



Aire d'Influence Paysagère du Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray au regard des projets éoliens

juillet 2021



Agence Sonia Fontaine, Paysage Urbanisme Patrimoine

Julien Laborde, Paysage et Patrimoine

Guillaume Duhamel, Urbaniste du territoire

Fabien Reix, Sociologue

3D Paysage

Maîtres d'ouvrage :

DREAL Bourgogne - Franche Comté

DRAC Bourgogne - Franche Comté



SOMMAIRE

Préambule et fondement de la démarche

1. Approche sémantique de la notion de paysage, de patrimoine et de valeur	6
2. Définir la qualité patrimoniale du Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray	8
3. De Bibracte au Mont-Beuvray, une extension constante de la reconnaissance patrimoniale	10
4. L'enjeu d'une synthèse : fonder l'Aire d'Influence Paysagère sur la valeur patrimoniale	12
5. La démarche méthodologique	13

CHAPITRE I - LA VALEUR PATRIMONIALE DU SITE BIBRACTE - MONT BEUVRAY 19

A/ Synthèse de la valeur patrimoniale du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray 20

B/ Basculement d'une valeur tactique et militaire du Mont Beuvray, à une dimension contemplative propice à une d'une expérience renouvelée « de l'esthétique du sublime » 22

C/ Le socle géographique et géomorphologique en tant que matrice de la valeur défensive et militaire du site Bibracte-Mont Beuvray 26

D/ Les qualités paysagères fondatrices de l'esprit des lieux et de la valeur patrimoniale du Grand Site Bibracte - Mont Beuvray 28

1. Les grands traits paysagers du territoire d'étude 28

1.1 Le territoire autour du Mont Beuvray, entre Morvan et dépression de l'Autunois : des éléments de différenciation paysagère 28

1.2 Les grands ensemble paysagers 30

1.3 Un dyptique forêt et agriculture 34

2. Des richesses naturelles majeures 38

3. La caractérisation des unités de paysage et relation au Beuvray 40

3.1 Le Morvan boisé 41

3.2 Les contreforts et la vallée du Méchet 42

3.3 La vallée de la Roche 43

3.4 Le piémont bocager du Beuvray 44

3.5 La plaine d'Autun 45

3.6 Les collines de l'Arroux 46

3.7 La montagne Autunoise 47

E/ Les qualités culturelles et historiques fondatrices de la valeur patrimoniale du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray	48
1. L'analyse historique et diachronique	48
1.1 Le cadre du travail	48
1.2 Le fait fondateur : le choix du Beuvray pour capitale	49
1.3 Les permanences du paysage	51
2. Les représentations sociales en matière de paysage	58
3. Les représentations sociales en matière d'éolien	63
F/ Synthèse des dynamiques en cours et des enjeux paysagers de la zone d'étude	64
1. L'évolution des pratiques agricoles	64
2. Les bouleversements liés à la sylviculture	65
3. La diminution du nombre d'étangs	66
4. Le changement d'échelle des bâtiments agricoles	66
 CHAPITRE II - LA VALEUR PATRIMONIALE DU SITE BIBRACTE - MONT BEUVRAY	 69
A/ Les systèmes de perception depuis le Mont et en direction du Mont : une composante majeure de la valeur patrimoniale	70
1. Les zones d'influence paysagère du Mont Beuvray	70
1.1 L'aire d'influence visuelle potentielle du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray	70
1.2 Les panoramas et perceptions depuis le Mont Beuvray	72
1.3 Les perceptions nocturnes depuis le Mont Beuvray	94
1.4 Analyse des perceptions paysagères depuis les parcours de découverte des paysages et pénétrantes en direction du Mont Beuvray	98
B/ Spatialisation de la valeur patrimoniale du Grand Site Bibracte - Mont Beuvray	116
C/ Les enjeux de protection de la valeur patrimoniale et de ses composantes	146
D/ L'aire d'influence visuelle depuis le Mont Beuvray	148
1. Analyse des panoramas paysagers depuis le Mont et analyse des impacts des projets éoliens sur la valeur patrimoniale à partir des vues sortantes et définition des critères d'acceptabilité	148
2. Aires de préservation, zones de vigilance et conditions d'acceptabilité des projets éoliens	277





PREAMBULE ET FONDEMENT DE LA DEMARCHE



1. Approche sémantique des notions de paysage, de patrimoine et de valeur patrimoniale

Le paysage - éléments de définition

La Convention européenne du paysage (CEP) du Conseil de l'Europe adoptée en 2000 et entrée en vigueur en France en 2006, définit le paysage en tant que **« partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »**

La Convention Européenne du Paysage met également en évidence que *« le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois. »*

Elle précise que **« le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et qu'il représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne. »**

Elle reconnaît que *« le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. »*

La définition proposée tient également compte de l'idée que **les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains**. De plus, elle souligne l'idée que le paysage forme un tout composé d'éléments naturels et culturels considérés simultanément.

Dans ce même esprit, Georges Bertrand, géographe français et professeur à l'Université Toulouse II-Le Mirail évoque le paysage de cette manière : *« Le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage est un système qui chevauche le naturel et le social. Il est une interprétation sociale de la nature. »*

De son côté, Jean Robert Pitte, géographe français spécialiste du paysage précise que : **« le paysage est l'expression observable par les sens à la surface de la Terre de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Il est essentiellement changeant et ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, c'est-à-dire dans le cadre de l'Histoire qui lui restitue sa quatrième dimension. »**

Le paysage comme bien commun

Considérer le paysage comme un bien commun signifie qu'on lui attribue des caractères d'intérêt collectif, de satisfaction des besoins de l'être humain et le besoin de prendre en compte les générations futures. (Stefano Rodotà).

Débattre autour du paysage, c'est l'opportunité de construire en commun autour des différentes questions que cela soulève. *"Associer paysage et commun, c'est se placer d'emblée dans une lecture politique ; c'est s'inscrire dans le débat qui aujourd'hui élargit le champ du bien commun au-delà de l'approche économique et juridique des biens communs"* (Coriat éd., 2015 ; Dardot et al., 2014 ; Nahrath, 2015) et *"étend le champ du paysage au-delà des paysages patrimoniaux, pour l'aborder comme un enjeu de politiques publiques"* (Sgard et Rudaz éd., 2016). "Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun" de Anne Sgard, Sophie Bonin, Hervé Davodeau, Pierre Dérioz, Sylvie Paradis, Monique Toublanc, dans *Espaces et sociétés* 2018/4 (n° 175), pages 105 à 122).

Le paysage comme bien commun est alors en mesure de rétablir le dialogue et le rapport réciproque, conscient et responsable avec le territoire.



Point de vue sur le village de Poil et les paysages de bocage environnants (octobre 2018)



Point de vue sur les paysages forestiers et de agricoles au pied du Mont Beuvray (octobre 2018)

Le patrimoine et les paysages patrimoniaux - éléments de définition

La notion de patrimoine est fortement liée à celle des valeurs, notamment esthétiques, qui restent variables selon les individus et les époques. La question du caractère patrimonial d'un espace est donc fonction du sens qu'on lui accorde. Toutefois, on considère qu'un objet fait patrimoine si sa valeur est reconnue par une communauté, que l'on désigne alors comme une communauté patrimoniale.

Longtemps, ce qui a fait patrimoine était lié à un élément particulier. C'est celui du musée, du monument et du site. Les deux lois de 1906 et 1930 apparaissent comme des prolongements des deux textes fondateurs en matière de protection des monuments historiques (1887 et 1913). Mais le site n'est pas seulement un lieu, il est aussi tableau. Il est un fragment de territoire assimilable à une oeuvre d'art et, plus précisément, à une oeuvre picturale.

Le mot site désigne d'ailleurs «un paysage considéré du point de vue de l'harmonie ou du pittoresque», c'est à dire, qui mérite d'être peint.

Comme le monument, les éléments de paysage protégés au titre de la politique des sites doivent conserver intacts leurs

caractères. Leur valeur réside à la fois dans leur supposée immobilité et dans la menace même de la transformation. Mais le paysage n'est pas seulement une esthétique de l'espace, il est aussi une richesse patrimoniale. Il contribue à l'attractivité des territoires, dont il est un élément identitaire fort. D'où la nécessité de le gérer, mais aussi de le protéger. Il y a donc eu un basculement de la protection pure à la réhabilitation et la mise en valeur, de la conservation à la gestion, avec une extension du champ patrimonial au champ du projet de territoire. Il faut pourtant, pour que cette extension ou cette bascule puisse se faire, que la protection du patrimoine paysager en tant bien commun puisse être correctement mise en place et pérennisée.

Le contexte européen actuel est caractérisé par cette évolution majeure de la conception du paysage dans les politiques publiques. Un tournant a été introduit par la loi de 1993 dite « Loi paysage », fondée sur une conception dynamique d'un paysage ordinaire, dont les acteurs locaux doivent maîtriser l'évolution.

Avec la Convention européenne du Paysage de 2000 à

l'échelle européenne, le paysage ne se résume plus à des sites, à des paysages remarquables, emblématiques, mais investit dorénavant l'environnement quotidien, les paysages ordinaires.

Les *"mutations contemporaines des sensibilités et pratiques patrimoniales"* (Sciences sociales et patrimoines, Emmanuel Amougou, avec la collaboration de Alain Billard et Serge Briffaud, p.95 à 118) marquant **l'extension de l'attention patrimoniale des paysages-monuments aux paysages-territoires, en incluant les paysages ordinaires ou du quotidien, affirment ce point de bascule majeur dans la considération contemporaine du rôle joué par les paysages dans les politiques publiques culturelles ou d'aménagement du territoire.**



2. De la valeur patrimoniale à l'aire d'influence paysagère du site de Bibracte-Mont Beuvray

BIBRACTE

La **notion d'aire d'influence paysagère** a été introduite récemment dans les documents du Centre du patrimoine mondial (doc. WHC-08/32.COM/71). Elle résulte du constat des **"zones tampon" préconisées par l'UNESCO** autour des biens de la Liste du patrimoine mondial, correspondant à **"des aires clairement délimitées à l'extérieur d'un bien du patrimoine mondial et jouxtant ses limites qui contribuent à la protection, à la gestion, à l'intégrité, à l'authenticité et à la viabilité de la valeur universelle exceptionnelle du bien"**, n'était plus suffisante à l'heure où des projets d'infrastructures de grande dimension pouvaient affecter la valeur d'un bien culturel quand bien même ils ne le jouxtent pas.

Les champs éoliens sont parmi les infrastructures les plus directement visées par cette notion. Il s'agira donc de **définir l'étendue de l'aire d'influence paysagère, entendue comme la zone où l'implantation d'éoliennes risque d'affecter la valeur du bien**, puis, au sein de cette zone, d'établir des **zones d'exclusion, des restrictions et des recommandations**.

Transposée aux Grand Sites de France, la méthodologie doit **repartir des critères de classement du ou des sites classés du Grand Site et repréciser lorsque nécessaire la valeur patrimoniale** du site classé qui en constitue le coeur, à la manière de la définition des valeurs universelles exceptionnelles (VUE), ce qui représentera la première étape de ce travail. La seconde étape consistera à définir les contours de l'écrin paysager dont une gestion stricte s'impose pour préserver l'authenticité et l'intégrité du site classé. La dernière étape consistera à définir une zone d'exclusion éolienne ainsi que les différentes zones soumises à conditions.

La mise en oeuvre de cette approche implique donc de redéfinir la qualité patrimoniale du site classé, en identifiant **les valeurs attachées aux espaces, les relations sociales et les acteurs qui s'y reconnaissent**, ainsi que les **dimensions d'appropriation**, afin de poser les **valeurs communes** permettant de porter le projet de préservation et de mise

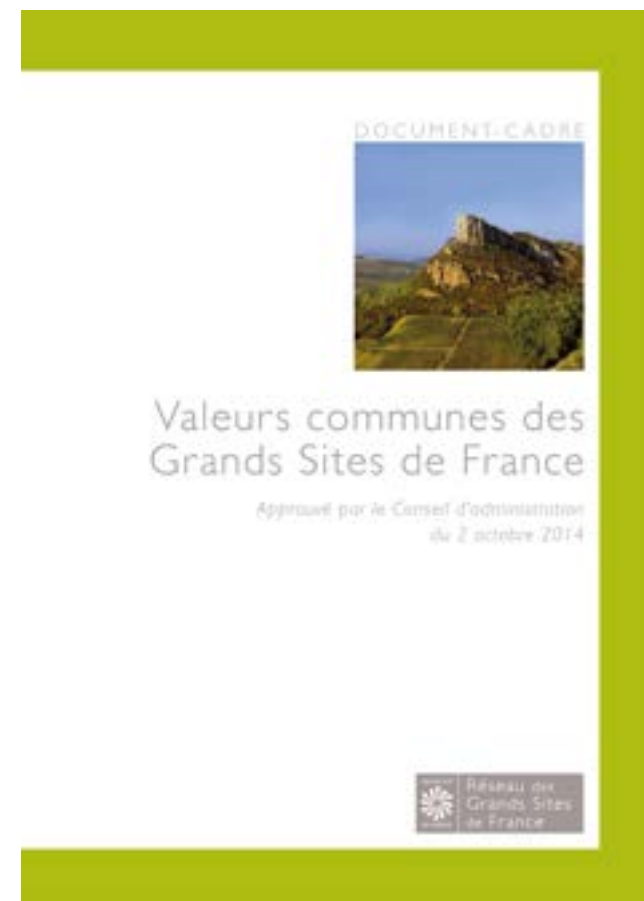
en valeur du Grand Site. Ce travail doit également tenir compte du vaste acquis des travaux menés depuis des années et poser efficacement les termes du débat afin de garantir ensuite un accord sur les conclusions de l'étude à la fois pour les habitants et visiteurs d'une part, et pour les opérateurs éoliens d'autre part.

La définition de l'Aire d'Influence Paysagère sur le territoire du Grand Site de France Bibracte-Mont Beuvray est **l'occasion de remettre en débat les valeurs patrimoniales du site** pour viser la définition collective de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité des projets éoliens autour du Grand Site.

La valeur patrimoniale sera ici considérée comme une **synthèse critique et argumentée de l'ensemble des éléments qui fondent l'unicité et le caractère remarquable du site tels qu'ils sont reconnus collectivement**. Elle englobe toutes les dimensions patrimoniales possibles, matérielles et immatérielles, bâties ou non bâties, vivantes ou inertes. Elle est issue d'une proposition de l'équipe de projet, et ensuite discutée, amendée et partagée avec les acteurs associés à l'étude.

De la définition de la valeur patrimoniale sont issus les éléments régulateurs du site qui permettront ensuite de guider les orientations proposées en terme de zones d'exclusion et de zones d'acceptabilité et de l'instruction des projets éoliens. Les éléments régulateurs correspondent aux grandes permanences patrimoniales et aux composants des paysages participant de cette valeur patrimoniale partagée, au fondement de la spécificité du site.

« La référence à l'esprit des lieux a contribué à ancrer les principes de la politique des Grands Sites de France et à alimenter le débat sur les valeurs au sein du Réseau. »
(Document cadre - Valeurs communes des Grands Sites de France, 2014)



Esprit des lieux et valeur patrimoniale

Pourquoi évoquer l'esprit du lieu pour parler de la valeur patrimoniale du site classé, coeur patrimonial du Grand Site de France ?

Le document cadre - *Valeurs communes des Grands Sites de France*, signé en 2014, précise que les « Grands Sites de France sont avant tout des paysages remarquables et emblématiques. »

Les membres du Réseau des Grands Sites de France reconnaissant à ces paysages un caractère exceptionnel, unique, singulier qui justifie leur protection au travers du classement. Chaque Grand Site de France a une personnalité propre, qui a une certaine permanence dans le temps. Cette personnalité est très liée à l'histoire singulière du lieu.

Mais un Grand Site de France a également un caractère vivant qui relie le site avec le passé mais aussi avec l'avenir. Cette particularité implique la capacité du lieu à évoluer. Les racines du lieu qui s'expriment fortement dans le paysage, lui confèrent une authenticité nourrie par la diversité des composantes naturelles, humaines, historiques et culturelles. Le paysage, en tant qu'interaction entre la nature et l'homme, distingue les Grands Sites de France au sein de l'ensemble des familles d'espaces protégés (par rapport notamment aux Parcs naturels régionaux ou aux Réserves naturelles).

Depuis la création du Réseau des Grands Sites de France, ses membres se réfèrent à la notion d'esprit des lieux pour désigner la personnalité particulière de chaque Grand Site de France. Cette personnalité propre repose sur des caractères tangibles et intangibles, qui relèvent d'une appréciation pour partie objectivable et pour partie sensible du lieu, de la part de celui qui en fait l'expérience.

A l'opposé, tout ce qui favorise la banalisation du site entraîne la perte de la personnalité du Grand Site de France et affecte son caractère exceptionnel. L'esprit du lieu doit au contraire être perceptible de façon évidente et claire pour permettre à tout un chacun de vivre l'expérience du lieu.

La référence à l'esprit des lieux a ainsi contribué à ancrer les principes de la politique des Grands Sites de France et à alimenter le débat sur les valeurs patrimoniales des sites au sein du Réseau.

" Dans la tradition occidentale, l'esprit du lieu remonte au moins à l'Antiquité romaine. Il était alors davantage connu sous le nom de « Genii Loci » (les « Genii » de la mythologie romaine étant des êtres immanents qui habitent non seulement les lieux, mais aussi les individus. Le génie anime ainsi le lieu d'un principe vital.

Plus tard, l'utilisation de la notion d'esprit du lieu a évolué, du moins dans la tradition occidentale. Si à l'époque antique, le génie du lieu renvoie à des êtres surnaturels et à des forces occultes, et donc au sacré, il tend à se laïciser et à s'humaniser aux XVIIIe et XIXe siècles. À partir de cette époque, sa force sacrée est remise en question pour laisser place à l'individu : urbaniste, architecte, artiste, soit les nouveaux créateurs du paysage.

Désormais, le génie du lieu sert à désigner l'harmonie entre des facteurs très divers—géographiques, historiques, sociaux et surtout esthétiques—pour parvenir à un bon aménagement, et qui soit à l'échelle de l'homme. L'expression « génie du lieu » tend progressivement à être remplacée par « esprit du lieu » qui désigne le « caractère » que les hommes ont donné au lieu (Murray 1989).

Ainsi, au tout début du 18e siècle, Alexander Pope qui a fait du genius loci un principe important du jardinage et de l'aménagement paysager. Il a posé l'un des principes les plus consensuels de l'architecture du paysage, qui veut que l'aménagement paysager soit toujours conçu en fonction de l'endroit." (Colloque « Esprit du lieu : entre le matériel et l'immatériel », Laurier Turgeon).

La notion d'esprit du lieu est ensuite largement développée par Christian Norberg-Schulz dans son ouvrage « Genius Loci », édité en 1981, qui établit des liens entre esprit du lieu et création architecturale.

En introduction du colloque « Esprit du lieu : entre le matériel et l'immatériel », Laurier Turgeon invite à définir le lieu autant « *par ses composantes matérielles (sites aménagés, bâtiments, objets matériels) qu'immatérielles (récits oraux, rites, fêtes) qui participent tous ensemble à la construction de son sens.* »

Plus loin, il ajoute que la notion d'esprit du lieu « *évoque une relation et un processus humain vivant et dynamique [...]* L'expression « esprit du lieu » énonce elle-même les deux éléments fondamentaux de cette relation, l'esprit qui renvoie à la pensée, aux humains et aux éléments immatériels, et le lieu qui évoque un site géographique, le monde physique et, bref, les éléments matériels.

Cette relation est, comme toutes les relations, instable, en constante transformation, et donc un processus qui change avec le temps et qui change aussi celles et ceux qui le pratiquent.

Nous définissons l'esprit du lieu comme une dynamique relationnelle entre des éléments matériels (sites, paysages, bâtiments, objets) et immatériels (mémoires, récits, rituels, festivals, savoir-faire), physiques et spirituels, qui produisent du sens, de la valeur, de l'émotion et du mystère.»

Même si cette notion d'esprit des lieux est largement utilisée par les Grand Sites pour identifier et caractériser tout la profondeur patrimoniale des sites en question, **nous lui préférons toutefois l'utilisation de la notion de "valeur patrimoniale"** également largement utilisée, qui recoupe davantage la dimension sociale du territoire en incluant la question des communs (valeurs communes, valeurs partagées), en évitant la tendance à la personnification des sites pouvant émerger au travers de métaphore comme "personnalité propre", "esprit", "caractère" ou qui risque de conférer un caractère mystique au site ("génie des lieux").



3. De Bibracte au Mont-Beuvray, une extension constante de la reconnaissance patrimoniale

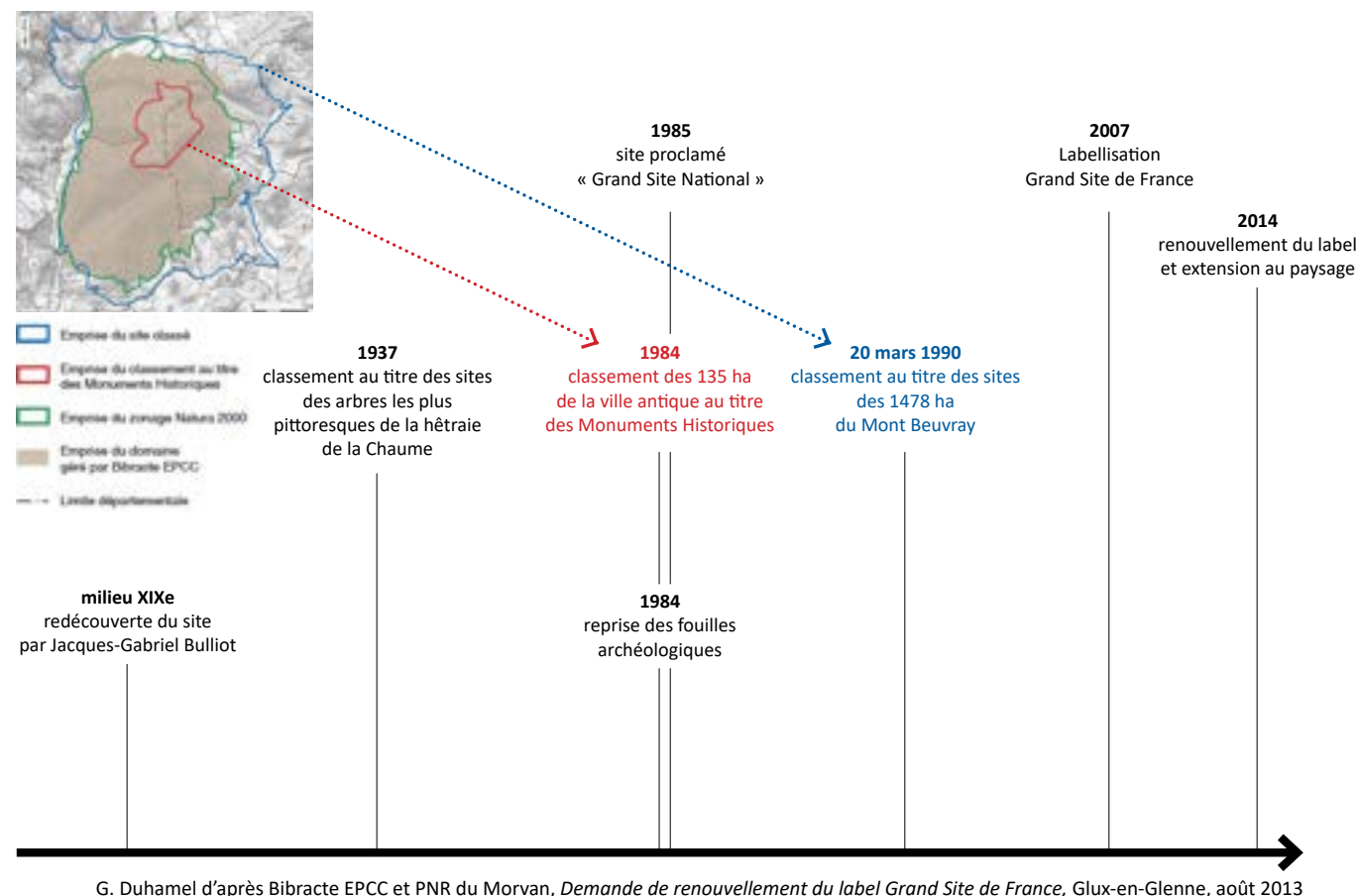
Sources :

- Bibracte EPPCC et PNR du Morvan, *Demande de renouvellement du label Grand Site de France*, Glux-en-Glenne, août 2013
- Vincent Guichard, Bibracte EPCC et PNR du Morvan, *Demande de renouvellement du label Grand Site de France*, Glux-en-Glenne, août 2013
- Atelier Claude Chazelle, *Bibracte – Mont-Beuvray, gestion du Grand Site et de ses territoires*, 2017

Depuis sa redécouverte au milieu du XIXe siècle par Jacques-Gabriel Bulliot, le site de Bibracte a fait l'objet d'une succession de reconnaissances patrimoniales qui ont élargi progressivement le champ de sa valeur patrimoniale.

Le premier classement au titre des sites, en 1937, cible les arbres les plus pittoresques de la hêtraie de la Chaume. C'est une reconnaissance de la hêtraie pour ses éléments les plus monumentaux. La totalité du site de l'ancien oppidum, elle, n'est reconnue qu'en 1984 par le classement des 135 hectares de la ville antique au titre des Monuments Historiques. C'est également le temps d'une nouvelle actualité pour Bibracte puisqu'après un arrêt depuis le début du XXe siècle, les fouilles reprennent cette même année et le site est proclamé « Grand Site National » en 1985 en vue de développer un projet archéologique d'ampleur européenne. L'Etat ne donnera pas suite à ce label créé pour la circonstance.

Quelques années plus tard seulement, en 1990, les 1478 hectares du Mont Beuvray sont classés au titre de la loi du 2 mai 1930. « Le classement du Mont Beuvray repose d'une part sur l'intérêt historique et scientifique du site, d'autre part sur son intérêt esthétique et pittoresque, et sur sa dimension de monument naturel » (arrêté de classement du 20 mars 1990). La conjonction de plusieurs critères de classement montre à la fois la complexité et l'étendue de la valeur patrimoniale reconnue. Le critère historique concerne l'oppidum de plus de 135 hectares déjà protégé au titre des Monuments Historiques. Le critère scientifique, lui, cible les fouilles des XIXe, XXe et XXIe siècles qui ont « révélé l'importance de Bibracte comme site de référence sur les oppida de la période celtique ». Enfin, le critère pittoresque est justifié comme suit : « la position géographique détachée du Haut Morvan, le relief vigoureux entaillé de profonds



vallons, la hêtraie du sommet, certains lieux singuliers comme la Fontaines Saint-Pierre, la Roche Salvée, le Teureau de la Wivre en font un endroit remarquable et pittoresque ». L'échelle de la protection elle-même introduit une nouvelle dimension : ce n'est plus l'oppidum de Bibracte redécouvert qui est protégé pour son intérêt public, c'est bien le site même de l'oppidum, le Beuvray. Celui-ci est ainsi considéré comme un « monument naturel », non pas une « montagne ordinaire » mais bien « une montagne occupée par un oppidum gaulois sous une forêt ».

Cette nouvelle échelle de classement permet le 12 décembre 2007 la labellisation comme Grand Site de France

de l'établissement dévolu à la gestion du site (EPCC depuis 2008), puis le renouvellement du label en 2014. C'est le site de « Bibracte- Mont Beuvray » dans toutes ses composantes qui est reconnu pour la mise en œuvre d'une politique de protection et de valorisation qui se traduit par un plan de gestion paysagère engagé depuis 2006 sur le cœur de site. En 2017, un nouveau pas est franchi dans l'élargissement de la valeur patrimoniale considérée avec la définition d'une vaste zone tampon de 3000 hectares autour du site pour garantir une gestion des paysages à la juste échelle et l'élaboration d'un véritable projet de territoire autour du Beuvray pour lequel la question paysagère serait centrale,

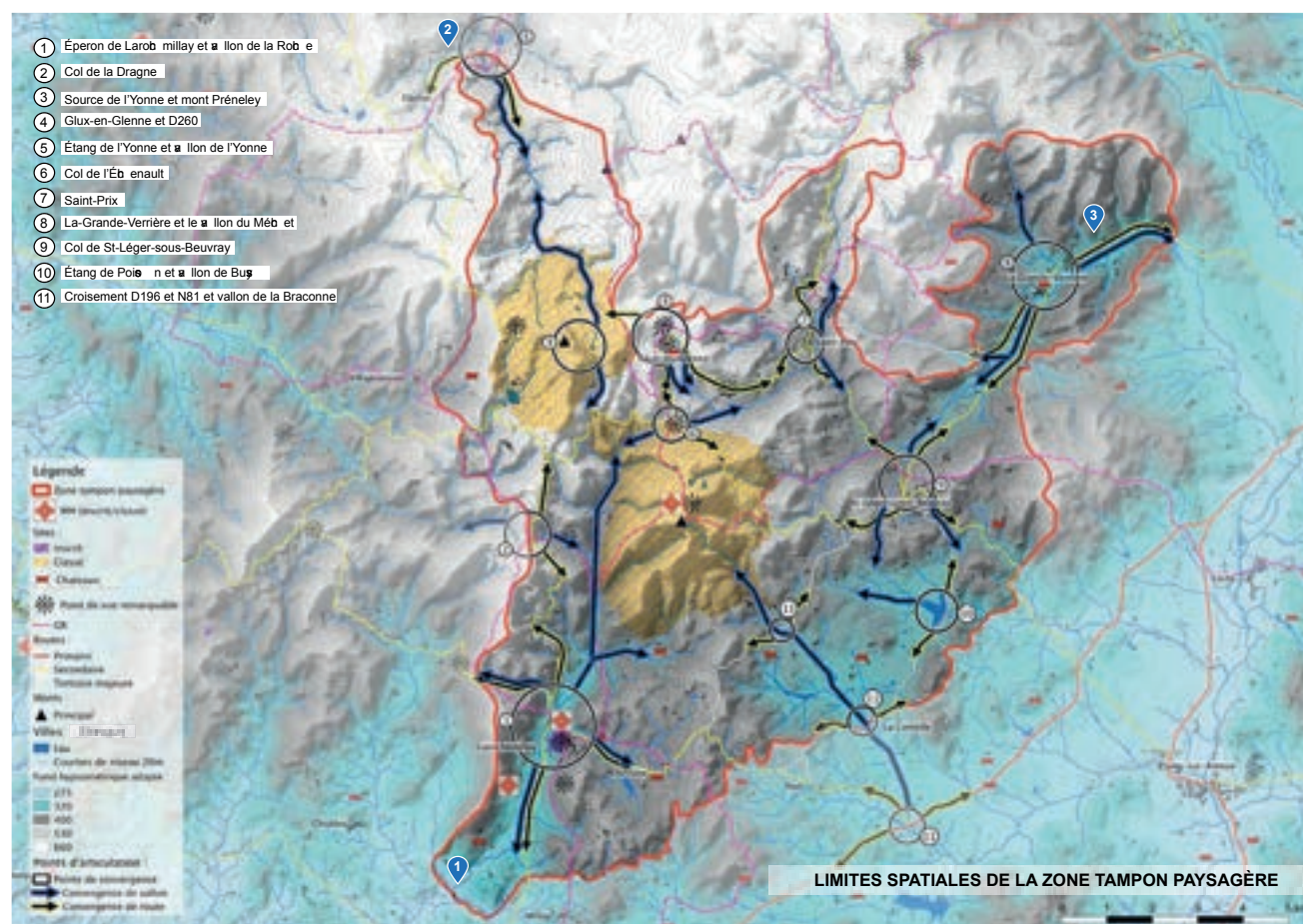


Bibracte EPCC et PNR du Morvan, *Demande de renouvellement du label Grand Site de France*, Glux-en-Glenne, août 2013

en partenariat avec le PNR du Morvan. La délimitation de la zone tampon s'appuie sur la notion de perception du Beuvray et de ses parcours d'approche : « la délimitation part du constat que la lecture du Mont-Beuvray est possible du fait des autres structures géomorphologiques qui l'entourent et le mettent en scène. La délimitation de la zone intègre donc ces structures et pour une meilleure cohérence en termes de paysage et de leur géomorphologie, elle englobe la totalité de ces structures, qu'elles soient visibles ou non depuis le mont. Le critère n'est pas là la vision mais la perception. C'est ainsi qu'au Nord elle remonte sur les vallons et englobe les crêtes et leurs versants opposés. Au Sud, elle s'arrête sur un premier bassin qui crée une vaste cuvette autour du mont. »

(entretien avec Claude Chazelle, Bibracte, le 27 novembre 2018). Cette approche est renforcée par les réflexions en cours sur l'extension du site classé de Bibracte - Mont Beuvray aux Sources de l'Yonne voisines, et leur sanctuaire gallo-romain contemporain de l'oppidum, à la fois parce que les avancées de la recherche tendent à considérer les deux sites comme étroitement liés depuis la fondation de Bibracte, voire justifiant en partie cette fondation ; pour les points de vue incomparables sur le Beuvray et pour leurs problématiques de gestion similaires.

L'Aire d'Influence Paysagère s'inscrit ainsi dans cet élargissement progressif qui vise à considérer la valeur patrimoniale de Bibracte - Mont Beuvray dans un contexte territorial de plus en plus étendu qui témoigne à travers le temps d'une relation préservée et invariante entre : une montagne, le Beuvray ; un usage qui perdure même après la disparition et l'oubli de Bibracte ; et un grand paysage qui conserve les caractères hérités que pouvaient contempler les Eduens. C'est à l'articulation de ces dimensions que se situent ses fondements.



Atelier Claude Chazelle, *Bibracte – Mont-Beuvray, gestion du Grand Site et de ses territoires*, 2017

4. L'enjeu d'une synthèse : fonder l'Aire d'Influence Paysagère sur la valeur patrimoniale

Sources :

- Demande de labellisation Grand Site de France, 2008

- Vincent Guichard, *Bibracte, lire et faire lire une ville enfouie sous la forêt*, Les Cahiers de l'Ecole de Blois, 2012

- Demande de renouvellement du label Grand Site de France, Glux-en-Glenne, août 2013

Lors de la candidature au label Grand Site de France, Vincent Guichard et Claude Chazelle donnent une synthèse des enjeux autour de la prise en compte de la valeur patrimoniale de Bibracte - Mont Beuvray : « le mont Beuvray est un lieu d'ambiance et de sensations toujours renouvelées au gré des saisons et des chemins suivis : brume estompant les fûts des arbres, paysages de neige, terrasse alourdie de chaleur ou ravivée par un ciel lavé par la pluie, profondeur des vallons s'enfonçant sans repère au cœur de la forêt, sous-bois calfeutrés, source suintant au creux d'une mouille, lumière d'une clairière inattendue..., vision grandiose aussi depuis le belvédère de la Chaume qui embrasse la vallée de l'Arroux et, bien au-delà, la chaîne des Alpes et celle des Puys. En dehors des chantiers de fouilles, les traces de la présence humaine y sont ténues, seulement visibles aux yeux avertis. Les queues alignées sous le couvert forestier à l'aplomb d'anciennes haies, le talus du mur d'enceinte de Bibracte en sont les rares indices. C'est dans ce contexte que se pose la question du devenir du site. Son intérêt

archéologique et scientifique est reconnu. La volonté de sa mise en valeur clairement affirmée. Mais le mont Beuvray, lieu témoin de l'histoire, des variations de l'occupation de l'espace, des aléas des temps, ne doit pas perdre son pouvoir de fascination dû autant à ses ambiances qu'à sa dimension historique. »

Ces enjeux ciblent l'évolution constante du paysage du Beuvray, de sa forêt avec ses chemins et ses clairières, tandis que ses caractères se maintiennent par-delà les époques ; la prégnance des points de vue vers le lointain qui absorbent le visiteur dans une immensité que la discrétion du mont n'annonçait pas ; la patine du temps qui est donnée par les silhouettes fantasmagoriques des queues plus que par les vestiges eux-mêmes, somme toute très discrets dans le paysage.

Ces enjeux sont ceux que doit porter aujourd'hui l'aire d'influence paysagère. Néanmoins, cette dernière n'a pas vocation à se substituer à l'ensemble des démarches déjà engagées ou à réitérer le travail de définition largement amorcé. Si elle doit s'inscrire dans une continuité d'extension de la prise en compte de la valeur patrimoniale : du périmètre de l'oppidum au Mont Beuvray, puis au grand territoire, elle se doit de s'appuyer sur une définition de valeur patrimoniale qui articule

cette relation au grand territoire et mette en musique l'ensemble des composantes déjà identifiées à cette échelle-là.

Pour cela, le constat de Jacques Lacarrière en 1973 auquel se réfère beaucoup la littérature consultée sur le Grand Site de France est une clef d'entrée pour approcher la valeur patrimoniale du site :

**« Si l'on veut essayer de retrouver
quelque chose des Gaulois,
j'entends quelque chose que le paysage porte encore,
même après tant de siècles,
c'est à Bibracte qu'il faut aller, sur ce mont Beuvray
dominant les plateaux du Morvan. »**

Jacques Lacarrière, Chemin faisant (1973)

En quelques lignes, il nous parle de la géographie particulière du Beuvray, de la relation étroite entre ce dernier et Bibracte, de cette ouverture sur des panoramas infinis ; mais surtout il évoque le creuset même de la relation particulière de chacune des sociétés qui se sont succédées sur le site du Beuvray pour y trouver un « quelque chose que le paysage porte encore ». Et c'est bien ce « quelque chose » que nous avons pour défi d'explicitier afin de délimiter l'Aire d'Influence Paysagère.

Ce « quelque chose » que les paysages portent encore ?



Aurélien IBANEZ

5. La démarche méthodologique

Les points ci-après détaillent la méthodologie proposée pour la définition de l'Aire d'Influence Paysagère du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray au regard des projets éoliens.

Son ambition est de décliner la valeur patrimoniale et de définir l'aire d'influence paysagère du site Bibracte - Mont Beuvray en tenant compte de la valeur patrimoniale préalablement définie.

Les principales infrastructures visibles depuis Bibracte susceptibles d'être implantées dans les prochaines années étant des infrastructures éoliennes, les services de l'Etat en charge de l'étude (DREAL et DRAC) ont souhaité qu'un focus particulier soit réalisé sur ces éventualités :

« A l'heure où le développement de sources d'énergie renouvelable est fortement promue, ces deux ministères souhaitent se doter d'outils d'évaluation de l'impact potentiel des projets éoliens sur les sites emblématiques du territoire national, comme ceux inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, ou encore ceux labellisés Grands Sites de France, qui relèvent de la réglementation des sites classés et/ou de celle des Monuments historiques. L'objectif est de préciser les conditions d'acceptabilité des parcs éoliens à la périphérie de certains sites dont la valeur patrimoniale est particulièrement liée à la qualité du paysage dans lequel ils s'inscrivent. »

Extrait du CCTP

Néanmoins, ceci n'obère pas les précautions à prendre pour tout autre bouleversement d'ampleur des paysages inclus dans le périmètre de l'Aire d'Influence Paysagère et qui pourraient avoir un impact sur la valeur patrimoniale définie : infrastructures routières ou ferroviaires, urbanisation d'ampleur en rupture avec l'urbanisme traditionnel, renouvellement des pratiques agricoles, etc.

Etape 1 : Définition de la valeur patrimoniale du site Bibracte-Mont Beuvray

La valeur patrimoniale, à l'image des déclarations de Valeur Universelle Exceptionnelle des biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité, est traduite par une définition écrite et cartographiée qui synthétise l'ensemble des valeurs prêtées au site. Elle est également étayée par des arguments développant ses différentes caractéristiques. Au fondement de la valeur patrimoniale du territoire, les « éléments régulateurs » assurent son intégrité. Il s'agit des persistances paysagères, urbaines et architecturales qui garantissent l'harmonie d'ensemble et la préservation du site, que l'on souhaite transmettre aux générations futures.

Bastion avancé vers le sud du massif du Morvan, le mont Beuvray occupe une position géographique stratégique **au croisement des bassins versants de la Seine, de la Loire et du Rhône, à proximité des sources de l'Yonne**. Idéalement situé au cœur de son territoire, il a été choisi à la fin du II^e siècle avant J.-C. par le **peuple éduen** pour **fonder sa capitale, Bibracte**, entre plaines et montagnes, monumental à l'approche et accessible de toute part, facilement fortifiable et offrant eau et matières premières à proximité.

La **discretion première** du Mont Beuvray cache en réalité depuis son sommet des **panoramas exceptionnels**, en particulier en direction du Sud et du Sud-Est, avec des profondeurs de champ allant jusqu'au mont Blanc ou au Puy de Dôme. Il est à ce titre le **seul site à l'échelle du Massif du Morvan offrant des points de vue d'une telle ampleur**. L'**absence de grandes sources lumineuses visibles** depuis le site permet d'offrir des ciels étoilés de grande qualité, avec un **« silence nocturne »** particulièrement caractéristique et unique.

Après son **abandon au début de notre ère au profit de la ville nouvelle d'Augustodunum (Autun)**, Bibracte est redécouvert au XIX^e siècle, **caché sous une forêt séculaire**. Le projet d'étude archéologique et de mise en valeur développé depuis lors révèle progressivement les traces de cette ancienne ville de plusieurs milliers d'habitants qui est un **témoignage unique des premiers temps de la romanisation de la Gaule**.

La mise en valeur du site passe par une **ouverture paysagère progressive des espaces**, révélant ainsi les traces de l'occupation humaine dans toute l'ampleur d'une ville fortifiée de 200 hectares et les liens du site au grand paysage environnant. Les formes torturées des « queules », hêtres aux formes tourmentées signalant d'anciennes haies plessées, présentes sur l'ensemble de l'ancien oppidum, participent aussi à évoquer la **stratification du temps et des usages**, dans des ambiances ouvertes aux imaginaires individuels et collectifs.

Bibracte -Mont Beuvray, site dont la profondeur historique témoigne de manière unique des premiers temps de la rencontre des Gaulois et des Romains, est aussi le support d'un **attachement symbolique** fort qui **se maintient à travers les âges** et qui se cristallise dans un premier temps autour de la **valeur tactique et militaire du site**, pour ensuite se révéler davantage aujourd'hui autour d'une **dimension contemplative**.

Lieu de rassemblement avec une **fréquentation continue à travers le temps**, il offre aussi aujourd'hui à **voir, lire et comprendre des paysages ruraux préservés, aux formes douces et arrondies, sans altération majeure**. Les rapports d'échelle des éléments composant le paysage actuellement lisibles depuis le site sont inchangés depuis deux mille ans, offrant ainsi une **perception conforme à celle que pouvaient avoir les fondateurs de l'ancienne capitale éduenne**.

Définition de la valeur patrimoniale, voir infra p.22



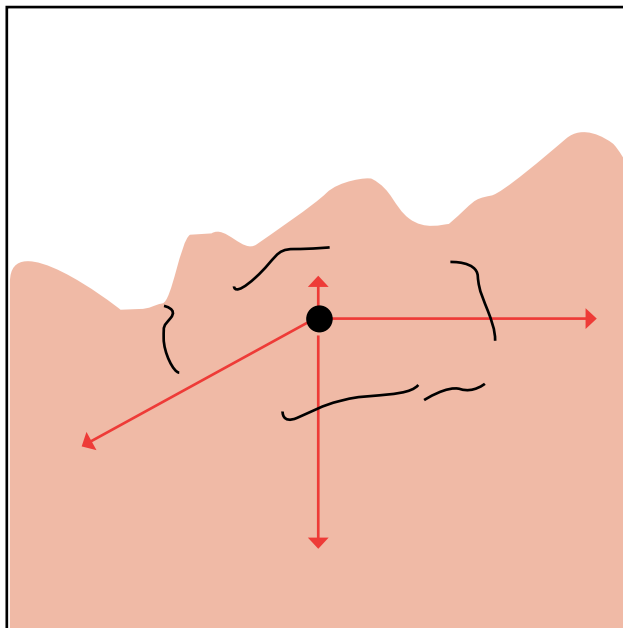
Etape 2 : Spatialisation de la valeur patrimoniale

La spatialisation vise à définir le territoire dont la qualité paysagère est déterminante pour la préservation de la valeur patrimoniale du site Bibracte-Mont Beuvray. L'analyse se base sur trois approches : les vues sortantes (depuis le Mont), les vues entrantes (en direction du Mont) et les parcours d'approche ou de découverte.

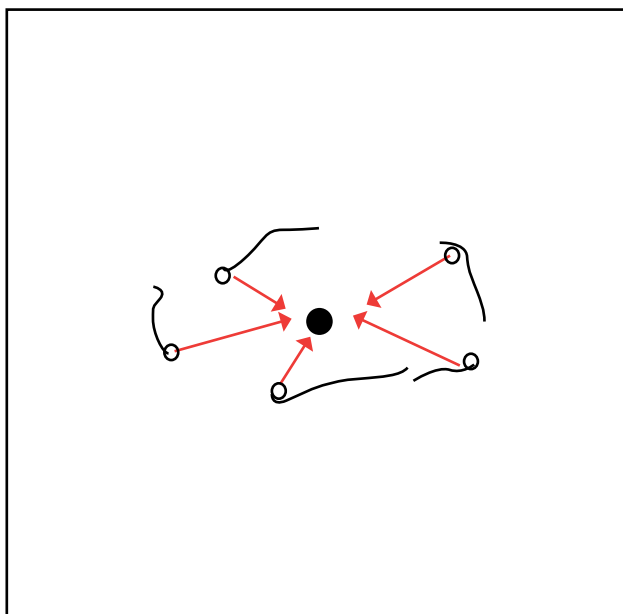
- Il s'agit donc, dans un premier temps, sur la base de **l'identification puis de l'analyse et de la hiérarchisation des vues sortantes depuis le site Bibracte-Mont Beuvray** et en s'appuyant sur l'aire de visibilité théorique, de mettre en évidence les structures et motifs paysagers associés à la valeur patrimoniale du site (éléments régulateurs). Un des fondements de la valeur patrimoniale repose sur les vues sortantes avec la profondeur de champ offerte par les panoramas depuis le Mont, ainsi qu'un champ de visibilité à 360°. **L'analyse permet ainsi de mettre en évidence les éléments paysagers fondateurs de la valeur patrimoniale visibles au sein de ces différents panoramas.**

- Dans un second temps, il s'agit d'**identifier et hiérarchiser les différentes vues entrantes** en direction du Mont. Une hiérarchisation est faite sur la base des **conditions de perception et de visibilité du Mont depuis ses abords et depuis les voies d'accès**. Les vues entrantes sont ainsi choisies selon les critères suivants : situation en ligne de crête (routes panoramiques ou points fixes) offrant de vastes panoramas dégagés, lieux emblématiques (sites historiques et touristiques, belvédères aménagés), situation en périphérie de bourgs en lien visuel avec le Mont, et notamment les « portes d'entrée de Bibracte », ou encore positionnement le long des voies d'accès au Mont (axes principaux). « Ces analyses visent *in fine* à **faire ressortir les vues les plus remarquables en direction du Mont.** »

- Dans un troisième temps, **les parcours d'approche sont identifiés**, ainsi que les routes panoramiques ou axes de découverte du Mont Beuvray, qui témoignent à la fois des itinéraires hérités pour les plus préservés, et de l'expérience actuelle des habitants ou visiteurs qui découvrent le Mont Beuvray depuis le lointain avant de rencontrer Bibracte. Il ne s'agit pas ici de se fonder sur les covisibilités avec le mont

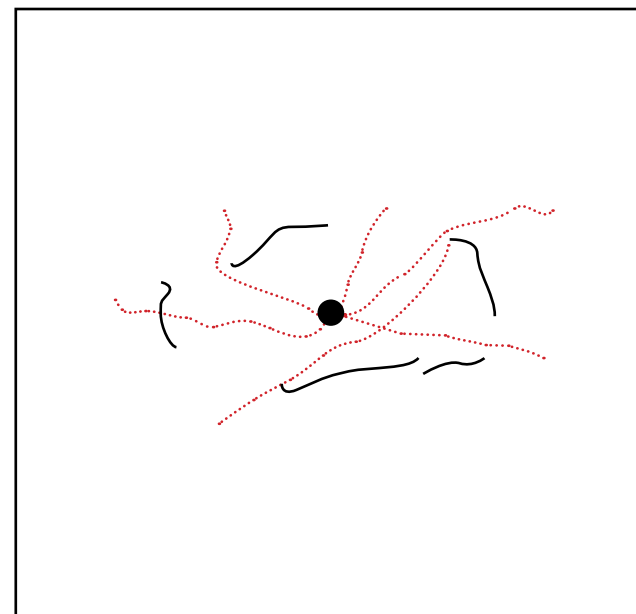


Aire d'Influence Visuelle sortante et vues hiérarchisées



Vues entrantes hiérarchisées

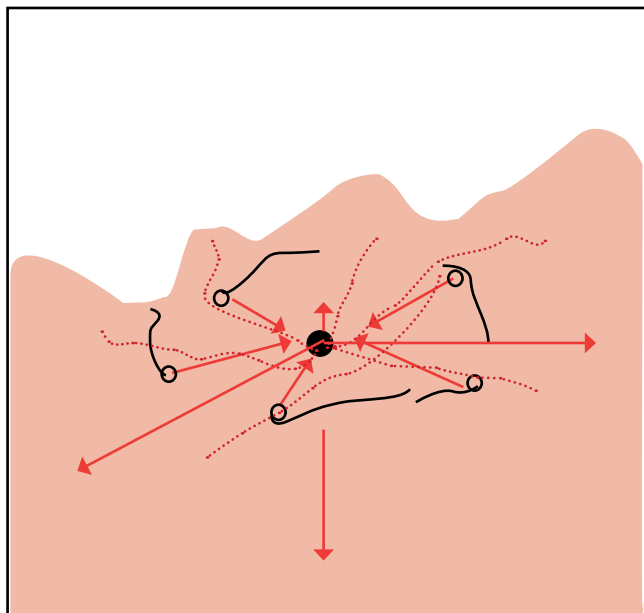
abordées dans les deux points précédents, mais bien de compléter l'approche des vues entrantes et sortantes par les ensembles géographiques, lieux et sites traversés par les visiteurs, qui participent de la découverte du mont et qui font sens avec lui d'un point de vue historique. Sont également inclus dans cette réflexion, les villages-relais vers Bibracte, les principaux itinéraires hérités ou utilisés aujourd'hui et les portes vers le site. Ces analyses tiennent compte et traduisent pour partie les analyses paysagères de 2018 menées dans le cadre de la définition de la zone tampon du site, concernant le recensement des points d'articulation du territoire dans la lisibilité du paysage (vallons, lignes de crête et monts, bourgs-portes, effets de seuil).



Parcours d'approche et axes de découverte

• Enfin, une proposition de **spatialisation des éléments régulateurs de la valeur patrimoniale** est faite sur la base d'une cartographie. Cette spatialisation est fondée sur des **critères de visibilité en lien avec la valeur patrimoniale du site** qui définit Bibracte-Mont Beuvray en tant que l'unique mont du Morvan dévoilant « *depuis son sommet des panoramas exceptionnels, en particulier en direction du sud et de l'est, avec des profondeurs de champ allant jusqu'au mont Blanc ou au Puy de Dôme. Il est à ce titre le seul site à l'échelle du Massif du Morvan offrant des points de vue d'une telle ampleur.* ».

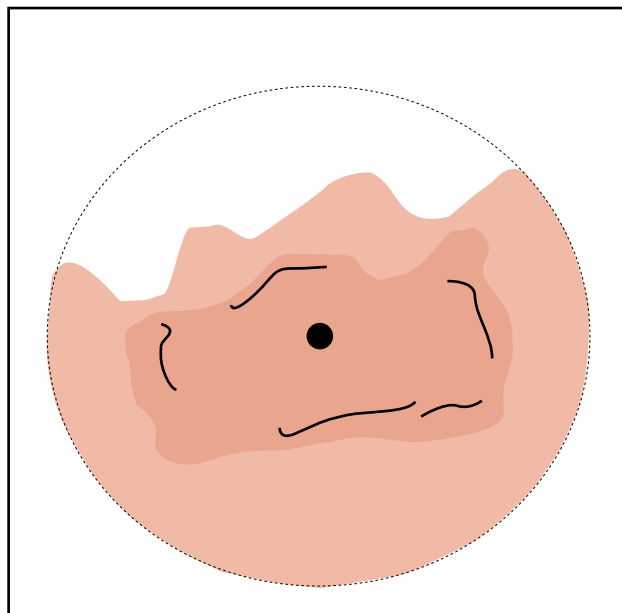
La démarche prend également en compte les différentes vues entrantes remarquables en direction du Mont, et les parcours d'approche qui participent à la VP (ex : lecture de la monumentalité, silhouette du Mont Beuvray).



Spatialisation de la valeur patrimoniale

Etape 3 : Définition de l'aire d'influence paysagère du site Bibracte-Mont Beuvray et hiérarchisation des enjeux de protection de la valeur patrimoniale

A partir de l'aire de visibilité théorique, cartographiée jusqu'à une cinquantaine de kms et de la spatialisation des éléments régulateurs de la valeur patrimoniale, il s'agit de définir des zones à enjeux différenciés au regard de la valeur patrimoniale du site. Cette hiérarchisation des enjeux prendra en compte les différents secteurs géographiques visibles, les profondeurs de vues, les vues entrantes et les parcours d'approche. La délimitation de l'écran paysager du site (là où la valeur patrimoniale est la plus condensée et évidente) s'appuie en particulier sur les grands repères géographiques et paysagers visibles (monts et lignes de crête boisées).



Hiérarchisation des enjeux de protection de la valeur patrimoniale

Etape 4 : Analyse des panoramas paysagers depuis le Mont et analyse des impacts des projets éoliens sur la valeur patrimoniale à partir des vues sortantes en vue de la confirmation de la zone de valeur patrimoniale et des zones de vigilances associées à des critères d'acceptabilité

A cette étape, chaque vue est analysée selon les aspects suivants :

- perception d'ensemble du paysage,
- structuration du panorama,
- structures paysagères perçues et éléments de paysage (motifs paysagers) visibles,
- éléments remarquables et contribution du paysage à la valeur patrimoniale.

La spatialisation de la valeur patrimoniale est retranscrite sur les photographies des panoramas visibles depuis les vues sortantes.

Pour chaque panorama, des simulations de projets de développement éolien sont réalisées, à différentes distances depuis le Mont, selon différentes configurations d'implantation et avec des éoliennes de différentes hauteurs, selon une approche rigoureuse et systématique, explorant au maximum les différentes configurations et combinaisons possibles.

- les rapports d'échelle entre les différentes composantes du paysage (villages, mont boisés, parcelles bocagères) et les éoliennes,
- la perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables,
- l'harmonie de couleurs et de formes, et les éventuels effets de contraste au sein du paysage existant d'une part et entre le paysage existant et les éoliennes d'autre part,
- la lisibilité et la matérialité de la ligne d'horizon (sa nature),
- la concurrence visuelle (force de la présence des éoliennes par rapport à un ou plusieurs éléments de paysage pré-existants ou éléments régulateurs de la valeur patrimoniale) ou saturation visuelle des éoliennes au sein du paysage visible (effet d'encerclement par exemple, occupation de l'horizon : somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un village pris comme centre),



- la densité des éoliennes ou de toute autre installation sur les horizons occupés (ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon, espace de respiration : plus grand angle continu sans éolienne,

- la présence de masques et d'obstacles visuels entre les éoliennes et le point de vue.

Une simulation visuelle en nocturne permet de projeter les effets visuels des lumières des éoliennes dans le paysage nocturne, sous la forme d'un vidéo-montage simulant les clignotement des flashes et lumières.

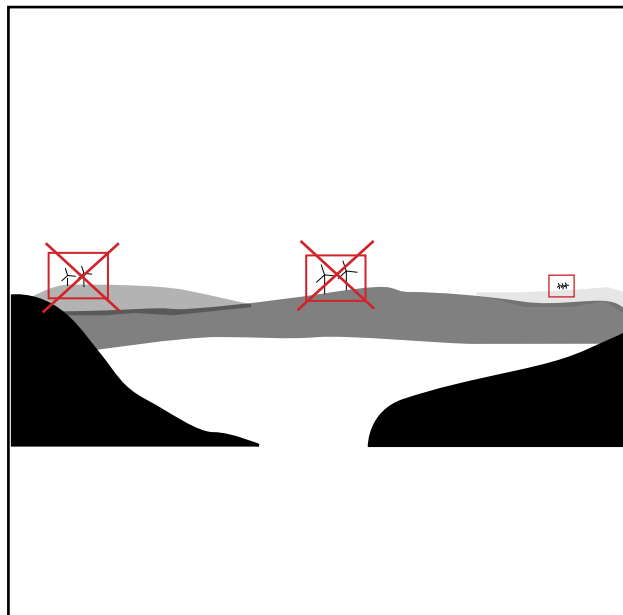
A partir de cette analyse multicritères, il s'agit de conclure sur l'acceptabilité ou non de projets éoliens en fonction des zones à enjeux pré-définies et des fondements paysagers/éléments régulateurs de la valeur patrimoniale.

Ils'agit de mettre en évidence sur quels critères l'acceptabilité repose (ex : au delà, de Xkm, les projets éoliens sont acceptables sur les lignes de crête et dans la plaine, à condition de respecter un ratio de X éoliennes par angle d'horizon, tels que perçus depuis les panoramas du site Bibracte-Mont Beuvray, afin d'éviter les effets de saturation visuelle ; au-delà de Xkm, les éoliennes inférieures à Xm sont acceptables à condition qu'elles ne s'implantent pas en linéaire, sur une ligne de crête boisée ; au-delà d'une distance de Xkm, tout projet éolien est acceptable ; etc...).

Etape 5 : Définition de l'aire d'influence paysagère : aire préservation et des zones de vigilance

Les conclusions de l'étape précédente seront retranscrites cartographiquement en fonction de zones à enjeux, de façon à définir 3 types de zones :

- une aire de préservation «sacralisée» : écrin protégé du Site de Bibracte-Mont Beuvray où aucun projet éolien n'est autorisé,
- des zones de vigilance, assorties de préconisations en termes de critères d'acceptabilité par rapport au site de Bibracte-Mont Beuvray,
- des zones hors aire d'influence paysagère, sans préconisations en termes de critères d'acceptabilité par rapport au site Bibracte-Mont Beuvray.



Analyse de l'impact des projets éoliens sur les panoramas paysagers au regard de la valeur patrimoniale et définition de critères d'acceptabilité



Exemple d'une vue de paysage nocturne depuis la Chaume, support à l'analyse des impact en vision nocturne





CHAPITRE I

LA VALEUR PATRIMONIALE DU SITE DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY



A/ Synthèse de la valeur patrimoniale du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray

Une démarche d'élaboration collective

La valeur patrimoniale de Bibracte - Mont Beuvray fait l'objet d'une reconnaissance nationale depuis le classement des 1478 hectares du site en 1990. Ainsi, du fait des spécificités géomorphologiques du site qui lui ont valu d'être choisi comme lieu d'implantation de leur capitale par les Eduens, du fait également de sa remarquable préservation et du projet archéologique majeur de redécouverte et de valorisation de ses vestiges, cette valeur patrimoniale a vocation à être conservée et valorisée par des dispositifs qui s'étendent bien au-delà des limites seules du site classé. C'est là l'objectif initial de la définition de la zone tampon du Grand Site de France en 2017, c'est également celui de l'Aire d'Influence Paysagère, objet de la présente étude, qui a pour ambition de préserver les panoramas exceptionnels visibles depuis et vers le coeur patrimonial que constitue le site classé.

La méthodologie adoptée pour établir cette définition s'appuie sur les éléments de définition précédemment, explicités, des arpentages de terrain exhaustifs, des entretiens individuels avec des personnes ressources ainsi que des ateliers participatifs de photolangage et une synthèse de la littérature existante d'un point de vue historique, paysager, environnemental et culturel.

La définition a été débattue avec le comité de suivi de l'étude sur la base d'une proposition du bureau d'études, ce qui a permis des échanges riches pour l'amender et la remodeler jusqu'à la synthèse établie ci-après.

Cette définition de la valeur patrimoniale du site classé de Bibracte-Mont Beuvray a pour ambition de fournir une clef de lecture et d'appréciation des projets envisagés dans le périmètre de la future AIP.

Définition de la valeur patrimoniale du site classé de Bibracte - Mont Beuvray

Bastion avancé vers le sud du massif du Morvan, le mont Beuvray occupe une position géographique stratégique **au croisement des bassins versants de la Seine, de la Loire et du Rhône, à proximité des sources de l'Yonne**. Idéalement situé au coeur de son territoire, il a été choisi à la fin du II^e siècle avant J.-C. par le **peuple éduen** pour **fonder sa capitale, Bibracte**, entre plaines et montagnes, monumental à l'approche et accessible de toute part, facilement fortifiable et offrant eau et matières premières à proximité.

La **discretion première** du Mont Beuvray cache en réalité depuis son sommet des **panoramas exceptionnels**, en particulier en direction du sud et de l'est, avec des profondeurs de champ allant jusqu'au mont Blanc ou au Puy de Dôme. Il est à ce titre le **seul site à l'échelle du Massif du Morvan offrant des points de vue d'une telle ampleur**. **L'absence de grandes sources lumineuses visibles depuis le site permet d'offrir des ciels étoilés de grande qualité, avec un «silence nocturne» particulièrement caractéristique et unique.**

Après son **abandon au début de notre ère au profit de la ville nouvelle d'Augustodunum (Autun)**, Bibracte est redécouvert au XIX^e siècle, **caché sous une forêt séculaire**. Le projet d'étude archéologique et de mise en valeur développé depuis lors révèle progressivement les traces de cette ancienne ville de plusieurs milliers d'habitants qui est un **témoignage unique des premiers temps de la romanisation de la Gaule**.

La mise en valeur du site passe par une **ouverture paysagère progressive des espaces**, révélant ainsi les traces de l'occupation humaine dans toute l'ampleur d'une ville fortifiée de 200 hectares et les liens du site au grand paysage environnant. Les formes torturées des « queueles », hêtres aux formes tourmentées signalant d'anciennes haies plessées, présents sur l'ensemble de l'ancien oppidum, participent aussi à évoquer la **stratification du temps et des usages**, dans des ambiances ouvertes aux imaginaires individuels et collectifs.

Bibracte -Mont Beuvray, site dont la profondeur historique témoigne de manière unique des premiers temps de la rencontre des Gaulois et des Romains, est aussi le support d'un **attachement symbolique fort qui se maintient à travers les âges** et qui se cristallise dans un premier temps autour de la **valeur tactique et militaire du site**, pour ensuite se révéler davantage aujourd'hui autour d'une **dimension contemplative**.

Lieu de rassemblement avec une **fréquentation continue à travers le temps**, il offre aussi aujourd'hui à **voir, lire et comprendre des paysages ruraux préservés, aux formes douces et arrondies, sans altération majeure**. Les rapports d'échelle des éléments composant le paysage actuellement lisibles depuis le site sont inchangés depuis deux mille ans, offrant ainsi une **perception conforme à celle que pouvaient avoir les fondateurs de l'ancienne capitale éduenne**.



Prise de vue depuis les bords de l'étang de Poisson (St-Léger-sous-Beuvray) - le Mont Beuvray, sa silhouette et son reflet dans les eaux de l'étang



Prise de vue depuis le Mont Beuvray, point de vue de la Chaume - panorama exceptionnel en direction du sud-ouest

B/ Basculement d'une valeur tactique et militaire du Mont Beuvray, à une dimension contemplative propice à une d'une expérience renouvelée « de l'esthétique du sublime »

L'article d'Yves Lacoste intitulé « *A quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ?* » issu de l'ouvrage *La Théorie du paysage en France (1974 - 1994)*, sous la direction d'Alain Roger, fait ici référence pour expliquer le **lien existant entre le paysage et la valeur tactique et militaire du Mont Beuvray au temps des Eduens**, qui permet ici de fonder les principes de perception large et profonde des paysages depuis les sommets du Mont Beuvray comme un **élément constitutif d'une stratégie de défense de la ville de Bibracte**, et d'avancer l'idée que les **panoramas paysagers aujourd'hui visibles et appréciés pour leur dimension esthétique sont directement associés à la notion de paysages défendus au temps des Eduens**.

Y. Lacoste explique en effet comment **cette valeur défensive s'est progressivement transformée en valeur esthétique, mêlant aujourd'hui approche contemplative et expérience renouvelée de l'esthétique du sublime**.

Ce basculement des regards et des valeurs associées au site de Bibracte traduit de manière particulièrement claire et explicite le désir de paysage de notre société occidentale contemporaine, devenue une société paysagiste. L'expérience paysagère qui est faite de ce site aujourd'hui en est une traduction manifeste, justifiée par le classement et le label Grand Site de France.

Nous nous appuyons également sur les écrits d'Yvon LE SCANFF (*Le paysage romantique et l'expérience du sublime*, (Champ Vallon, 2007) pour évoquer comment **l'expérience paysagère aujourd'hui vécue par les visiteurs du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray est directement en lien avec une recherche de l'expérience du « sublime », le sublime étant ici à comprendre dans sa dimension esthétique, au sens qu'il s'éprouve dans l'expérience des Grands Paysages et dans la recherche de la force et de la puissance de ces paysages et d'une certaine forme d'infini à travers ceux-ci**. Nous y reviendrons.

La valeur tactique et militaire du Mont Beuvray du temps de Bibracte, capitale des Eduens

Yves Lacoste écrit que « *si le mot paysage sert à désigner, comme c'est souvent le cas [...] n'importe quel espace, y compris les plus vastes, n'importe quelle représentation, y compris les plus abstraites, le problème du paysage est escamoté, confondu qu'il est avec celui des cartes et de toutes les représentations spatiales, mais il ne se pose pas moins en tant que regard sur une portion d'espace concret et en tant que spectacle. C'est à cette idée du paysage-spectacle que nous sommes attachés dans un premier temps. [...]* »

Parmi la multiplicité des paysages que nous pouvons voir à la surface du globe, certains - et ils sont pourtant très différents - nous paraissent « beaux », même s'ils ne sont pas encore consacrés par la publicité. Pourquoi les trouvons-nous beaux ? [...] Et comment se fait-il qu'un même paysage nous paraisse plus beau vu d'un certain endroit et moins beau d'un autre ? »

Il poursuit plus loin en précisant que « *ce sont les impressionnistes, les peintres de Barbizon, ceux de l'Ecole de Paris, Cézanne... qui « engagent le corps à corps avec la nature telle qu'elle est. [...] L'intérêt du paysage s'est proprement déplacé » (Valéry). Déplacement de l'intérêt vers les paysages réels », qui fait suite à la peinture de paysages symboliques ou de paysages grandioses de la Renaissance jusqu'au 18^e siècle. Il souligne alors le fait que ce déplacement d'intérêt traduit « **un véritable changement de la vision du monde : la transformation en valeurs esthétiques des paysages réels que la plupart des hommes avaient jusqu'alors regardés sans se dire que c'était beau. [...]** La transformation en objets esthétiques de paysages réels est facilitée par le fait que la photographie donne l'illusion que l'image qu'elle produit est l'équivalent de la vision directe [...] Ce n'est plus l'artiste qui fait la beauté*

d'une représentation d'un paysage : certains paysages sont « naturellement » beaux. [...] Si l'intérêt esthétique pour les paysages réels est un phénomène récent, en revanche, depuis très longtemps, ils ont fait l'objet de tout autres regards. [...]

Bien avant qu'on porte aux paysages réels une attention esthétique, les officiers y avaient porté une attention extrême - étroitement liée bien sûr, à des soucis stratégiques et surtout tactiques. [...] Pour l'officier, il s'agit d'utiliser au mieux le terrain en ayant une vision double du paysage, puisqu'il lui faut tout à la fois voir et se dissimuler, atteindre et se protéger : il lui faut donc non seulement observer le paysage, repérer les espaces masqués à partir des positions qu'il tient, mais aussi, inversement, se représenter le paysage que voit l'ennemi à partir des positions qu'il occupe. L'importance tactique d'une position tient à la vue du paysage qu'on peut avoir de cet endroit : plus l'altitude relative est grande par rapport à l'espace tenu par l'ennemi, plus on y verra loin et plus les espaces défilés masqués seront restreints et moins l'ennemi pourra se protéger. Il n'y a évidemment pas que l'altitude qui compte, mais aussi la configuration du relief. [...]

En effet, les paysages qui présentent militairement le plus d'intérêt pour l'élaboration de tactiques et, a fortiori, de stratégies sont, dans une très grande mesure, ceux que, sans trop savoir pourquoi, nous considérons comme « beaux ». [...]

Ces propos sont directement applicables aux spécificités du site de Bibracte-Mont Beuvray qui offre aujourd'hui de large panoramas visibles et lisibles depuis plusieurs points de vue majeurs, **ces panoramas actuels étant les mêmes que ceux qu'avaient pu rechercher les Eduens pour fonder**

leur capitale fortifiée. Ces panoramas lointains, dégagés et donnant à voir et lire le paysage environnant, étaient ainsi directement associés à la dimension militaire du site.



Panorama depuis le site - point de vue de la Chaume

Au travers de ces panoramas exceptionnels, c'est bien la notion de **paysage défendu** depuis le sommet du mont Beuvray qui se tisse en filigrane. **Les paysages visibles depuis le Mont** sont ainsi les paysages observables, contrôlables et défendables par la ville fortifiée qu'était l'oppidum de Bibracte.

Il poursuit ainsi son exposé en indiquant que : « On peut d'abord évoquer la liste innombrable des sites de châteaux, forts, forteresses, bastions, blockhaus, sites qui, dans un passé plus ou moins proche, ont été choisis évidemment en fonction de l'intérêt tactique des paysages que l'on peut observer et tenir sous le tir des armes à partir de ces lieux. On commence à se rendre compte que ces endroits sont aujourd'hui justement ceux d'où l'on a une «belle» vue, d'où l'on peut observer un «beau» paysage. Certes, la vogue touristique de ces places fortifiées tient pour une part aux vestiges militaires et historiques que l'on peut y visiter, mais c'est surtout le «point de vue» sur un «beau panorama» qui est le facteur principal d'attraction.»

Il poursuit en insistant sur le fait que **«des sites qui ont été fortifiés dans un lointain passé et où il ne reste pratiquement plus de traces des ouvrages qui y avaient été édifiés sont cependant des lieux fort fréquentés par les touristes qui viennent pour la vue. [...]**

Quelles sont les caractéristiques des paysages, par ailleurs très divers, qu'on peut regarder à partir de ces lieux qui ont eu (et ont encore souvent) une grande importance militaire : d'une part, la proportion des espaces masqués (où l'ennemi pouvait défiler ses troupes) y est faible ; d'autre part, la profondeur et la largeur du champ de vision y est grande (relativement à celles qu'on peut avoir des autres points de vue des environs), c'est-à-dire que, de là, on peut voir loin, plus loin qu'à partir des points d'observation voisins.»

Là encore, le site de Bibracte-Mont Beuvray présente les caractéristiques de ces paysages à valeur tactique et stratégique sur le plan militaire, tant par les profondeurs de champs de vision des panoramas offerts que par la largeur possible des vues, potentiellement offertes à 360° depuis les hauteurs du site.

Yves Lacoste poursuit en indiquant que «*cependant, ce n'est pas seulement l'étendue du champ de vision qui fait la beauté d'un paysage comme son intérêt pour un officier : ainsi par exemple, l'immensité de certaines plaines qui paraissent complètement uniformes «à perte de vue» paraîtra horriblement monotone aux touristes à qui ne viendrait pas l'idée de faire une photo.*»

Il explique plus loin que **c'est bien de la prise de hauteur que tient la beauté des paysages** : «*au Tonkin, les «beautés du delta», ce n'est pas la plaine uniforme telle qu'elle apparaît, limitée, avec un premier plan de rizières, à l'observateur qui l'observe de haut de sa seule taille, mais c'est la plaine qui apparaît, très vaste et très différenciée avec les taches*

vertes qui indiquent l'emplacement des gros villages cachés dans les arbres, avec le réseau de digues et des canaux, des espaces d'eau stagnante : c'est le paysage tel qu'on peut le voir du haut d'une grande digue ; c'est de ces grandes digues qu'on découvre la beauté du paysage et ce n'est pas pour rien que, tenir ces grandes digues, c'est tenir une position tactique fort importante. [...] On pourrait multiplier les exemples, ils montreraient que dans chaque région, il y a une grande coïncidence entre des positions fort avantageuses sur le plan de la tactique militaire et les points de vue d'où l'on peut avoir de beaux paysages.[...]

Cette coïncidence géographique des points de vue les plus intéressants pour ce qui est de la tactique et pour ce qui est de l'esthétique des paysages peut d'abord s'expliquer par le fait que, dans l'un et l'autre cas, il s'agit de regarder.»



Les paysages panoramiques contemplés depuis le sommet du Mont Beuvray (source : Instagram / nièvretourisme)



Cette fréquente coïncidence montre **«qu'il existe des rapports entre vision militaire et vision esthétique des paysages.»** Une fois ces relations mises en évidence, il s'agit ensuite de voir comment ces rapports fonctionnent.

Yves Lacoste questionne : *«quelle est la raison profonde qui nous fait trouver beaux des paysages, sentiment dont l'apparition est relativement tardive et qui, jusqu'à une époque récente, n'a été le fait que d'une très petite minorité de la population ? En Europe, cette idée, on le sait, commence d'apparaître, au XVe siècle, pour ce qui est des représentations picturales des paysages imaginaires et au XVIIIe siècle pour ce qui est des paysages réels - et ce sont eux qui ont provoqué le plus d'émotion, d'abord pour des hommes comme Jean-Jacques Rousseau, puis pour les romantiques.»*

Il rappelle également que la période de la Renaissance voit se multiplier les représentations paysagères en peinture et que c'est ensuite au XVIIIe siècle que se développe un *«intérêt passionné pour les paysages et pour leurs images»*.

"A bien y réfléchir, en effet, quelle est la signification d'une vue de paysage, si elle ne représente pas l'inaccessible, l'impossible mythique, si elle ne représente pas non plus, par allégorie, l'espace ceinturé de forteresses, le domaine d'un souverain, mais si elle montre un espace comme toute accessible qui s'étend sans obstacle redoutable jusqu'aux lointains, un espace où l'on peut aller ? [...] Et ces espaces qui donnent le désir de partir pour aller voir ce qu'il y a de l'autre côté des hauteurs de l'horizon, ce ne sont évidemment pas les «petits» paysages du jardin bien à soi, du champ fermé de haies, du coin de terroir que l'on connaît bien, mais ces mêmes paysages que les hommes de guerre qui attendent l'arrivée de l'ennemi observent à partir de points d'où l'on voit mieux et plus loin qu'ailleurs.»

Si les hommes du XVIIIe et du XIXe siècle « trouvent beaux certains paysages, ceux où le regard va loin et découvre des points de vue d'où l'on verra plus loin encore, ne serait-ce pas qu'à leur vue, ils ont envie d'exercer leur nouvelle liberté ? La beauté des paysages, n'est-ce pas, pour une grande part, une pulsion de liberté ? Idées très romantiques - mais la beauté du paysage, n'est-ce pas un sentiment romantique ? »

Les paysages contemplés depuis les sommets du Mont Beuvray, entre prolongement et renouvellement d'une expérience du sublime

En tant que site présentant des panoramas d'une profondeur de champ et d'une largeur de vue exceptionnels, Bibracte-Mont Beuvray révèle **un rapport certain entre expérience paysagère vécue aujourd'hui par les visiteurs et recherche d'un rapport à l'immensité ou à l'infini de ces paysages visibles.**

Dans la **recherche de contemplation associée à l'observation des panoramas paysagers**, la question de l'observation de l'immensité de paysages offerts à la vue est particulièrement pregnante. **Cette recherche renvoie ainsi à une expérience renouvelée du sublime, au sens où il s'éprouve dans l'expérience des Grands Paysages et dans la recherche de la force et de la puissance de ces paysages et d'une certaine forme d'infini.**

Yvon le Scanff, dans son ouvrage *Le paysage romantique et l'expérience du sublime* évoque ainsi qu'à la fin du XVIIe siècle, le *Traité du sublime* de Longin faisait **"la promotion du Très Grand (o hupsos) comme source de l'émotion esthétique la plus intense, comme marque absolue du comble de la jouissance, comme critère fondamental d'une nouvelle définition du Beau moderne."** Il ajoute que **"Addison commence par définir le sentiment de grandeur de la même façon que Saint-Evremond définissait le vaste en ce sens qu'il naît de la contemplation de qu'on appellera plus tard la grande nature [...]"**

"Par grandeur, je n'entends pas seulement la masse d'un objet isolé, mais l'étendue de tout ce qu'on voit, considéré d'un seul tenant. Telles sont les perspectives qu'offre une campagne ouverte, un vaste désert inculte, un énorme amas de montagnes, de rochers et de précipices immenses, ou une large étendue d'eau, qui ne nous frappent pas seulement par la nouveauté ou par la beauté de leurs aspects, mais par cette espèce de magnificence rude qui apparaît dans maintes oeuvres de la nature." "

Il poursuit : *"Addison note ensuite la qualité sensible du plaisir qui naît de l'échec de l'imagination à comprendre ce qui la dépasse : "notre imagination aime à être remplie par un objet ou à saisir quelque chose qui est trop large pour sa*

capacité. Ces vues illimitées nous jettent dans un agréable étonnement et l'âme ressent un calme et une stupéfaction délicate à leur appréhension". Enfin, Addison semble faire du paysage infini le symbolon ou l'analogon de l'excellence de l'esprit humain, pour reprendre les termes de Longin et de Boileau, puisque le paysage extérieur et la rêverie qu'il suscite dans l'imagination semblent un écho de la réflexion intérieure et métaphysique que l'entendement poursuit au sujet de l'Absolu :

"Un horizon étendu est l'image de la liberté : l'oeil y trouve de l'espace pour vagabonder, se répandre à son gré dans l'immensité des horizons et se perdre dans la diversité des objets qui s'offrent d'eux-mêmes à ses observations. Ces larges perspectives indéterminées sont aussi agréables à l'imagination que les spéculations sur l'éternité ou sur l'infini le sont à l'entendement." "

La contemplation associée à l'observation des panoramas paysagers renvoie donc ainsi également à une expérience romantique du rapport au paysage, dans ce qu'elle révèle de la recherche de **"l'illimitation de l'horizon"** (M. Collot, *L'horizon fabuleux*, Corti, 1988), **"la poétique romantique du paysage se développant ainsi dans le cadre d'une certaine dialectique du fini et de l'infini."** (Y. Le Scanff).

A Bibracte, cette question du **sublime romantique** se révèle également au niveau de la grande qualité **des paysages nocturnes associés à la qualité des ciels étoilés visibles permettant une observation tant esthétique ou contemplative que scientifique.** A ce sujet, Yvon Le Scanff ajoute que : **"Le plaisir pris au nocturne est ainsi de nature esthétique et non simplement positif ou intéressé. C'est un plaisir qui provient même de l'idée négative d'une privation ; c'est pourquoi "la nuit est sublime" et "le jour est beau" (Kant, Observations sur le sentiment du beau et du sublime). Senancour problématise de façon paradoxale la sublimité nocturne comme une privation visuelle qui donne accès à la contemplation de l'infini. [...] La nuit, en tant qu' "imposante grandeur", est donc un paysage du sublime, un paysage qui révèle le sublime. [...] De cette**

contemplation se dégage un phénomène sublime : le grandissement de l'âme par la stupeur [...] car l'obscurité est vertigineuse."

Le crépuscule, les couchers de soleil, l'aube et les levers de soleil constituent également des moments privilégiés de cette contemplation paysagère (contemplation romantique des sujets du sublime), souvent également appréciés par les visiteurs et photographes sur le site de Bibracte-Mont Beuvray.

Sur cette question de la contemplation paysagère et de l'émergence de la notion de paysage associée, Yvon Le Scaff explique que *"la contemplation de la nature va de pair, chez les romantiques, avec la constitution d'un paysage. Il faut entendre par là l'expression d'un sentiment propre, la Stimmung du paysage dirait Simmel, qui rend le paysage original, inouï, unique et le hausse à la qualité d'une oeuvre d'art. Il faut aussi entendre par paysage, la constitution d'un sentiment subjectif empathique qui permet de composer en profondeur un réseau de sensations en un sentiment unique et miraculeux qui promet ou permet le sens."*²

Il poursuit en mettant en évidence le lien entre les paysages du sublime et la dimension pittoresque qui en découle : *"la manière de George Sand lui permet de composer sa description à la façon d'un tableau qui tiendrait compte de l'atmosphère presque indicible du paysage. En ce sens, elle placerait le pittoresque au service du sublime, si l'on suit ce qu'en dit Gilpin dans ses Trois Essais sur le beau pittoresque : "l'oeil pittoresque ne se borne pas à examiner la forme et la composition des objets d'un paysage ; il considère aussi les différents effets qu'y produit l'atmosphère" ou plutôt "toutes les circonstances accidentelles de l'atmosphère, qui, lui donnant de l'harmonie, double sa valeur"*³.

2 Voir Baudelaire, *Salon* de 1859, dans *Oeuvres complètes*, op.cit., ch VII, p. 660 : *"Si tel assemblage d'arbres, de montagnes, d'eaux et de maisons, que nous appelons un paysage, est beau, ce n'est pas par lui-même, mais par moi, par ma grâce propre, par l'idée ou le sentiment que j'y attache."*

3 Cité dans Frédéric Poussin, *"Paysage et représentation. Le relevé d'architecture au XVIIIe siècle"*, Revue des Sciences

Il ajoute qu' **"il faut passer du pittoresque au sublime et accéder au sublime par le pittoresque pour comprendre ce qui survient dans la contemplation."**

La question de l'horizon et des limites de perception devient dès lors un élément fondamental de la contemplation paysagère : *"le paysage s'épanouit dans l'infini et s'évanouit dans l'indéfini, qui est son horizon d'attente"*.

Appliquée au site de Bibracte-Mont Beuvray, cette phrase permet de mettre en évidence que les **notions de profondeur de champ, largeur de vue ou encore d'horizons visibles ou marqués par des éléments géographiques (ex : mont boisés, lignes de crête)** participent de l'émergence du sentiment de paysage, elle-même combinée à l'émergence d'une contemplation individuelle et collective des panoramas exceptionnels depuis les sommets du Mont Beuvray, basée sur un renouvellement contemporain de l'expérience du sublime et de la poétique du sublime romantique.

Humaines, n°209 ; "Ecrire le paysage", p.86.



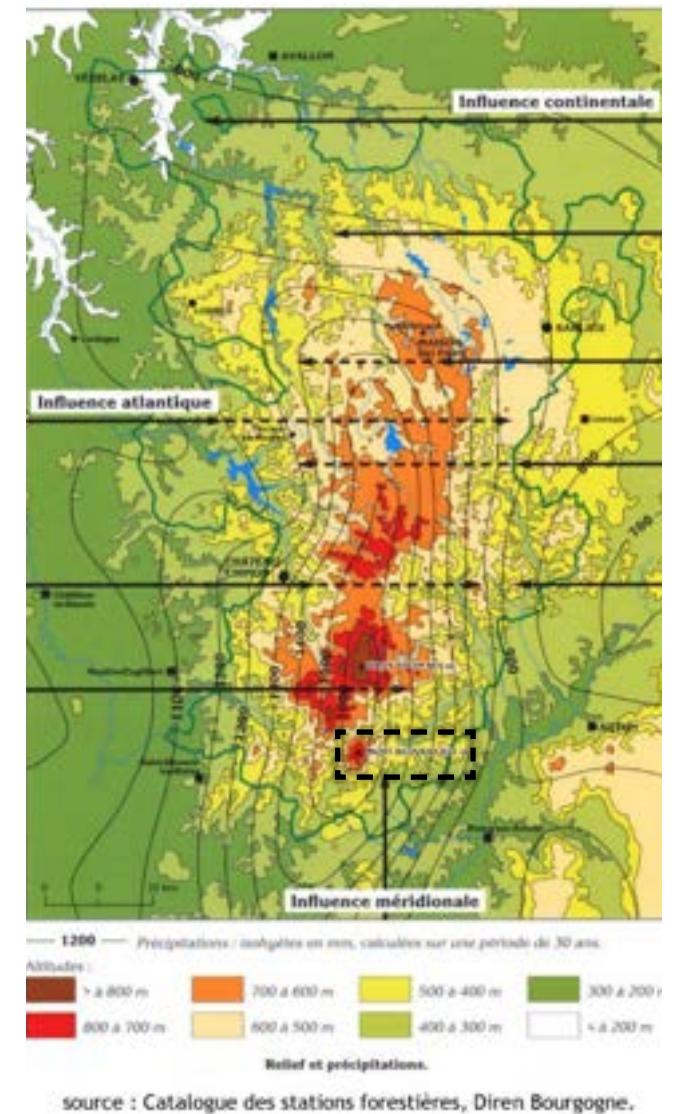
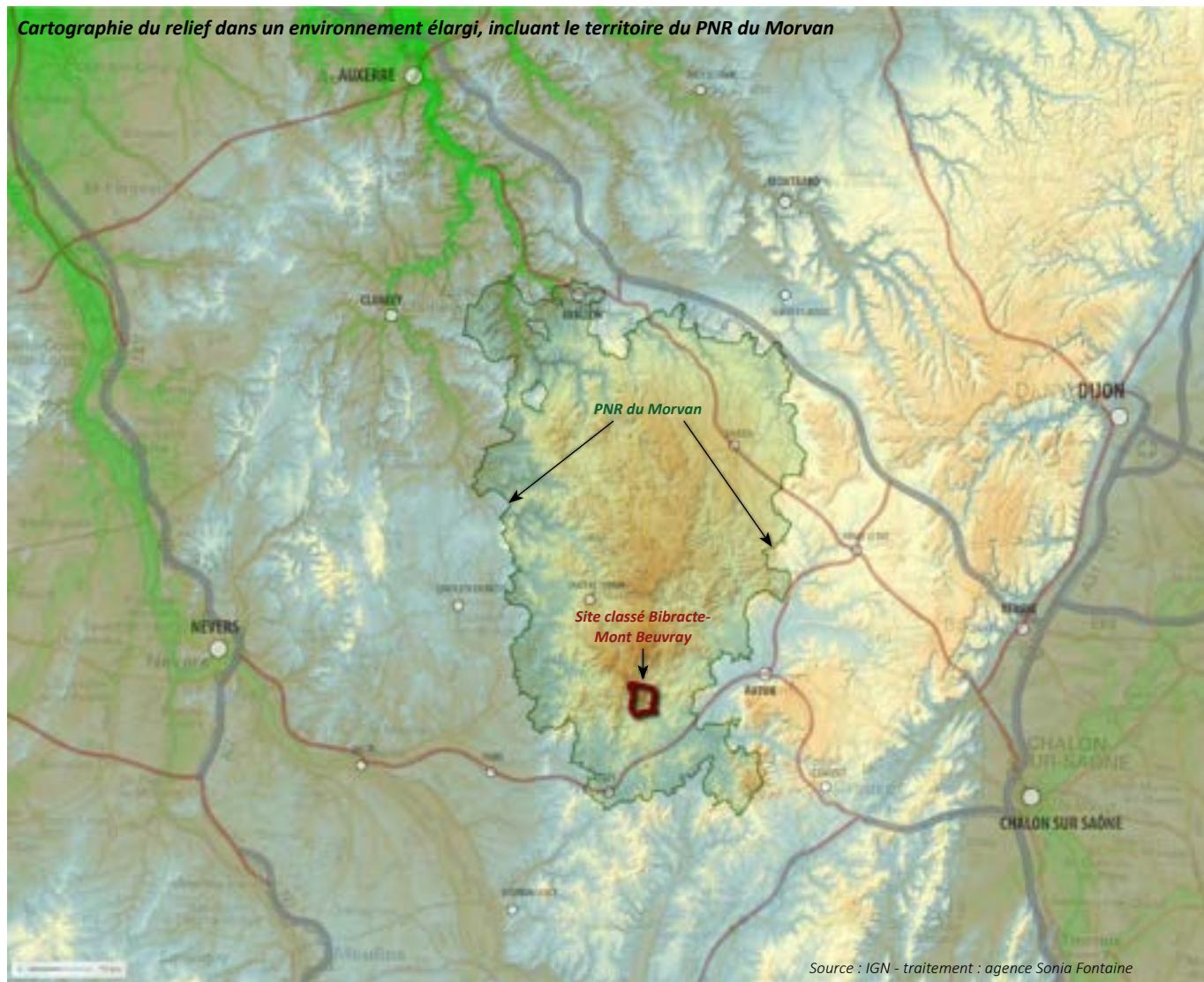
Les paysages contemplés collectivement depuis le sommet du Mont Beuvray (source : Instagram / musee_bibracte)



Panorama depuis le site de Bibracte Mont Beuvray - point de vue depuis la Terrasse



C/ Le socle géographique et géomorphologique en tant que matrice de la valeur militaire du site



Le Mont Beuvray se situe à l'extrémité Sud du Massif du Morvan, à cheval sur les communes de Saint-Léger-sous-Beuvray, Glux-en-Glenne et Larochemillay. Son sommet qui s'élève à 821 mètres d'altitude en fait le second point culminant du Morvan après le Haut Folin (901 mètres). Il domine ceci dit largement les paysages environnants.

En effet, il se présente comme le mont boisé de haute altitude le plus au sud du Morvan, et comme le dernier îlot de montagne avant l'effacement du relief marqué dans les étendues de collines et de la plaine de l'Arroux. Ce positionnement géographique lui confère un potentiel stratégique tout particulier du point de vue de la défense des territoires offerts à la vue depuis son sommet : adossé aux grands monts boisés du Morvan, il se présente comme un bastion avancé permettant la défense des espaces et territoires sous le contrôle visuel que son altitude et l'ouverture des paysages de collines et plaines adjacentes rendent possible.

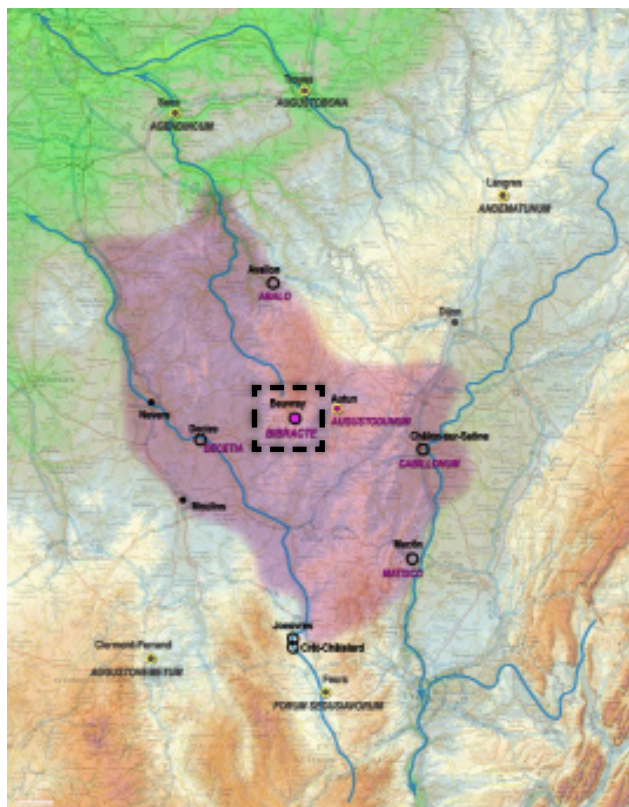
C'est ce point haut qui a été choisi par les Eduens pour fonder leur capitale, Bibracte. Le fait que ses arrières soient défendus par le massif montagneux du Morvan et que ce soit le seul mont du Morvan offrant une visibilité sur une très large partie du territoire éduen ne peut être un hasard d'implantation et constitue certainement un facteur de choix prépondérant ayant participé à la stratégie défensive de la capitale fortifiée de Bibracte.



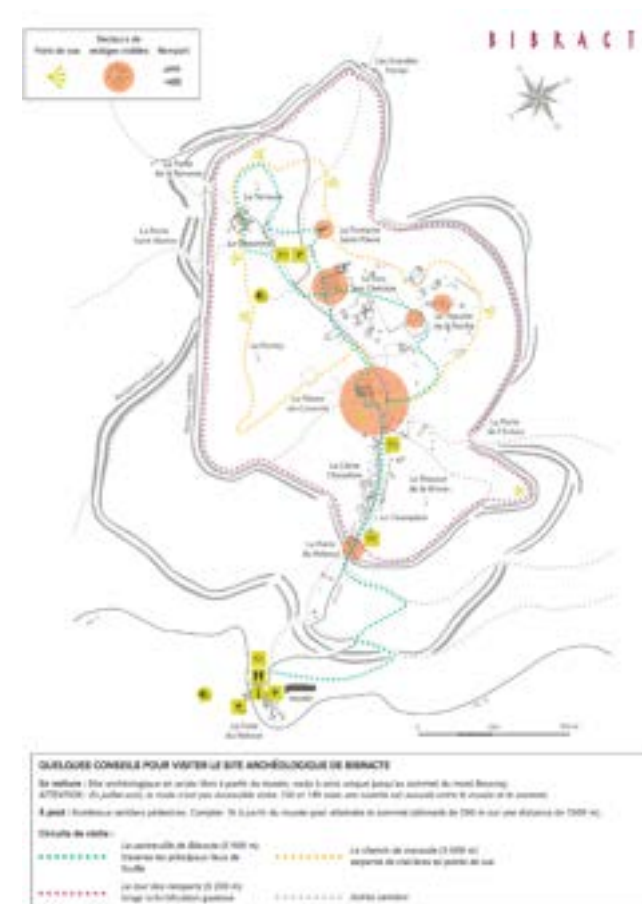
La ville fortifiée de Bibracte et sa double série de remparts
(source image : <https://www.canalplus.com>)



Reconstitution de la porte du Rebut, une des portes du rempart intérieur



Approche cartographique du territoire des Eduens et situation de la capitale Bibracte au coeur du territoire éduen



Plan de visite du site, avec les deux lignes de fortifications : rempart intérieur et rempart extérieur

D/ Les qualités paysagères fondatrices de l'esprit des lieux et de la valeur patrimoniale du site

1. Les grands traits paysagers du territoire d'étude

1.1 LE TERRITOIRE AUTOUR DU MONT BEUVRAY, ENTRE MORVAN ET DEPRESSIONS DE L'AUTUNOIS : DES ELEMENTS DE DIFFERENCIATION PAYSAGERE

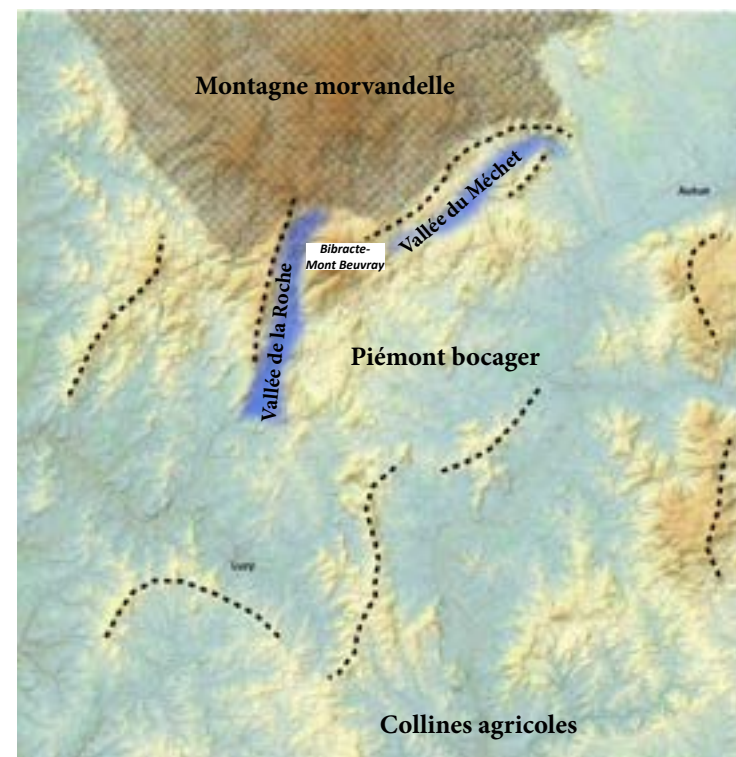
Le Mont Beuvray constitue une limite morphologique entre Haut et Bas Morvan et marque la transition entre les paysages de la montagne morvandelle et le piémont. Cette transition se ressent à la fois dans le relief, dans la géologie et dans les paysages.

On note ainsi une opposition entre les pentes très fortes et les vallées encaissées au nord, et le relief beaucoup plus doux et ouvert au sud. Il témoigne du passage du sol cristallin vers un sol sédimentaire argileux. Une ceinture de talus taillés dans la roche volcanique entoure le Beuvray, lui-même enchâssé dans un socle granitique. Ces crêtes constituent le rebord de la grande table du haut Morvan. Ce sol dur explique à la fois la vigueur des pentes qui correspondent à des escarpements de faille et à l'enfoncement des rivières qui creuse difficilement cette roche. Conséquence de la surrection tectonique et de la nature du sous-sol cristallin imperméable, le réseau hydrographique est dense

Au sud se retrouve une disposition structurale commune aux bordures orientales du Massif central. Les vallées de la Roche et du Méchet forment à la fois des limites et des transitions entre ces deux mondes. Au nord de Glux-en-Glenne, Saint-Prix, La-Grande-Verrière, le paysage marque aussi une transition forestière avec le passage de boisements denses, sur les hauteurs vers un paysage beaucoup plus ouvert de prairies bocagères.



Carte topographique du Massif du Morvan



Grandes structures du relief

— — Lignes de crête



La vallée du Méchet refermée par les pentes boisées des vallons. Une porte au niveau du Mont Tassin ouvre sur la plaine



Paysage vallonné aux pentes douces avec en arrière-plan les collines de l'Arroux

Le Mont Beuvray et ses abords marquent ainsi le carrefour de plusieurs influences, avec des transitions marquées vers les territoires alentour :

- Au Nord, les bois se densifient progressivement à mesure que l'on monte dans les versants qui ceignent le Mont Beuvray, annonçant les paysages de plus en plus forestiers de la forêt morvandaise. On y trouve un mélange de forêts feuillues et résineuses sur des pans de 150 à 200 m de dénivelé.

- A l'est, une ligne de crête boisée sépare la vallée de l'Arroux et marque la rupture vers la vallée, au relief aplanis et aux paysages beaucoup plus ouverts en direction d'Autun. Plus au sud, ce basculement est plus progressif. Le paysage accidenté du piémont bocager s'ouvre progressivement vers les paysages ondulés du Val d'Arroux.

- A l'ouest, la ligne de crête située à l'ouest de la vallée de la Roche forme une barrière nette, orientée nord-sud. Ces derniers reliefs du massif morvandiau marquent la transition vers la grande dépression de la vallée de la Loire. La vallée de la Roche est empruntée par la RD 27 qui offre de part et d'autre de larges points de vue vers le Beuvray

- Au sud, les reliefs et leurs sommets boisés s'estompent progressivement au profit de collines dont les lignes sont soulignées d'un maillage de haies basses, annonçant le paysage plus ouvert des Collines de Luzy.



Versants recouverts d'un damier de forêts feuillues et résineuses au Nord (vue prise depuis la vallée du Méchet)

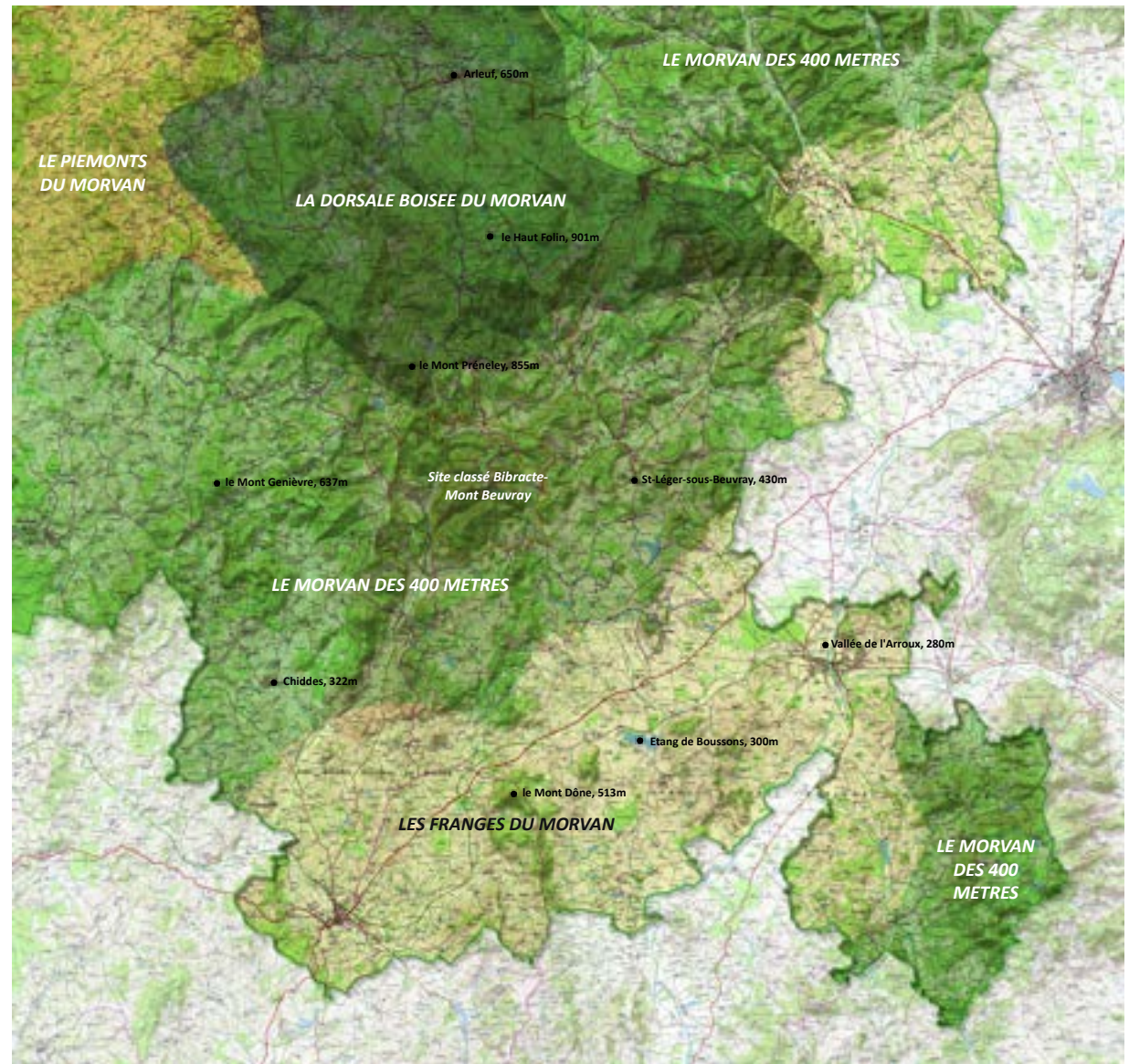
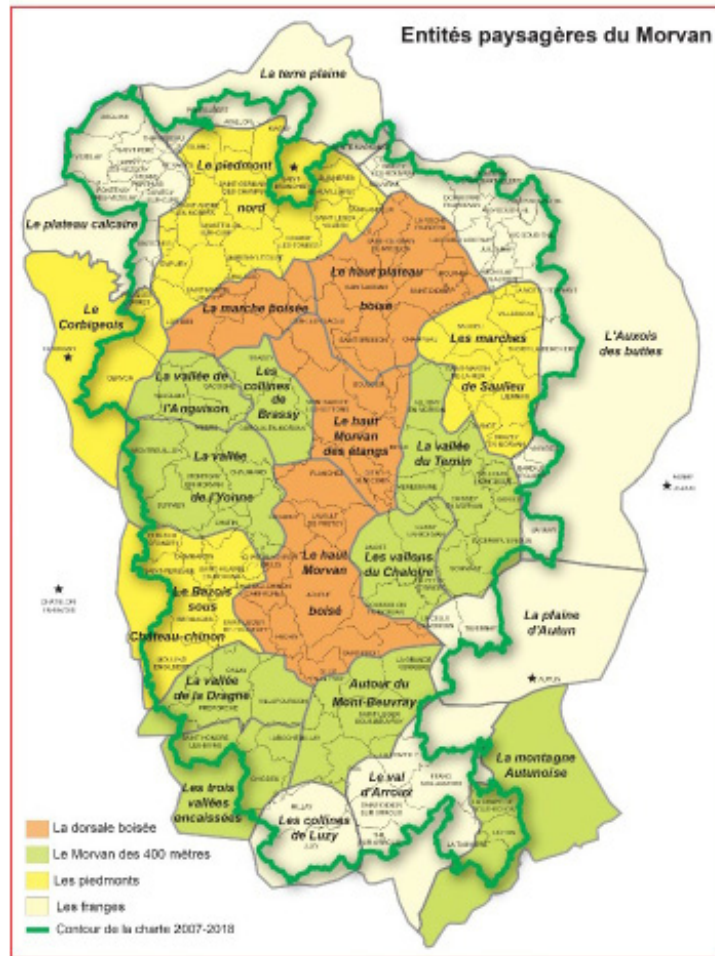


Relief ondulé et bocager au sud (vue prise depuis Saint Didier-sur-Arroux)



1.2 LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

Ces analyses s'appuient sur les documents de références de l'atlas de paysages du PNR du Morvan, qui définit dans grands ensembles paysages marquant un phénomène d'étagement du relief, des végétations et des modes d'occupation des sols depuis les hauteurs morvandelles (env. 900m) jusqu'à la vallée de l'Arroux et collines agricoles (env. 250m).



La dorsale boisée du Morvan

Cette unité est constituée de reliefs boisés entre 650 et 900 mètres (Le Haut-Folin culmine à 901 mètres). Le couvert forestier quasi continu ne permet pas d'identifier clairement le relief, constitué de sommets de roches cristallines aux formes arrondies, quasi-tabulaires, mais peu lisibles.

Cet ensemble émerge comme un ensemble forestier continu dont l'uniformité ne permet pas de reconnaître les sommets, ni même de les apercevoir de loin. De l'intérieur, malgré des altitudes élevées, il existe très peu de vues panoramiques, donnant un sentiment d'enfermement, avec des vues proches: sous-bois, lisières le long des chemins et des routes, boisements denses. C'est un paysage intime, caché, où les moindres ouvertures de clairières offrent des espaces de respiration bienvenus. Les seules vues possibles sur l'extérieur se situent au niveau des franges. Même le Haut Folin, entièrement boisé, ne permet pas de vues lointaines.

Ce massif forestier, l'altitude et les températures plus basses donnent un sentiment de paysage montagnard. La découverte de ce territoire se fait par les rares routes et chemins qui traversent difficilement cette entité. Ces grandes traversées forestières longues de plusieurs kilomètres renforcent une sensation d'isolement, d'un espace secret, refermé sur lui-même, d'autant plus que l'habitat se fait rare et se concentre essentiellement sur des franges des massifs.

De nombreuses vallées viennent cependant entailler ce massif forestier et offrent des espaces de respiration. Ces vallées sont caractérisées par des versants à fortes pentes tombant sur des rivières encaissées.

Le Beuvray marque une transition dans l'unité. Au nord de Glux-en-Glenne, Saint-Prix, La-Grande-Verrière, les bois se densifient progressivement à mesure que l'on monte dans des versants qui ceignent le Mont Beuvray. Ces versants, qui constituent le rebord de la grande table du haut Morvan, sont couverts d'un damier de forêts feuillues et résineuses sur des pans de 150 à 200 m de dénivelé.

Vers le Sud, en s'approchant petit à petit du Beuvray, le paysage s'ouvre progressivement autour de vallons bocagers, marquant une transition douce vers les paysages des monts boisés et vallons et collines agricoles.



Vue sur les versants boisés (secteur de La Grande Verrière / St-Prix)

Le Morvan des 400 mètres

Le mont Beuvray (821m) constitue le cœur de cette entité, lui-même isolé du reste du Morvan par les vallées profondes qui l'entourent.

Un ensemble de monts rhyolitiques entourent le Beuvray avec des pentes de 150 à 200 m de dénivelé recouverts d'un damier de forêts feuillues et résineuses. Sur le versant nord-ouest, les pentes deviennent très fortes, les vallées s'encaissent progressivement, préfigurant les paysages de la montagne morvandelle. Ces crêtes constituent le rebord de la grande table du haut Morvan.

Les vallées de la Roche et du Méchet forment à la fois les limites et les portes d'accès de cette entité.

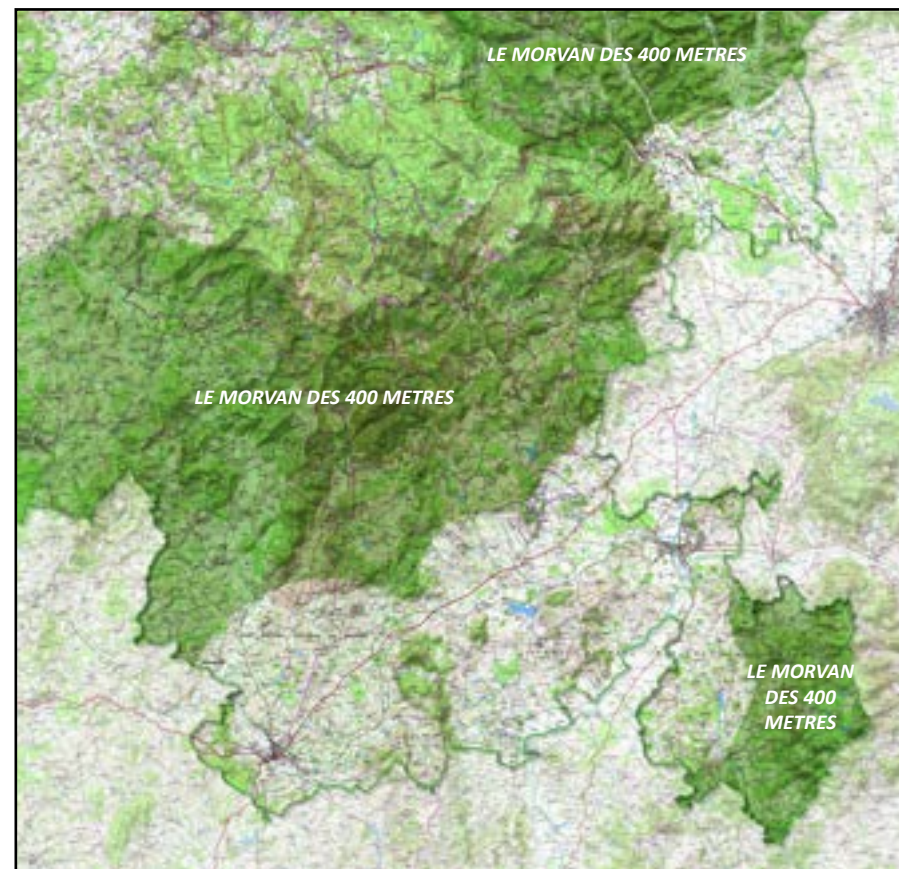
Le paysage agricole prend le pas sur la forêt. Il reste beaucoup de bois sur les hauteurs, et l'on reste entouré de crêtes boisées de toutes parts.

Cette barrière naturelle nous sépare nettement des plaines périphériques : La fin du massif trace une ligne boisée au-dessus du piémont d'où dévalent de nombreux ruisseaux. C'est le seul endroit d'où le bord du massif s'impose vraiment comme une montagne.

Au sud, les reliefs et leurs sommets boisés s'estompent progressivement, au profit de collines dont les lignes sont soulignées d'un maillage de haies basses, annonçant le paysage plus ouvert des collines de Luzy. Ce basculement est progressif. Le paysage accidenté du piémont bocager s'ouvre progressivement vers les paysages du Val d'Arroux.



Vue sur les versants boisés des monts entourant le Beuvray. Secteur du Puit, Villapourçon



Ces terrains constituent des lieux de prédilection pour le châtaignier que l'on retrouve sous différentes formes (isolé, en alignement, en verger...). Les routes implantées sur les versants pentus offrent depuis les trouées forestières des panoramas sur la vallée de la Roche et sur les crêtes boisées. Mais la perception globale reste celle d'un espace clos. Même si la forêt offre des ouvertures, les vues panoramiques restent rares. Les bourgs et les routes sont concentrés dans les bas des pentes.

Il s'agit d'un secteur de transition entre les paysages montagnards du Haut Morvan et les paysages collinaires autour de 300 m d'altitude.

Les franges du Morvan

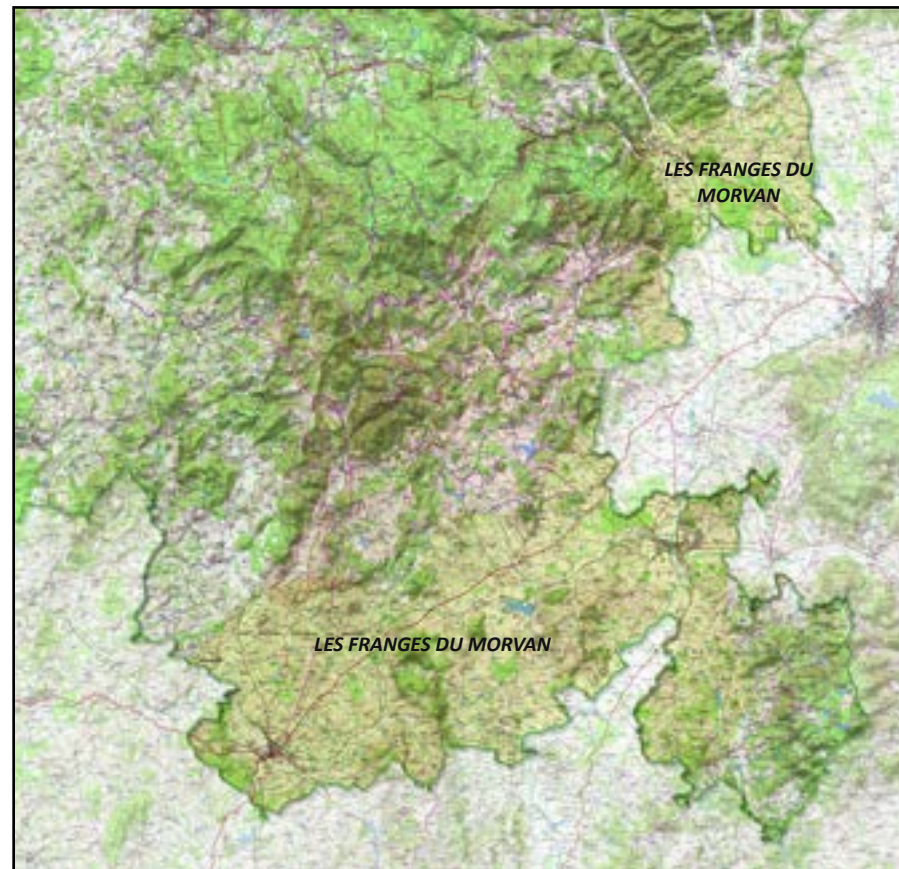
Au Sud et à l'Est du Beuvray, cette entité forme un passage du Massif du Morvan vers la plaine. Le relief s'aplanit et les lignes d'horizon s'ouvrent. Cette entité marque l'ouverture sur la plaine charolaise constitué de bocages ouverts et de parcelles agricoles ponctuées d'arbres isolés. Il s'agit d'un espace de transition entre les paysages forestiers du Nord et les paysages bocagers de la plaine. Les boisements occupent encore de nombreux sommets alors que les terrains les moins pentus laissent la place à un paysage bocager.

Les routes et chemins sont souvent accompagnées de haies. Ce bocage a un faciès typiquement morvandiau : haies basses ou haies plessées (plus rares). Ce passage progressif de paysages forestiers refermés à un bocage plus ouvert suit la logique classique d'ouverture du paysage vers l'aval.

La vallée de l'Arroux sépare nettement la montagne d'Autun du sud Morvan. Au-delà, la montagne autunoise s'abaisse progressivement vers la plaine industrielle du bassin du Creusot et Monceau-les-Mines. Le massif de Montjeu forme quant à lui une marche boisée qui débute dès les hauteurs de la ville d'Autun (380m) et s'élève pour former un plateau boisé (570m). Cette ligne de crête marque un changement de paysage.

Cette unité de frange marque le passage d'un paysage forestier du Morvan aux vues courtes vers le paysage ouvert de la plaine de l'Arroux aux vues très lointaines et profondes et des perspectives emblématiques sur le Mont Beuvray, même si ce dernier n'est pas toujours identifiable au premier abord. Les villages de La Chapelle-sous-Uchon, La Tagnière, Toulon-sur-Arroux forment des portes d'entrée sur l'entité paysagère.

L'habitat y est dispersé avec des fermes isolées et de nombreux hameaux. Cette entité est aussi ponctuée de nombreux châteaux et manoirs (souvent en position dominante), accompagnés de vastes domaines qui comprennent souvent un étang et des structures arborées caractéristiques. Le paysage porte les signes de la grande propriété. Les bourgs de fond de vallée sont nombreux et importants. Implantés sur les axes principaux de circulation, ils regroupent l'essentiel de la population des services et commerces.



Vue depuis les abords du village de Poil sur les derniers contreforts du Morvan



Vue depuis le lieu-dit «Les Jouleaux» à St Didier sur Arroux.



1.3 UN DYPTIQUE FORET ET AGRICULTURE

.....

Dans la partie Nord adossée au relief du Morvan, la forêt est omniprésente, avec un mélange de boisements de feuillus et de parcelles de résineux. Il s'agit d'une forêt d'exploitation, où les parcelles de replantation de résineux sont nombreuses et marquantes dans le paysage par leur aspect sombre et leur régularité.

C'est ainsi un paysage très sombre et fermé, aux vues courtes, d'où le Mont Beuvray est peu perceptible. Le manteau forestier qui recouvre presque uniformément toute cette zone, ne permet pas de reconnaître les sommets, ni même de les apercevoir de loin. L'habitat y est aussi plus rare, regroupé autour de quelques hameaux ou villages.

Mais ce paysage est soumis aux évolutions liées à l'exploitation du bois et à sa gestion, avec temporairement des éclaircies ou des coupes à blanc de parcelles qui créent un paysage en mouvement et offrent de furtives percées visuelles.



Des ouvertures visuelles très limitées depuis les monts forestiers



Mosaïque de résineux à l'intérieur d'un coteau feuillus



Cartographie du couvert forestier du Morvan

En opposition avec ces paysages forestiers très fermés, le territoire au pied du Beuvray, dans toute la partie sud et est, est marqué par une très forte prégnance des activités agricoles.

Dans cet espace s'étend un paysage de piémont adossé sur le relief du Beuvray. Sur les terrains les moins pentus, les bois laissent la place progressivement à un paysage bocager. L'élevage bovin est dominant et imprime le caractère des paysages. Dans ce territoire ayant peu subi le remembrement, le système bocager est encore très présent, avec tout un cortège de motifs paysagers associés : haies, arbres remarquables isolés, fermes isolées et nombreux hameaux.

Ce territoire de piémont bocager est ponctué de nombreux châteaux accompagnés de vastes domaines qui comprennent souvent un étang et des structures arborées monumentales qui les signalent dans ce paysage plus ouvert.

Les crêtes dégagées de ce paysage agricole vallonné offrent de larges points de vue sur le paysage et le Beuvray.



Elevage bovin



Un paysage bocager encore très présent



Arbres isolés en plein champ



Haie bocagère





29. État de l'occupation des sols du Mont Beuvray et de son environnement en 2012 (Jomet 2013, p. 53).

Hameaux et villages	Boisements feuillus
Élevage	Boisements résineux
Agriculture	Boisements mixtes

Occupation du sol autour du Mont Beuvray (d'après amet, 2013)
Source: Dossier de candidature et renouvellement du label GSF



2. Des richesses naturelles majeures

Ce territoire est riche de nombreuses ressources naturelles qui contribuent à forger son identité et à façonner les paysages.

L'eau

La façade occidentale du Morvan est arrosée de pluie par des nuages qui rencontrent là leur premier obstacle depuis l'Atlantique. Au sud du Morvan, l'eau vive dévale les pentes boisées vers Autun.

Les sources sont nombreuses et ont joué un grand rôle dans le développement et l'implantation humaine. Elles ont constitué un des fondements du développement de l'habitat, comme en témoigne les traces archéologiques autour des sources de l'Yonne par exemple. Beaucoup de villages ont d'ailleurs conservé un petit patrimoine lié à l'eau.

Le sous-sol cristallin a aussi favorisé le développement d'un chevelu hydrologique dense. Les rivières participent, dans la partie nord du territoire d'étude à l'ambiance montagnarde. Elles sont souvent discrètes et peu accessibles.

Dans les zones bocagères, elles sont davantage soulignées par les ripisylves qui les accompagnent.

L'autre spécificité de ce territoire, issue des caractéristiques du sous-sol est la présence de nombreux étangs, édifiés autrefois dans la partie montagneuse en barrant un vallon le plus haut possible pour créer ensuite le courant nécessaire au flottage du bois.

Les étangs se retrouvent également dans la partie bocagère, soit près des hameaux et châteaux, ou plus dispersés pour des usages piscicoles et agricoles. De grands étangs se distinguent avec aujourd'hui des usages multiples, et notamment touristiques (étangs de Poisson, des Gaulois et de Bousson par exemple). Ils apportent une touche lumineuse et sont bien visibles depuis les hauteurs du Beuvray, créant des points de repères dans les vastes panoramas.



Etang de Poisson



Etang à Luzy

La forêt :

Le couvert forestier a longtemps constitué une source de revenu permettant d'exploiter les terres pauvres, le bois étant transporté ensuite par flottage jusqu'à Paris. Les vestiges d'anciennes haies plessées témoignent de l'évolution des paysages d'un espace ouvert vers des paysages forestiers très refermés aujourd'hui (à l'échelle du Morvan, la forêt a doublé son emprise au XXe siècle).

Les forêts marquent les horizons, donnant des vues aux ambiances intimes. La présence de conifères apporte une touche plus rigide et sombre par endroit. Témoin d'une exploitation de la forêt, les stockages de bois s'affichent le long des pistes d'accès.

La pratique sylvicole introduite au milieu du XXe siècle, de la forêt monospécifique résineuse et régulière, se traduit par des limites très tranchées au sein du couvert forestier. L'exploitation par des coupes à blanc et les replantations de conifères font apparaître des formes géométriques avec un aspect artificiel.



Couvert forestier recouvrant les monts du Morvan



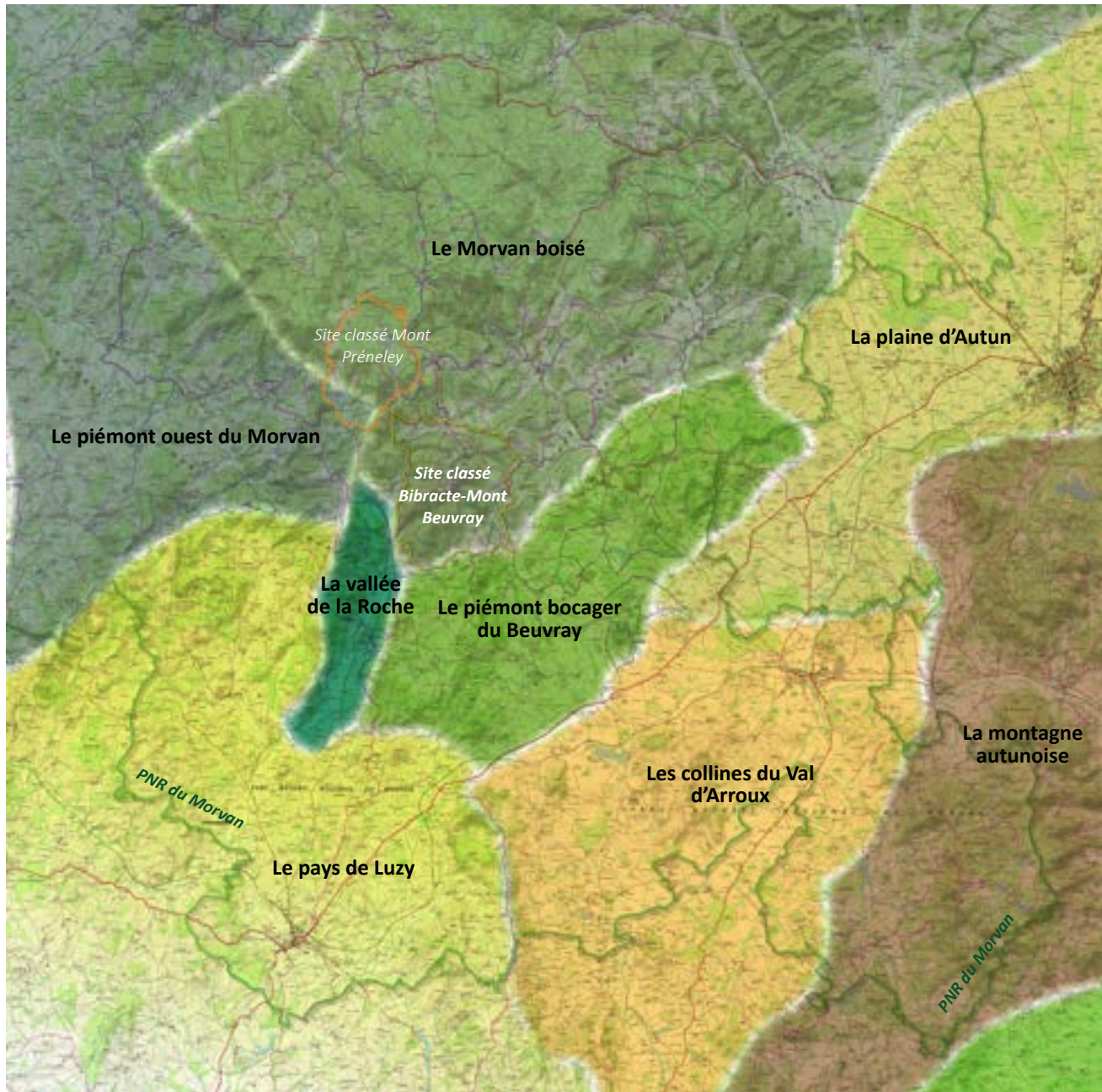
Silhouettes boisées énigmatiques sur le Mont Beuvray



La forêt referme les vues et marque les horizons



3. La caractérisation des unités de paysage et leur relation au Beuvray



Cette analyse repose sur une approche de synthèse de trois sources de connaissances disponibles en matière de paysage :

- Atlas des paysages du PNR du Morvan,
- Atlas des paysages de la Nièvre,
- Atlas des paysages de la Saône et Loire,

Comme ces documents proposent des appréciations différentes des « limites » des unités paysagères d'un département ou d'une zone géographique à une autre, nous avons pris le parti de nous inscrire en continuité des délimitations proposées par l'atlas des paysages du PNR du Morvan. C'est en effet la seule approche qui s'affranchit des limites administratives, et qui définit de grandes entités paysagères illustrant la transition des Monts du Morvan vers les vallées et plaines.

Nous proposons une adaptation de ces limites en fonction de l'échelle d'analyse autour du Mont Beuvray.

3.1 Le Morvan boisé

Au nord du Beuvray, passé les premiers contreforts qui délimitent la vallée du Méchet et celle de la Roche, on entre dans un monde de forêt, au relief plus marqué et à l'ambiance montagnarde

Dans cette unité, la forêt recouvre les reliefs et referme les vues. Le manteau forestier recouvrant tout, les ouvertures prennent une très forte importance. En effet, les coupes rases ouvrent parfois des panoramas éphémères. C'est même parfois la seule occasion de découvrir un large point de vue. De cette unité, le Beuvray n'est pas visible, sauf depuis quelques belvédères comme à Glux en Glenne par exemple.



*Pentes boisées recouverte de forêts de résineux, offrant des ambiances très sombres et refermant les angles de vues.
La Grande Verrière*



*Clairières dans les boisements au niveau des sources de l'Yonne.
Lieu-dit "Le Pré des Moines", Saint Prix*



*Le Beuvray sur sa face Nord apparaît à la faveur d'éclaircies dans les boisements.
Route D260, Glux-en-Glenne.*



*Mosaïque forestière. Le paysage évolue au gré des coupes réalisés dans les boisements.
Lieu-dit Le Puits, Villapourçon*



3.2 Les contreforts et la vallée du Méchet

La vallée du Méchet constitue une porte d'entrée dans le Massif du Morvan. En venant d'Autun, l'entrée dans la vallée est bien lisible: le fond plat est encadré de versants boisés aux pentes raides. Cette entaille est la seule communication avec la vallée de l'Arroux. Ce corridor ouvre ensuite sur une vallée plus large, dominée par des prairies en fonds. La présence de ces prairies en fond de vallée accentue la visibilité des coteaux boisés. On note d'ailleurs une progression des résineux au détriment des feuillus sur les coteaux. La plantation de peupliers dans le fond de vallée peut entraîner par endroit la fermeture du paysage.

Les versants boisés aux pentes fortes annoncent les paysages de la montagne morvandelle. L'ambiance y est plus montagnarde. L'ambiance y est aussi plus intime même si la présence des parcelles d'élevage conserve des séquences plus lumineuses. Ces ouvertures offrent des panoramas sur toute la vallée et sur les lignes de crêtes qui ferment l'horizon.

Les vues sur le Beuvray sont en revanche très limitées. Depuis ce secteur, le mont est très peu identifiable.



Corridor marquant l'entrée dans la vallée du Méchet depuis la plaine d'Autun, encadré par le Mont Tassin et le Bois de Longène. (secteur des Grandes Vernes, La Grande Verrière)



Vue générale de la vallée du Méchet depuis les hauteurs (secteur des Grandes Mouilles, La Grande Verrière). Les pentes boisées des versants annoncent les paysages forestiers que l'on trouve plus au Nord



Vue générale de la vallée. Le fond de vallée paturé et plat offre de grandes ouvertures.



Versant boisé avec des pentes raides.

3.3 La vallée de la Roche

Cette ample vallée relie la plaine aux pieds du Mont Beuvray. Elle constitue une transition paysagère entre les ambiances montagnardes sombres et refermées et le bocage beaucoup plus ouvert et lumineux.

La rivière de la Roche serpente dans le fond de vallée au milieu des pâturages, soulignée par une ripisylve discrète.

Les pentes sont dominées encore largement par les pâturages, les boisements se limitant aux couronnement des lignes de crêtes. Les haies commencent à marquer le parcellaire, mais ne bloquent pas la perception générale de la vallée, qui reste très ouverte. L'habitat se compose de fermes isolées ou regroupées en petits hameaux. Le château de Larochemillay émerge sur la ligne de crête et domine la vallée. Cette vallée offre un paysage de grande qualité avec des vues majeures sur le Beuvray qui se place dans l'axe de la route.



Vue générale de la vallée, très large, offrant une impression d'ouverture après les paysages forestiers très refermés du Morvan boisé.



Organisation de la vallée suivant un étagement: en fond, les prairies paturées, puis le bocage sur les pentes et les boisements sur les sommets



*Ferme traditionnelle.
Lieu-dit Saint Gengoult, Larochemillay*



Le château de Larochemillay, installé sur une avancée rocheuse, domine la vallée. Le Mont Beuvray en arrière-plan referme l'horizon. Il s'agit de l'une des vues majeures sur le



3.4 Le piémont bocager du Beuvray

Cette unité marque la transition entre les paysages montagnards du Morvan et l'ouverture sur les paysages de la plaine.

Les vues y sont beaucoup plus ouvertes même si les haies qui commencent à marquer les limites parcellaires créant des filtres visuels.

L'habitat est très dispersé, parfois regroupé en petits hameaux. Ce sont surtout les domaines, accompagnés de leurs parcs boisés, qui marquent cet espace.

Depuis cette unité, les vues sur le Beuvray sont nombreuses. La proximité rend le mont parfaitement identifiable, même si, suivant l'orientation du point de vue, celui peut être plus ou moins difficile à reconnaître.



Paysage représentatif des pieds du Beuvray, avec au premier plan un bocage bas associé à des arbres de hautes tiges, et en arrière-plan les pentes boisées (essentiellement en résineux) des versants, Lieu-dit Pré des Marronniers à La Comelle.



Prés bocagers destinés au pâturage, avec présence de nombreux arbres au port remarquable où s'abrite le bétail. Secteur de Poil.



Château de Mousseau, Poil. Beau manoir construit entre les XIIIe et XIVe siècles, dont subsistent deux tours découronnées séparées du corps central.



Les versant boisés du Beuvray. Au pied du Mont, sa silhouette est difficilement reconnaissable, mais la trouée de lumière de La Terrasse permet de l'identifier.

3.5 La plaine d'Autun

Au niveau d'Autun, la plaine de l'Arroux est très large, offrant des points de vue lointains et des perspectives sur le Beuvray depuis les points hauts. Malgré la distance et une organisation fonctionnelle tournée vers Autun, la relation au Beuvray reste forte par ces liens visuels qui restent importants.

Les deux terrils des Télots dominant la plaine d'une centaine de mètres, formant un repère visuel fort.



*Route D3 menant à la vallée du Méchet.
Large plaine ouverte avec de nombreuses haies bocagères.*



Térils des télots dominant la plaine dans la périphérie Nord d'Autun



*La plaine de l'Arroux fermée à l'Est par la montagne d'Autun.
Route D681, Monthelon*



3.6 Les collines de l'Arroux

La large vallée de l'Arroux qui traverse la zone d'étude en diagonale du Nord Est au Sud Ouest, marque la transition entre les paysages du Morvan et ceux du Charolais. Au nord un territoire qui s'organise en lien avec les derniers reliefs morvandiaux, au Sud, un paysage qui s'ouvre sur le Charolais.

Au niveau d'Etang-sur-Arroux, la vallée se resserre, formant un seuil. De part et d'autre de l'Arroux, une succession de reliefs prend place, offrant depuis les voies qui les traversent des vues lointaines jusqu'aux versants du Morvan d'un côté ou de la Montagne Autunoise de l'autre. La relation au Beuvray est ici très forte. Les vues y sont majeures.

L'élevage est très présent, associé avec des parcelles de grandes cultures. L'habitat est regroupé en gros bourgs qui organisent le territoire et les voies de communication.



Les collines de l'Arroux marquent la transition entre deux territoires : au Nord, un paysage bocager relié fonctionnellement au piémont du Morvan



Vers le sud, le paysage bascule vers la plaine charolaise, avec un bocage très présent, associé à quelques parcelles de cultures céréalières, avec un relief beaucoup plus doux.



Depuis les collines de Saint Didier sur Arroux, les perspectives sur le Mont Beuvray sont majeures. Depuis ces points hauts, il se détache vraiment comme une avancée du Massif du Morvan, avec sa forme caractéristique.



*Une ferme isolée
Lieu-dit Le Mérot, Thil-sur-Arroux*

3.7 La montagne Autunoise

La Montagne Autunoise forme un haut relief forestier entre les vallées de l'Arroux et de la Dheune. Massif granitique érodé qui culmine à 660m, elle est entaillée en son milieu par la vallée bocagère du Mesvrin.

Depuis la vallée de l'Arroux, au fond plat, le relief de la Montagne Autunoise forme une limite forte.

La Montagne Autunoise offre une succession d'ambiances sans cesse renouvelées au gré des variations du relief.

Les reliefs sont recouverts de forêts, rappelant par endroit les ambiances du Morvan. Les franges de ces reliefs offrent des points de vue uniques sur le massif du Morvan et vers le Beuvray, notamment depuis les belvédères (Uchon).



Depuis le rocher du Carnaval à Uchon (site classé), le panorama s'ouvre largement sur tout le massif du Morvan.



L'ambiance montagnarde est très forte dans cette entité, avec notamment dtrès peu de voies de communication qui traversent ce massif.

E/ Les qualités culturelles et historiques fondatrices de la valeur patrimoniale du site

1. L'analyse historique et diachronique

1.1 LE CADRE DU TRAVAIL

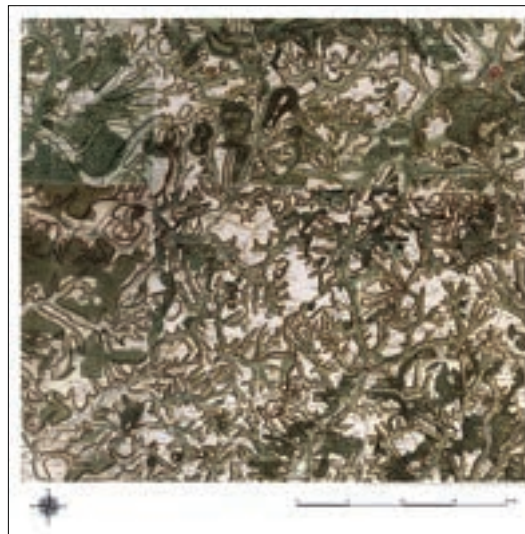
L'objet de ces développements n'est pas de synthétiser exhaustivement ou de se substituer au travail de recherche historique et archéologique dont Bibracte -Mont Beuvray a fait et fait encore l'objet avec une densité d'approches remarquable. Nous recherchons ici les éléments qui peuvent nourrir la définition de la valeur patrimoniale de l'Aire d'Influence Paysagère en identifiant dans le temps les grandes permanences et les bouleversements qui justifieront ensuite des orientations de protection ou de valorisation à l'échelle du grand territoire.

A l'instar des écrits de Jacques Lacarrière, il s'agit bien ici de s'interroger sur les motivations qui ont toujours poussé à l'occupation du Mont Beuvray, à sa fréquentation. Par-delà le temps, les motivations initiales des concepteurs de Bibracte nous parlent-elles aujourd'hui de celles des nombreux visiteurs qui viennent sur le Beuvray, « parce que c'est lui » ? Quels liens dans le temps le site nous permet-il de tisser ?

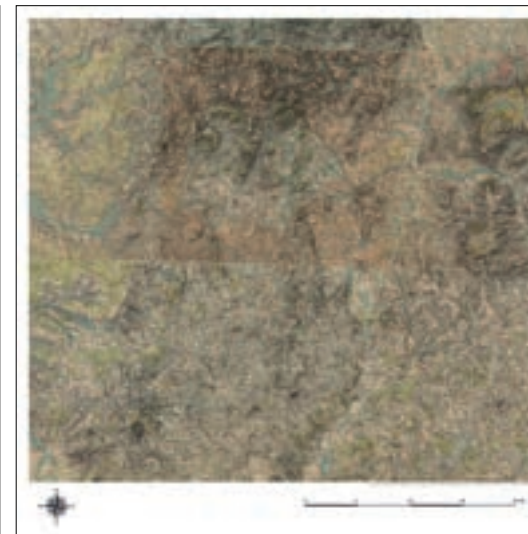
Nous avons ainsi procédé par le récolement des publications à disposition, des échanges réguliers avec l'EPCC, la rencontre individuelle de chercheurs, un travail important de terrain en résidence et une lecture des cartographies depuis Cassini au XVIIIe siècle.

*Analyse systématique
des cartographies
anciennes depuis le
XVIIIe siècle*

G. Duhamel d'après IGN,
RemonterLeTemps



Carte de Cassini, 1754 - 1757



Carte d'Etat-Major, 1840



Carte IGN, 1950



Carte IGN, 2018

1.2 UN FAIT FONDATEUR : LE CHOIX DU BEUVRAY POUR CAPITALE

L'implantation de leur capitale sur le Beuvray par les Eduens est un choix volontaire et réfléchi. Comprendre ou plutôt interpréter ce choix, c'est établir les projections qu'une société a pu avoir sur le site et sa situation, et autant que possible faire un pont vers le présent pour tenter de décrire ce qu'il reste de ces projections aujourd'hui.

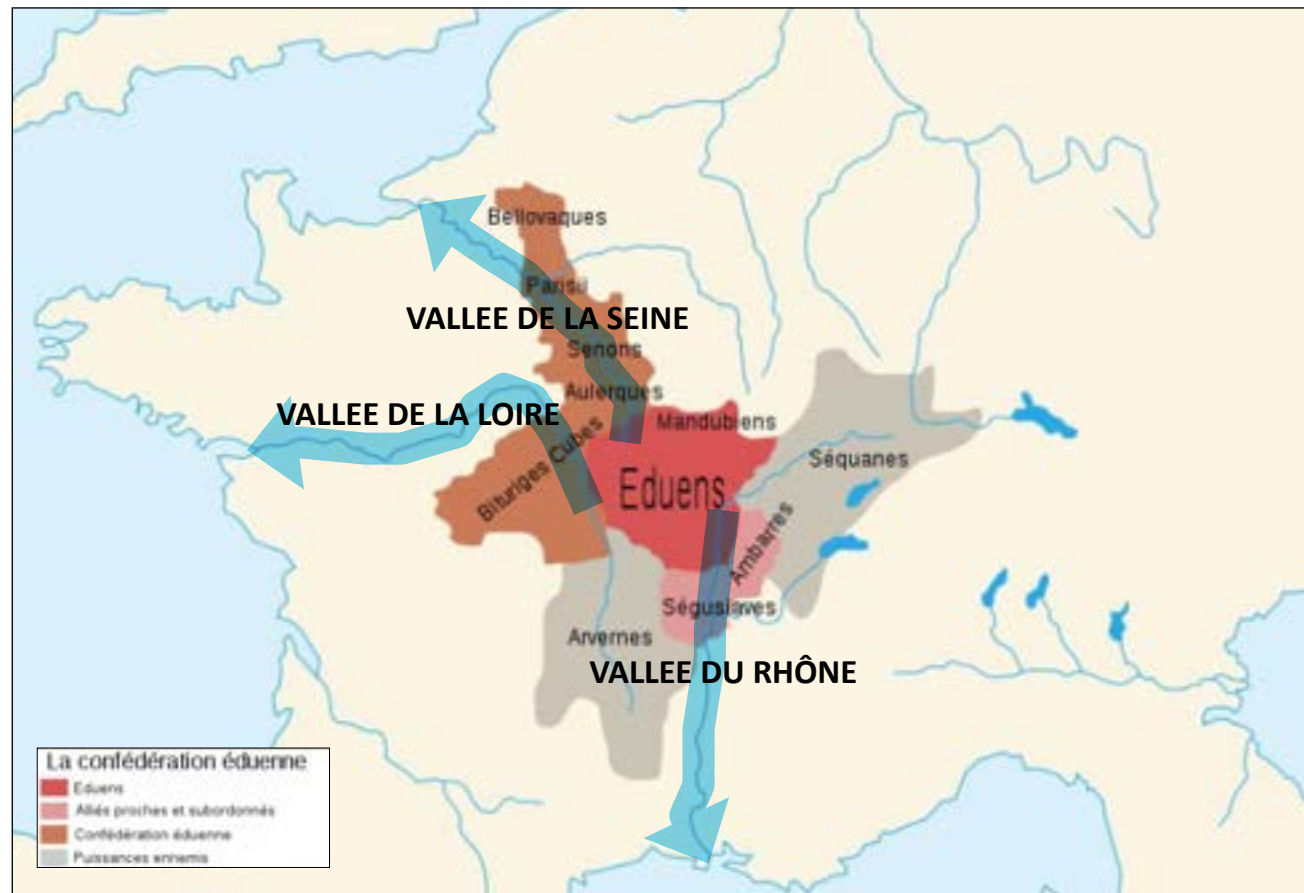
Une situation du Beuvray comme interface

Bibracte est au cœur géographique du territoire éduen, positionné à proximité immédiate de la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Seine, de la Loire et du Rhône. C'est là un gage d'eau abondante, mais aussi de contrôle des ruptures de charge entre les fleuves utilisés pour le transport.

Que ces voies de communication soient fluviales ou terrestres, l'oppidum et son territoire sont à la transition entre l'Empire romain et les territoires celtes, pivot entre les Arvernes et les Séquanes, ennemis, que l'on domine depuis le chemin de ronde. Cette situation d'interface est gage de prospérité commerciale en temps de paix et positionne la ville comme lieu stratégique en temps de guerre, lui valant d'accueillir César et Vercingétorix successivement et de donner son nom à la première grande bataille de la Guerre des Gaules en 58 av. J.C.

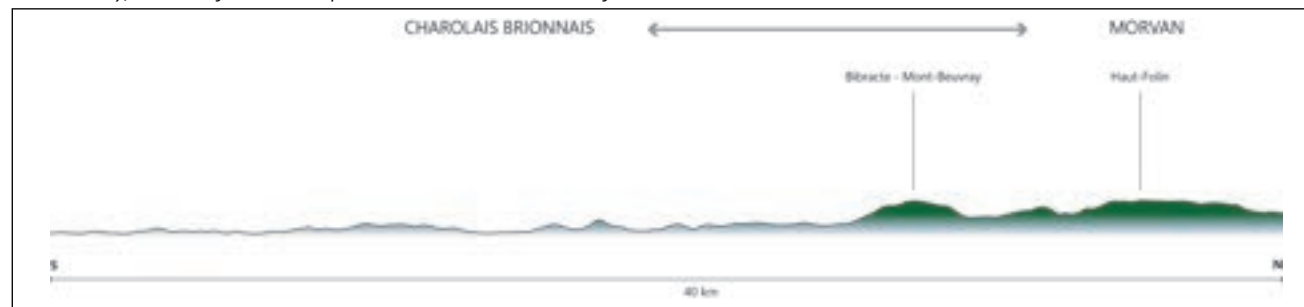
Plus localement, le Beuvray se situe en éperon sud du Massif du Morvan, et ouvre sur la vaste plaine agricole charolaise. Entre plaine en montagne, la ville peut ainsi se nourrir de productions diversifiées, avec bois, élevage et métallurgie à foison au nord, cultures et élevage au sud, autant de denrées stockées à l'abri des remparts, ou échangées sur les marchés.

Le territoire éduen comme verrou à la conjonction des trois grands bassins versants



source : G. Duhamel d'après <https://humanhist.com/>

Le Beuvray, à l'interface entre plaine charolaise et massif du Morvan



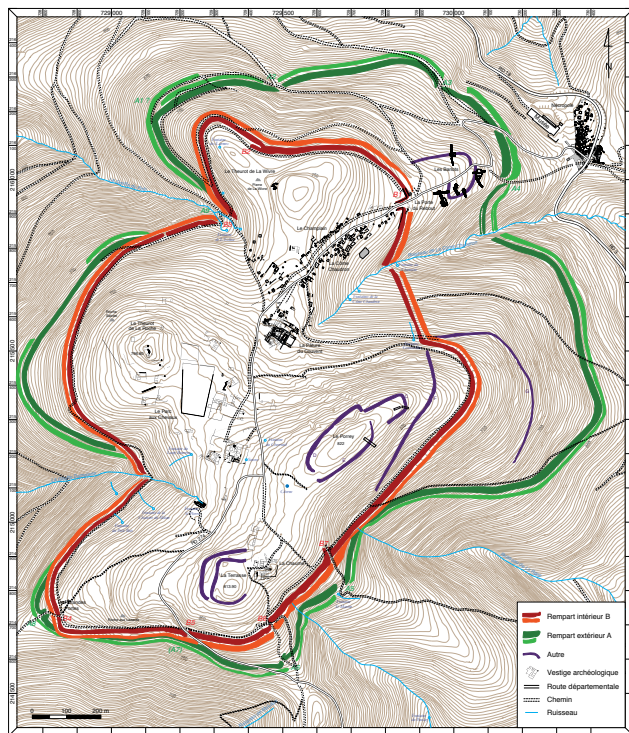
source : G. Duhamel

Oppida recensés d'une superficie minimale de 15 ha et datant du II^{ème} et I^{er} siècle avant JC



source : Oppida.org

Une fortification qui s'appuie sur les courbes de niveau pour optimiser la défense et protéger les accès



Plan archéologique synthétique de l'oppidum gaulois de Bibracte
source : Vincent Guichard, Bibracte EPCC et PNR du Morvan, *Demande de renouvellement du label Grand Site de France*, Glux-en-Glenne, août 2013

D'autres oppida n'ont pas été préservés comme Bibracte
Oppidum de Besançon : l'absorption dans la ville



source : Oppida.org

Oppidum de Gergovie : l'urbanisation à ses pieds



Oppidum d'Amboise : le maintien d'une place forte



source : Oppida.org

Un site type pour l'implantation d'un oppidum ?

Outre une situation stratégique, le Beuvray bénéficie également de particularités géomorphologiques qui le désignent comme candidat idéal pour accueillir une agglomération. Sa fréquentation depuis le néolithique révélée par les fouilles en atteste d'ailleurs.

Son relief culminant à 800 mètres, soit 500 mètres au-dessus de la plaine, aux pentes douces, permet des accès progressifs au cœur de la cité, non rédhibitoires pour une vie commerciale intense et l'administration de tout un territoire. De plus, il garantit une fortification efficace, en jouant de ces pentes pour mettre l'ennemi à distance et économiser sur la hauteur du rempart. Ainsi, la découverte de la ville par le bas ou depuis le lointain est gage de monumentalité et de démonstration de puissance. De même, l'abondance de sources, avec plus d'une dizaine recensées, garantit l'accès à l'eau comme ressource essentielle.

Si l'on considère l'ensemble du réseau d'oppida, des éléments communs peuvent ainsi être identifiés : une situation stratégique d'un point de vue économique, militaire ou géopolitique et un site qui offre un juste équilibre entre accès, défense, position monumentale et présence d'eau potable.

Bibracte, par son existence éphémère et son abandon au profit d'Autun, la préservation ensuite du Beuvray de toute urbanisation hormis quelques constructions sporadiques, la faible qualité agronomique des sols qui a seulement permis le maintien d'activités d'élevage ou de sylviculture, a fait l'objet d'une préservation remarquable, à la fois du site même de la ville antique, mais également de tout le territoire alentour.

Bibracte est ainsi certes le témoin rare de l'urbanisme des derniers temps de l'âge du fer, mais le Beuvray et toute son aire d'influence témoignent eux d'une relation originelle au site et au grand paysage remarquablement préservée aujourd'hui.

1.3 LES PERMANENCES DU PAYSAGE

Sources :

- Benoit, P & Berthier, K. (2005). Les aménagements hydrauliques liés au flottage du bois : Leur impact sur le milieu fluvial XVIe-XVIIe siècles. *Forêt et Transports Modernes*. 15. 41-55
- Nouvel (P.), Les occupations humaines autour de Bibracte, in Guichard (V.) (dir.), *Programmes de recherche sur le Mont-Beuvray, Rapport annuel 2011, Rapport triennal 2009-2011*, Glux-en-Glenne : Bibracte, 2011, p. 485-605
- Chevassu (V.), Gauthier (E.), Nouvel (P.), Richard (H.), Bichet (V.), Jouffroy-Bapicot (I.), « Peuplements et paysages anciens dans les massifs du Morvan et du Jura. Confrontation de données paléoenvironnementales, historiques et archéologiques », in : Deschamps (M.), Costamagno (S.), Milcent (P.-Y.) et al. (dir.), *La conquête de la montagne : des premières occupations humaines à l'anthropisation du milieu*, Actes du colloque de Pau, 2017. Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2019

L'abandon de Bibracte au profit d'Autun, ville de plaine et située sur les nouveaux axes économiques majeurs, fait entrer Bibracte dans l'oubli jusqu'à notre époque, nous offrant aujourd'hui ses vestiges remarquablement préservés. Autour, le territoire proche du Beuvray évolue lui aussi mais reste néanmoins éloigné des grands bouleversements comme la révolution industrielle du XIXe siècle ou l'urbanisation de la seconde moitié du XXe siècle notamment. Dès lors, comme l'abandon de la capitale éduenne fut une chance inestimable pour notre connaissance aujourd'hui, l'exclusion de tous ces abords du Beuvray des grandes dynamiques qui ont marqué les deux derniers siècles est également une opportunité réelle de connaître ce « quelque chose » porté par le paysage que Jacques Lacarrière évoquait.

La stabilité de l'armature urbaine

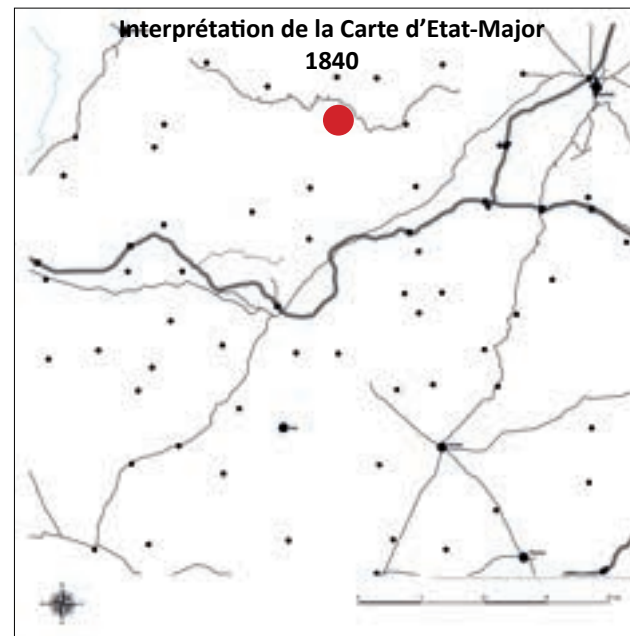
Hormis le profond bouleversement que constitue la création éphémère de Bibracte puis son abandon au profit d'Autun, le territoire ne connaît plus ensuite de grands bouleversements.

La trame villageoise, qui sert aujourd'hui encore d'ossature au peuplement, est en place depuis le Moyen-Âge.

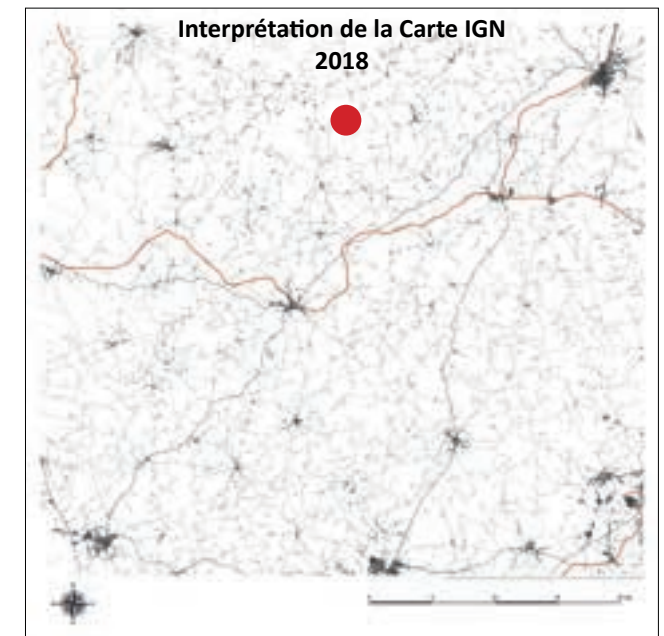
Les principales infrastructures créées, comme les chemins de fer, les routes et les canaux, s'insèrent dans le paysage avec une grande discrétion, en suivant les fonds des vallées, et sont encore aujourd'hui quasiment absentes des panoramas. De plus, exception faite d'Autun, elles ne catalysent pas autour d'elles une forte urbanisation. En règle générale, le développement industriel et économique



Les principaux axes convergent désormais vers Autun. Néanmoins, un rayonnement est encore perceptible autour du Beuvray, avec des mentions d'un « ancien camp aujourd'hui place d'une foire » ou d'un « ancien chemin romain » venant de l'ouest. La trame urbaine est, elle, déjà stabilisée.



Le désenclavement du Morvan est amorcé avec l'arrivée du chemin de fer. Les principales routes sont progressivement empierrées. Les grandes polarités se déplacent vers les villes minières proches. La trame bâtie se maintient.



Si la ville d'Autun sort de ses murs et s'étend peu à peu dans la plaine, la majeure partie du territoire reste à l'écart de l'urbanisation massive de la seconde moitié du XXe siècle. Les équilibres hérités se maintiennent, offrant une trame d'habitat héritée au moins du Haut Moyen-Âge (Chevassu).



Les villages nichés aux pieds des monts



Un bocage qui entre jusque dans les hameaux



La discrétion des infrastructures

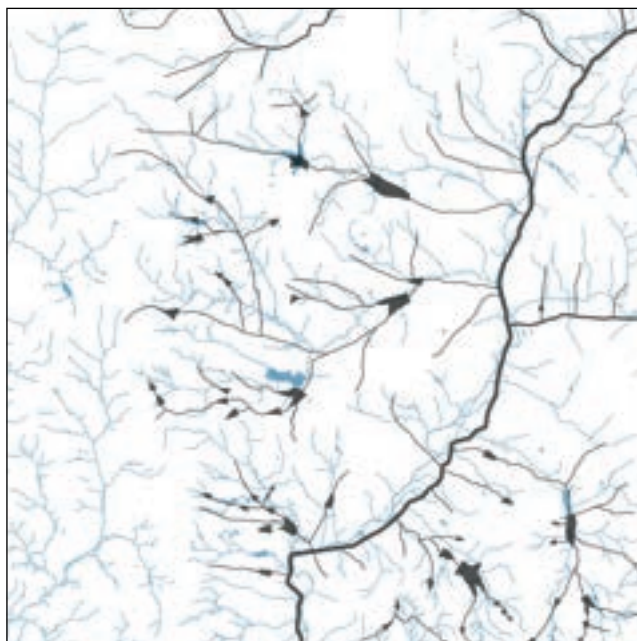
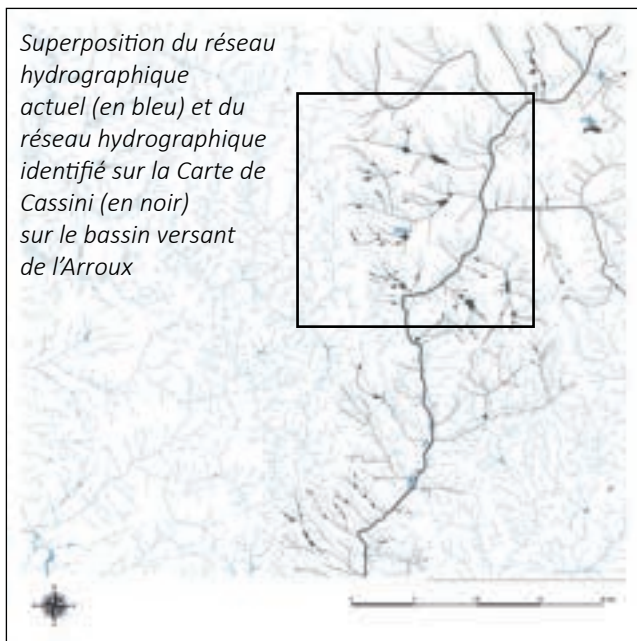
se déroule à distance, laissant aux abords du Beuvray toute sa place à l'activité agricole.

D'après les recherches menées par Valentin Chevassu, les implantations des villages, hameaux et domaines que nous connaissons aujourd'hui sont héritées au moins du Haut Moyen-Âge. Le croisement des fouilles archéologiques avec les expertises palynologiques permet de supposer qu'avant cette période, en remontant jusqu'aux temps de la fondation de Bibracte, le paysage était constitué de milieux très ouverts avec un semis dense d'établissements.

Le caractère de ces paysages aujourd'hui, s'il a nécessairement fait l'objet d'évolutions, conserve ainsi les grands traits de celui qu'ont pu connaître les Eduens : un semis d'habitat et de fermes plus ou moins dense, dans un paysage très ouvert du fait des activités agricoles pratiquées.

Ceci confère à tout ce territoire de véritables qualités paysagères remarquablement préservées : un équilibre du bâti et du non bâti avec des limites claires et lisibles ; des implantations groupées qui préservent les terres agricoles du mitage ; une trame bocagère qui permet le maintien d'un couvert forestier de part et d'autre des prés ; des infrastructures très discrètes peu perceptibles. Outre ces qualités, c'est également là un témoignage d'une manière d'habiter, de s'inscrire dans un territoire dans le respect de ses équilibres naturels et anthropiques.

Superposition du réseau hydrographique actuel (en bleu) et du réseau hydrographique identifié sur la Carte de Cassini (en noir) sur le bassin versant de l'Arroux



Au-delà des décalages liés à la projection cartographique, il est possible de constater un relatif maintien du réseau d'étangs malgré une tendance à sa simplification

L'héritage d'un réseau hydrographique complexe

Les étangs au sud

La comparaison du réseau hydrographique de l'Arroux pris pour exemple, représenté sur la Carte de Cassini avec son réseau actuel reporté par l'IGN met en évidence, et ce malgré une simplification partielle, une remarquable permanence de la densité du réseau d'étangs présents à chaque niveau du réseau, du ru à l'affluent secondaire. Comme le montre l'*Atlas général des routes de la province de Bourgogne* ci-dessous, le moindre ru, la moindre déclivité même légère, sont l'occasion de créer une retenue d'eau pour capter l'eau abondante lors des nombreuses précipitations.

Chaque cours d'eau étant prétexte à l'implantation de plusieurs retenues, se crée ainsi un réseau d'étangs complexes, hiérarchisés et en réseau.

Ces étangs revêtent plusieurs fonctions. Certains sont destinés à créer des effets de chasse pour bénéficier de débits importants ponctuels pour le flottage du bois sur le bassin versant de la Seine. D'autres constituent des viviers pour garantir une ressource piscicole, tout en permettant d'abreuver les troupeaux d'élevage très présents sur cette partie du territoire.

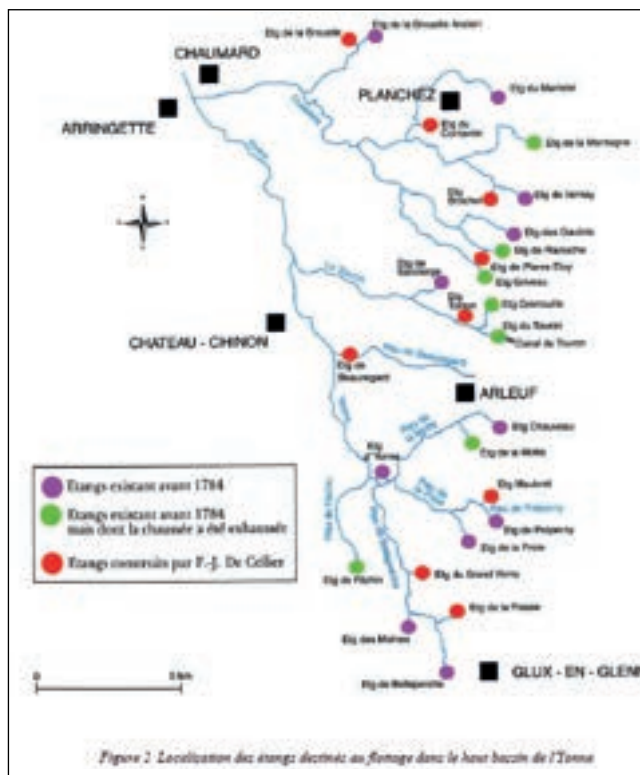
Ces usages perdurent aujourd'hui, notamment autour des activités de pêche présentes jusqu'aux pieds du Beuvray.



Les étangs sont aménagés sur le moindre ru et s'inscrivent dans une polyculture de champs, de prés et de forêts

source : Route n°38 de Mâcon à Bourbon-Lancy par Charolles et Digoin, *Atlas général des routes de la province de Bourgogne*, seconde moitié du XVIIIe siècle, AD71





source : Benoit, P & Berthier, K. (2005). Les aménagements hydrauliques liés au flottage du bois: Leur impact sur le milieu fluvial XVIe-XVIIe siècles. *Forêt et Transports Modernes*. 15. 41-55



Le réseau lié au flottage au nord

Au nord, sur le bassin versant de la Seine, le flottage est largement plus développé pour envoyer rapidement le petit bois vers la capitale, sans ruptures de charge compliquées dans un territoire de montagnes où le réseau de transport est particulièrement limité.

Ici les étangs sont principalement dédiés à cette activité comme autant de petits châteaux d'eau. Ils fonctionnent en réseau et font l'objet d'une gestion commune, parfois conflictuelle, afin de procéder à des vidanges synchronisées qui permettent d'obtenir les débits suffisants pour le flottage.

La profusion de ces petits étangs, renforcée, par la présence de plusieurs lacs de barrage plus au nord, renforce l'image de véritable château d'eau d'échelle territoriale de la montagne morvandelle.

La valeur des étangs dans le paysage

Le réseau d'étangs et de lacs des deux bassins versants de part et d'autre du Beuvray constituent ainsi un patrimoine paysager remarquable, prégnant dans le paysage par les éclats et les reflets de lumière qui ponctuent le sol depuis les plus beaux panoramas de Bibra.

De plus, la profusion et la complexité de ce réseau hydrographique constitue un patrimoine écologique rare, favorable à la diversification des milieux et à la transmission d'une histoire fondatrice des paysages du Morvan. Pour l'avenir, les lacs et étangs dont l'ampleur le permet sont aussi des ressources énergétiques potentielles, adaptées aux spécificités du territoire.

L'ouverture du paysage et le couvert forestier

source :

- Entretien et présentation de Vincent Balland, doctorant à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, *La vie rurale en Morvan au Moyen Âge et à l'époque moderne : des terres, des bois et des bêtes*, Glux-en-Glenne, le 21 septembre 2018

Un couvert forestier à la veille de nouveaux bouleversements

La comparaison des emprises boisées représentées sur la Carte de Cassini au XVIII^e siècle avec les emprises actuelles reportées par l'IGN fait apparaître un mouvement global de maintien des emprises avec la nuance d'un développement important au nord et autour du Beuvray.

Ainsi, si globalement ces emprises respectent les équilibres territoriaux entre espaces boisés et non boisés, localement un recul des prairies et des terres cultivées est constaté, entraînant des dynamiques de fermeture des fonds de vallée depuis le XIX^e siècle (Balland) qui ont des impacts au-delà sur la perception d'ensemble des paysages.

L'autre phénomène de fond est l'évolution de la composition même des boisements qui sortent profondément appauvris dans la première moitié du XX^e siècle de la période intense d'exploitation au profit du flottage du petit bois. Ils sont alors remplacés à grande échelle dans la seconde moitié du XX^e siècle par la sylviculture de résineux, de pins Douglas essentiellement, modifiant les équilibres écologiques d'une grande partie des masses boisées et la physionomie de ces paysages en toutes saisons.

L'arrivée aujourd'hui à la période d'exploitation de ces boisements plantés pour beaucoup dans un même temps, couplée aux conséquences déjà perceptibles du dérèglement climatique sur les essences, peut faire craindre à court et moyen terme de nouveaux bouleversements d'ampleur pour les paysages au pied du Beuvray.



Superposition des emprises
boisées représentées
sur la Carte de Cassini
(en noir)
et des emprises actuelles
(en vert)



Des boisements qui évoluent dans leur
composition et élargissent leur
emprise au Nord



Un bocage
dont les origines sont difficiles
à établir



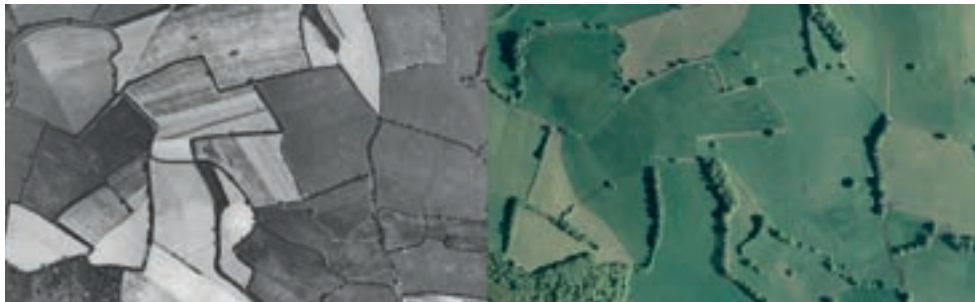
Glux-en-Glenne



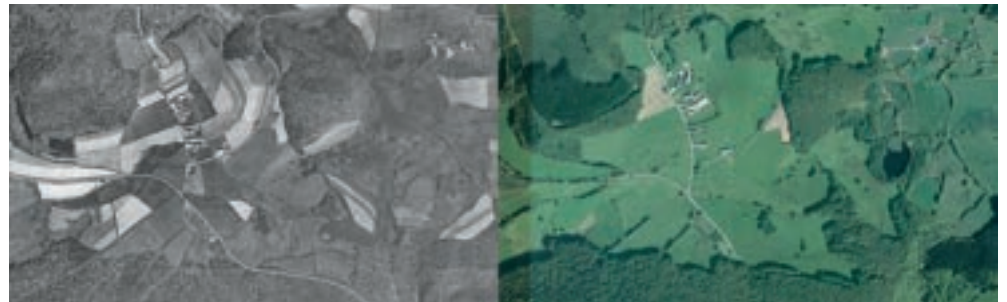
Poil



Paligny



Saint-Léger sous Beuvray



source : IGN

L'intensité agricole

Le territoire au pied du Beuvray se caractérise évidemment par une très forte prégnance des activités agricoles, d'élevage notamment, qui modèlent et façonnent se paysage depuis des siècles.

Contrairement à d'autres territoires agricoles tournés vers d'autres vocations, celui-ci n'a pas fait l'objet d'un remembrement d'ampleur dans la seconde moitié du XXe siècle. Il témoigne ainsi d'une certaine permanence des organisations cadastrales et des découpages parcellaires comme une trame complexe héritée.

Cette trame évolue néanmoins, à la fois dans la vocation des terres avec la progression des boisements par enfrichement ou par exploitation sylvicole, et à la fois par les liaisons

anciennes héritées avec la disparition des chemins ruraux et communaux fermés ou abandonnés. Un travail est mené sur cette dernière question par le Parc Naturel Régional du Morvan afin de réinvestir ce réseau de chemins qui sont autant de parcours témoins d'une pratique ancienne du Morvan et des abords du Beuvray.

Ainsi, dans un territoire plutôt à l'écart du développement industriel ou commercial, protégé des grandes vagues d'urbanisation et jusqu'à il y a peu des grands projets d'infrastructures, l'agriculture sous toutes ses formes reste aujourd'hui le facteur le plus important d'évolution des paysages et à ce titre doit être l'objet des plus grandes attentions.



Synthèse des permanences du paysage

Les paysages au pied du Beuvray ou perçus depuis le Beuvray fondent leur valeur patrimoniale sur les permanences qui ont traversé le temps et qui témoignent des grandes époques de leur constitution.

La trame urbaine et administrative en premier lieu, stable au moins depuis le Moyen Âge (Chevassu) offre une relation étroite entre le bâti et le non bâti d'interpénétration des habitats et du bocage, une harmonie de formes et de matériaux et des implantations à intervalles réguliers qui préservent les espaces agricoles (Nouvel). Ceci est encore lisible grâce à une absence de poussée démographique dans la seconde moitié du XXe siècle.

Les réseaux hydrographiques complexes des étangs en place depuis le XVIIIe siècle au moins témoignent à la fois de pratiques anciennes qui ont modelé en profondeur les paysages mais sont aussi le gage de pratiques nouvelles, d'opportunités de redécouvertes, de renforcement de la résilience du territoire face au dérèglement climatique, voire la source d'énergies nouvelles.

Enfin, même si cela semble évident, la prégnance de l'agriculture dans ces paysages est bien une composante patrimoniale essentielle et tout en même temps le principal facteur d'évolution de ces paysages dans l'avenir. Ces évolutions concernent à la fois les boisements qui évoluent dans leur nature, leur composition et leur mode de gestion et sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis ; la concurrence entre ces boisements et les espaces ouverts pâturés ou cultivés, qui entraîne fermeture ou réouverture de vallons entiers ; le maintien du bocage ouvert, ponctué de grands arbres, comme marqueur d'un paysage culturel d'élevage qui garantit une ouverture massive des panoramas loin au pied du Beuvray ; l'implantation des bâtiments nécessaires aux activités agricoles qui ont changé d'échelle, de modes de conception et de construction, et qui sont aujourd'hui les principaux marqueurs de notre époque dans ces paysages.

La valeur patrimoniale de l'Aire d'Influence Paysagère du Grand Site de France de Bibracte - Mont Beuvray est ainsi à l'articulation entre la transmission de ces permanences qui qualifient ses paysages. Elle témoigne de toutes leurs grandes périodes d'évolution pour garantir dans l'avenir leur vitalité et leur adaptation respectueuse aux défis de demain.



2. Les représentations sociales en matière de paysage

Les observations en immersion sur le terrain, les entretiens individuels et l'atelier de photo-langage ont permis d'affiner la compréhension des représentations et des usages du site du Bibracte-Mont Beuvray. S'il ressort des éléments que l'on retrouve sur d'autres Grands Sites, on constate aussi qu'il existe des spécificités qui font toute la singularité de ce Grand Site.

Le poids de l'histoire qui s'y attache et la dimension contemplative, voire mystique, qu'on lui accorde, sans oublier, ce qui n'a rien de contradictoire, la convivialité des nombreux usages que l'on y retrouve lui donnent toute sa particularité.

LE BEUVRAY COMME POINT DE REPÈRE ET COMME EVIDENCE

Pour les non-initiés, **le Mont Beuvray pourrait passer relativement inaperçu de prime abord** tant sa forme ne se distingue pas nécessairement de celle des autres monts aux alentours. Or, il est frappant de voir à quel point **le «Beuvray», comme aiment à le nommer les gens du pays, s'impose comme une forme d'«évidence».**

Cela tient tant du matériel que de l'immatériel. Pour les locaux, il est facilement reconnaissable à son dessin spécifique et ses couleurs mélangeant prairies et forêts dans ce qui nous a été nous a été joliment qualifié de «marquetterie» lors de l'atelier de photo-langage. Sa **présence constante dans l'horizon** fait du Mont Beuvray un **point de repère immuable** qui assure une forme de **permanence du paysage** pour les habitants.

« Le Mont Beuvray, c'est un repère. Il y a d'autres monts dans le coin, mais celui-ci est remarquable. Il est ancien. Il porte une histoire. Pour tous les gens d'ici c'est une référence » (associatif)

« Le Beuvray, c'est une sorte de repère dans le paysage. De partout on voit le Mont Beuvray! C'est un lieu qui s'impose dans le paysage » (journaliste)

« Le Mont Beuvray, c'est quelque chose qu'on voit de loin. C'est notre petite montagne à nous. Vous ne pouvez pas ne pas le voir quand vous êtes ici. Vous le voyez toujours. C'est vraiment un élément permanent du paysage » (associatif)

« On le voit de loin. C'est une masse boisée qu'on identifie de loin! » (élu)

« Le Mont Beuvray, c'est un truc qui est toujours là. C'est un symbole de plein de choses » (associatif)

« Le Beuvray, c'est comme un baromètre. C'est mon horizon, le point de repère depuis que je suis tout môme » (atelier de photo-langage)

LE BEUVRAY COMME SYMBOLE LOCAL DU MORVAN

Le Beuvray revêt également une **dimension éminemment symbolique qui « force le respect »** et renvoie plus généralement à l'attachement que les gens ont au Morvan, dont le Mont Beuvray, symbolise la fin ou le début selon de quel point de vue on se place.

Son association avec le site historique de Bibracte lui donne en outre une atmosphère particulière qui confère parfois au **mystique** dans les discours. Et si les gens que nous avons rencontrés ont parfois du mal à mettre des mots sur les éléments qui fondent leur **attachement à ce lieu**, c'est aussi parce qu'il **incarne cette sorte d'évidence qu'il est toujours difficile de décrire.**

Ainsi, lors de l'atelier de photo-langage, un participant a résumé le choix d'une photo représentant le Mont Beuvray comme photo emblématique du territoire, par cette simple formule : **« Parce que c'est lui, parce qu'il est là ! ».**

« C'est un endroit qui force le respect (...) Ici, tout le monde connaît le Beuvray! » (élu)

« On est tous très attachés à cette vie rurale dans le Morvan. Le Mont Beuvray ça représente ça, cet attachement à la terre, aux racines...tout ça c'est symbolique » (élu)

« C'est vrai que c'est sûrement l'endroit le plus représentatif, le plus typique du Morvan dans le coin » (hébergeur)

« Il y a un vrai attachement des gens du Morvan au Morvan. Ça veut dire aussi un certain immobilisme, avec le souhait que ça reste comme c'est. C'est bien, ça permet de préserver, mais ça empêche aussi d'évoluer et de se développer » (hébergeur)

LE BEUVRAY COMME ESPACE DE CONTEMPLATION ET DE CONVIVIALITÉ

A cette représentation du Mont Beuvray comme un repère, vu d'en bas, se conjugue une représentation d'un **lieu qui invite à la contemplation**, depuis son sommet.

Au respect qu'impose sa vue lorsqu'on regarde de loin s'associe la quiétude qu'offre son point de vue une fois arrivé à son sommet. Tous nous ont décrit la sérénité qui se dégage de l'atmosphère lorsqu'on arrive en haut avec une vue **« magique », « à couper le souffle ».**

Et si les fins connaisseurs du Beuvray savent qu'il existe plusieurs points de vue remarquables, celui que l'on a depuis la table d'orientation semble emporter l'adhésion de tous.

Cette dimension contemplative associée au Mont Beuvray se juxtapose avec celle, qui pourrait au prime abord apparaître contradictoire, d'un **lieu empreint d'une grande convivialité par la diversité de ses usages**. Outre le traditionnel pique-nique dominical et les activités de plein air comme la grimpe d'arbres, le site accueille de **nombreuses manifestations festives et culturelles** à la belle saison, **que ce soit de jour ou de nuit**.

Et certains nous ont même avoué qu'à la faveur de la chaleur de l'été, ils n'hésitaient pas à y monter la nuit tombée pour simplement partager une bonne bouteille entre copains.

« Le mont Beuvray, c'est toujours cette histoire de point de vue sur le Morvan. C'est vrai que c'est sûrement l'endroit le plus typique dans le coin » (hébergeur)

« On monte, on monte et tout à coup : paf ! La vue avec la table d'orientation, c'est magique ! » (néoruraux)

« Ici, on écoute le silence (...) Il n'y a pas beaucoup de bruit, on peut se croiser à plein sans se gêner » (associatif)

« Quand on arrive là-haut, il y a une sorte de quiétude qui s'installe avec la vue sur la vallée... » (journaliste)

« Moi ce qui m'a marqué quand je suis venu pour la première fois, c'est la lumière... »

« C'est essentiellement un lieu de balades. Il y a aussi quelques activités mais toujours en lien avec la nature » (élu)

« Les gens viennent là le dimanche. Y'a des grandes tables pour pique-niquer » (associatif)

« Là-haut, j'y suis allé pas mal de fois le soir avec des copains et des bouteilles » (élu)

LE SITE DE BIBRACTE/MONT BEUVRAY COMME FIERTÉ LOCALE

Associé au musée de Bibracte et au centre de recherche dont tous louent la qualité architecturale et l'intégration paysagère, le site de Bibracte/Mont Beuvray s'affiche aussi comme **une fierté locale** que l'on ne manque pas de faire découvrir aux personnes que l'on reçoit lorsqu'elles ne sont pas du coin.

Cette **considération sociale associée à la qualité des aménagements** apparaît d'autant plus importante pour les locaux que beaucoup ont le sentiment que le territoire du Morvan, en dépit de sa beauté, est plus souvent associé à l'image négative de la désertification rurale.

Evidemment l'attachement au lieu était déjà là avant l'installation du musée, le Mont Beuvray restant depuis toujours l'inévitable destination lorsqu'il s'agit de partir en balades en familles ou entre amis. Et même si les plus anciens nous ont expliqué que l'implantation du musée n'a pas été sans heurts au départ, notamment vis à vis des agriculteurs, **l'association entre le Mont Beuvray et Bibracte a petit à petit participé à renforcer l'estime accordé à l'ensemble du site**.

Au final, si les gens séparent bien dans leurs discours ce qu'ils pensent de Bibracte, le musée, et ce qu'ils pensent du Beuvray, le mont, aujourd'hui l'un ne va pas sans l'autre.

« Quand j'ai des amis qui viennent, on leur montre le site avec fierté » (journaliste)

« Le grand changement, ça a été dans les années 1980 avec l'installation du musée. Mitterrand est venu. Mais ça n'a pas dénaturé le site. C'est un aménagement très qualitatif. » (élu)

« Quand on a des amis qui viennent ici, c'est le premier lieu où l'on va » (associatif)

« On aime bien aussi faire voir aux personnes extérieures. Là, on reçoit une délégation allemande, on va aller passer une journée au Mont Beuvray » (élu)

« Il y a énormément de gens qui se baladent et ça depuis longtemps avant le musée » (associatif)

« Quand on fait des randonnées, on peut partir de différents endroits mais ça reste toujours la finalité » (associatif)

« Quand mes enfants reviennent, on va toujours pique-niquer au Beuvray » (journaliste)

UN LIEU EMPREINT DE SOUVENIRS ET CHARGÉ D'HISTOIRE

Parce qu'il s'agit d'un **lieu associé à des activités ancrées dans le quotidien des habitants**, c'est aussi un **lieu chargé de souvenirs**, ce qui renforce nécessairement l'attachement que les gens ont pour le Mont Beuvray.

Cet **attachement** apparaît tellement fort que certains vont même jusqu'à le qualifier de « **viscéral** ». Ainsi, tous nous ont compté des histoires personnelles de balades du dimanche en famille jusqu'au Mont Beuvray que ce soit à pied ou même à cheval. C'est aussi un **lieu où se rencontrent la petite et la grande histoire**.



Lorsqu'on parle du site aujourd'hui, on pense inévitablement aux Gaulois bien que jusqu'à une époque récente ce soit plutôt Autun qui ait été plus directement associé à cette période de l'histoire au niveau local. Et si la (re)découverte de Bibracte apparaît finalement assez récente, le site est aujourd'hui reconnu comme un **lieu d'importance sur le plan archéologique que l'on soit un expert qui vient travailler au centre de recherche, scolaire qui vient faire un stage de découverte ou un simple voyageur de passage au musée.**

L'existence du site archéologique de Bibracte en fait inévitablement un lieu chargé d'histoire, l'imaginaire qu'il suscite semblant accompagner la perception que l'on en a par **la présence des Gaulois que l'on sent «sous les pieds»** comme nous l'a décrit un de nos interlocuteurs.

« La première fois que j'y suis allé, j'avais 10 ans à peine. On n'avait pas de voiture. J'en suis tombé amoureux dès ce moment-là. Quand j'étais gamin, je disais même que je voulais l'acheter » (élu)

« Le Mont Beuvray, c'est emblématique pour moi. Quand, j'étais petit on avait des chevaux et on y allé à cheval. Ça faisait 30km aller-retour depuis la maison » (associatif)

« J'ai un attachement un peu viscéral au Mont Beuvray » (journaliste)

« Aujourd'hui on associe plus le site aux Gaulois. Avec les fouilles, il y a une vérité historique qui a été rétablie » (élu)

« Et puis, on sait qu'il s'est passé quelque chose... Comme une présence sous nos pieds. Du temps, des Gaulois c'était sûrement un lieu plein de vie! » (associatif)

« La dimension historique du site est très liée à Bibracte. Le musée, ça a tout changé parce que les gens y vont beaucoup plus. Bibracte, c'est la première destination touristique quand les gens viennent passer quelques jours ici. Il y a une histoire, ça imprègne la vie des gens » (associatif)

UN LIEU TANT MYTHIQUE QUE MYSTIQUE

L'ambiance particulière qui se dégage du lieu lorsqu'on en fait l'ascension et que l'on arrive notamment dans le bosquet où se concentrent les queues renforce la dimension mythique, voire mystique, que les gens attribuent au Mont Beuvray.

Sans pour autant tomber dans l'idée d'un lieu marqué par une sorte de folklore local, nombreux sont ceux qui nous ont décrit ce **site comme unique en son genre tant il favorise le développement de l'imaginaire et lui confère un caractère un peu « magique »**.

« Moi les arbres tordus comme il y a là-haut, j'en ai jamais vu ailleurs. Ça favorise l'imagination... » (hébergeur)

« L'histoire des queues, ça rentre dans l'imaginaire des enfants et aussi des grands. On raconte ces histoires de générations en générations. Je vois les miens, ils font pareil avec leurs enfants » (journaliste)

« C'est un lieu assez mythique avec ces arbres sculptés, ça laisse libre cours à l'imagination » (associatif)

« Y'a quelque chose d'un peu mystique qui se passe ici. J'ai croisé l'autre jour une sorte de druide... » (associatif)

« Je vois aussi des jeunes qui arrivent avec de nouvelles croyances autour de l'animisme » (associatif)

« Ici, il y a des endroits un peu magiques. Ici plus qu'ailleurs, il y a des endroits où je suis sensible à l'énergie du lieu » (néoruraux)

LE BEUVRAY ET BIBRACTE : DEUX ELEMENTS DIFFERENCIÉS MAIS INDISSOCIABLES DU GRAND SITE

Comme nous l'avons vu, Bibracte et le Mont Beuvray sont aujourd'hui deux éléments indissociables du Grand Site. Mais, paradoxalement, il s'agit de deux choses bien différenciés dans l'esprit des gens que nous avons interrogés. En effet, **Bibracte fait référence à une inscription relativement récente de ce passé gaulois dans la mémoire collective, tandis que le Mont Beuvray renvoie à quelque chose de plus permanent.**

Par ailleurs, bien que les aménagements autour de Bibracte soient perçus et présentés comme une fierté auprès des visiteurs extérieurs, les locaux confessent s'intéresser finalement assez peu au site archéologique en lui-même.

On perçoit ainsi dans les discours issus des entretiens une forme de **dissociation entre d'un côté, l'intérêt intellectuel apporté par le travail archéologique sur le site de Bibracte et de l'autre, l'émotion que suscite la confrontation directe avec la nature incarnée par l'ascension du Mont Beuvray.**

Tout l'intérêt et le défi même de l'existence du Grand Site semble résider dans la manière de mettre en relation ces **dimensions archéologique, écologique et paysagère** qui apparaissent au final plus complémentaires qu'opposées.

« Le Beuvray, c'est la nature, c'est la vue, c'est le Morvan. Bibracte. Le musée, c'est autre chose, c'est une fierté plus... (il cherche le mot juste) intellectuelle » (journaliste)

« Le mont Beuvray, c'est un point géographique. Bibracte c'est le musée » (hébergeur)

« Ici, on parle pas de Bibracte, on parle du Beuvray (...) Pour les habitants d'ici, le site c'est plus le Mont Beuvray en lui-même que les fouilles (...) Les habitants du coin ne se sont pas trop appropriés Bibracte. Ils disent qu'il n'y a pas grand-chose à voir » (élu)

« Il y a 50 ans, on y allait pour se balader, pas pour les fouilles » (associatif)

« C'est difficile de se rendre compte de l'aspect historique même avec le musée » (associatif)

« Moi je suis du coin, mais j'y vais pas plus que ça à Bibracte. Et puis les fouilles archéologiques, ça me parle pas trop (...) En même temps, ça fait venir du monde qu'il y ait le musée. Heureusement parce que sinon à Glux y'aurait plus personne surtout l'été avec les jeunes. Nous, quand on était enfants il n'y avait rien, on allait à Autun pour voir le musée (...) Il faudrait montrer des photos archéologiques qui ne sont pas ennuyeuses avec des gens qui fouillent. Car les gens qui viennent sur le site viennent aussi pour ça » (agriculteur)

« Les anciens et les nouveaux ne construisent pas nécessairement leur attachement au site de Bibracte spécifiquement mais plutôt au Mont Beuvray dans son ensemble, à la nature qui l'entoure... » (journaliste)

AUPRES DES LOCAUX : UN SITE CARACTERISÉ D'ABORD PAR SON RAPPORT A LA NATURE

Ce sont donc d'abord **les qualités dites « naturelles » du lieu** qui sont avant mises en avant lorsque les gens nous parlent du site. Il en va ainsi d'une forme de hiérarchie des atouts du grand site, un classement dans lequel **la vue et les éléments naturels comme la forêt viennent toujours avant l'intérêt archéologique du site.**

Et s'il n'apparaît pas nécessairement utile de hiérarchiser ces éléments, force est de constater que nos interlocuteurs le font d'eux-mêmes, sans qu'on leur demande. On pourrait citer en exemple la formule reprise par cet hébergeur touristique lorsqu'il s'agit de faire la promotion du site auprès de ses clients :

« On leur dit qu'ils vont avoir une super vue, une belle forêt et un beau musée. Et je le dis toujours dans cet ordre! En général, ils y passent la journée et reviennent enchantés. » (hébergeur).

Dans l'esprit de certains, la présence du musée ne serait donc presque un prétexte à la découverte de la première « attraction » du site qu'est la Nature.

« Ils partent dans l'idée d'aller visiter un musée et ils reviennent enchantés par le site naturel qu'ils ont découvert sur place » (hébergeur)

« Il y a pas mal de choses à faire ici, avec Autun, etc. Mais la première attraction ici, c'est la nature » (hébergeur)

« C'est un endroit parfait pour les amoureux de la nature. Pour nous aussi, on aime bien quand on revient se replonger dans la nature » (associatif)

« Il y a une très grande richesse du site en matière de biodiversité en particulier au niveau de l'avifaune » (associatif)

« Ici c'est vallonné, tout est sauvage, tout est naturel. C'est très important. La nature, c'est un aspect très important du paysage (...) Ce qui est important ici c'est la liberté de se balader. Il n'y a pas de barrières, pas de barbelés » (néoruraux)

Lors d'une réunion de présentation aux professionnels locaux du tourisme d'une enquête statistique sur les publics du musée de Bibracte, les participants ont été relativement unanimes pour dire que la promotion des qualités environnementales n'était pas suffisante à leurs yeux :

« Peut-être que la nature, le paysage, on l'associe plus au Mont Beuvray qu'à Bibracte... Il faudrait plus communiquer sur la nature et les paysages, mettre en avant l'aspect environnemental du site » (Réunion de présentation des publics du musée)

LE CARACTÈRE SACRÉ DE LA FORÊT EN TANT QUE MARQUEUR IDENTITAIRE DU MORVAN

Parler des valeurs paysagères du site de Bibracte/Mont Beuvray a très rapidement conduit nos interlocuteurs à se **focaliser sur la forêt** dont on ressent bien la **place fondamentale qu'elle occupe dans l'esprit des gens lorsqu'il s'agit de décrire l'essence des paysages du territoire du Morvan.**

Qu'il s'agisse de la **présence atypique des queules** situés au sommet du Mont Beuvray ou de la nécessité plus générale de **préserver les feuillus face au développement des résineux, c'est la forêt dans son ensemble à laquelle nos interlocuteurs ont voulu rappeler leur attachement.**

L'importance accordée à cette forêt est d'autant plus grande que **son évolution suscite beaucoup d'inquiétude.** Comme dans beaucoup d'endroits en France, la problématique de l'enrésinement et des coupes à blanc préoccupent fortement les habitants du territoire, mais le caractère constitutif de la forêt en tant que marqueur identitaire du Morvan en fait sûrement un sujet encore plus sensible qu'ailleurs.

En outre, il semble que l'on soit aujourd'hui à une période charnière où l'arrivée à maturité des douglas, plantés massivement il y a 30 ou 40 ans, laisse craindre de nombreuses coupes rases qui viendraient défigurer le paysage.



« On est très attachés au territoire, aux bois et au paysage du Morvan » (associatif)

« Pour nous, l'enjeu au niveau du paysage dans le Morvan c'est la forêt et c'est le feuillus contre le résineux. Nous, on lutte contre la monoculture du Douglas » (associatif)

« Là où les gens s'excitent c'est quand ça touche à la forêt. Là, c'est le sujet qui fâche! Feuillus vs Résineux, coupes à blanc, c'est les sujets où ça s'enflamme! Il y a 7 ou 8 ans déjà, j'avais animé une série de réunions publiques sur le sujet mais c'est quelque chose sur lequel on a du mal à avancer parce qu'à la fin c'est le propriétaire qui décide malgré les chartes » (journaliste)

« Ici il y a une gestion forestière qui est quand même bien foutue mais le problème c'est que 75% de la forêt est privée (85% en réalité, 19 000 propriétaires pour 100 000 parcelles selon les chiffres qui nous ont été fournis) avec des petits propriétaires avec des petites parcelles de moins de 30ha parce que ça permet de couper comme on veut (...) Les associations qui luttent contre l'enrésinement c'est bien mais j'ai un peu l'impression que c'est peine perdue. » (associatif)

« Ici, ils veulent juste faire du Douglas parce que ça rapporte plus. Mais une forêt de Douglas, c'est la mort. Il n'y a rien. Il n'y a pas d'oiseaux (...) La charte du Parc, j'ai l'impression que c'est juste quelque chose qu'on signe et après on s'en fout! » (néoruraux)

« C'est vrai qu'on a un beau site ici avec de belles forêts, des feuillus et des hêtres. Le problème, c'est qu'on a beaucoup planté de résineux dans les années 1950, 1960 et ils ont pris pas mal de place par rapport aux feuillus mais aussi sur les prairies » (agriculteur)

« Les sapins sont coupés à 30 ou 40ans plus que les coupes tous les 50 ou 60 ans qui sont faites par les « bons » sylviculteurs. Il y a beaucoup de coupes qu'on qualifie de « sauvages » mais qui malheureusement sont légales » (associatif)

« Avec l'arrivée à maturité de la plupart des résineux, on multiplie les coupes à blanc et ça, ça perturbe beaucoup les gens dans leurs vues. (En montrant, le petit mont boisé qu'on voit depuis son camping) Nous ici, on vend aussi une vue, un paysage. Si on a une coupe à blanc, ça ne sera plus comme sur nos prospectus ! » (hébergeur)

UNE FORÊT MIEUX PRESERVÉE QU'AILLEURS SUR LE GRAND SITE

Bien conscient de la nécessité de préserver les qualités écologiques du site de Bibracte/Mont Beuvray, ses gestionnaires ont en fait une priorité et leur travail a été ainsi salué par la plupart de nos interlocuteurs. En comparaison des dérives observées ailleurs, **la gestion de la forêt sur le site de Bibracte** (préservations des feuillus, futaies irrégulières,...) **apparaît dès lors comme un exemple à suivre pour les associations environnementalistes.**

« Sur le site de Bibracte, c'est moins pollué en résineux qu'ailleurs » (associatif)

« Sur Bibracte, on a gardé une forêt de hêtres et ils sont en train de créer une pépinière. Bibracte, c'est un peu mieux géré qu'ailleurs. Ils sont plus conscients de la nécessité de travailler en futaies irrégulières par exemple » (associatif)

« Une des grandes valeurs du site, c'est la présence des queues mais ça les gens ont bien conscience qu'il faut les protéger » (associatif)

Si la forêt et, partant, la question des activités forestières sont au cœur des préoccupations, à l'inverse, l'impact des autres activités agricoles a été très peu évoqué lors des entretiens menés sur le terrain, y compris avec les agriculteurs. La question de la déprise agricole est aujourd'hui perçue davantage comme une urgence que celle de la présence des haies.

C'est aussi ce qu'avait souligné un des participants à notre atelier de photo-langage en relevant que cette question de la préservation de la trame bocagère était complètement absente des discussions, à l'instar de l'eau qui n'est jamais ressortie non plus, sûrement à tort, comme un élément primordial des paysages sur le territoire.

« Sur le bocage, les haies seraient à préserver et mettre en valeur. Le PNR avait travaillé sur la question mais les haies sont toujours broyées. Les châtaigniers disparaissent progressivement. C'était pourtant un élément identitaire fort »

3. Les représentations sociales de l'éolien

Si la question de l'opportunité de l'implantation d'éoliennes sur le territoire n'a logiquement pas été placée au centre de notre méthodologie d'enquête sur le terrain, puisque notre travail consistait d'abord à **définir les valeurs paysagères du site**, cette question s'est cependant, tout aussi logiquement, invitée dans les débats.

Logiquement, dans le sens où il n'y a rien d'étonnant à ce que l'implantation d'éoliennes soit un **sujet conflictuel sur un territoire comme celui du Morvan où, comme on l'a vu, la préservation de la forêt et la question des vues d'en bas ou d'en haut des monts, occupent une place aussi importante.**

L'éolien devient ainsi un **sujet d'inquiétude légitime de la part des acteurs locaux qu'ils soient pour ou contre.**

Cette question est en outre intéressante parce qu'elle vient mettre en lumière deux visions du territoire qui s'opposent, marquées par une rupture à la fois sociologique et en partie générationnelle.

D'un côté, les néo-ruraux, plutôt jeunes, proches des associations environnementalistes qui souhaitent avant toute chose préserver l'état de la planète et qui ne sont par conséquent pas foncièrement défavorables à l'implantation d'éoliennes bien que certains se disent « gênés » par le sujet dans le sens où ils se sentent tiraillés par des sentiments contradictoires quant à l'impact sur le paysage.

De l'autre, les grands propriétaires terriens et les représentants de la nombreuse communauté néerlandaise, plus âgés, farouchement opposés à l'implantation d'éoliennes qui défendent la préservation d'un patrimoine paysager et plus généralement d'une certaine forme de « tranquillité » qu'ils ont toujours connue ou qu'ils sont venus chercher en s'installant ici.

A cela se double le rapport ambivalent que les acteurs économiques locaux, notamment ceux du tourisme,

entretiennent avec la question de l'éolien, pris entre le souhait de voir le territoire se développer globalement d'un point de vue économique et la nécessité de préserver les paysages qui font l'attrait et la reconnaissance de ce même territoire sur le plan touristique.

C'est dans ce contexte que se pose l'« épineux » dossier de l'éolien aujourd'hui sur le territoire.

Mais derrière l'éolien, on perçoit que c'est plus généralement la question de la préservation de la forêt qui s'exprime, comme l'illustrent ces derniers extraits d'entretien :

« Y'a aussi tout un tas de sapins qui arrivent aujourd'hui à maturité et on risque avoir des arasements d'espaces entiers. L'été dernier (2018), ça a coupé de ouf! Et ça j'ai l'impression que ça va avoir plus d'impact que des éoliennes » (associatif)

« Tout le monde dit que c'est important d'avoir plus de touristes mais les touristes viennent pour la forêt et si on la coupe, c'est incohérent! Tous les touristes étrangers qu'ils soient hollandais, suisses, belges, etc. ils viennent ici parce que c'est encore sauvage » (néoruraux)

« Avant de parler d'éolien, la mobilisation des écologistes porte surtout sur les coupes rases qui sont très visibles (...) Beaucoup de néo-ruraux retraités ont acheté des paysages. Les autres, ceux qui reviennent après être partis, voudraient retrouver les paysages ouverts de leur enfance, celui des fermes avant la forêt » (forestier)

« La forêt est un atout incontournable pour le Morvan plus que les éoliennes qu'on peut voir de loin » (associatif)



F/ Synthèse des dynamiques en cours et des enjeux paysagers de la zone d'étude

1. L'évolution des pratiques agricoles

La diversité des paysages du territoire d'étude est étroitement liée aux pratiques agricoles, avec des évolutions très différentes entre la plaine et les zones montagnardes.

Dans la plaine, les pratiques reposent sur un élevage extensif basé sur le pâturage au sein de parcelles bocagères. Même si l'évolution des pratiques et de la demande ont fait régresser le bocage, notamment en raison des coûts d'entretien, il se maintient néanmoins en grande partie dans la plaine et le piémont et continue à structurer les paysages. La présence de grands alignements en limite parcellaire est souvent le témoin de l'évolution d'anciennes haies qui se sont développées.

Dans les zones de montagne en revanche, la déprise agricole est encore très active et les terrains agricoles ont fortement régressé au profit de la forêt. C'est aujourd'hui devenu un enjeu prioritaire d'y maintenir une activité agricole suffisante pour contenir l'avancée de la forêt.



Secteur d'Huspoil, La Comelle.

Photocomparaison entre 2019 et 1954: le bocage s'est simplifié, les parcelles cultivées ont disparu au profit des pâturages et les arbres en limites parcellaires se sont étoffés.



Secteur d'Huspoil, La Comelle.

Le bocage reste malgré tout très présent même si le maillage est plus lâche.

2. Les bouleversements liés à la sylviculture

La forêt recouvre une grande partie du territoire d'étude (zones nord en lien avec le massif du Morvan). La forêt est donc une composante essentielle du paysage, en expansion et en constante évolution. La forêt couvre plus de 50% de la surface du Morvan

Aujourd'hui, la plupart des peuplements sont traités en futaie régulière. La part de taillis régresse au profit de la production de bois d'œuvre. Il en résulte une pratique assez intensive d'exploitation de la forêt, avec une forte pratique des coupes à blanc qui provoquent des transformations très rapides du paysage et des conséquences néfastes en termes de biodiversité et de préservation des sols.

Pour enrayer ce phénomène, le Parc Naturel Régional du Morvan et ses principaux partenaires promeuvent la gestion en mélange et sans coupe rase, notamment la futaie irrégulière. Un travail est mené sur l'allongement du cycle de production des douglasiaies, avec un objectif de production de gros bois de qualité pour alimenter une filière d'excellence et de valeur ajoutée forte sur le territoire.

En parallèle, des outils de réglementation sont mis en place et des accompagnements des communes et des propriétaires privés afin de faire évoluer les pratiques, dans un objectif de diversification et de préservation des paysages. Enfin, les effets déjà visibles du réchauffement climatique, avec le dépérissement accéléré des différentes essences (hêtre, épicéas notamment) est un autre facteur qui affecte les paysages. Il conduit à remettre en cause les modèles sylvicoles pratiqués.



L'enrésinement du massif et la pratique des coupes à blanc entraînent une mosaïque de paysage très morcelé et une évolution rapide sous l'effet des besoins d'exploitation.



3. La diminution du nombre d'étangs

Le territoire d'étude et le Morvan de manière générale est caractérisé par la présence d'un grand nombre d'étangs (plus de 3450 dans le périmètre du PNR). Ils sont tous artificiels et pour la plupart créés sur le lit mineur des cours d'eau. Une partie d'entre eux doivent leur origine au flottage du bois commencé au XVII^e siècle. Accessoirement, de nombreux petits plans d'eau ont aussi été créés pour le loisir à partir des années soixante. Beaucoup sont aussi liés à des moulins, la pisciculture ou encore l'irrigation, notamment sur le versant Sud du Massif, qui n'est pas concerné par les pratiques de flottage.

Ces nombreux étangs entraînent aujourd'hui des modifications des hydrosystèmes et la dégradation de la qualité des eaux (ex : réchauffement des eaux et accumulation de sédiments favorisant l'eutrophisation, rupture de continuités écologiques). Ils constituent pourtant paradoxalement l'image caractéristique du territoire, associé à l'activité forestière et agricole.

Les mares, destinées généralement à l'abreuvement du bétail, sont également très nombreuses.

Avec l'évolution des pratiques agricoles et les problématiques écologiques qui s'observent aujourd'hui, le nombre d'étangs a tendance à diminuer, soit par abandon, soit en raison de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.



4. Le changement d'échelle des bâtiments agricoles

Si les paysages agricoles sont restés assez stables au cours du temps jusqu'à une date récente, avec notamment une évolution mesurée du bocage comparé à d'autres régions, la transformation des pratiques agricoles s'observe au travers de l'évolution des bâtiments agricoles. Autrefois associés au corps de fermes et à l'échelle des unités d'habitations, les étables, les hangars et autres bâtiments à usage d'exploitation ont changé de taille et d'implantation. Ils se retrouvent ainsi soit à proximité des hameaux mais disproportionnés par rapport aux autres bâtiments, soit isolés au milieu des parcelles.

Ces constructions, visibles de loin, entraînent un nouveau rapport au paysage. Un effort est malgré tout fait par certains exploitants pour harmoniser ces bâtiments en utilisant du bois ou matériaux locaux par exemple, plus rarement pour choisir un emplacement qui atténue leur impact paysager, en l'absence de la mobilisation de l'expertise adhoc. Un travail préalable sur leur localisation et implantation reste donc indispensable.



*Secteur de Poil.
Bâtiments agricoles d'élevage en continuité du Bourg*



*Vallée du Méchet, les Grandes Vernes (La Grande Verrière)
Bâtiment agricole isolé mais avec une attention portée en termes de qualité architecturale.*



CHAPITRE II

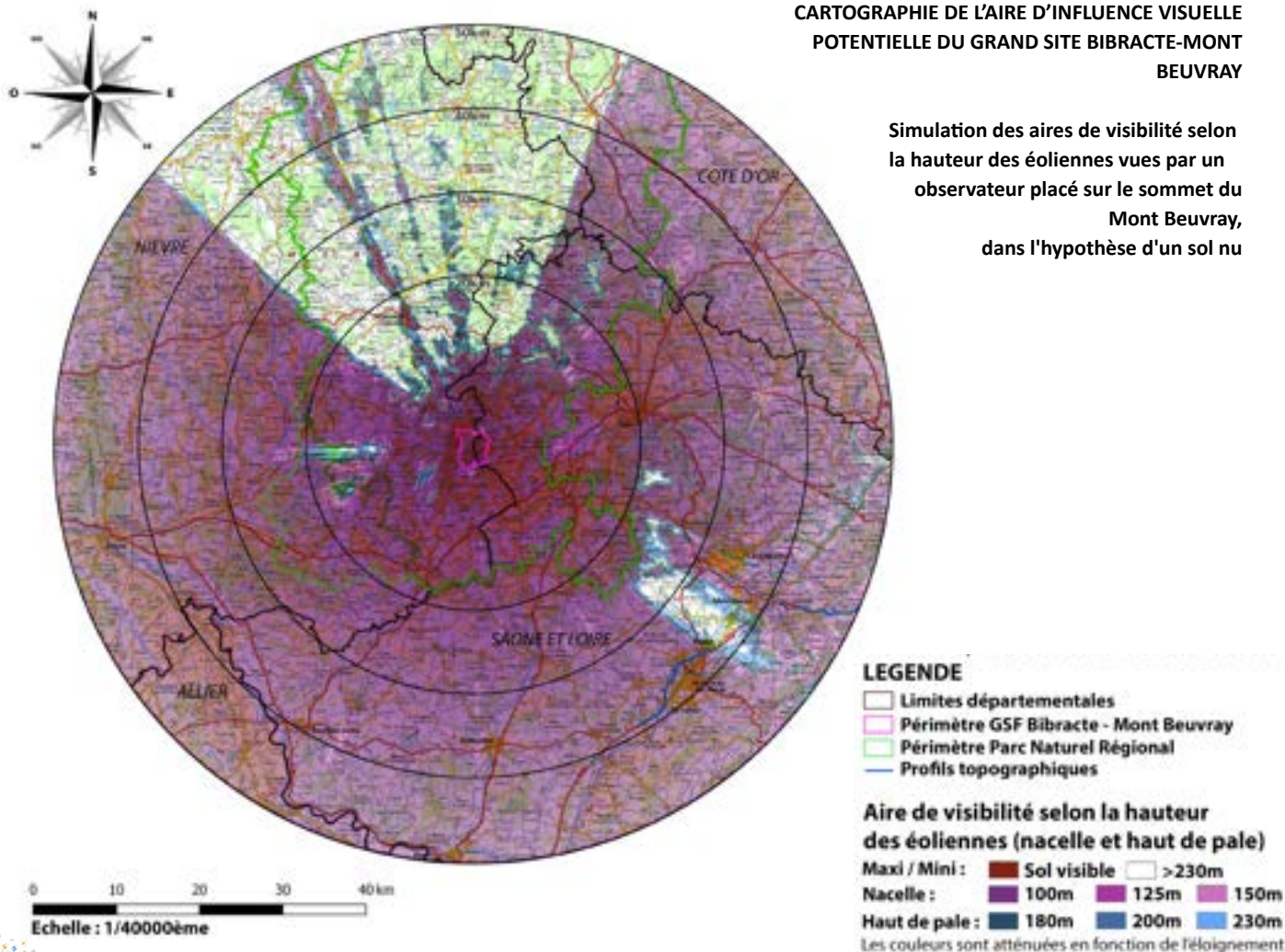
L'AIRE D'INFLUENCE PAYSAGERE DU GRAND SITE DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY



A/ Les systèmes de perception depuis le Mont et en direction du Mont : une composante majeure de la valeur patrimoniale

1. Les zones d'influence paysagère du Mont Beuvray

1.1 L'AIRES D'INFLUENCE VISUELLE POTENTIELLE DU SITE



Les conditions de visibilité

La nature de la visibilité sur un territoire est déterminée par plusieurs facteurs dont certains sont essentiels pour appréhender l'impact visuel d'une infrastructure dans le paysage, telle que les éoliennes :

- la distance évidemment, qui oblige à prendre en compte la courbure de la Terre : un objet haut de 100 m n'est pas visible d'un observateur situé au niveau du sol et en terrain plat s'il est distant de plus de 36 km ; avec un objet de 250m, correspondant aux plus grandes éoliennes terrestres sur la marché, la distance passe à 57 km ;
- l'acuité visuelle humaine (localisation du point de vue, étendue du champ de vision, envergure et profondeur du bassin visuel), sachant que l'acuité visuelle de l'oeil humain est telle que, par exemple, par une nuit sombre et sans brouillard, on est capable de distinguer la flamme d'une bougie jusqu'à près de 50 km ;
- la nature des composantes paysagères, leur organisation dans l'espace et leurs interactions,
- les conditions d'observation.

Il n'y a pourtant pas de règle mathématique qui suffise à définir *a priori* si une nouvelle composante dans le paysage a un impact visuel significatif.

Sources des données : BDALTI (25m) de l'IGN
Calculs à partir du MNT sans couvert forestier
Rayon pris en compte : 50 km
Hauteur des points de vue : 1m75 au dessus du sol

Le Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres rappelle que " *la perception et la prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépendent de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :*

- *la distance : la perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) diminue avec son éloignement par la conjugaison de plusieurs facteurs :*

- 1) *la diminution de sa hauteur apparente proportionnellement à sa distance,*

- 2) *la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement,*

- 3) *l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel.*

- *mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée,...), la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, l'existence de parcs éoliens déjà présents, les conditions atmosphériques, la présence ou non d'autres éléments techniques ou industriels...*

Les impacts potentiels seront à évaluer au regard du croisement de ces analyses quantitative et qualitative."

C'est bien l'analyse du contexte et de l'inscription de nouveaux projets d'infrastructures dans le paysage qui peut permettre de définir les conditions d'acceptabilité de ces projets, en tenant compte des spécificités locales et des conditions de perception associées.

L'aire d'influence visuelle potentielle depuis le Mont beuvray

La carte ci-contre met en évidence les **zones où des éoliennes (prise en compte des différentes hauteurs) seraient visibles depuis 8 points de vue identifiés depuis le Mont, si le sol était entièrement nu. Cette aire correspond à une aire maximale d'influence visuelle du site Bibracte-Mont Beuvray, qui permet d'évaluer les effets potentiels des coupes rases, coupes sanitaires et ouvertures paysagères à venir.**

La hauteur des éoliennes est peu déterminante de leur visibilité, ce qui s'explique par l'absence d'obstacle naturel de grande hauteur dans le panorama, sinon vers le nord/nord-ouest (massif du Haut-Folin et du Préneley) et, de façon nettement plus réduite, vers le sud-est (montagne d'Uchon).

L'absence d'obstacles visuels et la grande ouverture des paysages et des panoramas sont en effet des **grandes caractéristiques du site, qui participent de sa valeur patrimoniale**, comme on l'a exposé plus haut. L'altitude du Mont Beuvray générant des points de vue en contre-plongée sur de vastes secteurs de plaine et de collines à ses alentours, la visibilité des éoliennes autour du site n'en est ainsi que plus accentuée.

Cependant, **en vision diurne**, en tenant compte du contexte géographique et paysager, au-delà d'une distance de l'ordre de 25km/30km en plaine, les éoliennes ne sont plus facilement lisibles, avec des variations de visibilité selon les conditions météorologiques. De nuit, leur présence reste par contre tout à fait lisible et pregnante.

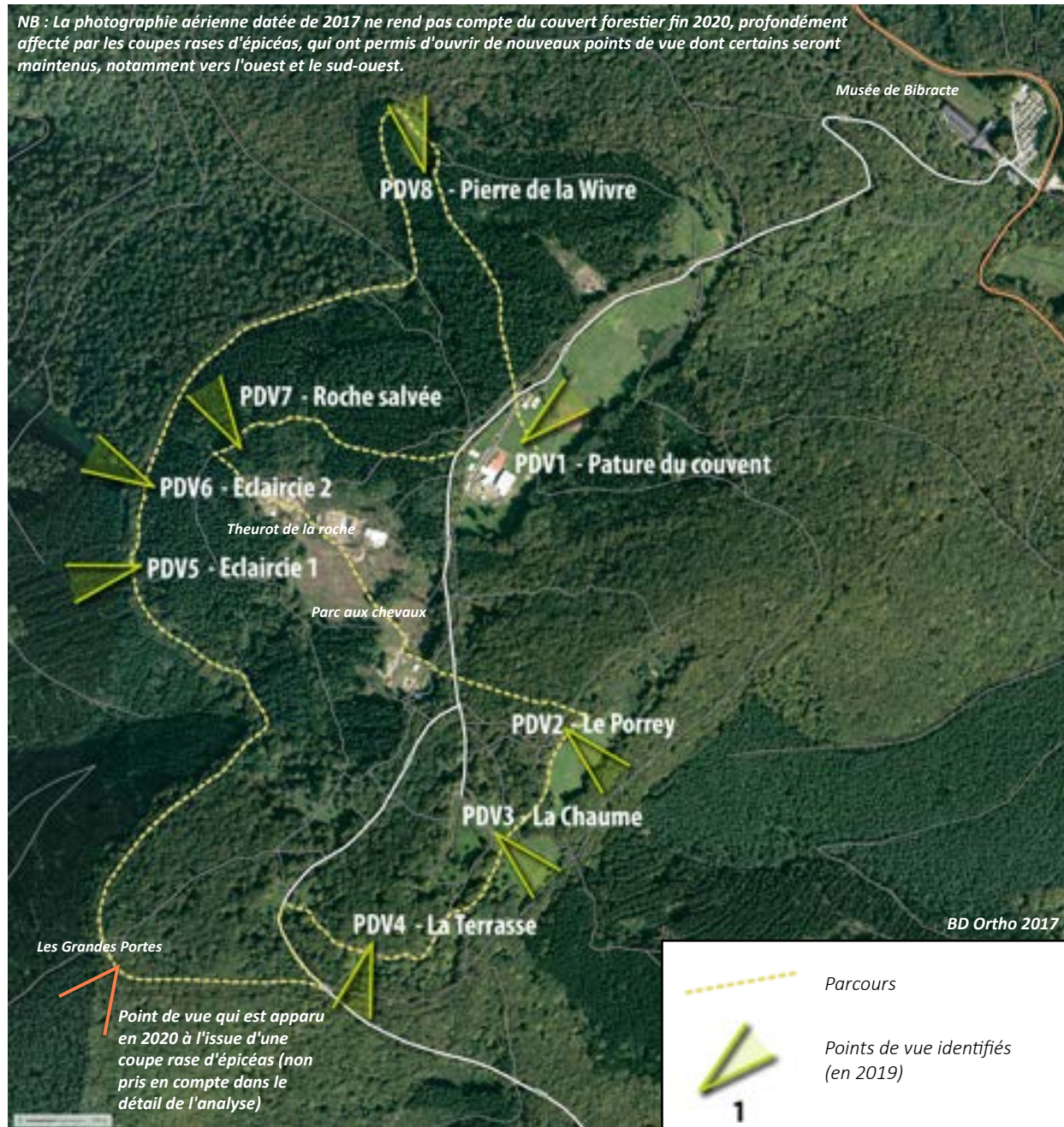
Dans un contexte de **vision nocturne**, dans des secteurs de relief marqué ou fortement boisé (comme les monts boisés autour du Mont Beuvray formant les limites de son bassin visuel), cette distance de lisibilité des éoliennes dans le paysage diurne, telles que perçues depuis le sommet du Mont Beuvray, peut s'étendre jusqu'à 30/35 km. De nuit, cette distance lisibilité des éoliennes dans le paysage peut s'étendre jusqu'à environ 50km.

Cette analyse va être précisée dans les pages suivantes.



1.2 LES PANORAMAS ET PERCEPTIONS DEPUIS LE MONT BEUVRAY

NB : La photographie aérienne datée de 2017 ne rend pas compte du couvert forestier fin 2020, profondément affecté par les coupes rases d'épicéas, qui ont permis d'ouvrir de nouveaux points de vue dont certains seront maintenus, notamment vers l'ouest et le sud-ouest.



Le site de Bibracte-Mont Beuvray est caractérisé par des ouvertures paysagères et une configuration géographique et spatiale générant des **panoramas exceptionnels d'est en ouest**.

L'existence de ces panoramas permet non seulement de **comprendre la puissance du site depuis l'époque des Eduens jusqu'à aujourd'hui**, mais se trouve aussi **nécessaire à l'existence même de sa valeur patrimoniale**, que ce soit au travers de ses usages anciens (valeur tactique et militaire de l'oppidum de Bibracte directement issue de la présence de panoramas dégagés ou de ses usages contemporains (valeur contemplative traduisant un basculement contemporain des regards vers une recherche de l'expression de sentiments ou d'états d'âmes au travers de l'expérience de la beauté paysagère).

Les analyses de terrain ont permis de mettre en évidence **8 points de vue depuis le site** (vues sortantes), dans des espaces actuellement ouverts suite à la mise en oeuvre du projet de réouverture paysagère porté par les gestionnaires du site ou suite à des coupes forestières sanitaires. Les différents points de vue analysés sont ceux existants en 2019 compte tenu des configurations du site et de l'état de la couverture arborée en place.

Le site étant actuellement très largement boisé, les secteurs offrant des points de vue sont donc assez limités et se cantonnent à ces ouvertures existantes au sein des boisements. Toutefois, **le projet de réouverture paysagère porté par les gestionnaires, les coupes rases sanitaires ou de gestion conduisent à l'ouverture de nouveaux points de vue**. Les analyses mettent en évidence des largeurs de champs de vision et de profondeurs champs plus moins ou moins importante en fonction des points de vue, et donc la présence de panoramas plus ou moins remarquables, au regard notamment de ces deux critères.



Coupe sanitaire effectuée en 2018 ayant engendré un nouveau point de vue



7. Étapes d'évolution du paysage du Mont Bouvray prévues par le plan de gestion paysagère en 2006, état des lieux en 2013 et projection ajustée à l'échéance 2100 (Cl. Chazelle 2006 et 2013).

Point méthode :

Même si les points de vue ouverts en 2020 (ou d'autres points de vue à venir) n'ont pas été intégrés dans le détail des analyses des 8 points de vue (ceux existant en 2019), le travail d'analyse présenté dans le reste du dossier prend en compte l'ensemble des paysages potentiellement visibles depuis le sommet du Mont, sur un 360°.

Localisation des points de vue existants en 2019 sur le projet de réouverture paysagère à l'échéance 2100



Certains panoramas sont particulièrement significatifs par rapport à la valeur patrimoniale du site.

Ils ont été analysés selon les critères suivants :

- la largeur / profondeur / étendue des champs de vision,
- les plans et lignes d'horizons,
- l'intérêt paysager global et la composition d'ensemble,
- les éléments de paysage et des structures paysagères perçus,
- les visibilités, et « co-visibilité » directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine protégés ou des éléments de paysages remarquables,
- la contribution à la valeur patrimoniale du site et à l'esprit des lieux,
- les enjeux paysagers et patrimoniaux associés.

In fine, les points de vue à enjeux forts au regard de la valeur patrimoniale du site sont ceux présentant à la fois des profondeurs de champ particulièrement marquées, orientés vers l'est, le sud ou l'ouest du territoire et offrant aujourd'hui à voir, lire et comprendre les paysages ruraux préservés sans altération majeure dont les rapports d'échelle des éléments composant le paysage actuellement lisibles depuis le site sont respectés inchangés depuis les Gaulois. Ces paysages offrent ainsi une perception conforme à celle que pouvaient avoir les fondateurs de l'ancienne capitale éduenne. Ce sont également des lieux particulièrement fréquentés du site qui lui confère sa forte dimension contemplative :

- **PDV1-Pature du Couvent**, orienté nord-est en direction d'Autun permettant une lecture du paysage et du lien historique avec l'ancienne cité d'Augustodunum (grande cité fondée vers 16-13 av. J.-C., fondée par l'empereur Auguste au bord de l'Atuvaros (Arroux) et sur l'axe majeur des Éduens qui relie Bibracte à Cavillonum (Châlon-sur-Saône),

- **PDV2-Le Porrey**, orienté sud-est en direction de Châlon-sur-Saône, permettant une lecture du paysage et du lien historique avec l'ancienne cité d'Augustodunum et de toute la vallée de l'Arroux jusqu'aux mont boisés (ex : Uchon, Montagne d'Autun) et au reliefs des Hauts de Côte en arrière-plan.



PDV1 - Pature du Couvent



PDV2 - Le Porrey



PDV3 - La Chaume



PDV4 - La Terrasse

- **PDV3-La Chaume**, orienté est/sud-est en direction du Creusot et de Montceau-les-Mines, qui permet une lecture du paysage de la vallée de l'Arroux et des bocage du Charolais, jusqu'aux Mont Boisés et au reliefs des Hauts de Côte en arrière-plan.

- **PDV4-La Terrasse**, orienté sud/sud-ouest en direction de Gueugnon et Bourbon-Lancy qui permet une lecture du paysage bocagères jusqu'aux derniers mont boisés du secteur, en bordure de la vallée de la Loire.

Les autres points de vue (PDV5, PDV6, PDV7 et PDV8), orientés vers l'ouest du territoire, bien que importants pour comprendre la position de vigie du Mont par rapport à tous les territoires de plaines et collines aux alentours, sont des points de vue soit plus resserrés, soit moins profonds, soit largement moins fréquentés.

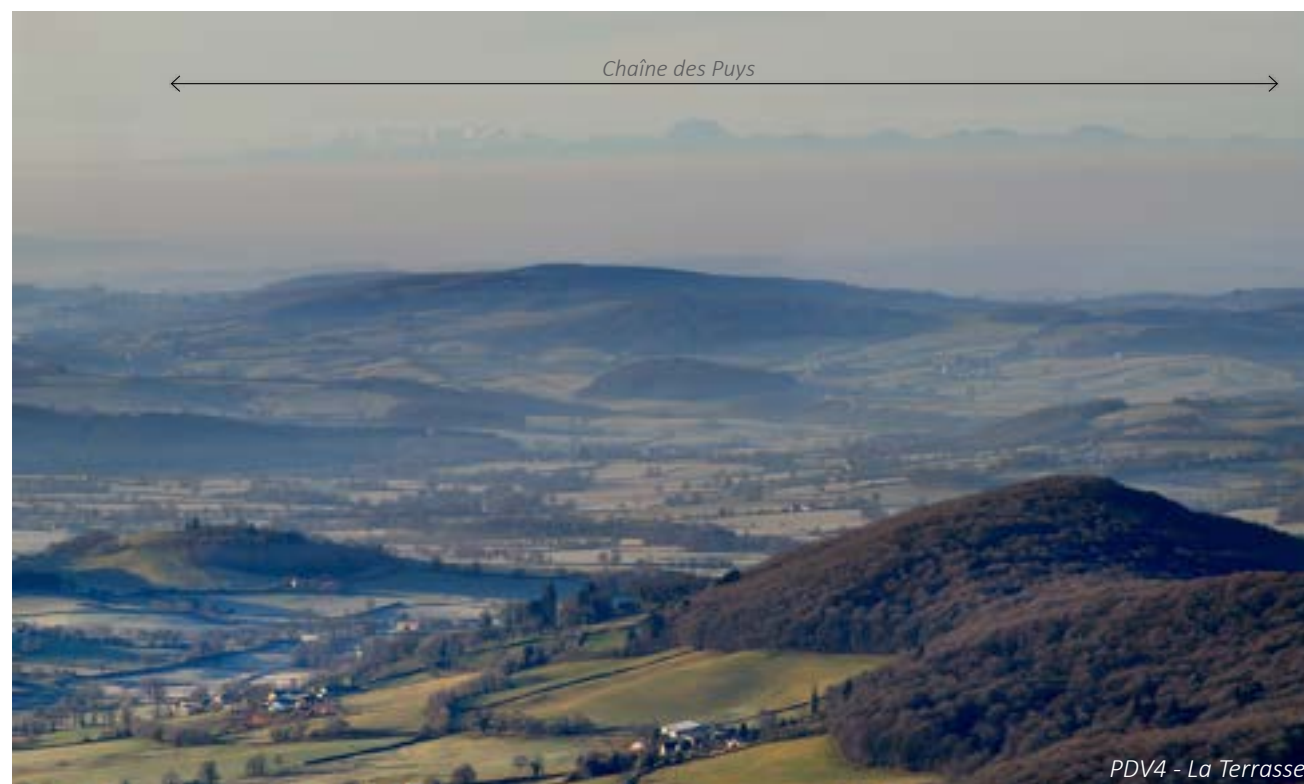
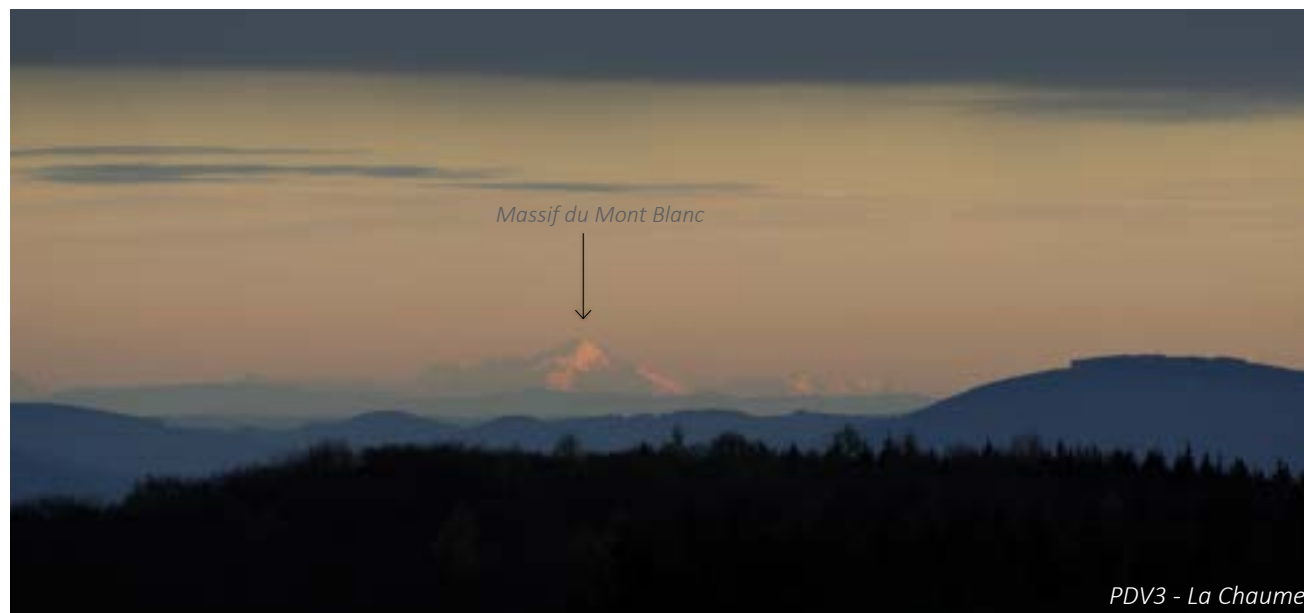
Rappelons ensuite que les panoramas offerts depuis le sommet du Mont Beuvray ne sont pas «juste» des points de vue.

Ce sont des éléments fondateurs de la valeur patrimoniale du site, justifiant à la fois en partie son classement au travers du critère du pittoresque, ainsi que sa valorisation archéologique et paysagère en cours, mise en oeuvre d'une part à des fins scientifiques et d'autre part à des fins de valorisation culturelle et touristique dans le cadre de labellisation Grand Site de France.

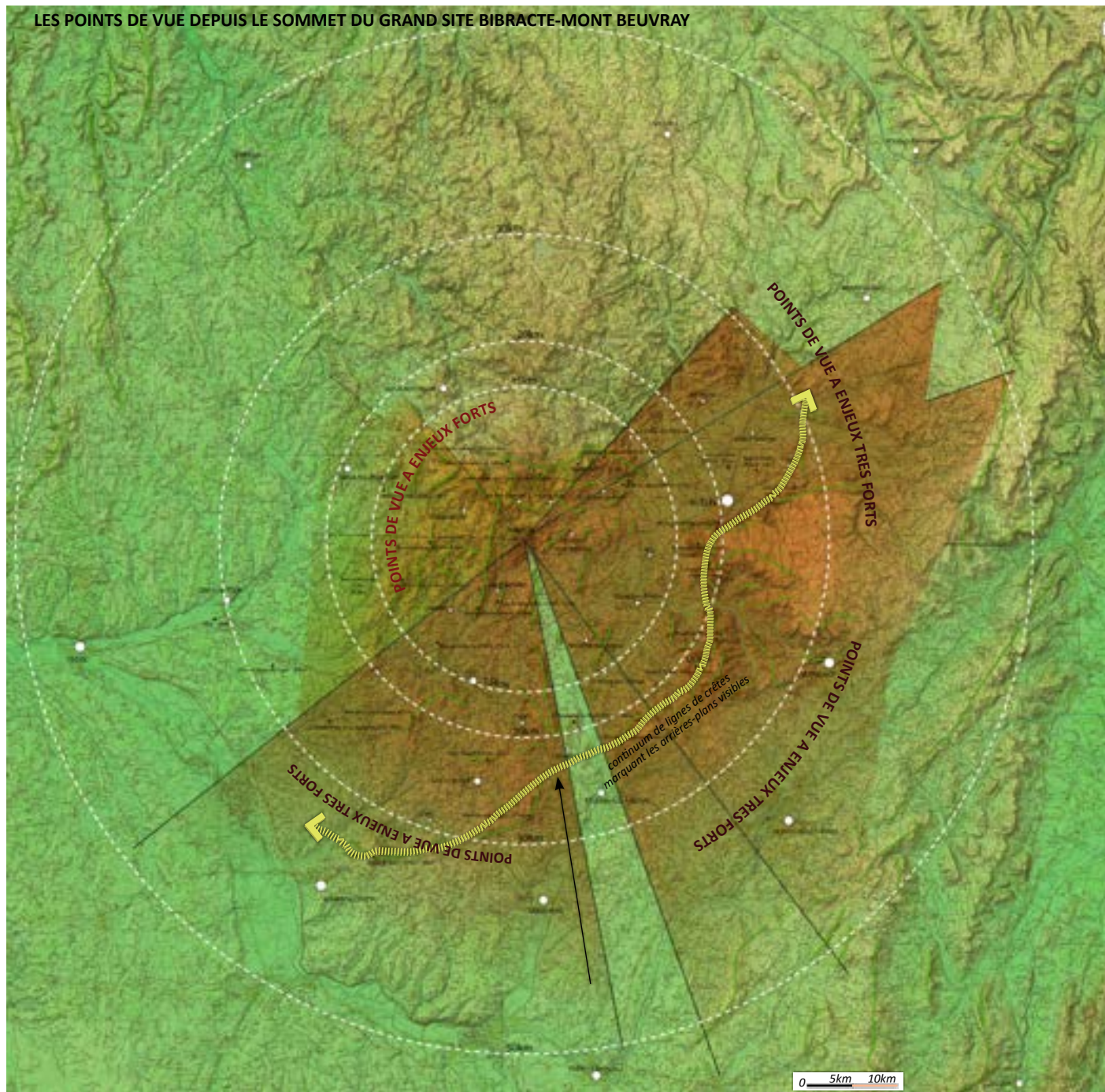
La profondeur de champ des panoramas offerts depuis le sommet du site permet également, en cas de conditions météorologiques favorables (*"plutôt le matin, au lever du jour et plutôt en hiver avec une couverture nuageuse qui nous protège du soleil..."*, Antoine Mailler, photographe de Bibracte), **des visibilité lointaines sur les grands massifs montagneux des Alpes et du Massif central :**

- en direction du Sud-Est, depuis le point de vue de la Chaume (PDV3) > vue sur une partie du massif des Alpes dont le massif du Mont Blanc situé à une distance d'environ 250km,

- en direction du Sud, depuis le point de vue de la Terrasse (PDV4) > vue sur la chaîne des Puys et le Puy de Dôme en particulier, situé à une distance d'environ 150km.



LES POINTS DE VUE DEPUIS LE SOMMET DU GRAND SITE BIBRACTE-MONT BEUVRAY



La carte ci-contre met évidence les différents étendues et profondeurs de champs associées aux 8 points de vue identifiés depuis le site, hiérarchisés selon deux grandes catégories d'enjeux au regard de la valeur patrimoniale :

- **points de vue à enjeux très forts depuis le Nord-Est jusqu'au Sud-Ouest,**
- **points de vue à enjeux fort depuis le Sud-Ouest jusqu'au Nord.**

Elle montre également comment les **lignes de crête** marquant les arrières-plans de l'Est au Sud-Ouest, forment un **continuum visible** particulièrement pregnant dans les paysages perçus depuis le sommet du Mont (ligne jaune).

Enfin, la carte met en évidence qu'au moment de la finalisation des études (début 2021), un angle étroit du champ de vision potentiel depuis le Beuvray n'était pas couvert par les panoramas existants, en direction de Toulon-sur-Arroux. Les analyses ultérieures montreront comment cet angle a par la suite été pris en compte (voir page 113).

Le détail de l'analyse des différents points de vue est présenté dans les pages suivantes.

POINTS DE VUE A ENJEUX TRES FORTS



Ce sont les points de vue depuis le Nord-Est jusqu'au Sud-Ouest

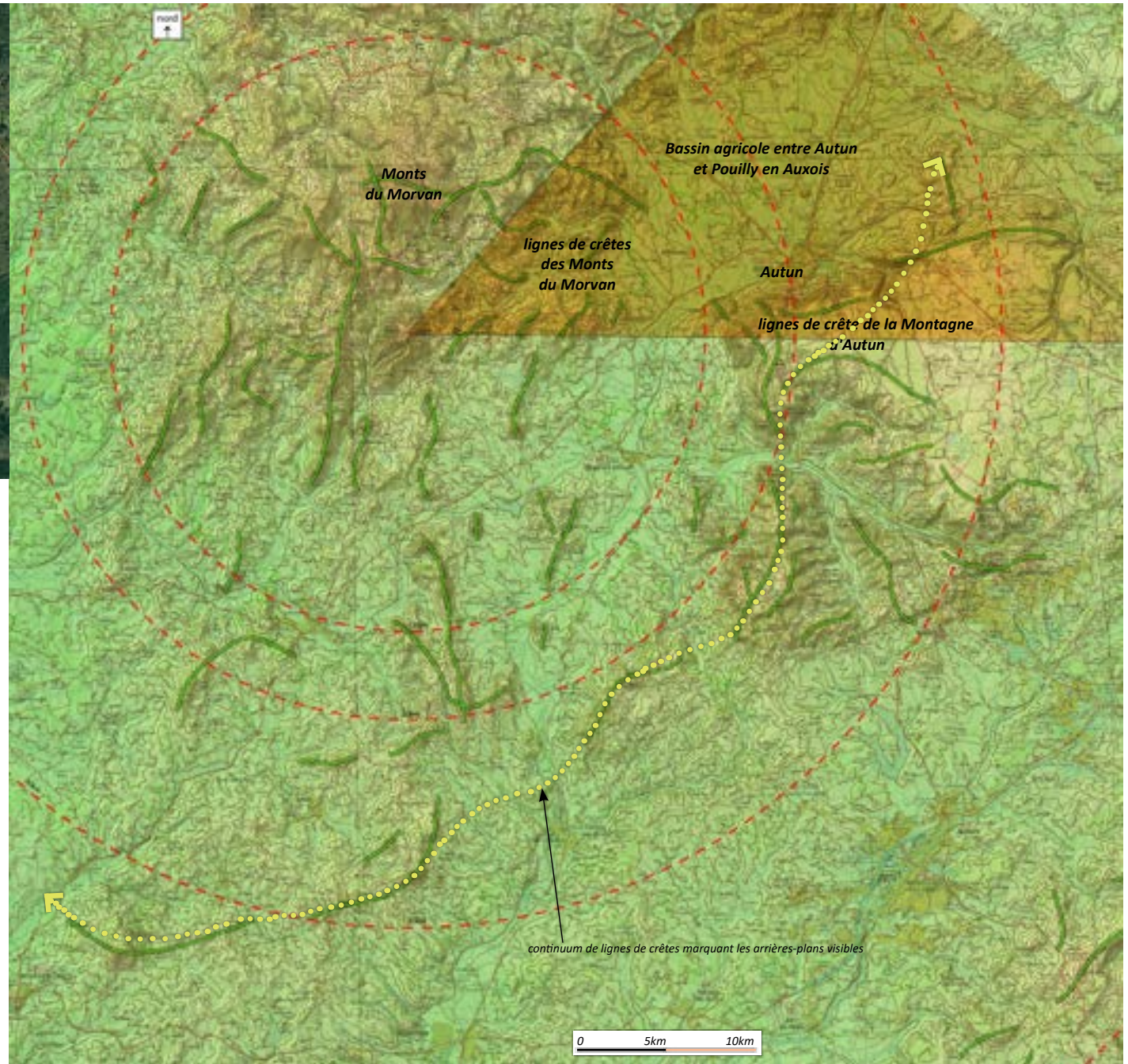
POINTS DE VUE A ENJEUX FORTS



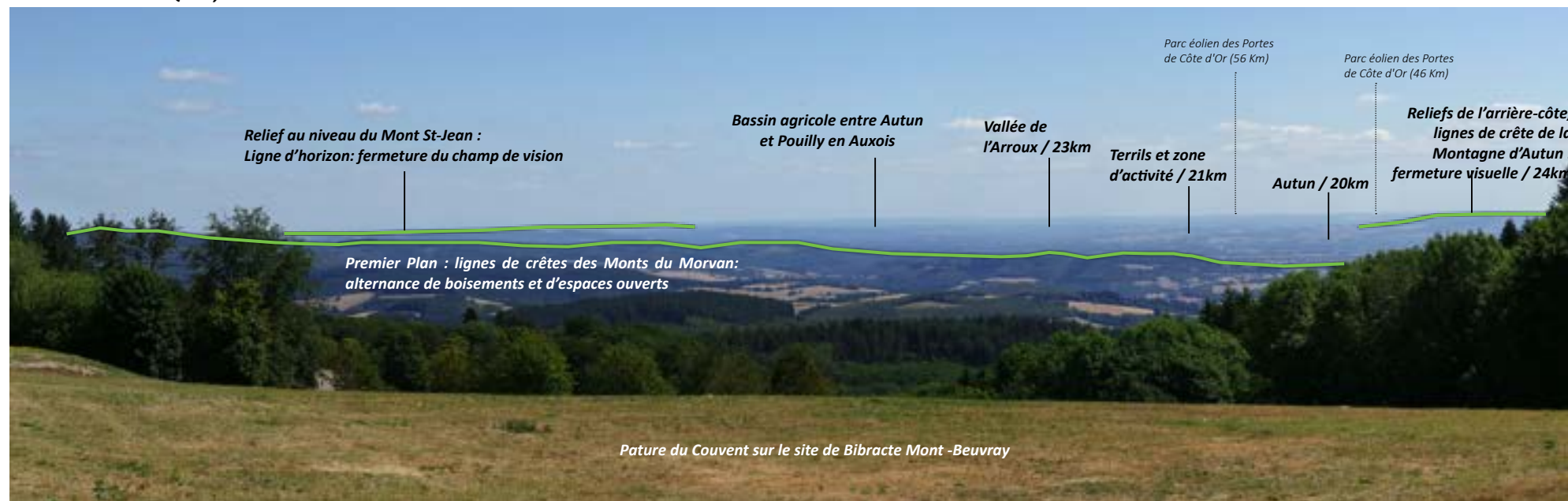
Ce sont les points de vue depuis le Sud-Ouest jusqu'au Nord

PDV 1 - La Pature du Couvent

SITUATION DU POINT DE VUE



LES CARACTERISTIQUES, STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS ASSOCIES A LA VALEUR PATRIMONIALE



Perception générale du paysage

- Horizontalité des paysages
 - Succession de reliefs boisés en direction de St Prix
 - Premier plan marqué par une alternance de boisements (reliefs et coteaux du Morvan - lignes de crête des Monts du Morvan) et d'espaces ouverts (bocage lâche)
 - Absence d'infrastructures ou de constructions visibles au premier-plan et zones urbanisées peu visibles dans les seconds et arrière-plans
 - Habitat très diffus et très peu perceptible.
- Ambiance générale de paysage très agricole
- Après la ligne de crête des Monts du Morvan, le paysage est moins lisible dans les détails, les villages et l'habitat diffus se confondent avec la végétation, mais la ville d'Autun reste bien lisible, ainsi que les plaines agricoles et massifs boisés.

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- Ouverture importante du champ de vision à 120 ° depuis La Grande Verrière jusqu'à Laizy.
- Perception de la frange du Morvan au premier plan (7 Km), puis de la bascule dans le bassin agricole au-delà
- Fermeture du champ de vision lointaine par les silhouettes du relief de l'arrière-côte (lignes de crête de la Montagne d'Autun) et du Mont Saint-Jean (50 Km)

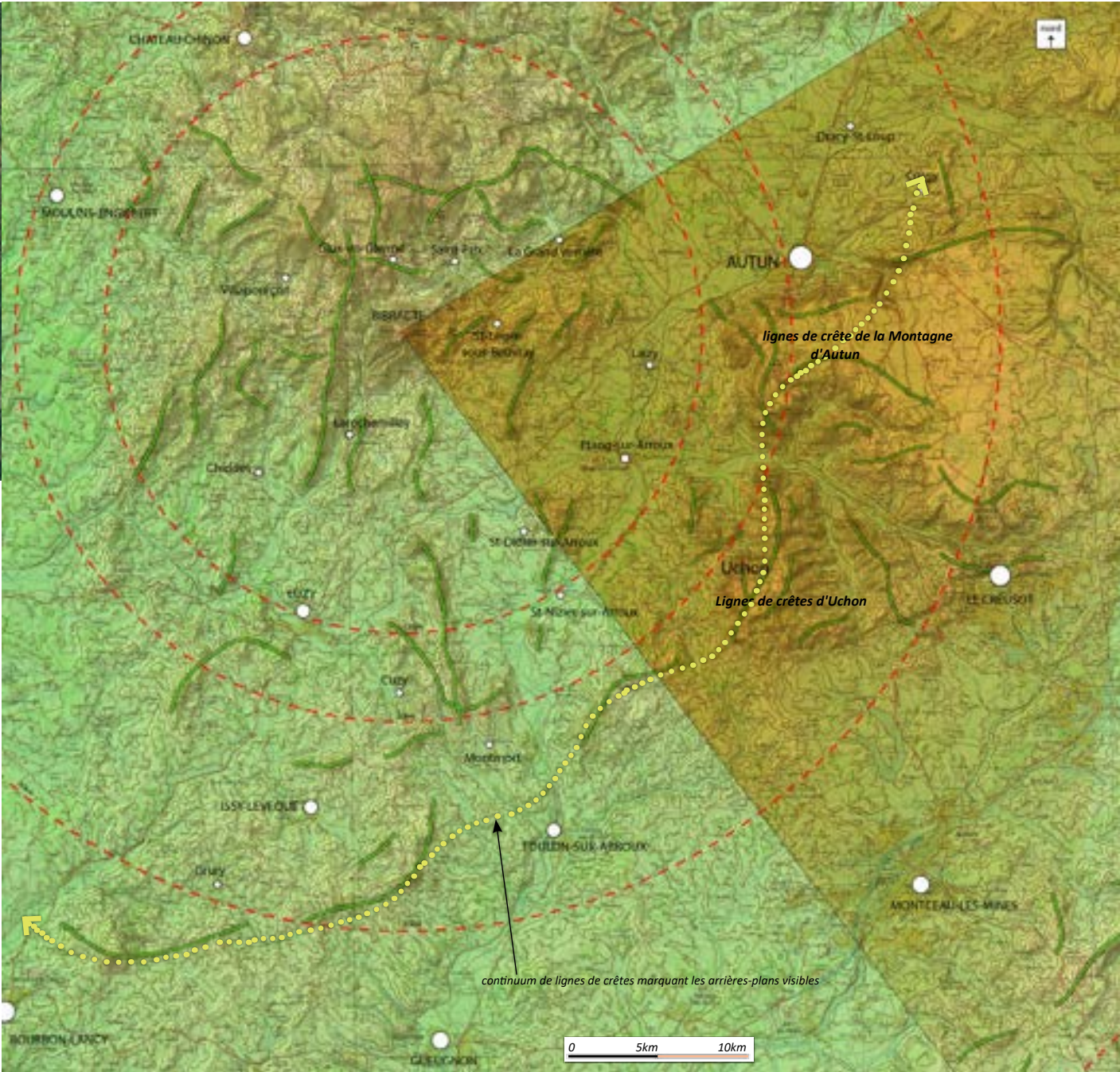
Motifs paysagers et structure paysagère perçus

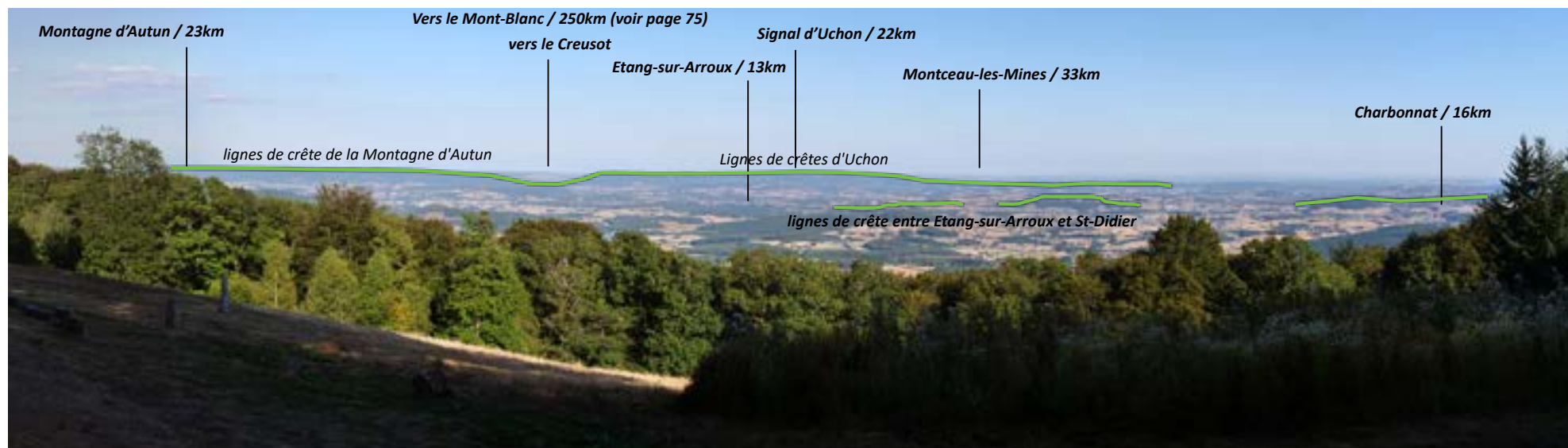
- Les lignes de crête boisées des monts du Morvan
- Les successions de plans marqués par les monts boisés
- Les clairières agricoles habitées
- Le bâti et infrastructures liés à la ville d'Autun (terrils par exemple) qui sont lointains mais visibles

Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

- Covisibilité avec la ville d'Autun (20 Km) dont les limites bâties sont visibles, en contraste avec les espaces agricoles et boisés environnants. Le rapport de co-visibilité est à maintenir, en raison des liens historiques majeurs entre Bibracte et Augustodunum (Autun) qui fut la ville nouvelle construite sur l'axe majeur des Éduens reliant Bibracte à Cavillonum (Châlon-sur-Saône), suite à l'abandon de l'oppidum de Bibracte.
- Un paysage profond et lisible, marqué par une succession de lignes de reliefs boisés bien lisibles, constituant des points de repère et marquant la profondeur de champ du panorama
- Authenticité et intégrité des paysages perçus.







Perception générale du paysage

- Grande horizontalité des paysages avec une très nette pregnance des lignes d'horizon
- Visibilité sur tout le bocage et la paille cultivée ouvert aux pieds des Monts du Morvan
- Grande visibilité sur la ponctuation paysagère par les étangs (étang de Poisson, 5 Km, étang de Cognières, 4,5 Km)
- Grande discrétion des infrastructures
- Des villages perceptibles qui se tiennent resserrés dans leurs limites dans un équilibre bâti / non bâti préservé

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- Large panorama à 180°
 - Un premier plan constitué par la vaste plaine bocagère avec un bocage ouvert bien structuré
 - Des massifs boisés marquant la limite des Monts du Morvan et signifiant la transition avec la plaine bocagère
 - La zone visible butte sur une ligne de relief particulièrement marquée (Montagne d'Autun, 23km), qui est très clairement lisible, ainsi que le massif du Signal d'Uchon (20 Km)
 - Les hangars agricoles, seuls éléments imposants dans le paysage, n'ont pas d'impact fort et restent dans le même rapport d'échelle que la trame arborée
 - L'arrière-plan est formé par les arrières côtes et matérialise la ligne d'horizon.
- Les agglomérations du Creusot et de Montceau-les-Mines sont masquées par la montagne d'Uchon.

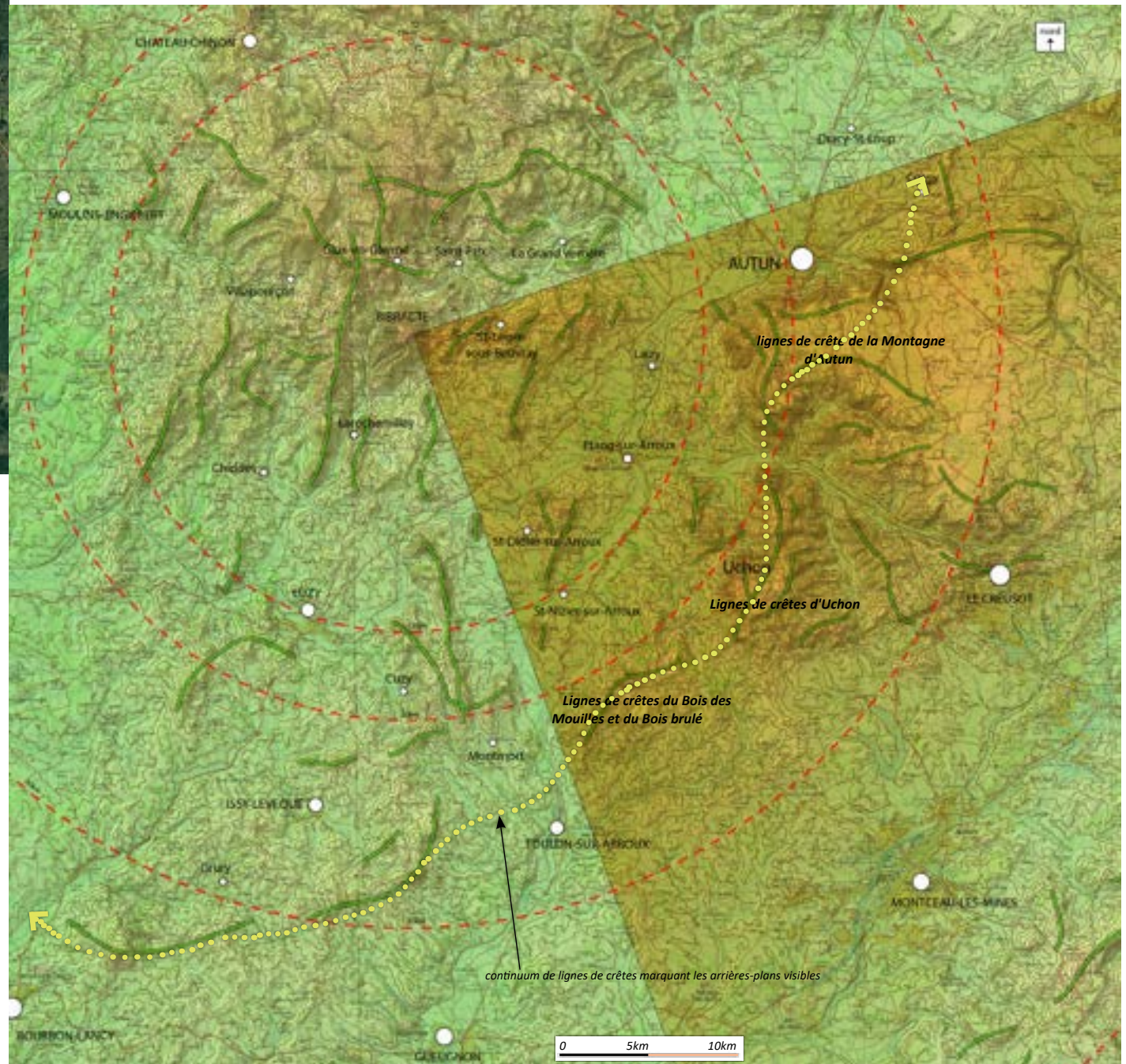
Motifs paysagers et structure paysagère perçus

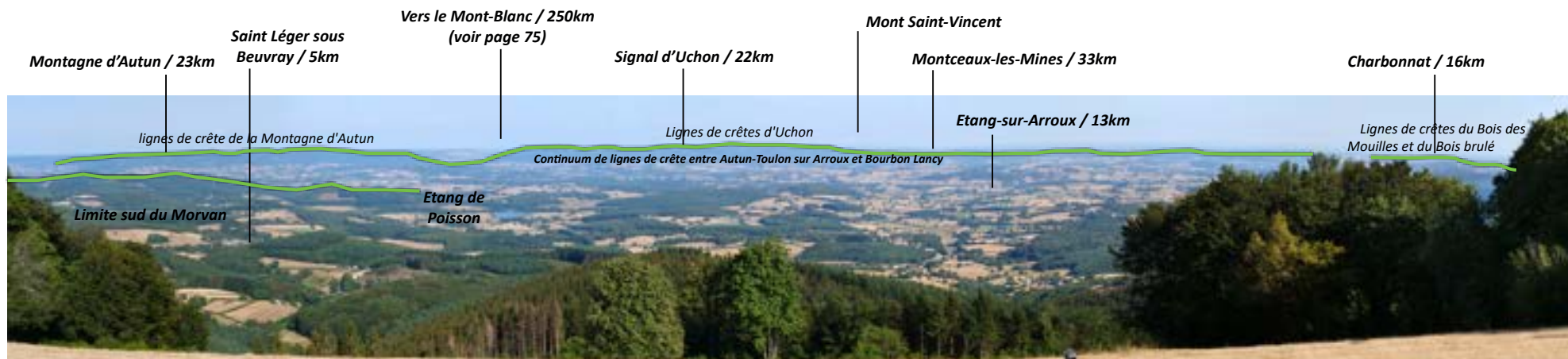
- Les pentes des Monts du Morvan au premier plan, très boisés, en alternance avec les parcelles bocagères et les étangs
- Les grandes lignes de relief au second et en arrière-plan constituant la limite du bassin visuel du Mont Beuvray et des points de repère significatifs à l'échelle du panorama

Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

- Absence d'infrastructures visibles
- Présence d'un paysage très structuré par l'activité agricole constituant une valeur forte de ces paysages et de ce panorama
- Paysage agricole préservé avec un habitat diffus peu développé
- Des villages et bourgs contenus dans des limites au tissu urbain resserré (Etang-sur-Arroux, 12 Km)
- La ligne de crête de la Montagne d'Autun referme l'horizon et les reliefs de l'arrière-côte matérialisent les lignes d'horizon. Le Signal d'Uchon (20 Km) constitue un des points forts de co-visibilité avec Bibracte.







Perception générale du paysage

- Grande horizontalité des paysages avec une très nette pregnance des lignes d'horizon
- Visibilité sur tout le bocage et la paille cultivée ouvert aux pieds des Monts du Morvan
- Grande visibilité sur la ponctuation paysagère créée par les étangs (étang de Poisson, 5 Km, étang de Cognières, 4,5 Km)
- Grande discrétion des infrastructures
- Des villages perceptibles qui se tiennent resserrés dans leurs limites dans un équilibre bâti / non bâti préservé

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- Large panorama à 180°
- Un premier plan constitué par la vaste plaine bocagère avec un bocage ouvert bien structuré
- Des massifs boisés marquant la limite des Monts du Morvan et signifiant la transition avec la plaine bocagère
- La zone visible butte sur une ligne de relief particulièrement marquée (Montagne d'Autun, 23km), qui est très clairement lisible, ainsi que sur le massif du Signal d'Uchon (20 Km)
- Les hangars agricoles, seuls éléments imposants dans le paysage, n'ont pas d'impact fort parce qu'ils restent dans le même rapport d'échelle que la trame arborée
- L'arrière-plan est formé par les arrières côtes et matérialise la ligne d'horizon. L'agglomération de Montceau-les-Mines n'était perceptible que par le panache de vapeur de sa centrale thermique, en cours de démantèlement.

Motifs paysagers et structure paysagère perçus

- Les pentes des Monts du Morvan au premier plan, très boisés, puis les parcelles bocagères et les étangs
- Les grandes lignes de relief au second et en arrière-plan constituant la limite du bassin visuel du Mont Beuvray et des points de repère significatifs à l'échelle du panorama

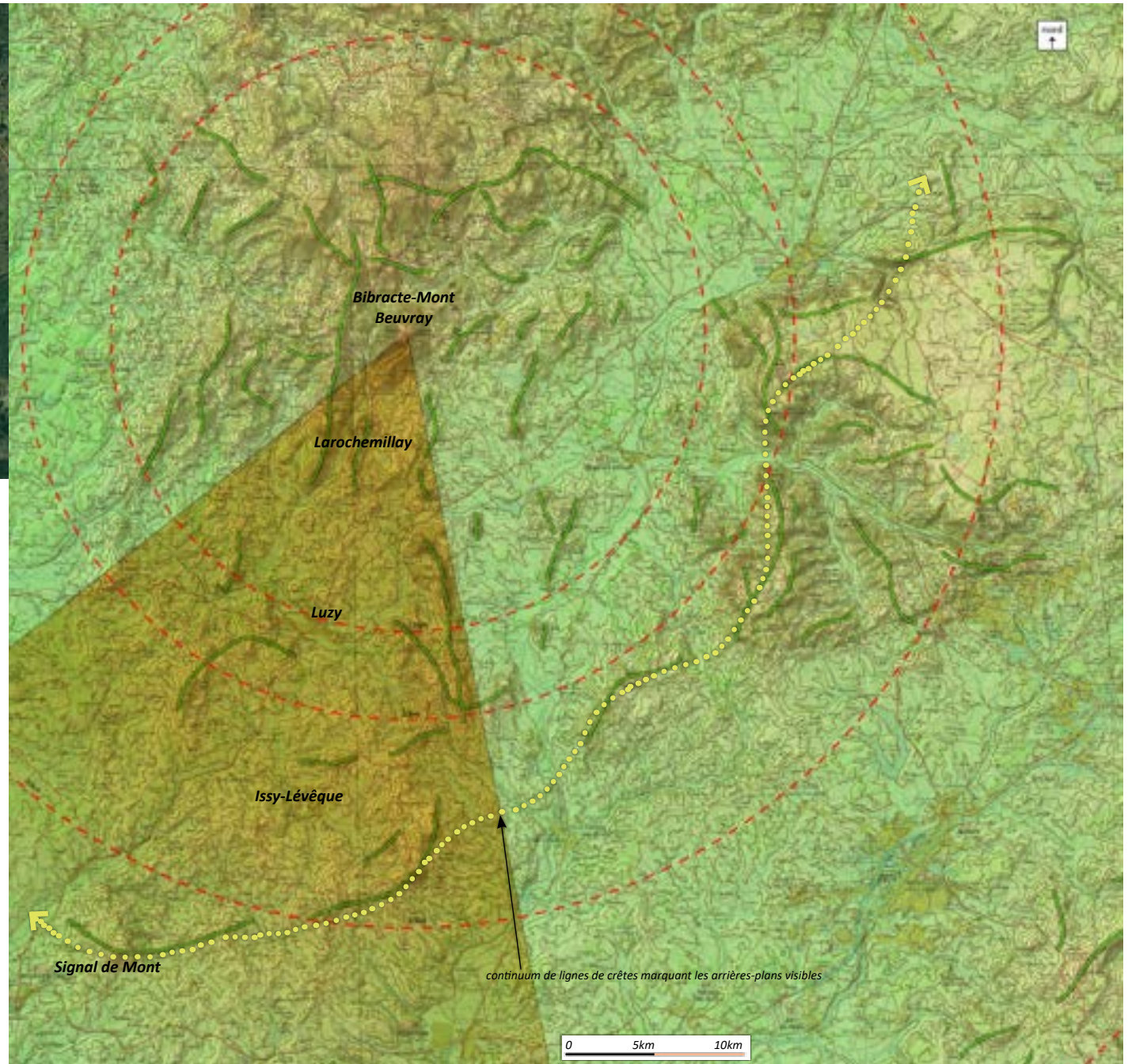
Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

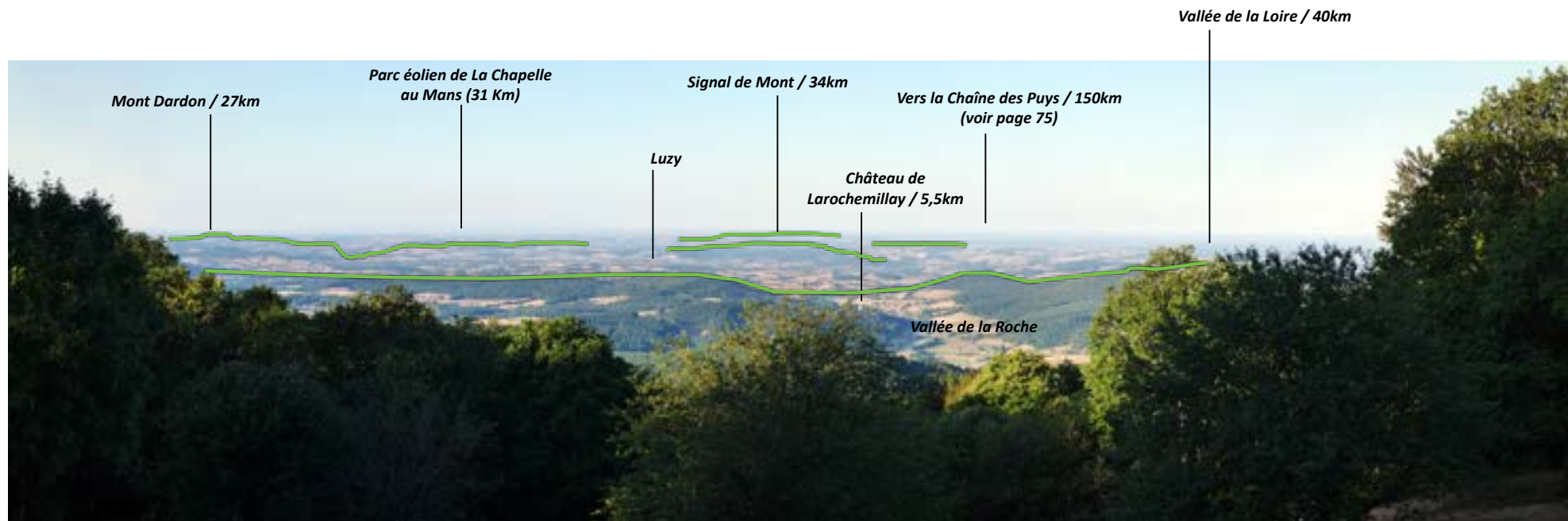
- Absence d'infrastructures visibles
- Présence d'un paysage très structuré par l'activité agricole constituant une valeur forte de ces paysages et de ce panorama
- Paysage agricole préservé avec un habitat diffus peu développé
- Des villages et bourgs contenus dans des limites au tissu urbain resserré (Etang-sur-Arroux, 12 Km)
- La ligne de crête de la Montagne d'Autun referme l'horizon et les reliefs de l'arrière-côte matérialisent les lignes d'horizon. Le Signal d'Uchon (20 Km) constitue un des points forts de co-visibilité avec Bibracte.



PDV4 - la Terrasse

SITUATION DU POINT DE VUE





Perception générale du paysage

- Le premier plan boisé joue le rôle d'un espace d'accroche visuelle facilitant la lecture de la succession de plans en second et troisième plan
- Grande horizontalité des paysages avec une prégnance visuelle d'un grand bassin agricole ouvert traversé et structuré de lignes de crête et de monts boisés
- Forte prégnance visuelle des lignes d'horizon
- Forte présence visuelle de la vallée de La Roche au premier plan, venant au contact de la plaine bocagère et agricole en second plan
- Perception des infrastructures, des cours d'eau et des villages dans la vallée de La Roche (entre 3 et 5 Km) de manière très nette.
- Au-delà du premier plan, les rapports d'échelle entre le bâti et les masses végétales s'estompent même si les gros bourgs tels que Luzy restent bien visibles, ainsi que les différents monts boisés.

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- Angle de vue ouvert mais cadré par les boisements existants (potentialités de vues beaucoup plus larges en cas de déboisements du versant, même partiel)
- Profondeur de champ très importante liée à la configuration de la géographie et du paysage, avec des éléments visibles jusqu'à 35km et au-delà, lisibilité d'arrière-plans matérialisant les lignes d'horizon
- Première ligne de monts très boisés où se détachent quelques clairières agricoles
- Perception d'un premier plan marquant une ligne de crête à environ 7 Km avant le basculement vers la plaine agricole ponctuée de monts boisés et sommets (ex : Mont Dardon, Signal de Mont)
- Plaine bocagère qui apparaît au second plan, avec son bocage ouvert et ses parcelles cultivées
- une ligne continue ferme le point de vue dans le lointain (contrefort du Massif Central), et matérialise la ligne d'horizon.

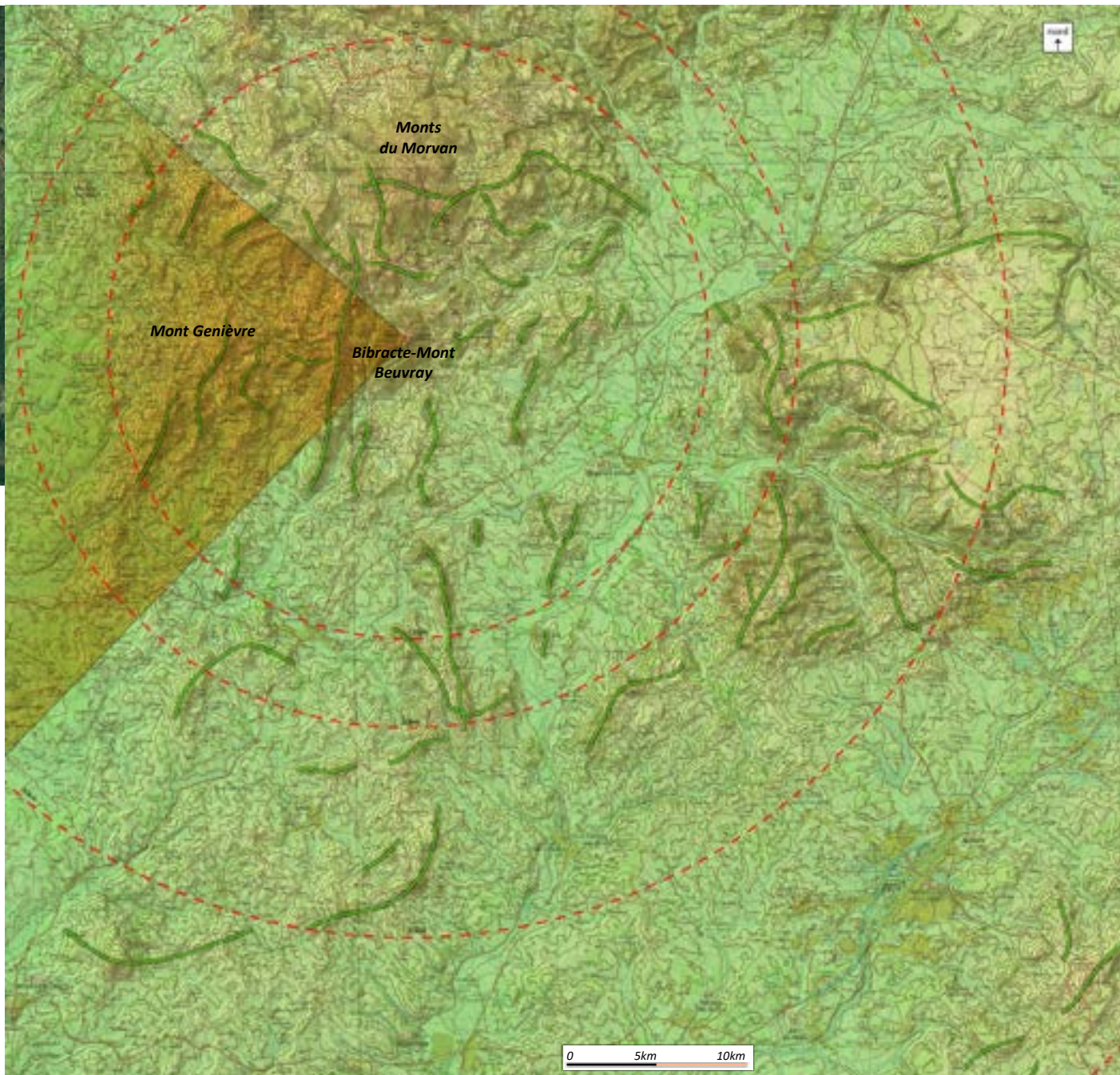
Motifs paysagers et structure paysagère perçus

- Les Monts du Morvan au premier plan, très boisés, avec le château de Larochemillay qui se détache
- Les autres Monts au second et arrière-plan constituant la limite du bassin visuel du Mont Beuvray (ex : Mont Dardon et Signal de Mont) et des points de repère significatifs à l'échelle du panorama
- La vallée de la Roche et ses versants boisés, constituant un marqueur paysager fort au sein du bassin visuel du site et un élément constitutif fort de son écrin paysager.

Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

- Absence d'infrastructures visibles à l'exception du parc de 4 éoliennes de La Chapelle aux Mans qui est resté visible même s'il est situé à une trentaine de kms, en particulier en situation nocturne. Son caractère compacté, le nombre limité de ses éoliennes et son implantation dans un contexte de collines cultivées (hors des lignes de crête et monts boisés) n'en font toutefois pas un élément de destruction de la qualité du panorama perçu, du moins en ambiance diurne.
- Présence d'un paysage très structuré par l'activité agricole constituant une valeur forte de ces paysages et de ce panorama
- L'axe de la Vallée de la Roche et le château de Larochemillay (à 5,5 Km) forment des éléments paysagers remarquables
- La transition des massifs boisés vers le bocage et la plaine agricole, clairement lisible, avec une lecture très nette des différents plans et un respect des proportions de perspectives.
- Un équilibre espaces bâtis / non bâtis maintenu dans la plaine malgré une perception plus lointaine.







Perception générale du paysage

- Lecture nette de la vallée de La Roche au premier plan (2 Km) avec ses espaces agricoles
- Alternance de boisements au sommet des reliefs et sur le haut des pentes et de clairières agricoles situées autour des hameaux et sur le bas des pentes
- Les routes et les hameaux au tissu bâti resserré sont nettement perceptibles sur le versant opposé de la vallée de La Roche

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- Panorama assez large avec une profondeur de champ lointaine (jusqu'à une cinquantaine de kms en direction de la vallée de la Loire)
- Au delà du premier plan des franges du Morvan, la perception de l'habitat se fond avec les structures de la trame végétale.
- Le premier plan est particulièrement marquant dans le point de vue et constitue une limite physique et paysagère à la profondeur de champ.
- Perception de la frange Ouest du Morvan comme premier plan (à environ 4 Km de distance) avec une lecture claire des masses boisées sur les reliefs et lignes de crête, des haies de limites parcellaires et de l'habitat diffus
- La bascule dans la Vallée de la Loire au-delà est très lointaine et reste en arrière-plan. A cette distance, la structure du paysage n'est plus perceptible, la trame bocagère et les routes ne sont plus lisibles. Ces éléments de relief matérialisent les lignes d'horizon.

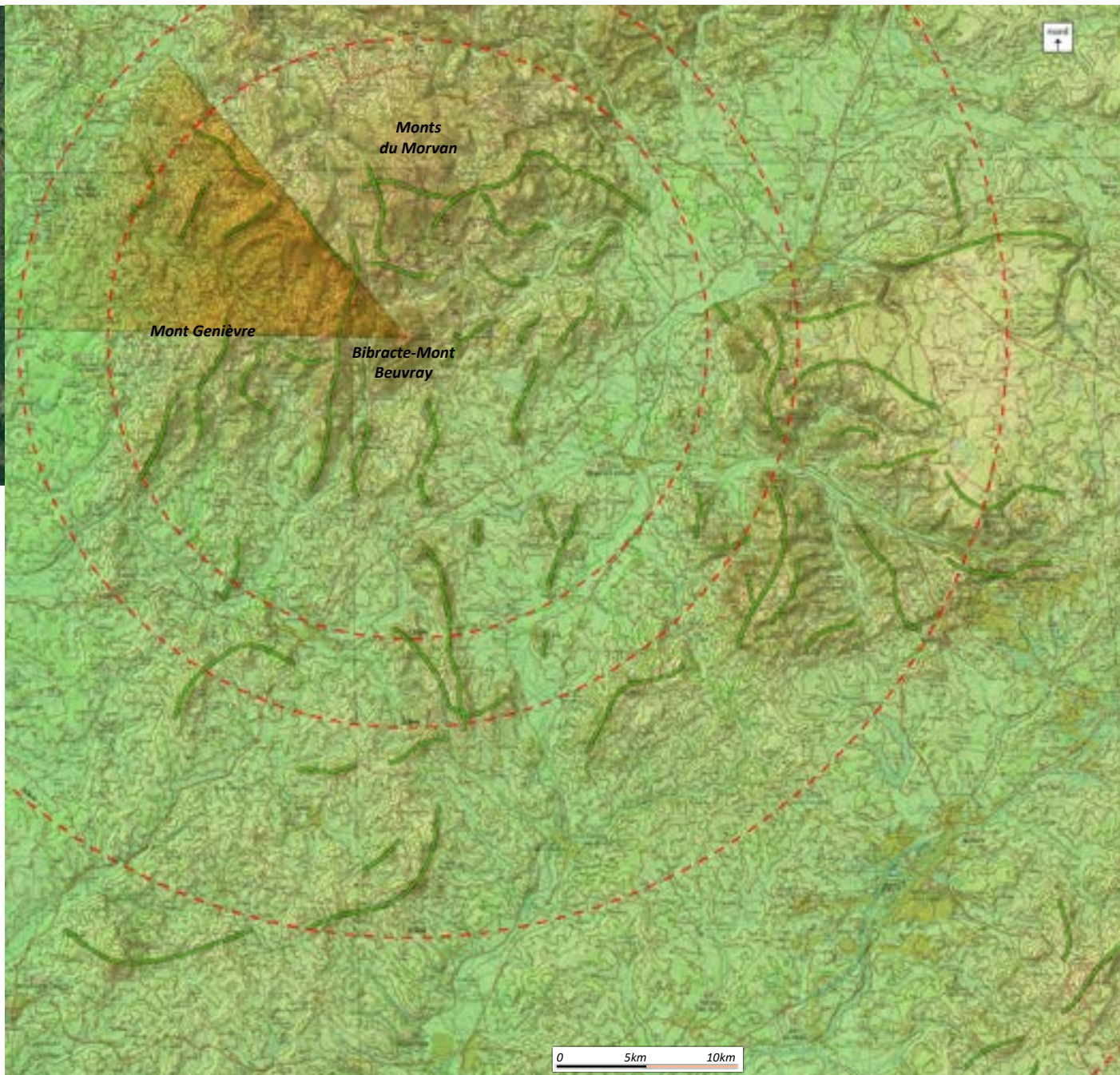
Motifs paysagers et structure paysagère perçus

- Monts boisés au premier plan formant une longue ligne de crête orientée nord/sud longeant le Mont Beuvray sur sa partie Ouest
- Lecture très nette de la vallée de la Roche qui constitue un espace paysager structurant à l'échelle du territoire environnant le Mont Beuvray (secteur de vue entrante et bassin visuel prégnant depuis le Mont).

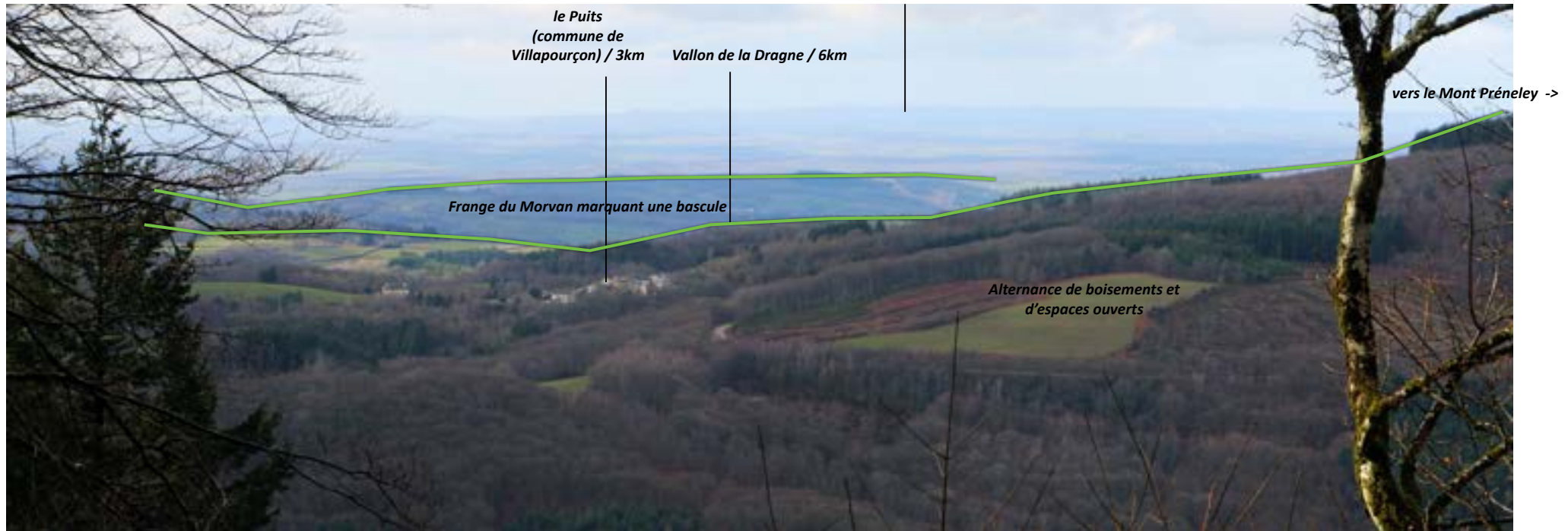
Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

- Structure agricole de la vallée de La Roche bien lisible et préservée sans infrastructures modernes
- La ligne de crête nette et visible des franges du Morvan au premier plan (ligne de crête marquant les limites du bassin versant de la vallée de la Roche)
- Le second plan, beaucoup plus lointain, reste flou mais lisible dans cette logique de perspective visuelle.





Reliefs et massifs boisés marquant la limite
avec la vallée de la Loire / 55km environ



Perception générale du paysage

- Lecture du paysage selon différents plans
- Une alternance des boisements denses de résineux et feuillus sur les pentes et sommets des reliefs, d'espaces ouverts de clairières agricoles sur les bas de pentes
- Une mosaïque forestière entre forêts de résineux et forêts de feuillus
- Aucune infrastructure visible mis à part quelques hameaux

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- Un panorama ouvert sous la forme d'une fenêtre paysagère
- Perception de la frange du Morvan au premier plan (3 Km), puis d'une deuxième ligne au niveau du Mont Genièvre (9Km) puis de la bascule en direction de la Vallée de la Loire au-delà
- une ligne de relief lointaine et régulière ferme le point de vue (reliefs marquant la limite avec la vallée de la Loire)

Motifs paysagers et structure paysagère perçus

- Lecture de la succession de plans, abvec une très nette gradation des couleurs et des degrés de précision de lecture en fonction de l'éloignement des plans par rapport au Mont
- Monts boisés marquant les différents plans
- Lecture des vallons encaissés marquant visuellement ce phénomène de succession de plans bien lisibles.

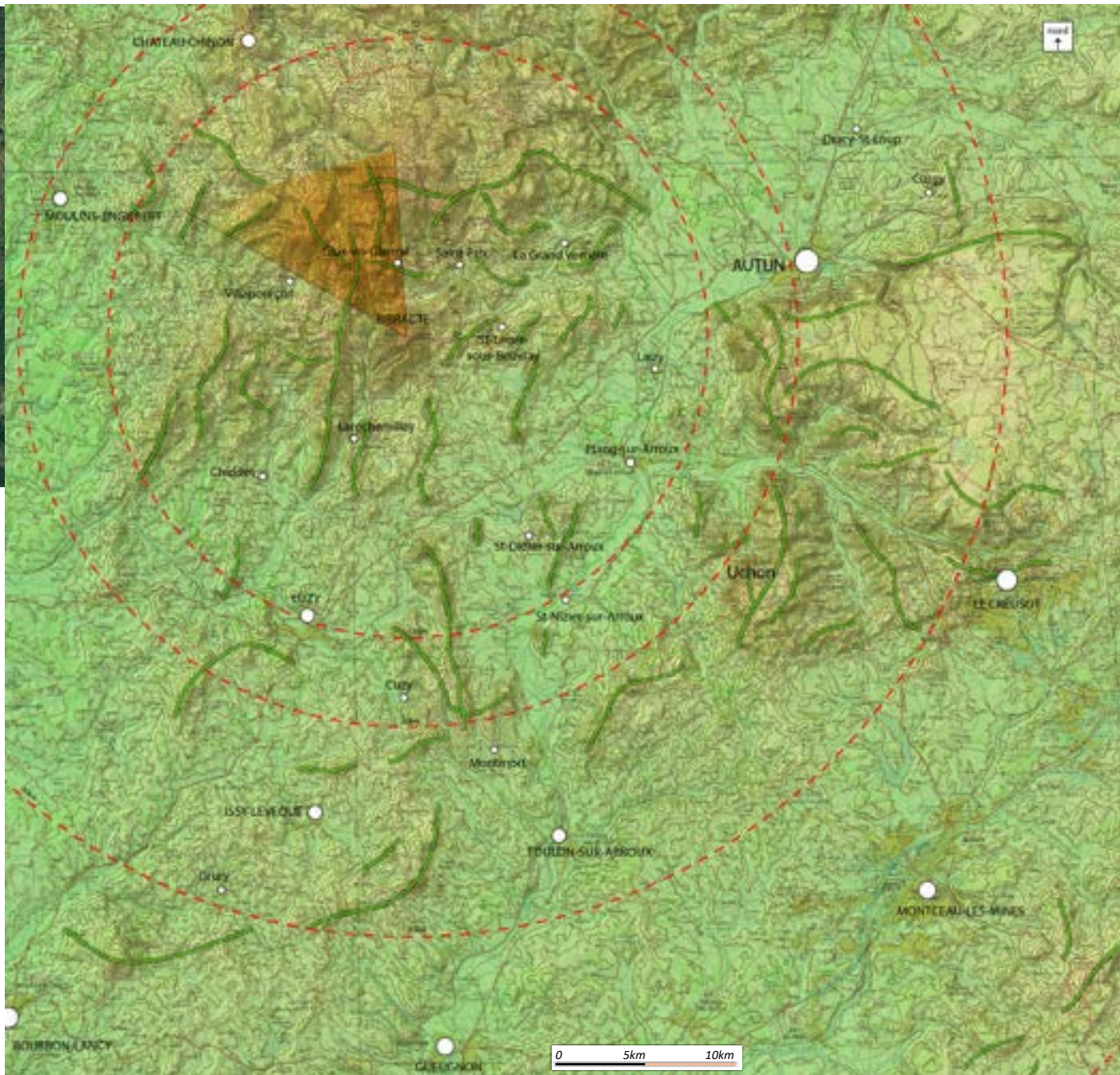
Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

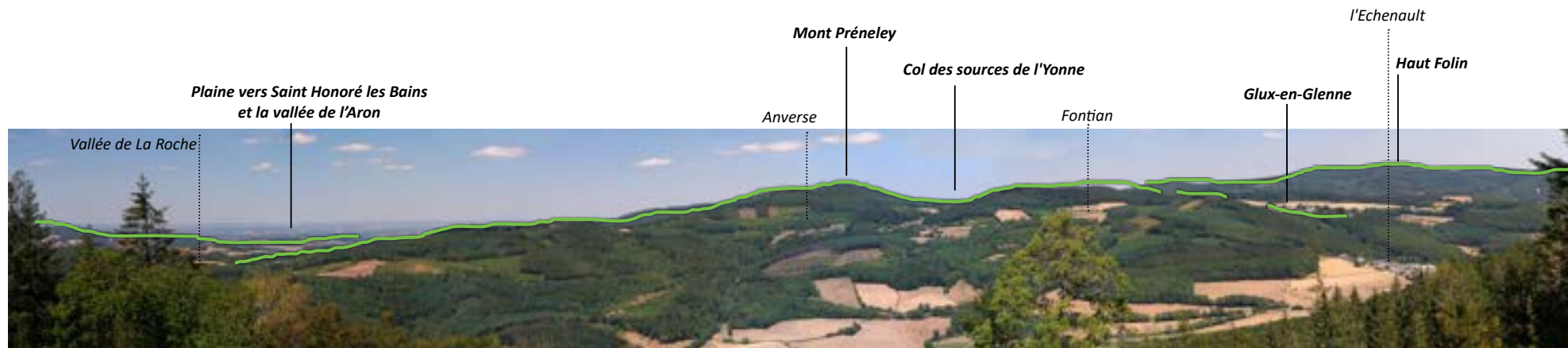
- Absence d'infrastructure et insertion des hameaux dans un paysage agricole et forestier offrant une belle valeur pittoresque
- Structuration des différents plans de vues permettant une lecture claire du paysage et une appréciation des distances et de morphologie générale du territoire (vallon, vallée, cmonts, versants, plaine)



PDV7 - la Roche salvée

SITUATION DU POINT DE VUE





Perception générale du paysage

- Panorama assez raccourci sur sa partie droite et profond sur sa partie gauche, jusqu'à la vallée de la Roche, le Mont Genièvre et au-delà, en direction de la vallée de la Loire.
- Prégénance des sommets forestiers du Morvan.
- L'alternance des massifs de résineux et de feuillus est bien lisible
- Les flancs des monts agricoles sont dégagés et présentent des espaces agricoles ouverts
- Des villages et hameaux perceptibles qui se tiennent resserrés dans leurs limites dans un équilibre bâti / non bâti préservé

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- Panorama ouvert à 120°
- Une profondeur de champ assez limitée du panorama sauf sur son quart gauche
- Le regard porte jusqu'au site classé du Mont Préneley et des sources de l'Yonne, ainsi que jusqu'au Haut-Folin dont les deux silhouettes constituent des points de repère dans le point de vue

Motifs paysagers et structure paysagère perçus

- Avec les grandes lignes de relief au second et en arrière-plan, les Monts du Morvan au premier plan, très boisés, en alternance avec les parcelles agricoles constituent la limite du bassin visuel du Mont Beuvray et des points de repère significatifs à l'échelle du panorama
- La vallée de la Roche et ses versants boisés, constituant un marqueur paysager fort au sein du bassin visuel du site et un éléments constitutif fort de son écrin paysager.

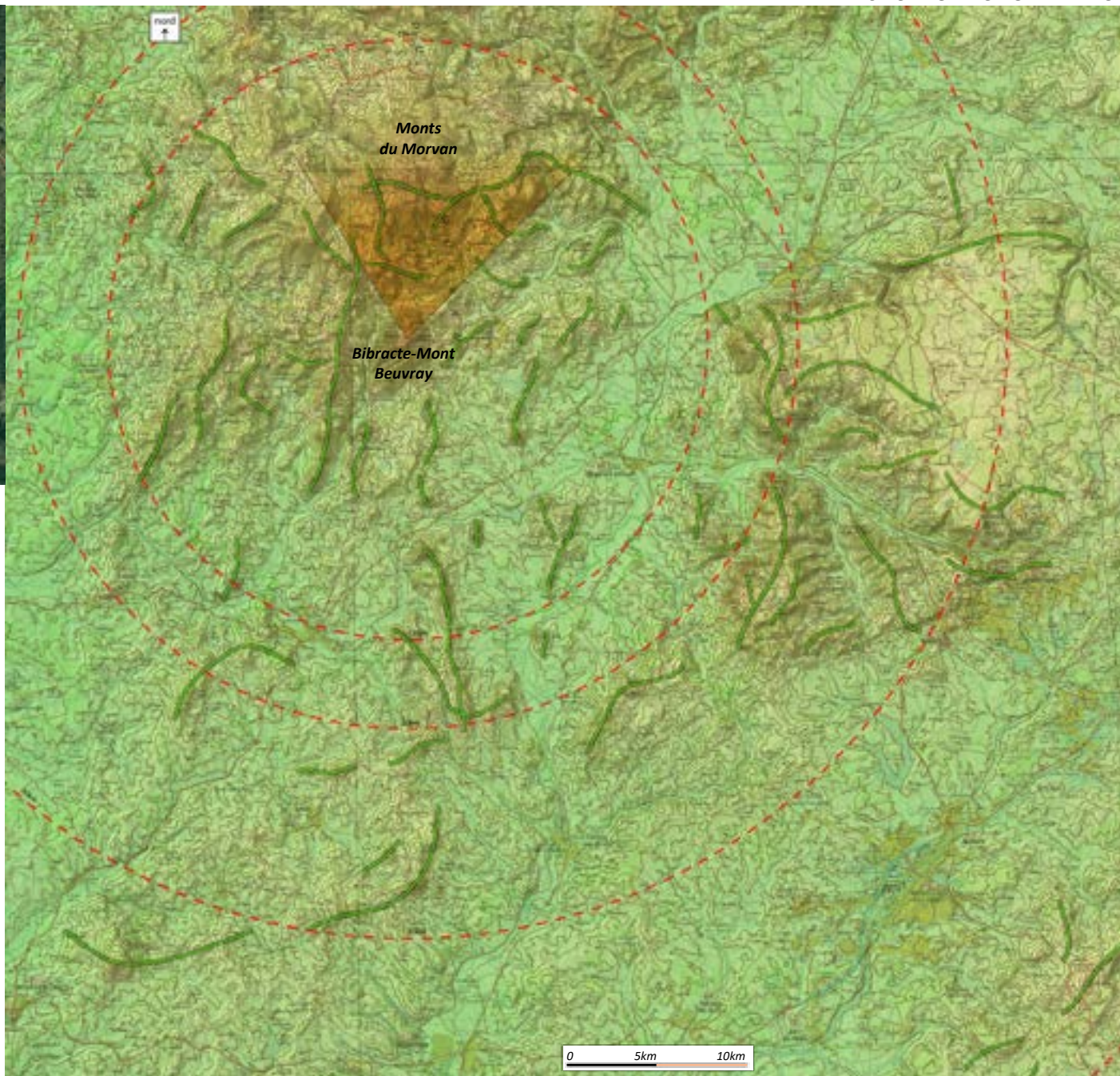
Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

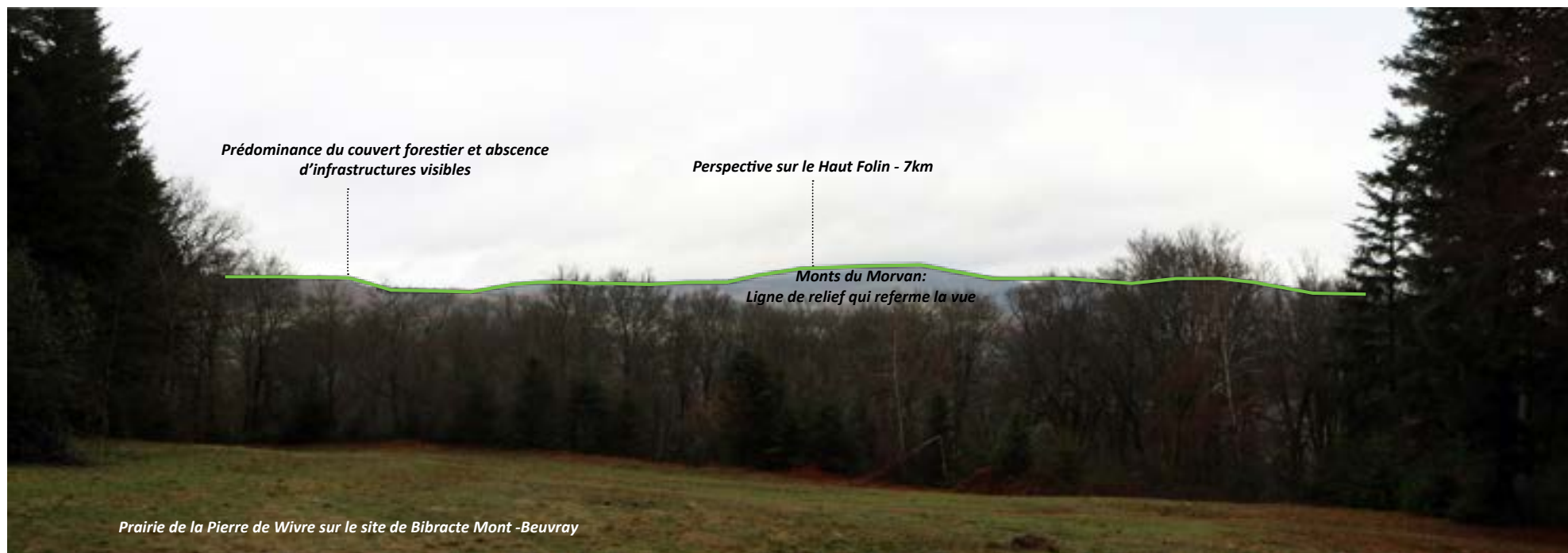
- L'absence d'infrastructures lisibles offre un paysage très préservé
- Les covisibilités avec le Mont Préneley (4,5 Km) et le Haut-Folin (9,5 Km) marquent la ligne de crête du Morvan.
- Des enjeux particuliers de covisibilité entre le site et le Mont Préneley compte tenu des réflexions en cours sur la fusion des deux sites classés Bibracte-Mont Beuvray et Préneley = enjeux de protections spécifiques relatifs au maintien et à la valorisation d'une part des covisibilités entre les deux monts et d'autre part sur la préservation des structures paysagères porteuses de sens commun pour les deux monts.



PDV8 - la Pierre de la Wivre

SITUATION DU POINT DE VUE





Perception générale du paysage

- profondeur de champ limitée par les reliefs marqués des monts du Morvan
- prégnance des sommets forestiers essentiellement résineux
- absence totale d'infrastructures ou de constructions visibles

Structuration, amplitude et profondeur du panorama

- un angle de vue limité, refermé par la végétation
- point d'appel visuel vers la silhouette du Haut-Folin qui ferme la vue
- la ligne de crête boisée du Morvan marque une limite visuelle franche
- vues courtes (7 ou 8km maximum) refermées par la ligne d'horizon boisée

Motifs paysagers et structure paysagère perçus

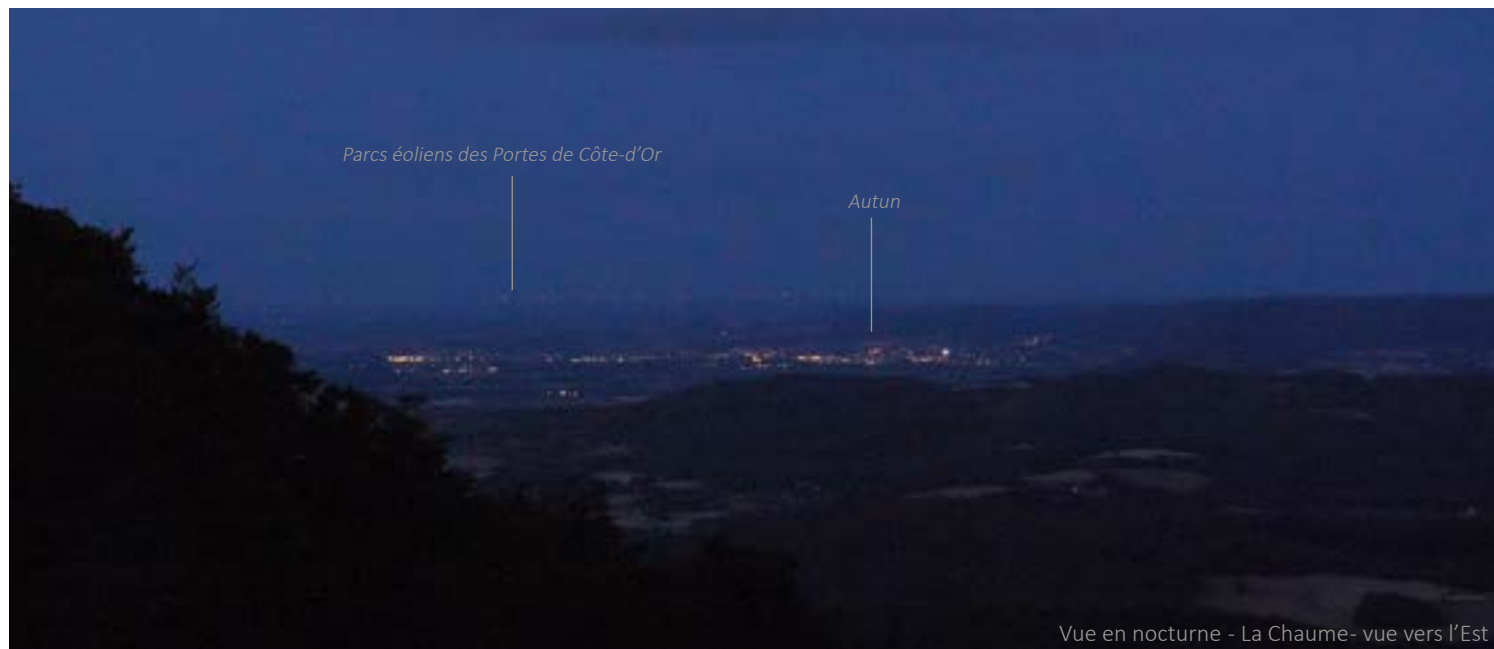
- absence de marques visibles de présence humaines qui marque un caractère très naturel et forestier à cette perspective
- la visibilité avec le Haut-Folin constitue un repère visuel fort qui structure la lecture du paysage.

Éléments remarquables et effets produits en lien avec la valeur patrimoniale

Sur ce point de vue, la valeur patrimoniale s'exprime principalement au travers du lien avec les Monts du Morvan, auquel le Mont Beuvray est adossé.



1.3 LES PERCEPTIONS NOCTURNES DEPUIS LE MONT BEUVRAY



Depuis les panoramas de la Pature, du Porrey ou encore de la Chaume et de la Terrasse, des zones lumineuses sont visibles, uniquement en second et en arrière-plan, alors que les premiers plans offrent des paysages plutôt «éteints».

Au sein de ces paysages nocturnes perçus depuis le site, dans les seconds plans, les principaux bourgs et villes sont constitués de concentrations lumineuses au travers de leur système d'éclairage public, alors que les horizons ou les arrière-plans sont marqués par soit des linéaires de lumières régulièrement alignées, correspondant au clignotements des parcs éoliens existants (notamment celui des Portes de Côte-d'Or), soit par des systèmes d'éclairage public urbain (ex : ville de Montceau-les-Mines).



Ces paysages nocturnes présentent ainsi des sources lumineuses ponctuelles, peu nombreuses et principalement issues des bourgs ou villes existantes. Des parcs éoliens existants sont visibles sur les arrière-plans et lignes de crête.

La qualité actuelle des ciels étoilés perçus depuis le site, actuellement éloigné de toute pollution lumineuse proche, est aujourd'hui directement liée à l'absence de grosses infrastructures sur plusieurs dizaines de kilomètres autour du Mont Beuvray. Cette situation offre des conditions idéales d'observation du ciel étoilé, qui est aujourd'hui le support d'animations spécifiques de la part de l'EPCC Bibracte (ex : animation «La Terrasse aux étoiles» tous les étés). Le site de Bibracte - Mont

Beuvray constitue ainsi une fenêtre ouverte sur l'univers («windows to the universe»), qui contribue à la démarche de labellisation «Réserve internationale de ciel étoilé» dans laquelle s'est engagé le PNR du Morvan.

Les parcs naturels s'engagent ainsi depuis plusieurs années maintenant dans des politiques d'utilisation contrôlée de l'éclairage public, cette dynamique s'articulant autour des enjeux de l'économie d'énergie, de la protection de la biodiversité, et de la préservation des ressources.

La notion de «paysage nocturne», aujourd'hui inscrite dans le droit, et plus particulièrement dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, marque une étape d'institutionnalisation de l'attention qui y est portée. Elle fait suite à deux autres grandes étapes de considération des nuisances lumineuses : le Grenelle de l'environnement et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.



Qualité du ciel nocturne depuis le site Bibracte- Mont Beuvray (source : Bibracte, instagram)



Animation de Bibracte en 2019 «La terrasse aux étoiles»



Le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire note ainsi que les conséquences de l'excès d'éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l'observation du ciel étoilé, mais qu'« elles sont aussi une source de perturbations pour les écosystèmes (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable ».

En effet, la reconnaissance de la notion de "pollution lumineuse", qui émerge depuis les années 1970, naît d'un mécontentement de la part des astronomes face à l'intensification globale des éclairages urbains. Ces éclairages créent un voile lumineux au-dessus de chaque ville, empêchant aux astronomes de percevoir les étoiles depuis un poste d'observation trop proche d'une grande ville. Les Américains Travis Longcore et Catherine Rich distinguent ainsi deux types de pollution lumineuse (Longcore, Rich, 2004). La première est dite « astronomique » : elle se rapporte à la vue que nous avons du ciel nocturne, à la disparition des étoiles. La seconde est dite « écologique » : que la diffusion de la lumière se perde vers le ciel ou soit relativement bien dirigée vers le sol, elle altère irrémédiablement les écosystèmes. Hubert Reeves, astrophysicien canadien, explique ce que signifie cette expression : *« Premier résultat, je dirais le plus dramatique: ça coupe du ciel, les gens ne voient plus le ciel. Vous avez des quantités de gens qui n'ont jamais vu la Voie lactée, qui n'ont jamais vu*

la lumière zodiacale. Des fois, je demande aux gens : est-ce que vous savez ce que c'est que la lumière zodiacale ? Les trois quarts ne savent même pas, n'ont jamais entendu le mot. C'est quelque chose qui était très présent dans le passé. C'est ce contact avec le ciel, cette espèce d'émotion que vous avez quand vous sortez par une belle nuit étoilée avec la Voie lactée et tout. Ce contact, c'est quelque chose qui était présent dans toute l'humanité, jusqu'à peut-être quelques décennies, qui est absent et qui est quelque chose qu'il faut redonner aux gens".

Comme évoqué au chapitre I-B, ce contexte favorable à l'observation tant esthétique ou contemplative que scientifique des paysages nocturnes et des ciels étoilés révèle nos rapports romantiques contemporains aux paysages, tout en manifestant une expérience renouvelée de l'esthétique du sublime en tant que contemplation de l'infini.

La reconnaissance de la qualité des paysages nocturnes du site et de prise en compte des ciels étoilés constitue dès lors un enjeu paysager majeur pour la site et la préservation de sa valeur patrimoniale, ainsi qu'un outil d'action et d'innovation territoriale à considérer sur le long terme sur le Grand Site de Bibracte-Mont Beuvray, participant à la qualité paysagère du site classé mais aussi de l'ensemble du Grand Site et du territoire d'application de sa valeur patrimoniale, notamment au travers de la lutte contre les pollutions lumineuses.

Source bibliographique:

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/actes_journee_des_paysages_16-01-18.pdf

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pollution-lumineuse

<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-3-page-35.htm>

Reeves, H. La pollution lumineuse [en ligne], http://astro-canada.ca/_fr/a3800.html



Ciel étoilé depuis le sommet du site Bibracte- Mont Beuvray (crédits photos : Toine du Morvan)



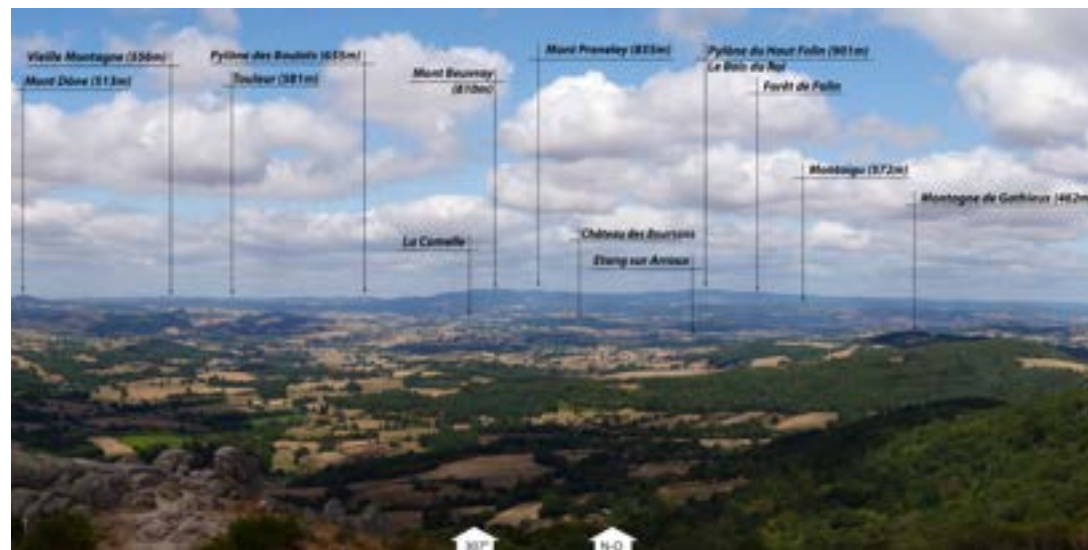
1.4 ANALYSE DES PERCEPTIONS PAYSAGERES DEPUIS LES PARCOURS DE DECOUVERTE DES PAYSAGES ET PENETRANTES EN DIRECTION DU MONT BEUVRAY

Le site Bibracte-Mont Beuvray constitue une avancée du Morvan vers le Sud. Ce dernier contrefort offre une position privilégiée et une tête de proue visible depuis de nombreux points périphériques du territoire.

Ces perspectives lointaines en direction du Mont permettent de comprendre la position privilégiée, la symbolique et la situation stratégique que constituait pour les Eduens ce site majeur. Et encore aujourd'hui cette éminence constitue un point de repère, d'attachement et d'attrait autant pour les touristes que pour les locaux. Cependant, au fur et à mesure que l'on s'éloigne, le Mont Beuvray perd de sa force et finit par se perdre dans l'horizon général des crêtes du Morvan. Si sa forme particulière est bien repérable depuis ses abords, sa présence perd de sa force avec la distance pour devenir un mont parmi d'autres.

La sélection des vues entrantes les plus significatives est faite sur la base des **conditions de perception et de visibilité du Mont depuis ses abords et voies d'accès**.

Les vues entrantes sont ainsi choisies selon les critères suivants : situation en ligne de crêtes (routes panoramiques ou points fixes) et offrant de vastes panoramas dégagés, lieux emblématiques (sites historiques et touristiques, belvédères aménagés), situation en périphéries de bourgs en lien visuel avec le Mont, et notamment les « portes d'entrée de Bibracte », ou encore positionnement le long des voies d'accès au Mont (axes principaux). Ces analyses visent *in fine* à **faire ressortir les vues les plus remarquables en direction du Mont**.



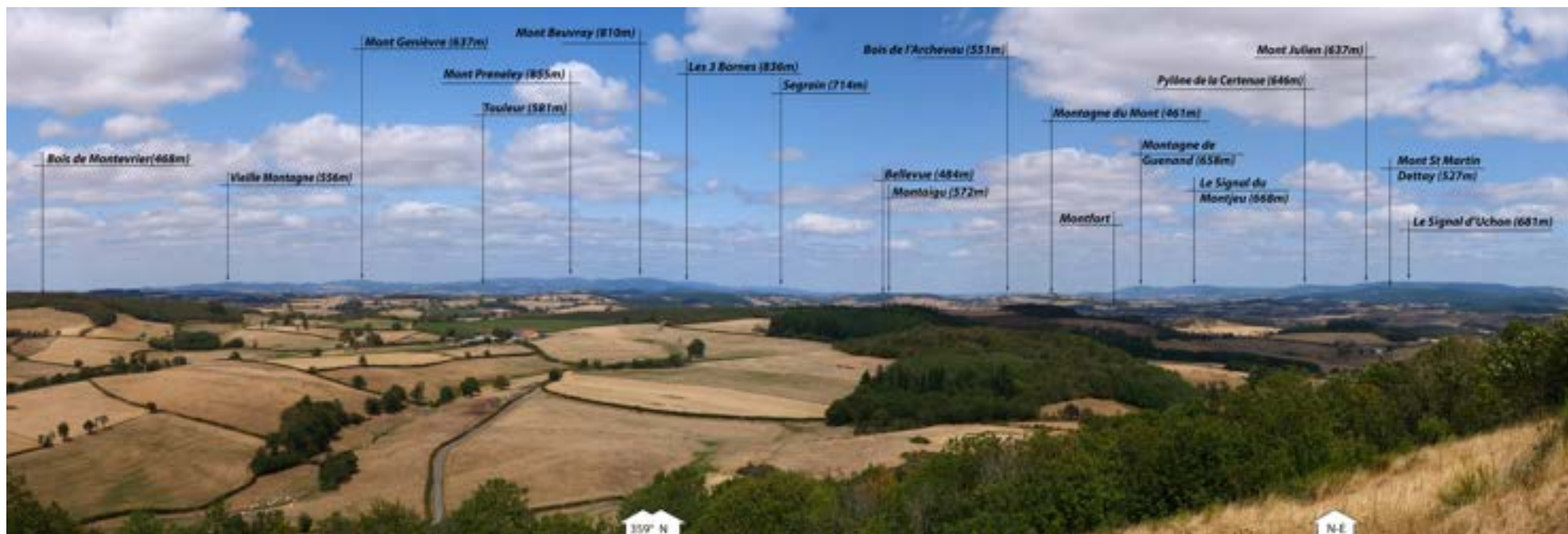
Vue depuis Le Rocher du Carnaval à La Chapelle sous Uchon

Un site naturel situé à 684 mètres d'altitude et à environ 22km du Mont Beuvray

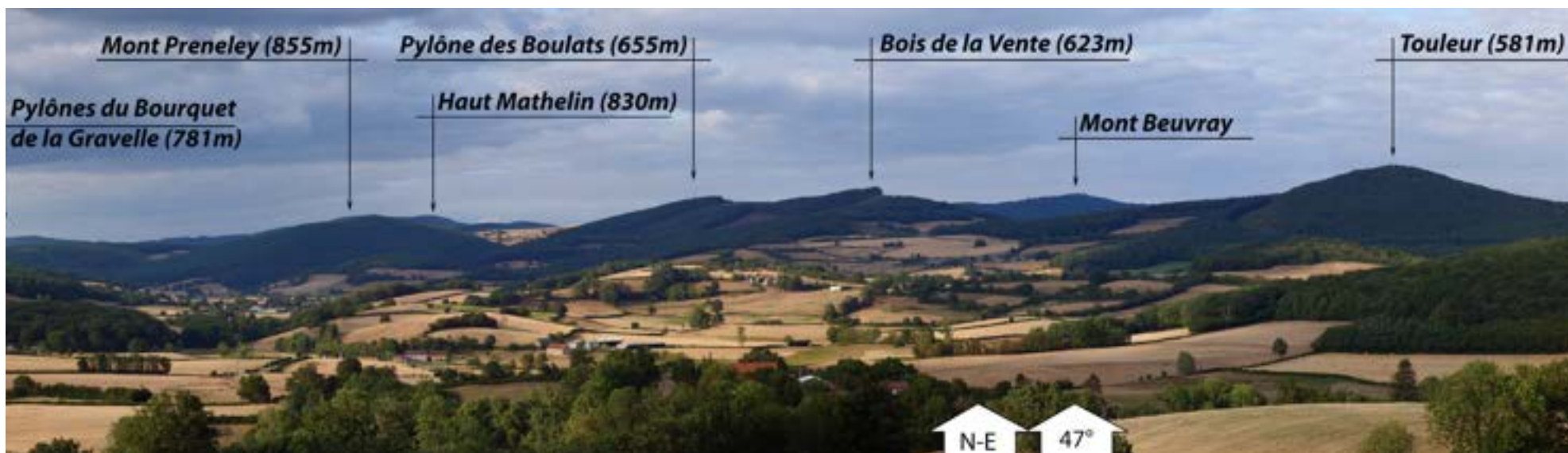


Vue depuis le Signal de Mont, située à 472 mètres d'altitude et à environ 30km du

NB: Les vues ci-contre et pages suivantes ont été prises depuis des belvédères aménagés (lieux touristiques) et facilement accessibles. Il s'agit de lieux dans lesquels les personnes viennent pour observer le panorama (pas uniquement le Mont Beuvray).

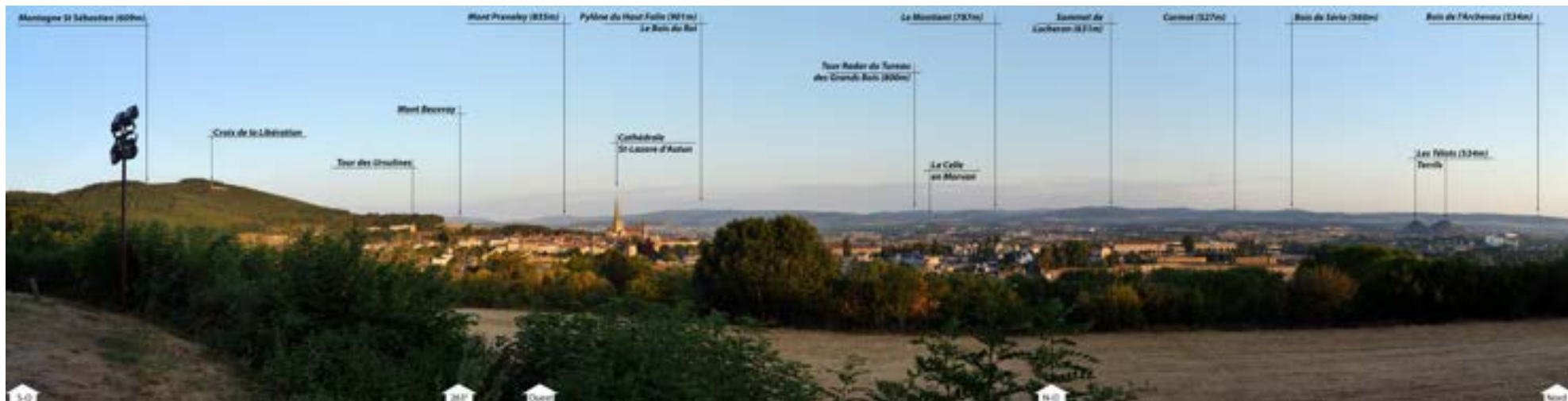


Vue depuis le Mont Dardon situé à 506 mètres d'altitude et à environ 27km du Mont Beuvray



Vue depuis le Mont Charlet à Chiddes situé à 360 mètres d'altitude et à environ 10km du Mont Beuvray





Vue depuis les hauteurs d'Autun situé à environ 400 mètres d'altitude et à environ 21km du Mont Beuvray



Vue depuis le toit panoramique de l'ancienne prison panoptique de Autun en cours de reconversion en musée, situé à environ 20km du Mont Beuvray

Depuis l'intérieur-même de la ville d'Autun, le mont Beuvray se laisse voir de différents lieux fréquentés par le public, notamment la Pyramide de Couhard, la tour des Ursulines et la terrasse de l'ancien couvent des Ursulines, la flèche de la cathédrale.

Le toit-terrasse de l'ancienne prison d'Autun, située à proximité de la cathédrale et prochainement annexée au musée Rolin, possède un point de vue panoramique particulièrement remarquable vers les Monts du Morvan et le Mont Beuvray.

La décision d'ores et déjà acter d'installer sur ce toit-terrasse un dispositif ambitieux de lecture du paysage amène à prendre en compte cette vue qui sera ouverte au public à l'horizon de 2024-2025.

Les vues emblématiques

Certains lieux offrent des vues emblématiques et caractéristiques sur le Beuvray. Il s'agit notamment des perspectives depuis les nombreux étangs disséminés sur le territoire et dans lequel le relief du Mont Beuvray vient se refléter, augmentant encore la dimension iconique du mont.

L'étang de Poisson et celui de Boussons en particulier permettent ces points de vue majeurs.



Etang de Poisson



Etang de Boussons

La valeur patrimoniale des parcours d'approche

« Peut-être l'avait-on un peu oublié : il faut reconnaître à la route ordinaire des vertus inscrites dans le temps et dans l'espace, et auxquelles la voie rapide ou l'autoroute ne peuvent prétendre. La route est toujours chargée d'histoire et de culture. Elle parcourt le pays et le visite, en progressant de lieu-dit en lieu-dit ; elle y rencontre d'autres routes et chemins, et ce sont alors des carrefours des fermes, des hameaux, des villages, des villes.

Plus encore, la route a contribué à inventer les paysages qu'elle donne aujourd'hui à voir comme les pages d'un livre où se mêlent la géographie humaine, l'histoire, l'art et la technique. Elle l'a fait en donnant par exemple à découvrir les grandes formes naturelles des reliefs, des eaux et de la végétation, mais aussi à admirer et à comprendre de quelle façon chaque collectivité, chaque culture locale a greffé sur ces grandes formes naturelles, avec les siècles, ses façons de voir et de vivre, d'habiter, de travailler et de se cultiver, bref d'en faire des terroirs originaux, variés, pittoresques, attrayants. »

Claude Chazelle, *Aménagement des voies d'approche du Mont Beuvray*,
Etude de paysages, Département de la Nièvre, juillet 1992



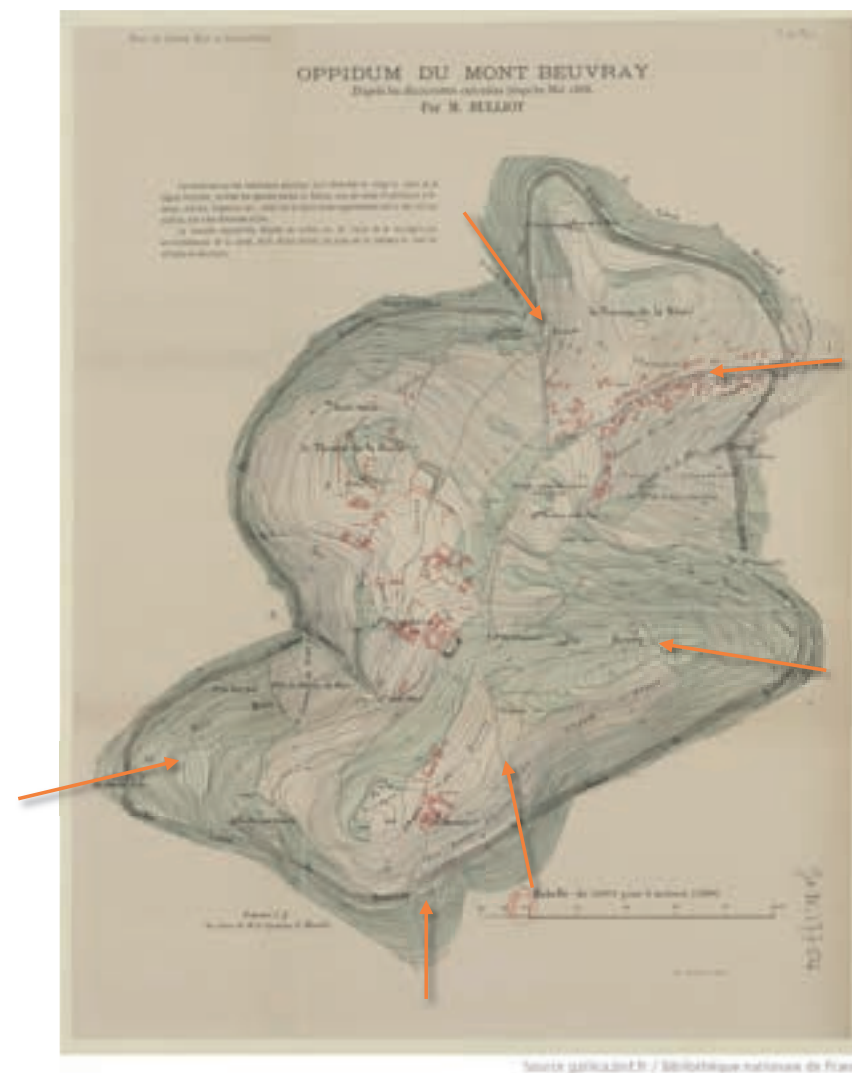
Carte de Cassini, XVIIIe IGN

Autour de Bibracte, un principe de rayonnement hérité ...

La desserte d'une capitale de l'ampleur de Bibracte a probablement nécessité la mise en place d'un réseau de voies rayonnant vers son vaste territoire à partir de la demi-douzaine de portes principales de la ville. La carte de Cassini du XVIII^e siècle dessine en tout cas un système en étoile, pérennisé par l'accès aux foires qui se tenaient sur le Beuvray. Une mention est d'ailleurs faite que le chemin venant de l'ouest est un « ancien chemin romain ». Quelle que soit la réalité historique de l'emprise de ces voies, l'héritage qui nous est transmis relève plutôt aujourd'hui d'un principe de découverte du mont et de Bibracte. Le Grand Site peut ainsi s'appréhender par des accès divers qui aboutissent au point focal du dispositif, l'oppidum sous la forêt.

... qui raconte encore aujourd'hui sa raison d'être

Ces différents accès racontent chacun un pan du lien de Bibracte avec son territoire : les routes du sud incarnent le lien à la plaine et à la monumentalité qui pouvait se contempler de très loin ; les routes du sud-est ou de l'est témoignent tout à la fois du lien avec Autun et de l'entrée dans les contreforts du Morvan depuis la vallée de l'Arroux, comme les routes de l'ouest témoignent du lien avec la Loire ; les routes du nord, enfin, établissent la liaison directe avec le vaste complexe des sources de l'Yonne dont la connaissance est à affiner et avec l'ensemble du massif du Morvan. Vers toutes ces directions, Bibracte se raconte comme un oppidum entre plaine et montagne, à la conjonction des grands bassins versants de la Gaule.



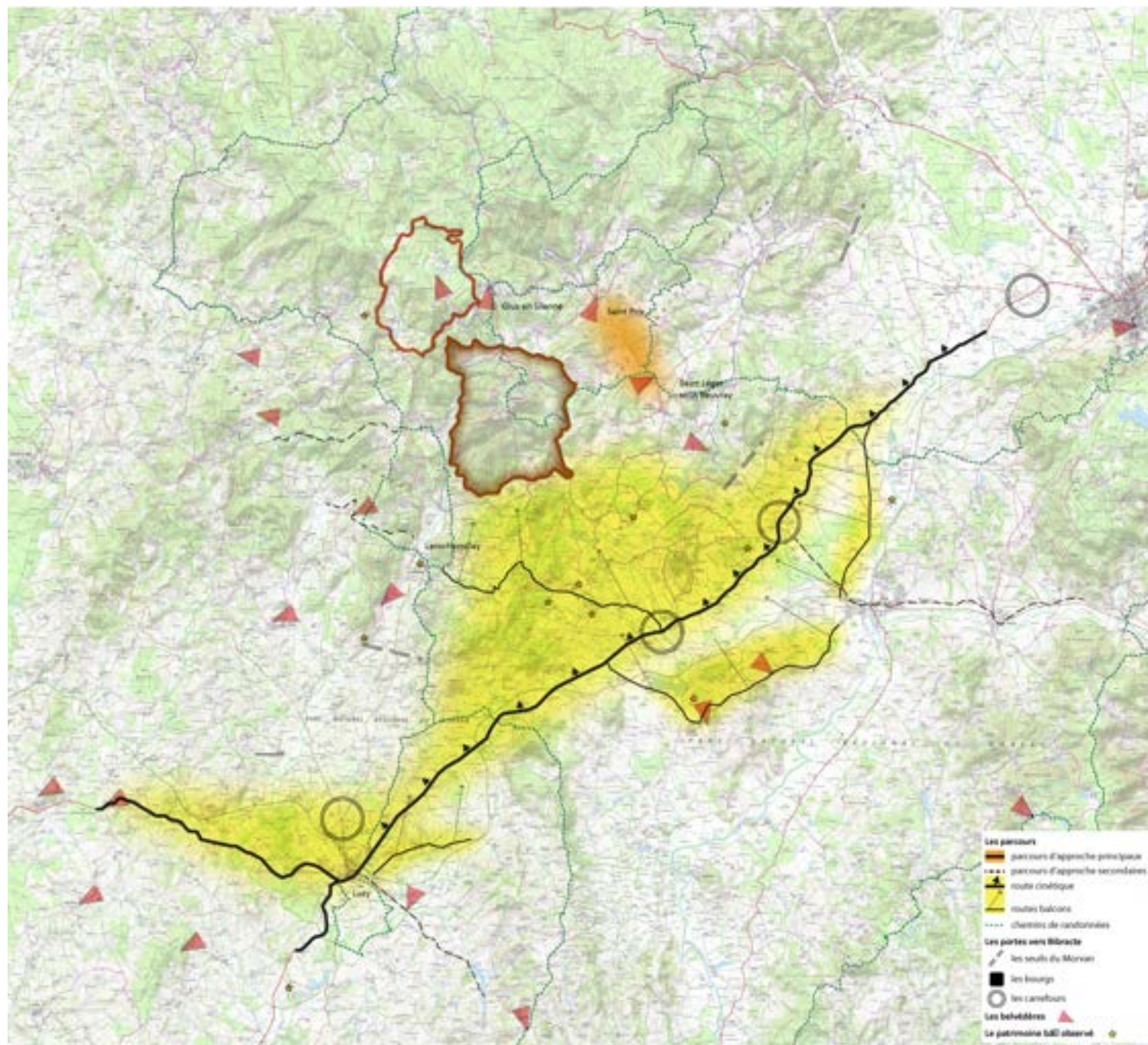
Les visibilité entrantes :

Les routes panoramiques

Les visibilité en direction du Mont Beuvray se retrouvent en majorité dans la partie sud-ouest de la zone d'étude, et notamment depuis les routes panoramiques qui composent des belvédères depuis lesquels le Beuvray se détache sur la ligne de crête des monts du Morvan.

La route D681 entre Autun et Decize, via Etang-sur-Arroux, Luz y et Fours, axe transversal principal, utilisé pour le trafic local mais aussi comme axe principal d'accès touristique au Beuvray, possède tous le long de son parcours de nombreuses fenêtres vers le Mont et constitue une route majeure de découverte.

IDENTIFICATION DES VISIBILITES ENTRANTES



- la route "cinétique" D681

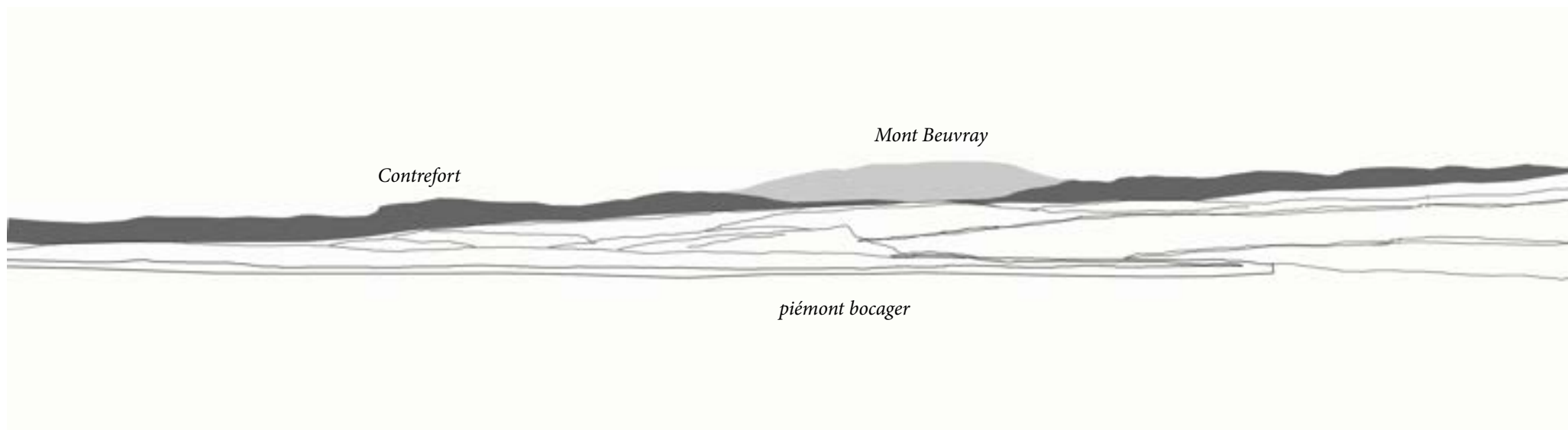
La route départementale D981 est une voie passante qui relie Autun à Decize en passant dans la vallée de l'Arroux. Cet axe Nord-Est/ Sud-Ouest longe les franges du Morvan et offre une vision dynamique du relief dans un long travelling. Le Mont Beuvray apparaît bien visible avec sa forme caractéristique sur des points de vue échelonnés le long de cet itinéraire sur une distance d'environ 50 km. Cette route constitue donc un axe de découverte majeur du Mont avec des enjeux de mise en valeur importants.



Vue depuis la D981 au niveau de Laizy



Vue depuis la D981 au niveau de la route des Charmes, Saint Didier-sur-Arroux



- les routes balcon et routes secondaires

Les collines du Val d'Arroux offrent sans doute les panoramas les plus majestueux sur le massif du Morvan et le Mont Beuvray, qui, depuis ces secteurs est encore assez proche pour se détacher nettement du reste du massif.

Les routes de crêtes reliant Luzy, Saint Didier-sur-Arroux-Etang-sur-Arroux, Laizy, constituent des belvédères majeurs.

Les axes secondaires plus éloignés offrent encore des vues sur le massif du Morvan et le Beuvray mais celui-ci apparaît de manière beaucoup moins évidente, se fondant dans la ligne d'horizon générale du Morvan.

Il s'agit notamment de la D973 et D985 qui rejoignent Luzy et la D994 qui passe par Etang-sur-Arroux et Laizy.



Route panoramique D297, Saint Didier-sur-Arroux



Vue depuis la D973 en arrivant sur Luzy



Route panoramique D297, Saint Didier-sur-Arroux

- Un couloir de vue entraînant des perspectives cadrées sur le Beuvray: la route D61 entre Le Creusot et Etang-sur-Arroux

L'arrivée sur le territoire du Beuvray par le Sud-Est à partir de Saint Symphorien de Marmagne et jusqu'à Mesvres offre une expérience d'immersion progressive, avec des vues cadrées par le relief (montagne de la Certénue et du Tranchet). Le profil du Mont Beuvray apparaît dans la ligne d'horizon et est particulièrement reconnaissable.



Les portes vers Bibracte

- les carrefours

Les carrefours sont les portes routières vers Bibracte et le Beuvray. Ils sont les lieux où l'on quitte le réseau du commun pour initier l'approche vers le site et l'expérience de la découverte. Les carrefours pourraient à terme signifier cette transition, ce seuil franchi. Il s'agit des bifurcations depuis le réseau principal : croisement de la D681 avec la D61, la D114, la D27. Cette route transversale permet de nombreux accès secondaires qui sont autant de façon de découvrir le Beuvray.

Au Nord, les carrefours depuis les routes D197 et D179 jouent ce même rôle de seuil vers le Mont. Il s'agit de lieux stratégiques sur lesquels il est nécessaire de porter une grande attention car ils constituent la première étape dans l'expérience immersive d'arrivée vers le Beuvray.



Carrefour de la D681 et de la D114 avec le mont Beuvray en arrière-plan

- les villages

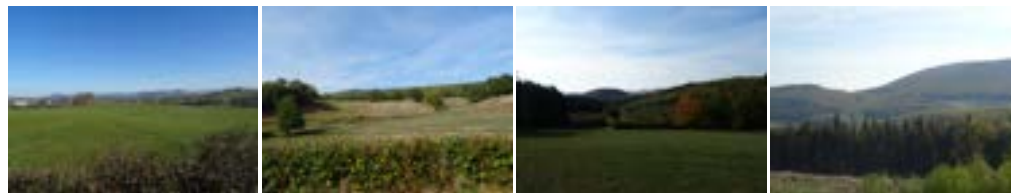
Les villages en couronne autour du site (particulièrement ceux de La Grande-Verrière, Saint-Prix, Saint-Léger-sous-Beuvray, Glux-en-Glenne et Larochemillay, que traversent les différentes routes d'approche) ont pour la plupart des implantations très anciennes. Ils sont les relais de Bibracte vers son territoire immédiat et annoncent l'entrée vers ce paysage particulier. A eux tous, ils témoignent de l'organisation héritée des sociétés qui se sont succédées autour du Beuvray. Aujourd'hui, ils conservent une fonction économique en offrant services, hébergements et petits commerces de proximité. Ils constituent des portes d'entrées qu'il est nécessaire de valoriser dans une réflexion d'interconnexion car ces bourgs périphériques participent de la découverte du Beuvray.



Entrée sur le territoire du Beuvray par Luzy

Les seuils du Morvan

En quittant la plaine, les seuils du Morvan marquent l'entrée dans le massif montagnard. Le paysage se resserre, le bocage est de plus en plus dense pour laisser la place progressivement à de vastes parcelles forestières. Les reliefs d'abord collinaires sont ensuite de plus en plus marqués et se confondent peu à peu dans un ensemble homogène et boisé. Ce resserrement progressif marque aussi une diminution des profondeurs de champs et des ouvertures visuelles. On passe ainsi de vues lointaines et panoramiques à des perceptions rapprochées et des ambiances plus intimes.



Resserrement progressif du paysage à mesure que l'on s'approche du Beuvray

Le Chemin de Grande Randonnée GR13

Le GR13, qui traverse le Morvan du Nord au Sud est un autre moyen de découvrir le territoire du Mont Beuvray. Les paysages alternent entre bocages, forêts, lacs et sommets, dévoilant des perspectives et des panoramas plus ou moins directs vers le Mont. L'approche pédestre, plus lente et en dehors des voies d'accès traditionnelles, offre une autre façon de découvrir ce paysage.



*Vues lointaines sur le Beuvray depuis le GR13 au niveau de Luzy
(Source photo internet)*

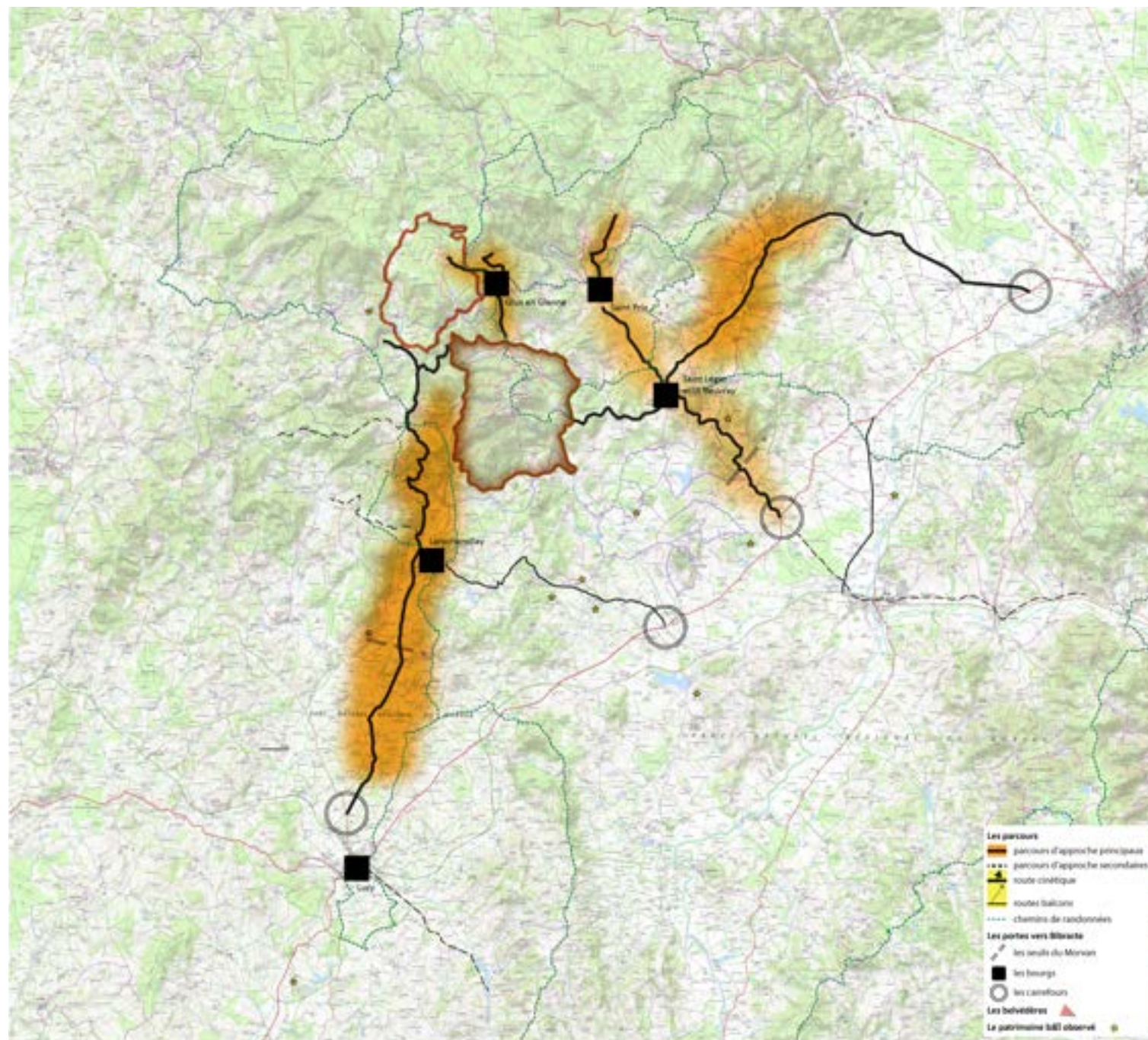
Visibilité et parcours d'approche

Les parcours d'approche sont à la fois les routes et chemins principaux, choisis parce qu'ils sont les plus évocateurs de l'expérience du Beuvray. Ils forment également une partie de la charpente paysagère qui l'entoure. Vallées, chemins de crête, routes de montagne, ils sont un tout avec l'entité qu'ils traversent et sont identifiés à ce titre.

Différents accès permettent d'approcher le Mont Beuvray. Les principaux concernent les grandes vallées, qui constituent des pénétrantes majeures et relient le massif du Morvan à ses périphéries. Depuis le Sud, les vues et perspectives sur le Beuvray sont beaucoup plus importantes qu'au Nord, avec de effets de routes panoramiques, en balcon sur le mont.

Les pages suivantes détaillent et illustrent la diversité des situations que l'on rencontre et le lien avec le Mont Beuvray et la valeur patrimoniale définie.

IDENTIFICATION DES PARCOURS D'APPROCHE



La vallée de La Roche

Vallée très large et dominée par l'agriculture, elle offre une transition depuis le piémont bocager du Morvan vers les massifs boisés. Le château de Larochemillay, installé sur un éperon, marque le paysage de la vallée. Le Beuvray se découvre progressivement au fur et à mesure du cheminement et se reconnaît clairement.

Enjeux au regard de sa participation à la valeur patrimoniale définie

Cette vallée est le parcours privilégié entre Luzy et la plaine de la vallée de la Loire au-delà, éventuellement l'oppidum du Mont Dône à proximité, et Bibracte.

Elle constitue une porte d'entrée sur les paysages montagneux du Massif du Morvan et participe à la découverte progressive du Beuvray.

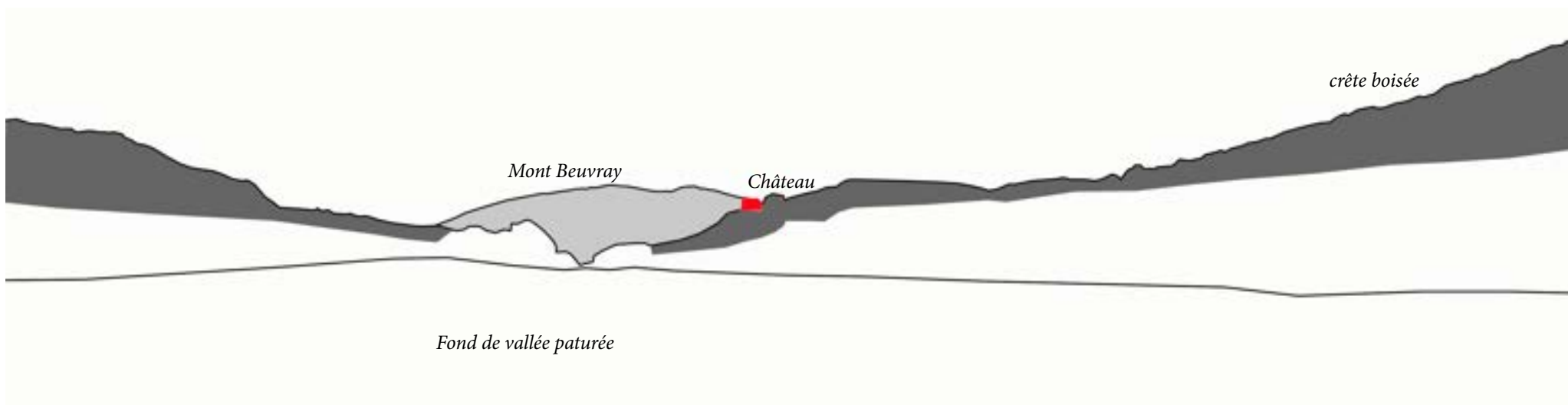
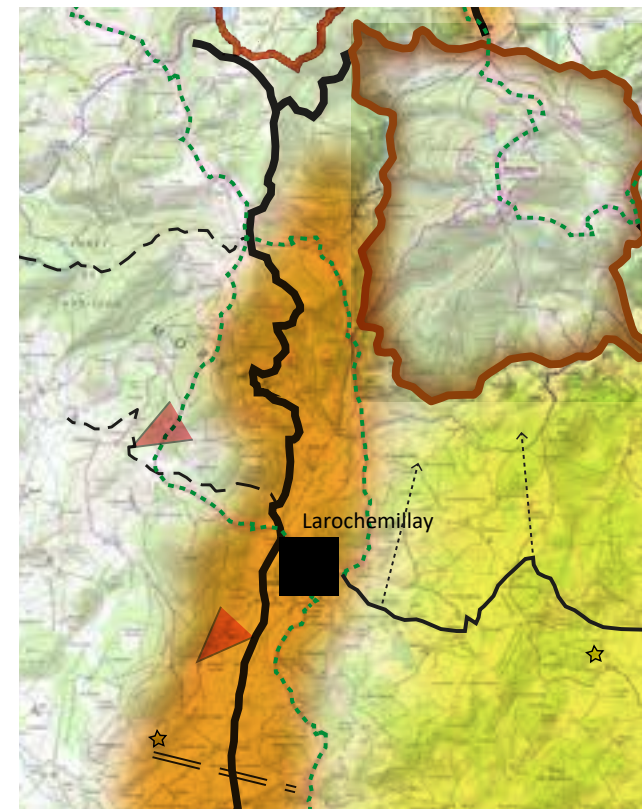
Depuis l'entrée de la vallée au nord de Luzy, le Mont Beuvray se détache au premier-plan.

Justification de son périmètre

La vallée de la Roche est une entité géographique bien définie par la ligne de crête boisée de part et d'autre, les versants agricole le fond de vallée linéaire et largement ouvert par le paturage.



La vallée de La Roche, un axe de vue majeur vers le Beuvray



La vallée du Méchet

Vallée assez encaissée, elle est préservée avec une activité agricole encore très présente. Elle présente une succession de villages avec leurs territoires agricoles associés. Elle marque une transition nette entre la vallée de l'Arroux depuis Autun. La succession de vues ouvertes et fermées sur le Mont Beuvray offre un séquençage dans l'approche et une découverte progressive du Mont Beuvray

Enjeux au regard de sa participation à la valeur patrimoniale définie

Cette vallée est l'un des itinéraires vers la ville d'Autun depuis Bibracte, permettant d'accéder au-delà à la vallée de la Saône.

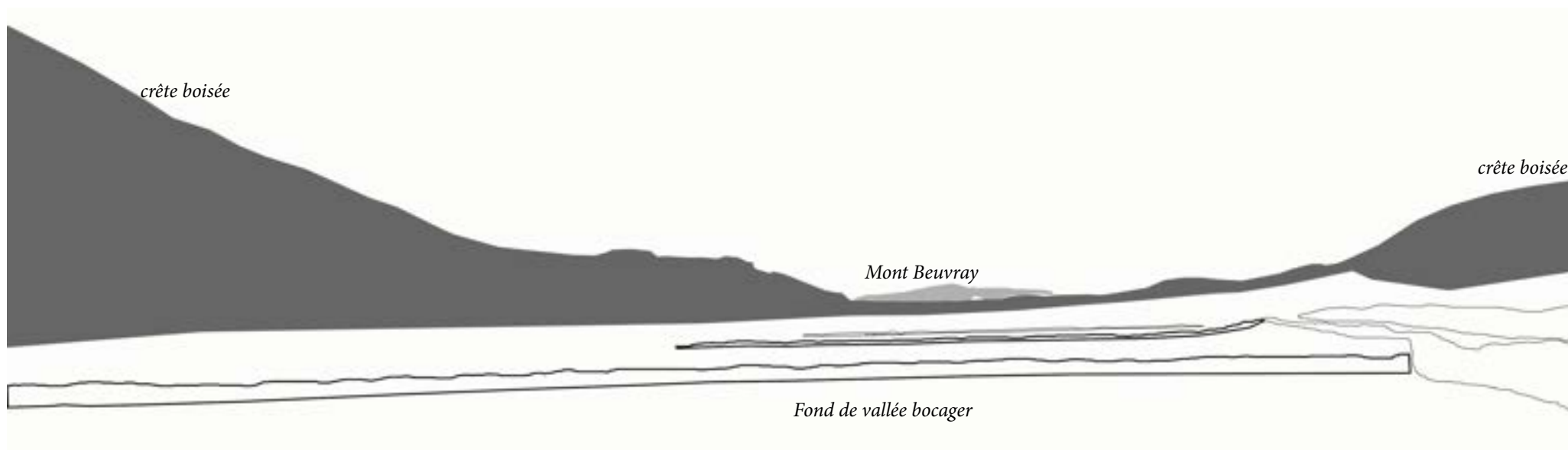
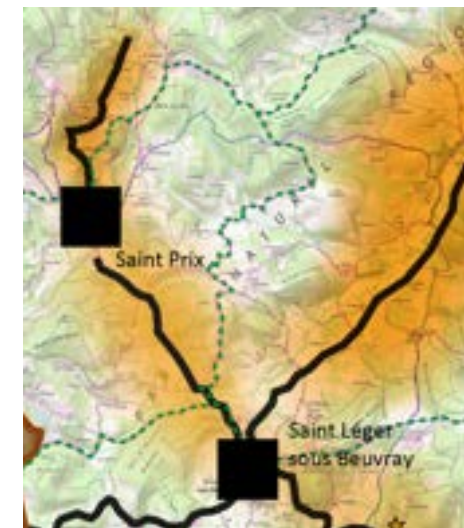
Elle offre des paysages aux équilibres préservés entre agriculture et boisements qui évoquent ceux qu'on pu connaître les fondateurs de Bibracte.

Justification de son périmètre

La vallée du Méchet est clairement délimitée au Nord par les versant abrupts et boisés, au sud par la dernière ligne de crête du piémont. L'entrée aval est délimitée par un étroit corridor entre le Mont Tassin et le Bois de Longène.



La vallée du Méchet, secteur de La Grande Verrière



La vallée du ruisseau du Crot Morin

L'arrivée par le Nord du Morvan sur le site: vallée assez étroite et forestière qui marque une transition depuis les monts du Morvan et une ouverture visuelle sur le Mont Beuvray

Enjeux au regard de sa participation à la valeur patrimoniale définie

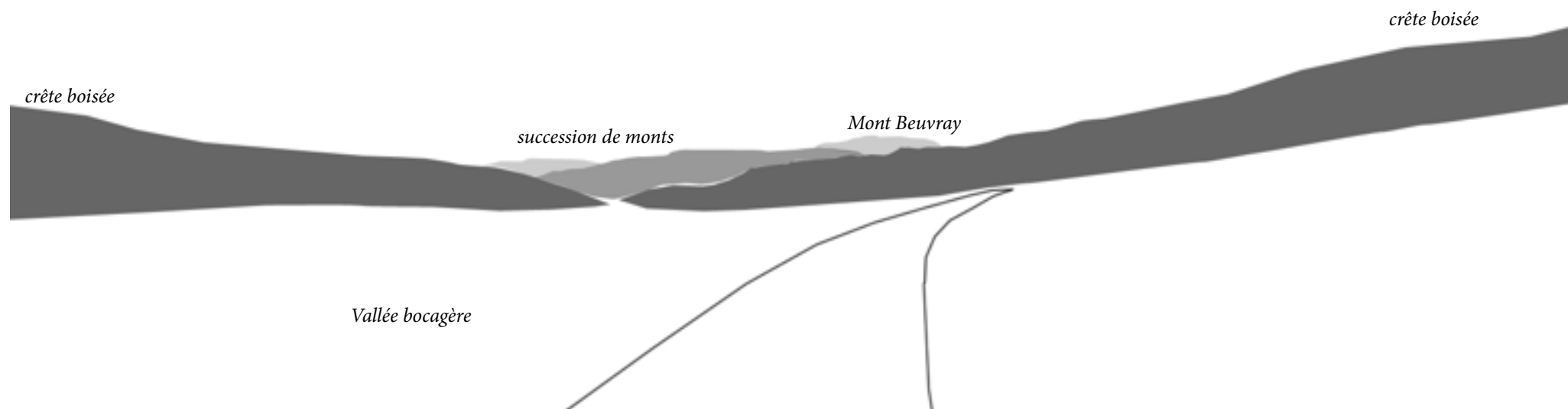
Ce parcours d'approche permet une transition progressive depuis les espaces forestiers et montagnards du Morvan en offrant une succession de points de vue plus ou moins dégagés en fonction de la végétation. Il s'agit d'un accès plus confidentiel qui permet une approche plus intime vers le Beuvray.

Justification de son périmètre

Cette accès est assez court, et bien délimité par les lignes du relief de part et d'autre de la vallée, avec des vues lointaines qui s'ouvrent sur les derniers contreforts du Morvan



La vallée du Crot Morin au Nord de Saint Prix
(Photo source Internet)



Depuis les sources de l'Yonne (D27)

En voiture, le parcours sinueux et forestier ne permet pas de perspective sur le Beuvray. Le paysage se rattache au monts boisés du Morvan. La découverte du Beuvray se fait de manière magistrale au niveau de Glux en Glenne. Pour le randonneur qui arrive aux Sources de l'Yonne par le nord, le mont Beuvray se dévoile de façon tout aussi magistrale au col qui domine les sources.

Enjeux au regard de sa participation à la valeur patrimoniale définie

Ce parcours d'approche permet une transition progressive depuis les espaces très forestiers, refermés et sombres du Morvan vers l'ouverture vers les contreforts et la vallée de la Roche.

Même si celui-ci est encore à approfondir, cet itinéraire témoigne du lien entre Bibracte et le vaste complexe qui occupait les sources de l'Yonne.

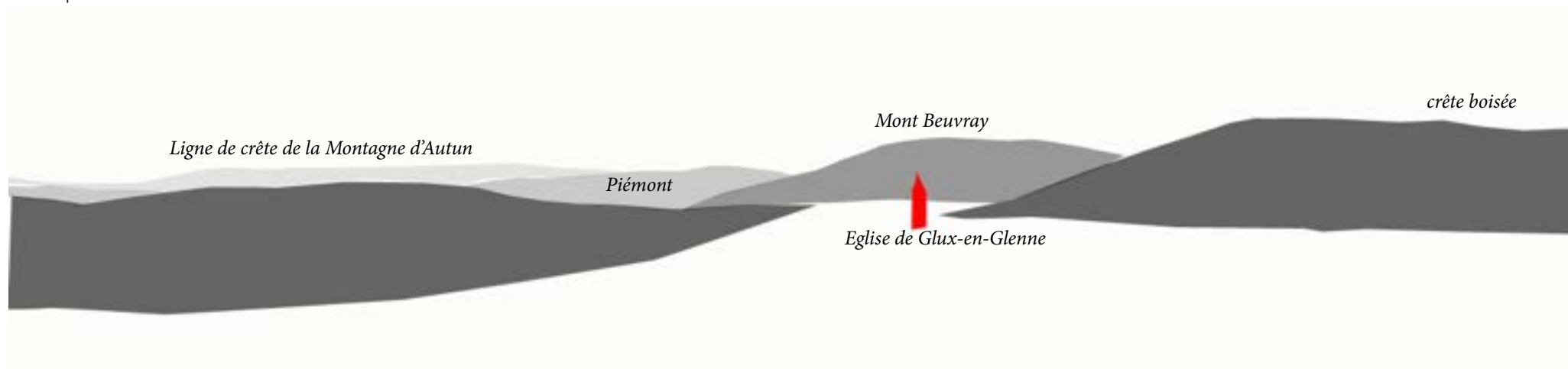


Panorama depuis Glux-en-Glenne



Justification de son périmètre

Cette accès est assez confiné et limité par les boisements environnants et les quelques ouvertures visuelles permises par les coupes forestières.



La route D61 par Saint Léger sous Beuvray

Il s'agit de l'itinéraire actuel le plus emprunté et fléché. Cet itinéraire permet une découverte du paysage des pieds du Morvan, vallonné et bocager, avec le Beuvray en ligne d'horizon. Cet itinéraire offre aussi la découverte de nombreux domaines qui ponctuent le paysage

Enjeux au regard de sa participation à la valeur patrimoniale définie

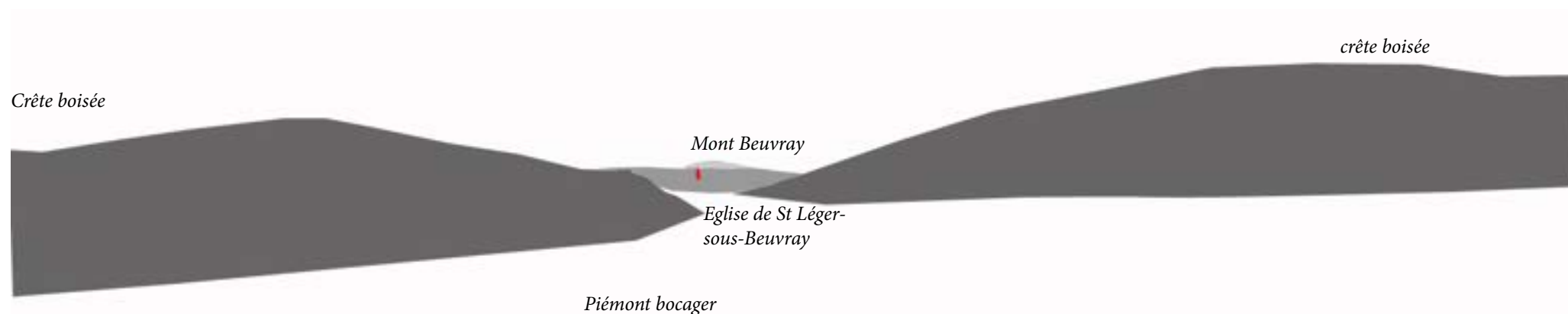
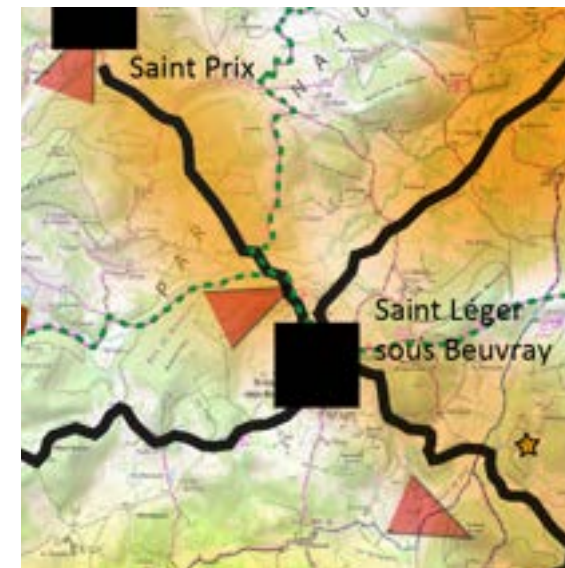
Il s'agit d'un des accès les plus empruntés pour accéder au Beuvray, car fléché. Il permet un lien entre la plaine de l'Arroux et les collines au pied du Beuvray, en passant par le bocage encore très préservé auquel est associé une série de châteaux, corps de fermes et hameaux visibles de part et d'autre.

Justification de son périmètre

Entre la D681 et Saint Léger-sous-Beuvray, cette route traverse les espaces bocagers caractéristiques des pieds du Beuvray. Les vues sont souvent courtes et morcelées et les vues sur le Beuvray restent unisquement possibles depuis certains tronçons au détour d'un virage à la faveur d'une percée dans le bocage.



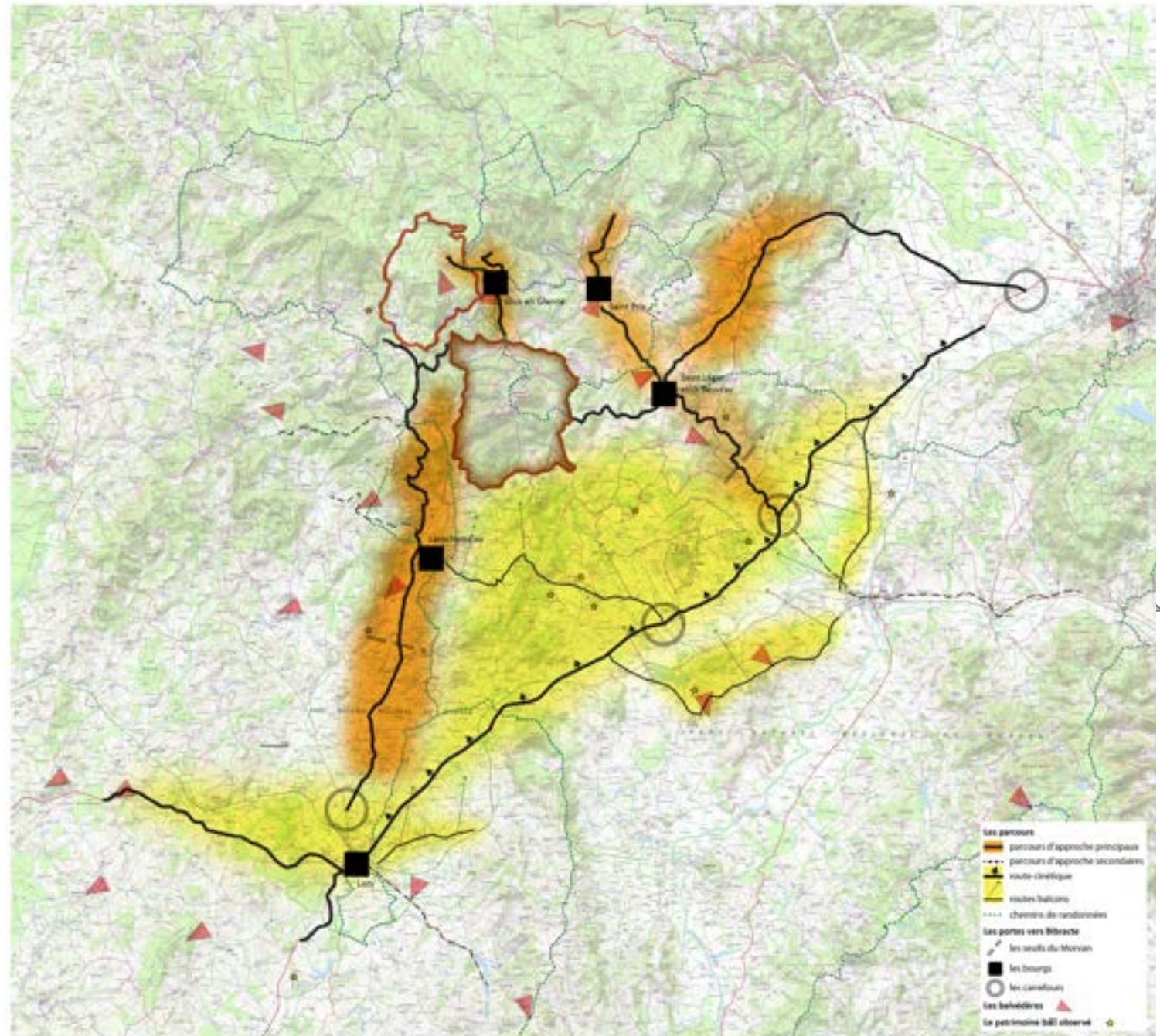
*Percée visuelle vers le Beuvray sur la route en direction de Saint Léger-sous-Beuvray
(Photo source Internet)*



Les approches du site, parcours et vues

La mise en parallèle des parcours d'approche et des visibilité entrantes sur le Mont Beuvray permet de constituer un périmètre d'influence qui participe à ajuster l'aire d'influence paysagère, notamment sur les zones non directement en covisibilités mais liées par ce sentiment d'appartenance et d'entrée dans le territoire du Beuvray.

IDENTIFICATION DES D'APPROCHE DU SITE



B/ Spatialisation de la valeur patrimoniale du Grand Site Bibracte - Mont Beuvray

La délimitation du territoire qui contribue à la valeur patrimoniale du site de Bibracte-Mont Beuvray repose sur la prise en compte des éléments suivants :

- **intégration de l'écrin paysager du Mont Beuvray**, sur la base des panoramas existants identifiés, et des **structures et motifs paysagers associés à la valeur patrimoniale** (voir partie 1.1 «Panoramas et perceptions depuis le Mont Beuvray» du Chapitre 2, en page 66), et en particulier sur les lignes de crête boisées et l'effet de **continuum de lignes de crêtes allant de Cury jusqu'au Signal de Mont, en passant par la Montagne d'Autun et le Signal d'Uchon**,

- **prise en compte de la hiérarchisation des points de vue**, avec des **points de vue à enjeux très forts** qui reposent sur des profondeurs de champ particulièrement marquées (points de vue orientés vers l'Est ou le Sud/Sud-Ouest du territoire) et des **points de vue à enjeux forts**, avec des profondeurs de champ moins marquées, et dirigés en direction de l'Ouest ou du Nord,

- **prise en compte du lien historique entre Bibracte et Autun** (Augustodunum),

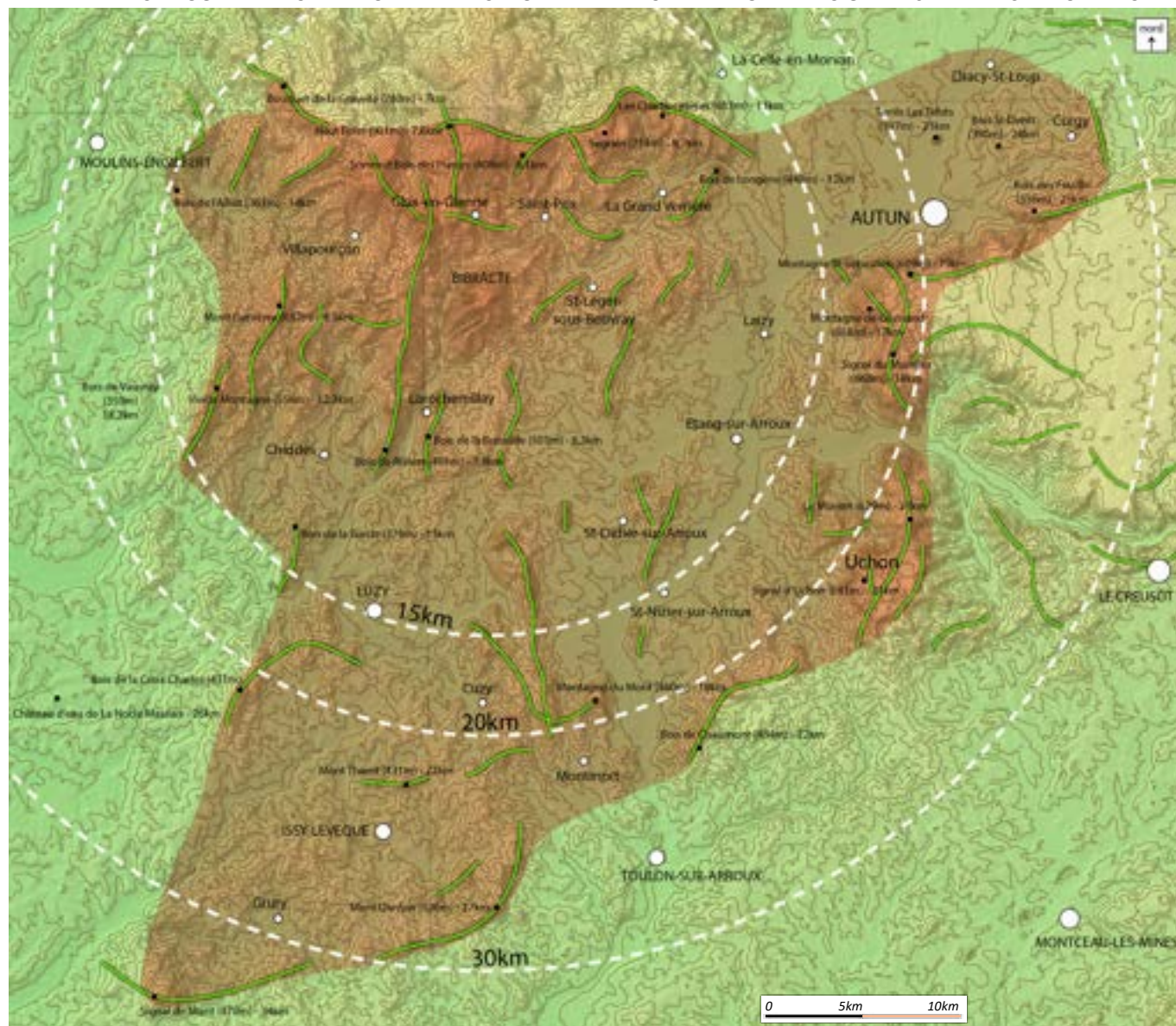
- **intégration des espaces perçus situés au sud du Mont Beuvray**, tels qu'il pouvaient être observés par les Eduens depuis leur capitale fortifiée,

- **prise en compte des parcours d'approche** (ex : RD981 ou encore GR13), des **grands points de vue en direction du Mont** et des **covisibilités à l'échelle territoriale** (ex : Autun, Uchon).

Cette délimitation **tient également compte des précédentes analyses paysagères réalisées dans le cadre du Diagnostic paysager réalisé en 2017 par le paysagiste Claude Chazelle**.

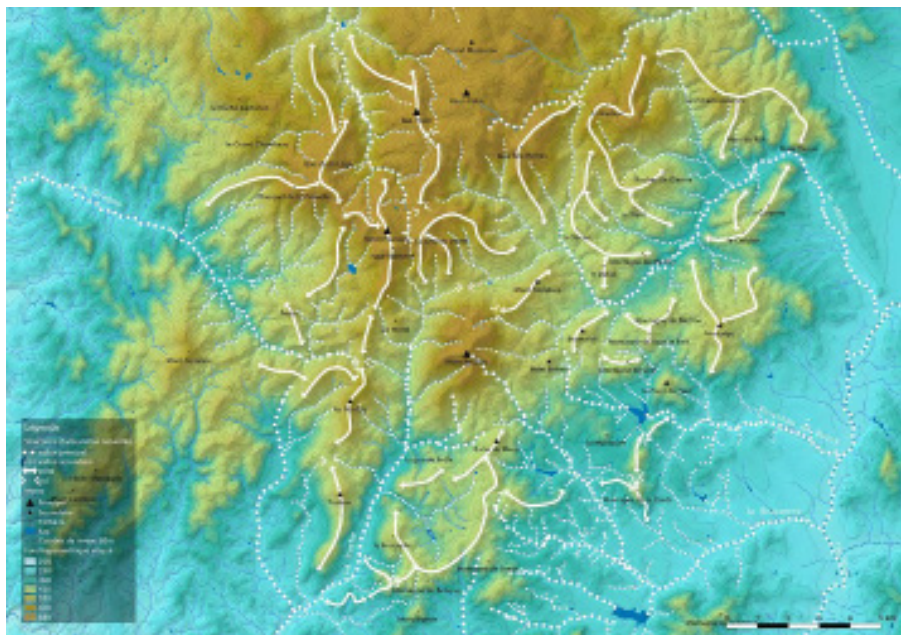
Ce diagnostic avait notamment pu mettre en évidence différentes «structures d'articulation» et «motifs de paysage», correspondant à des «espaces dont la puissance paysagère est forte». Les fonds de vallons, les cols ou encore les lignes de crête ont été identifiées en tant que structures d'articulation naturelles importantes. Les espaces bâtis, les éléments de la trame parcellaire ou encore les voies de communication ont été quant à eux identifiés comme

CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE D'APPLICATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU GRAND SITE BIBRACTE-MONT BEUVRAY

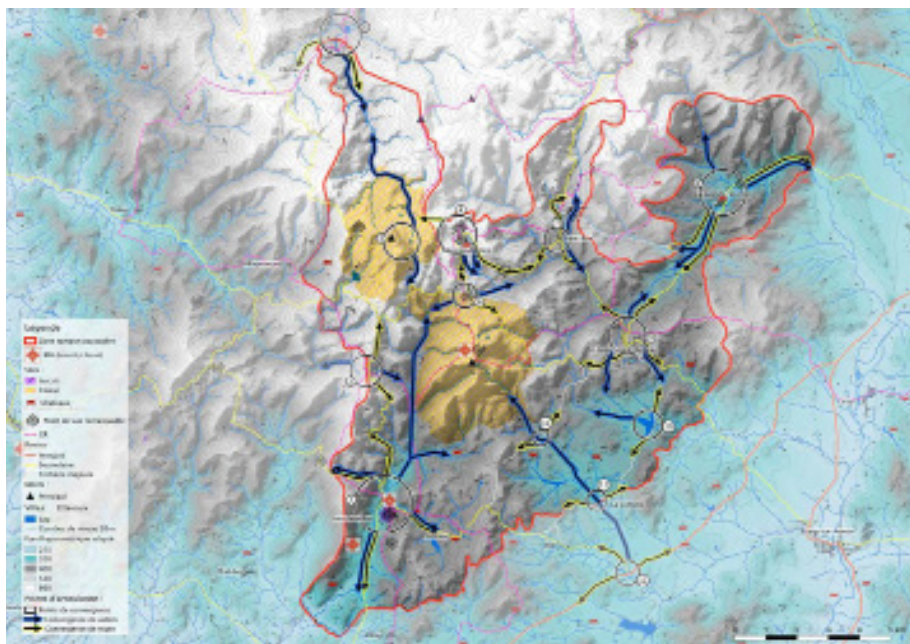


des structures d'articulation culturelles. Il met en évidence également des enjeux de maintien des lisibilités des monts boisés et lignes de crête en tant qu'éléments géographiques

et de relief majeurs structurant à la fois le fonctionnement territorial, les paysages et le système de perception.



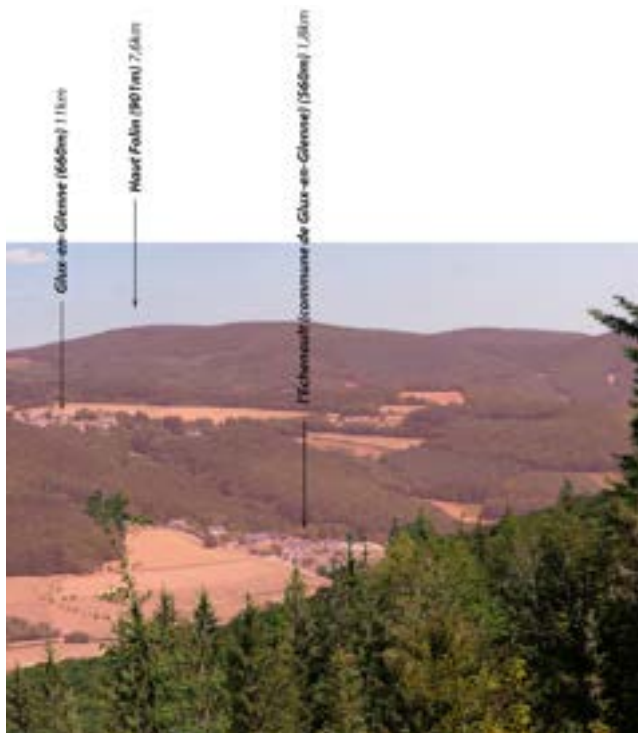
Cartographie extraite du Diagnostic paysager de Claude Chazelle, 2017 : les grandes structures d'articulation naturelles



La reconnaissance des ces structures et motifs paysagers a dès lors servi de base à la définition de la "zone tampon" du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray correspondant à l'écrin paysager du Beuvray, et qui prend en compte les logiques de perception des paysages et non seulement les principes de visibilité ou invisibilité. Cet écrin paysager inclut des secteurs qui ne sont pas en covisibilité avec le Mont Beuvray, notamment dans la haute vallée de l'Yonne, en considérant que le site classé du Mont Préneley - Sites de l'Yonne devait être intégré dans la stratégie paysagère de la démarche Grand Site de France. Il a lui-même été issu de réflexions visant à déterminer le territoire de projet au titre de la démarche Grand Site de France. Au sein de ce territoire, la question paysagère est un enjeu majeur, notamment au travers de la pérennisation de la lisibilité des structures et motifs paysagers des vallons cultivés, des mont boisés et des lignes de crête.

Du nord au sud, la spatialisation de la valeur patrimoniale s'appuie sur les limites suivantes :

> **au Nord**, la limite s'appuie sur les monts boisés visibles en premier ou second plan tels que la Haut Folin (901m), le Segrain (714m) ou encore les Charbonnières (613m). Leur hauteur et leur proximité avec le Mont Beuvray constituent une limite naturelle et géographique constitutive de l'écrin paysager du site Bibracte-Mont Beuvray et qui justifie d'arrêter la limite à leur présence, sans aller au-delà.



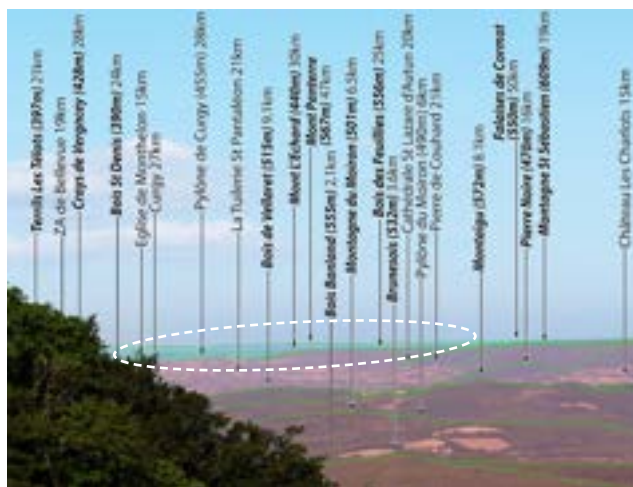
Extrait du panorama depuis la Roche salvée, montrant la limite naturelle et géographique des monts boisés du Massif du Morvan (ici visible le Haut Folin)

> **au Nord-Est**, la valeur patrimoniale intègre la ville d'Autun, en raison des covisibilités importantes entre Autun et le site Bibracte-Mont Beuvray et du lien historique majeur entre les deux cités. Elle s'étend également jusqu'aux secteurs de Dracy-St-Loup et Cury qui constituent un ensemble paysager continu entre les monts boisés du Morvan (ex : Charbonnières) et les lignes de crête boisées de la Montagne d'Autun (ex : Bois St-Denis, les Crays de Cury ou encore

Bois des Feuillis). Le relief marqué et les versants boisés en arrière du bourg de Cury marquent ainsi une limite au bassin visuel lisible depuis le Mont Beuvray sur ce secteur, les secteurs situés au-delà n'étant plus distinguables dans leur détail et formant davantage un ensemble de masses et couleurs.

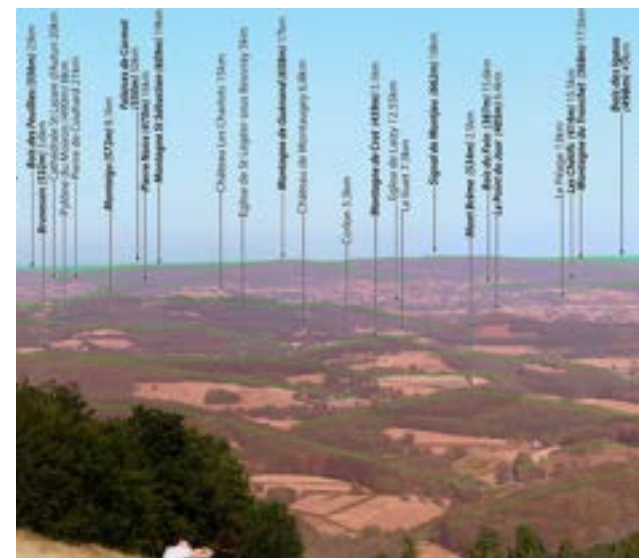


Extrait du panorama depuis la Pature, montrant l'effet de continuité paysagère depuis la Montagne d'Autun jusqu'aux monts du Morvan, en passant par les Crays de Cury et Vergoncey et la vallée de l'Arroux



> **à l'Est**, la valeur patrimoniale inclut les premières lignes de crête boisées de la Montagne autunoise (Montagne de Saint-Sébastien, Montagne de Guénand ou encore Signal de Montjeu), qui forment des arrières-plans fermant les horizons et marquant une limite franche au bassin visuel de l'écrin paysager naturel et géographique du Mont Beuvray.

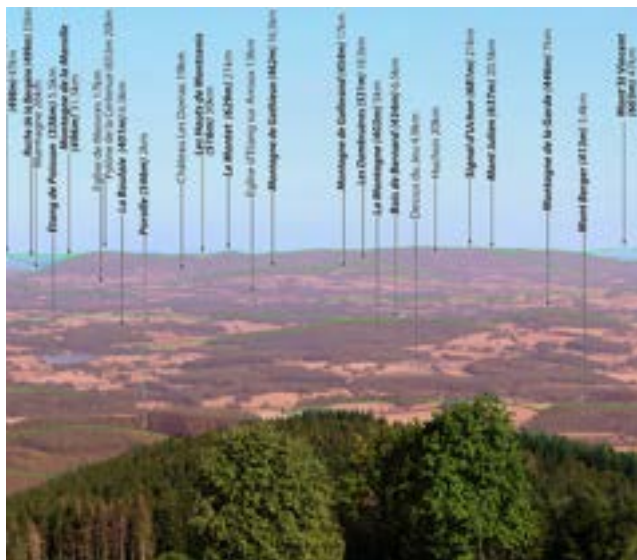
> **au Sud-Est**, la spatialisation de la valeur patrimoniale



Extrait du panorama depuis la Chaume, montrant les arrières-plans boisés de la Montagne autunoise comme limite de l'écrin paysager du Mont Beuvray et éléments d'appréciation de la limite de la valeur patrimoniale

s'appuie là aussi sur les limites naturelles et géographiques visibles et lisibles. L'ensemble des monts autour du Signal d'Uchon (depuis le secteur du Montet jusqu'au Bois de Chaumont) constituent les éléments d'une continuité visuelle, géographique et paysagère de la montagne autunoise, et la limite du bassin visuel correspondant à l'écrin paysager du site Bibracte-Mont Beuvray. Dans le prolongement des monts de la montagne autunoise, ils constituent également la limite physique marquant l'horizon du panorama et la limite du point de vue.

Extrait du panorama depuis la Pature du couvent, montrant l'effet de continuité paysagère entre les espaces de la vallée de l'Arroux, les Crays de Cury et Vergoncey et la Montagne d'Autun



Extrait du panorama depuis la Chaume, montrant les arrière-plans boisés des monts autour du Signal d'Uchon. Il constitue les limites de l'écrin paysager du Mont Beuvray et des éléments majeurs d'appréciation de la limite de la valeur patrimoniale.

> **au Sud et Sud-Est**, la limite de la zone contribuant à la valeur patrimoniale continue à s'appuyer sur les éléments structurants du paysage que sont les monts boisés et les lignes de crête associées, en incluant ici le Mont Dardon et les monts situés à ses abords, ainsi que le Signal de Mont. Le Signal de Mont constitue un point de repère dans le paysage perçu le point de vue de la Terrasse sur le Mont Beuvray. Il participe du continuum paysager des lignes de crête et mont boisés visibles et lisibles depuis le site Bibracte-Mont Beuvray et fait ainsi partie prenante de son écrin paysager. Comme le Mont Dardon, il est un élément important, sur ce secteur, d'appréciation de la limite de la valeur patrimoniale.

Cette zone inclut un angle du champ de vision potentiel depuis le Beuvray actuellement non visible en raison des boisements existants présents sur le Mont (angle de vue en direction de Toulon-sur-Arroux) mais potentiellement visibles à court terme en raison des déboisements programmés (projet de réouverture paysagère) ou à venir (coupes sanitaires).



> **à l'Ouest**, la délimitation de la zone s'appuie sur des monts boisés et des lignes de crête, qui présentent des hauteurs moins importantes au sud-est (Bois de la Croix Charle à 431m) et plus marquées plein ouest (Vieille Montagne à 556m et Mont Genièvre à 637m). Cet ensemble de monts est largement visible et identifiable depuis le point de vue de l'éclaircie, et constituent des éléments importants de la continuité paysagère des monts boisés formant l'écrin paysager du site Bibracte-Mont Beuvray.

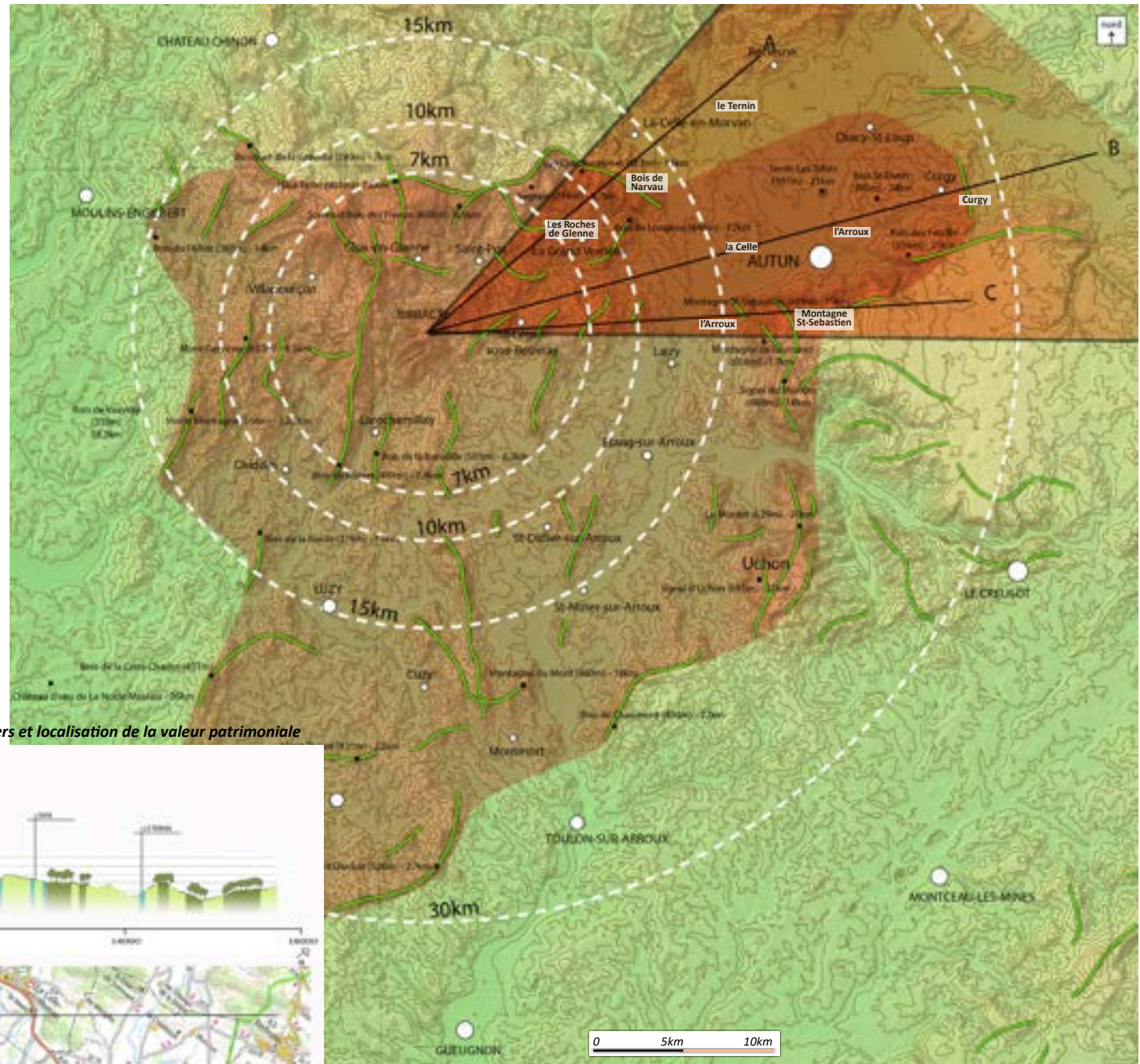


Extrait du panorama depuis l'éclaircie au sud-ouest de la Roche Salvée telle que provisoirement délimitée en 2017 montrant les monts boisés à l'ouest qui constituent les limites de l'écrin paysager du Mont Beuvray et des éléments majeurs d'appréciation de la limite de la valeur patrimoniale.

LOCALISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE PAR POINT DE VUE

PDV1 - LA PATURE DU COUVENT

La délimitation de la valeur patrimoniale est ici explicitée et développée par point de vue, afin de montrer les effets de succession de plans, de lignes de crête et de monts boisés et d'enchaînements paysagers, ainsi que les limites des bassins visuels qui s'appuient sur des éléments repère de la géographie physique.



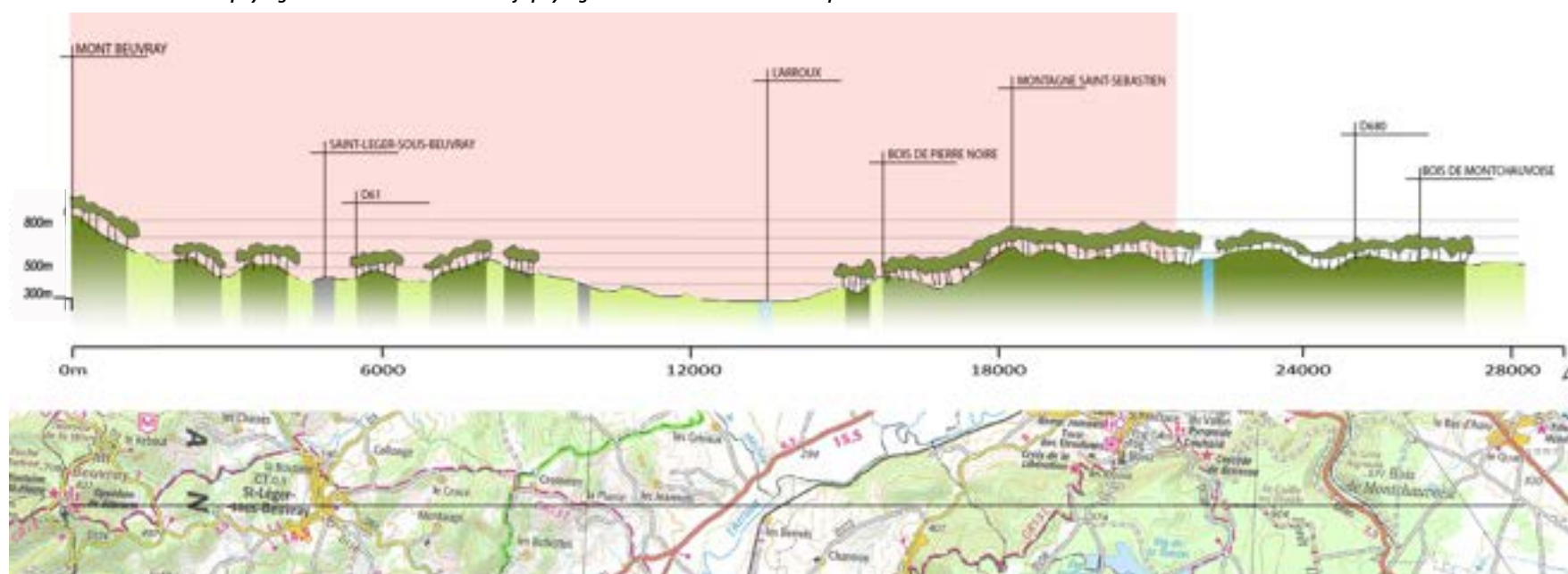
PROFIL A : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale



PROFIL B : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale



PROFIL C : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale



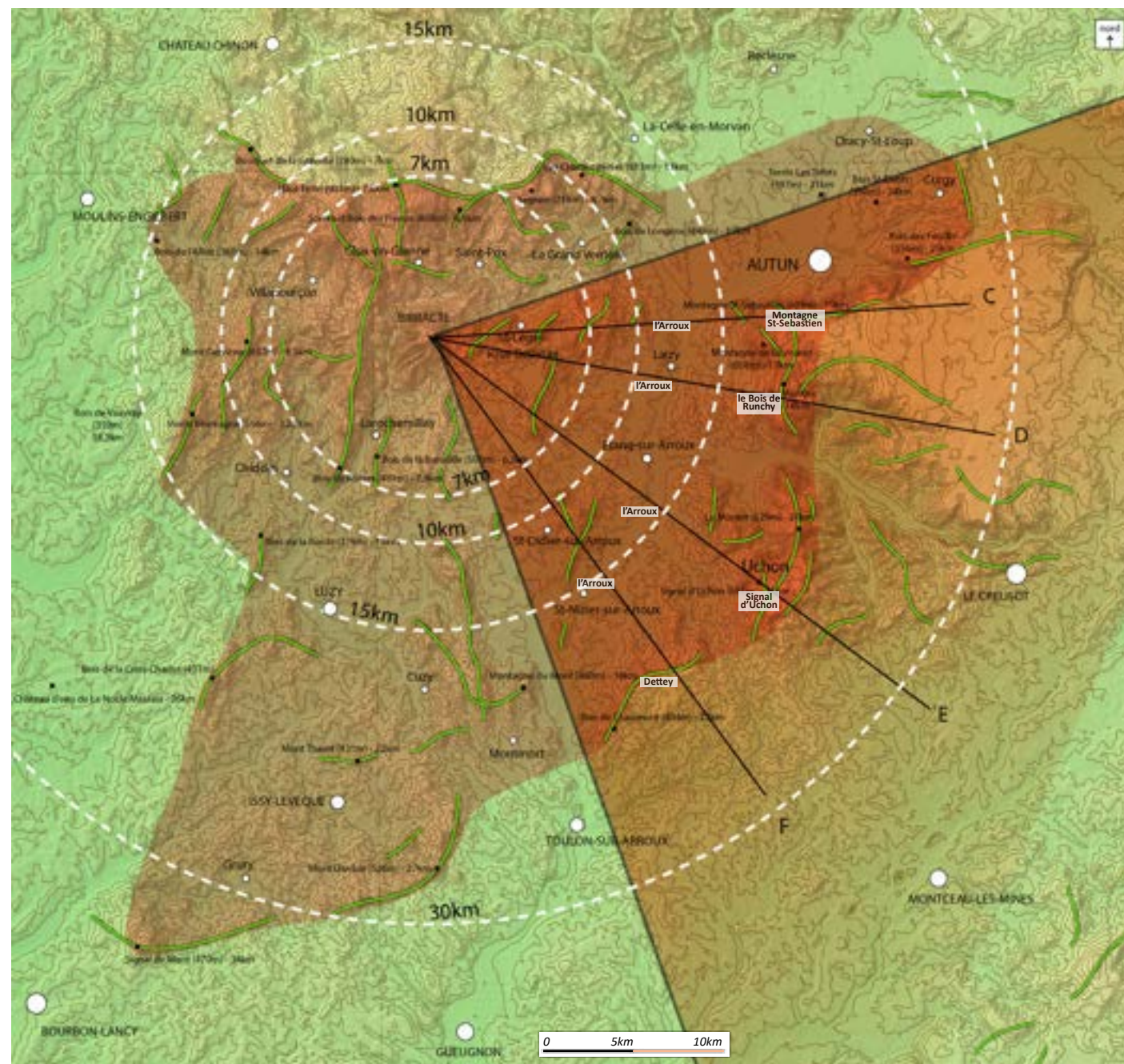


PATURE DU COUVENT - PANORAMA PROJETE, TENANT COMPTE DU PROJET DE REOUVERTURE PAYSAGERE ET DES NECESSITES POTENTIELLES DE COUPES SANITAIRES

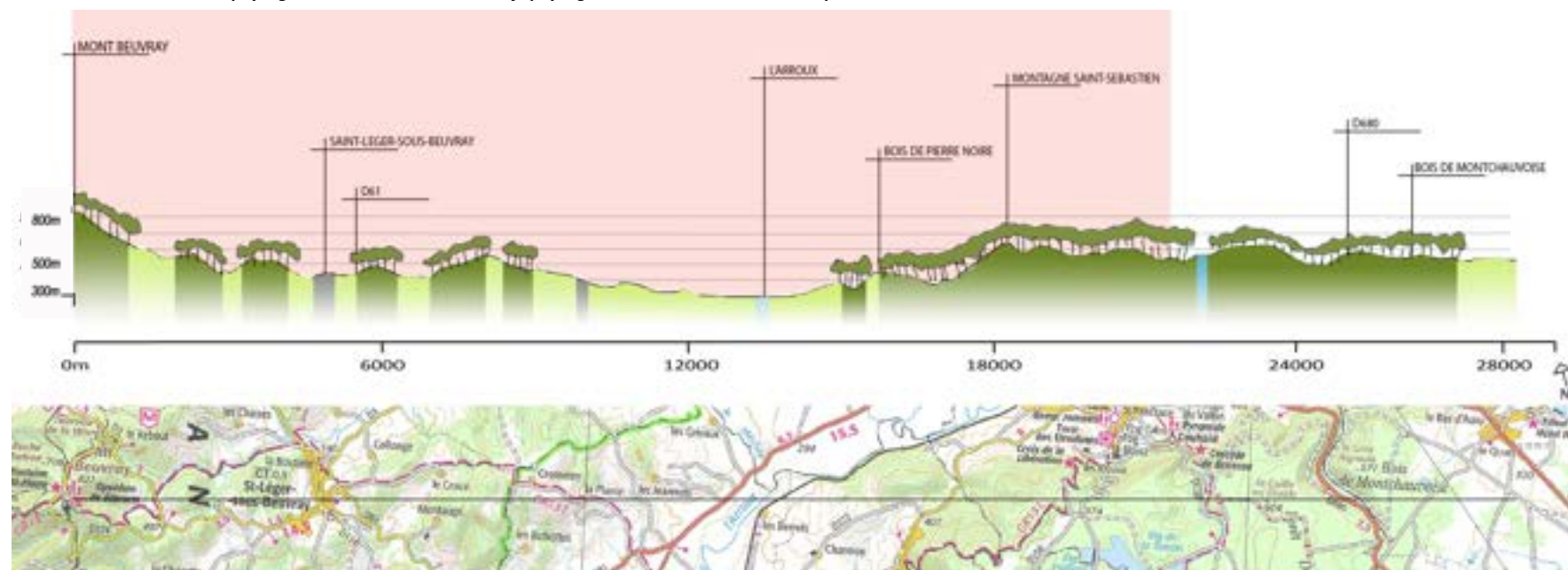


Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans. Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

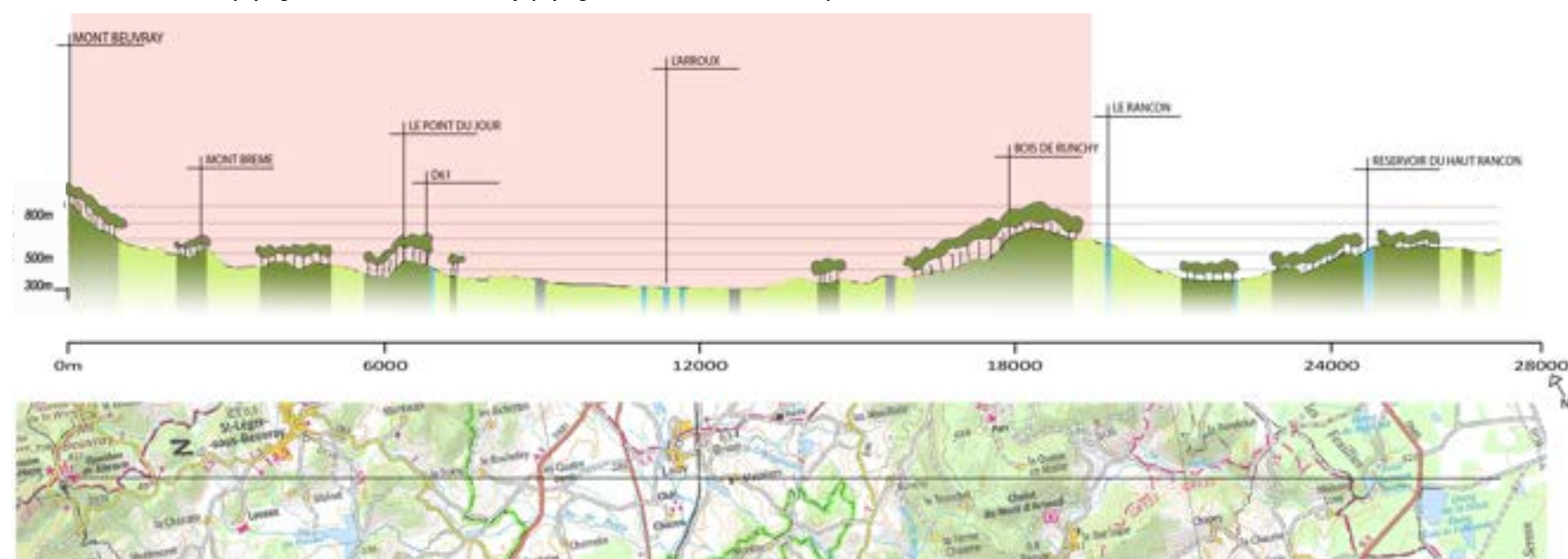
**LOCALISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE PAR
POINT DE VUE**
2/ PANORAMA DEPUIS LA CHAUME



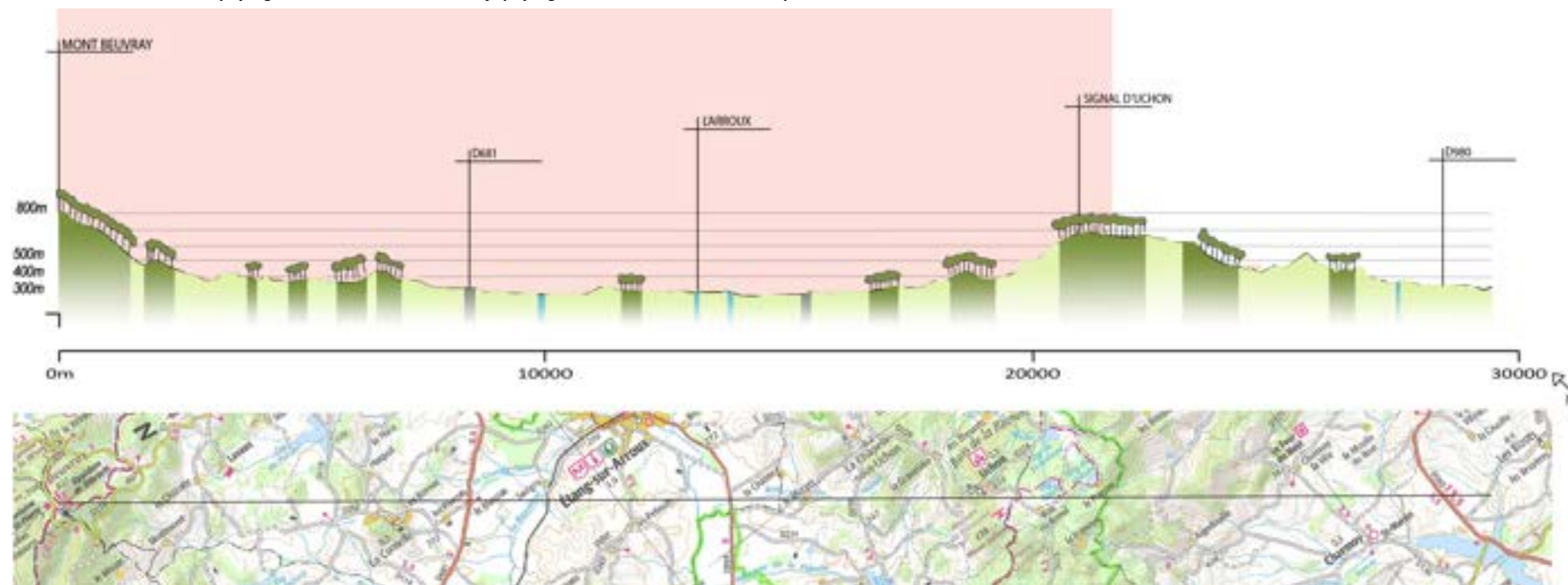
PROFIL C : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale



PROFIL D : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale

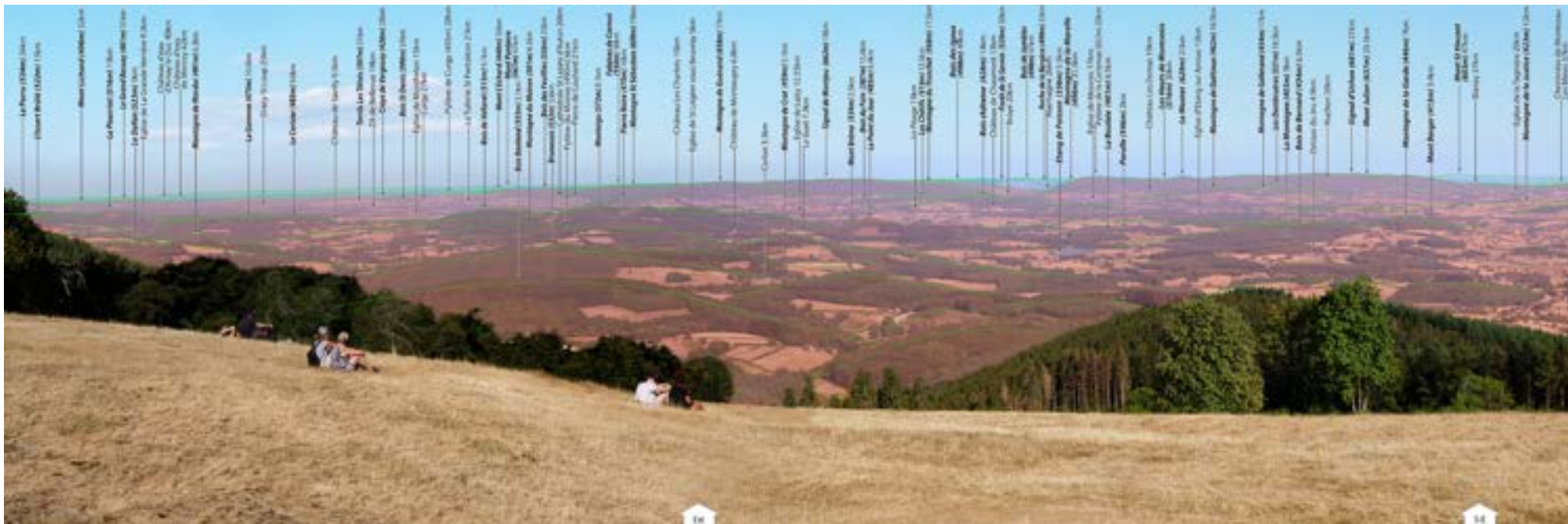


PROFIL E : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale





LA CHAUME - PANORAMA PROJETE, TENANT COMPTE DU PROJET DE REOUVERTURE PAYSAGER ET DES NECESSITES POTENTIELLES DE COUPES SANITAIRES



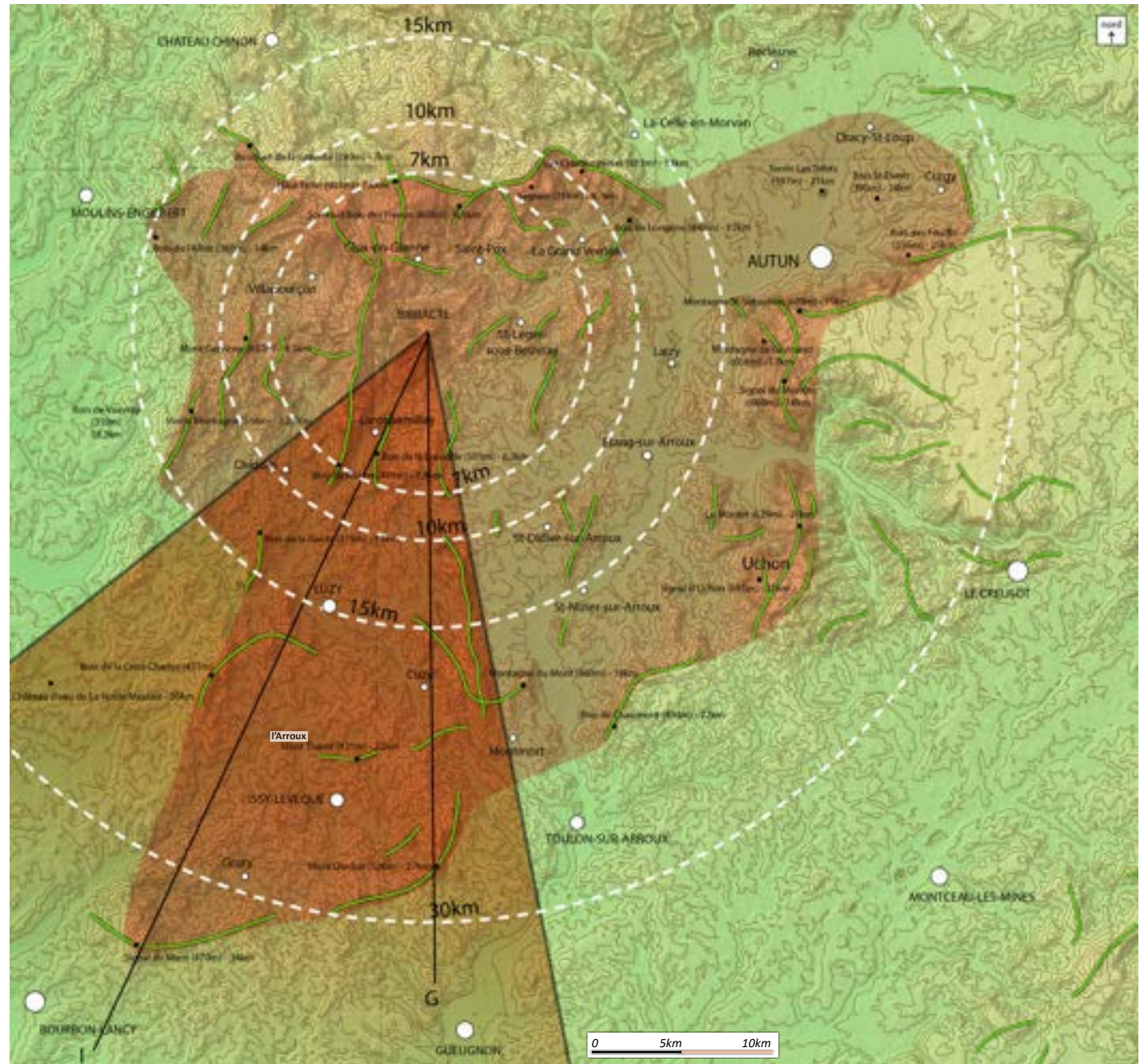
Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.



Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

**LOCALISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE PAR
POINT DE VUE**

3/ PANORAMA DEPUIS LA TERRASSE



PROFIL G : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale



PROFIL I : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale





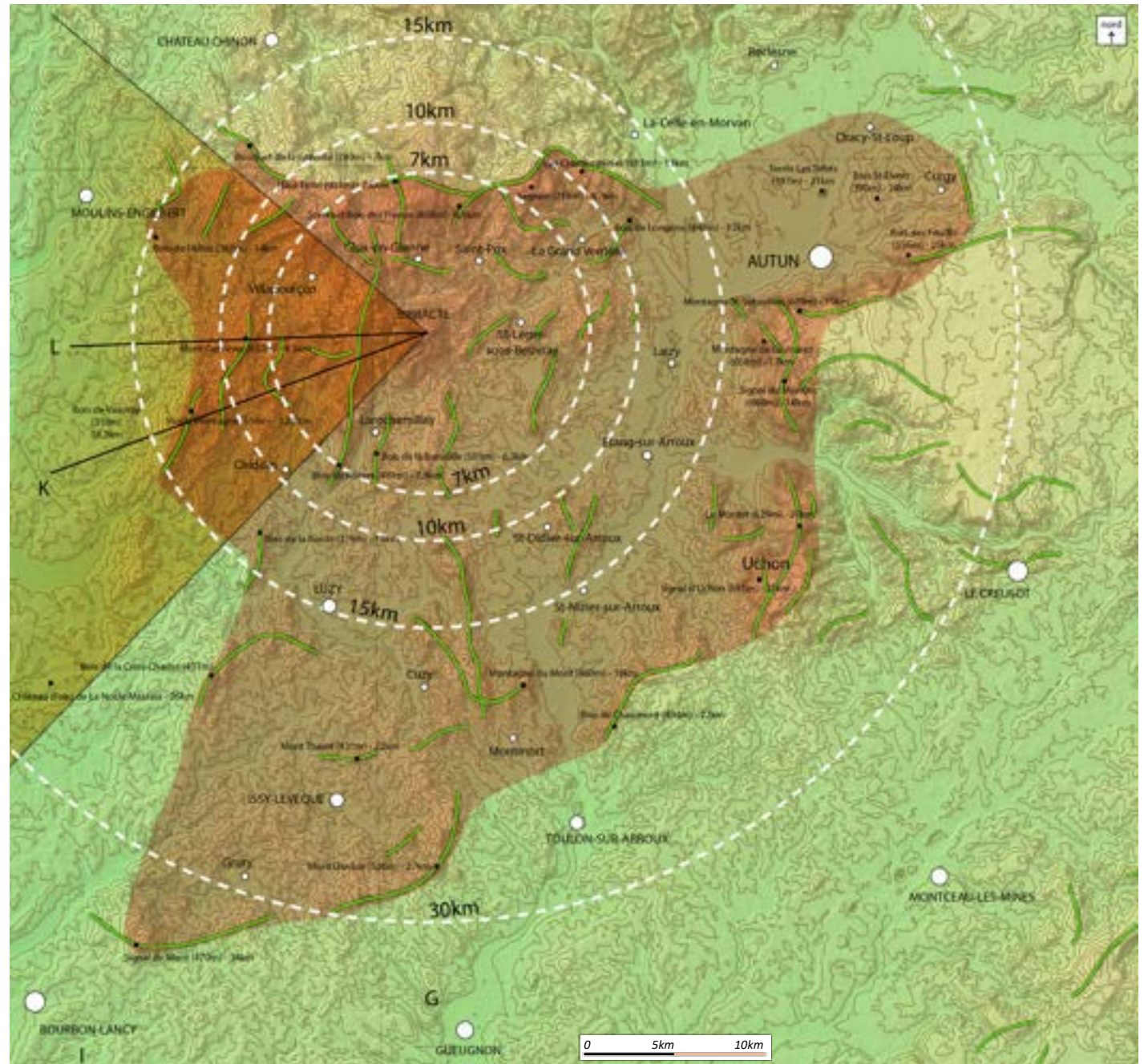




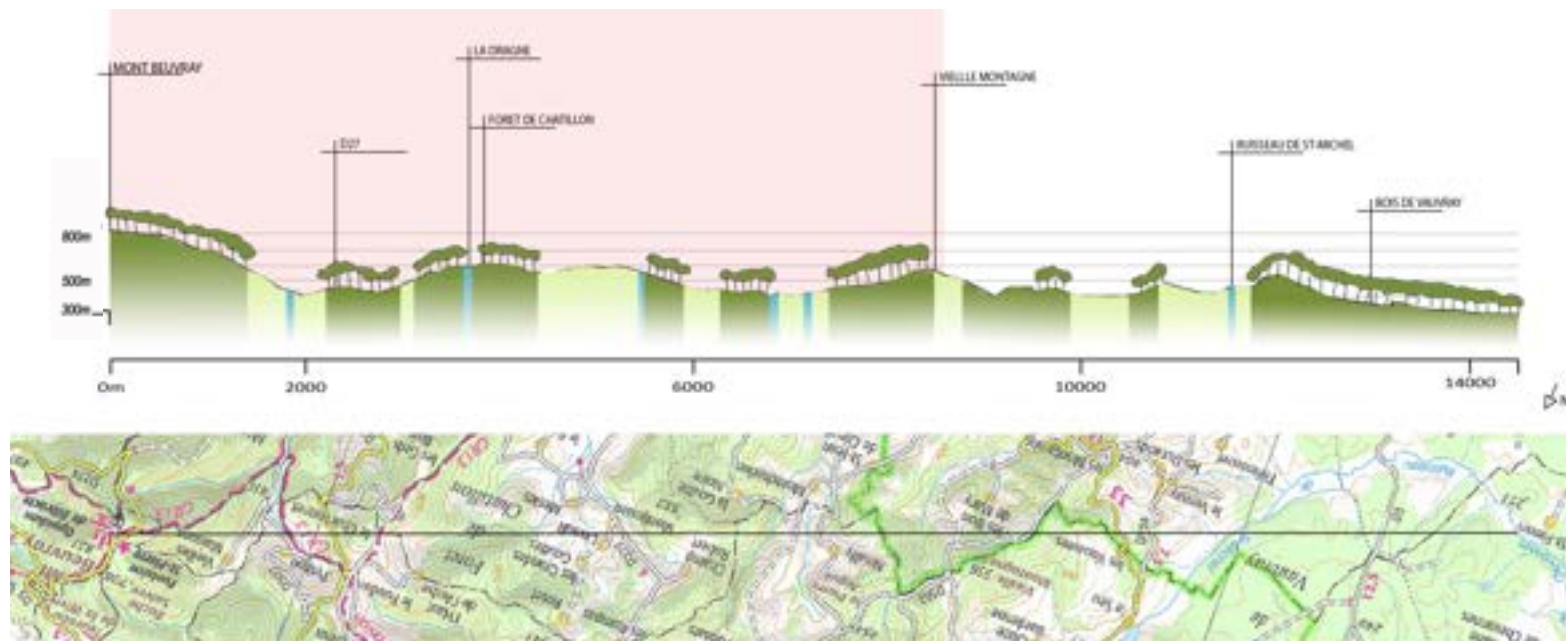
Le déboisement complet des versants au premier plan pourrait conduire ici à obtenir un point de vue ouvert sur 180°, avec une visibilité potentielle depuis le secteur du Signal d'Uchon à gauche jusqu'au Mont Genièvre à droite.

**LOCALISATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE PAR
POINT DE VUE**

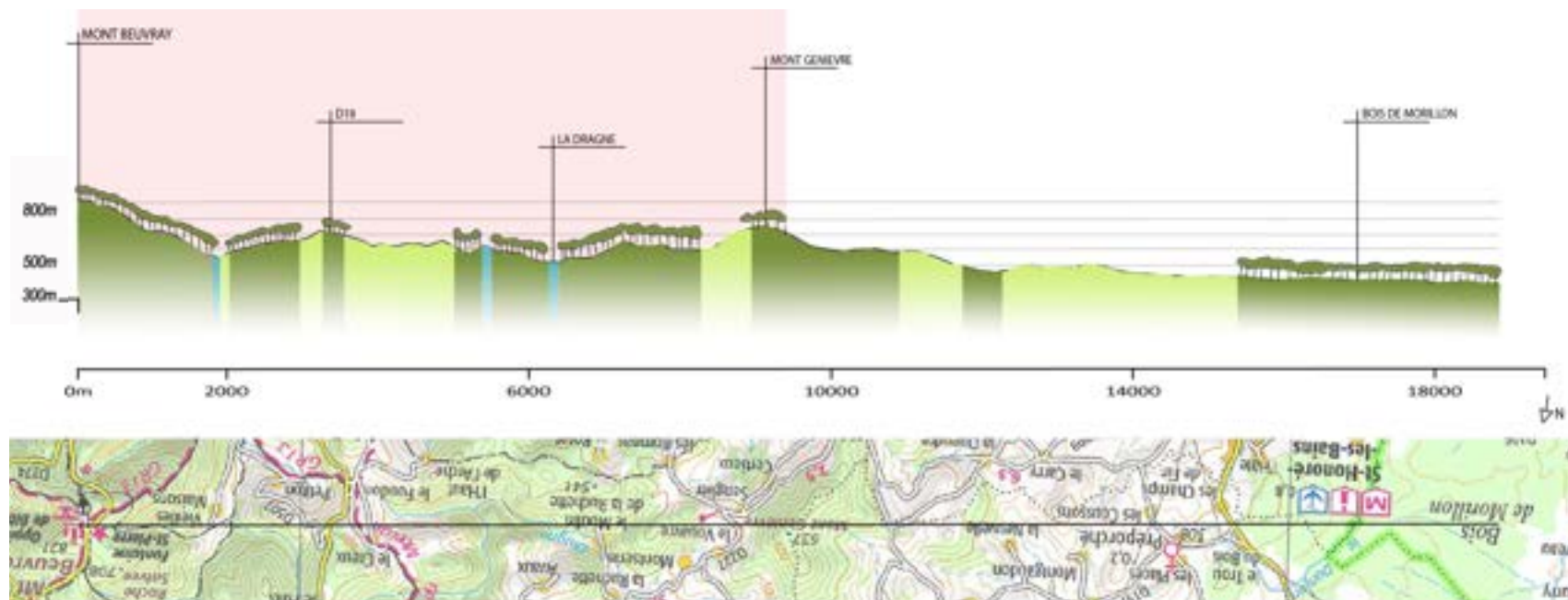
**4/ PANORAMA DEPUIS L'ECLAIRCIE AU SUD-
OUEST DE LA ROCHE SALVEE**



PROFIL K : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale



PROFIL L : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale







Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.

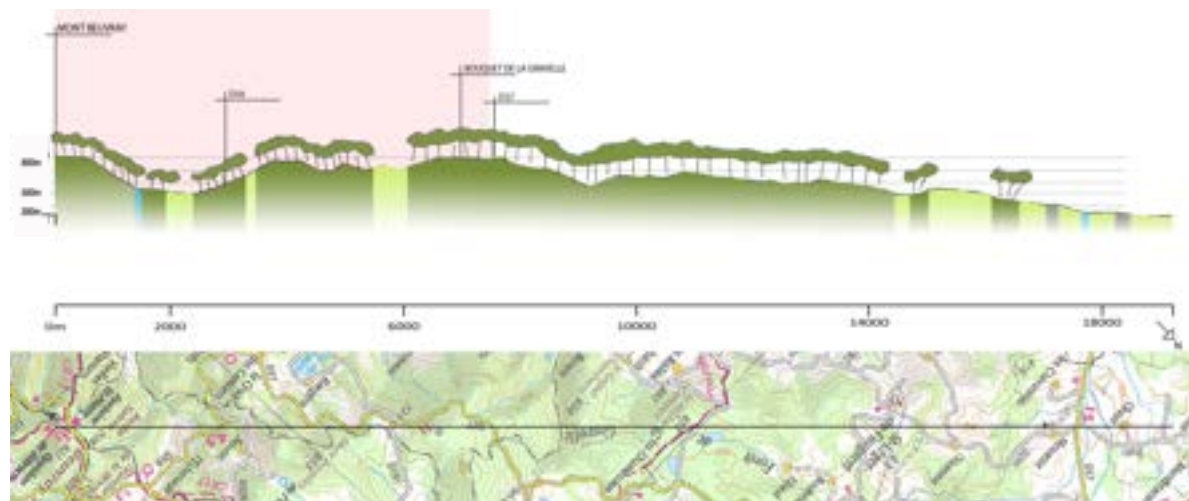
Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.



5/ PANORAMA DEPUIS LA ROCHE SALVEE



PROFIL N : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale

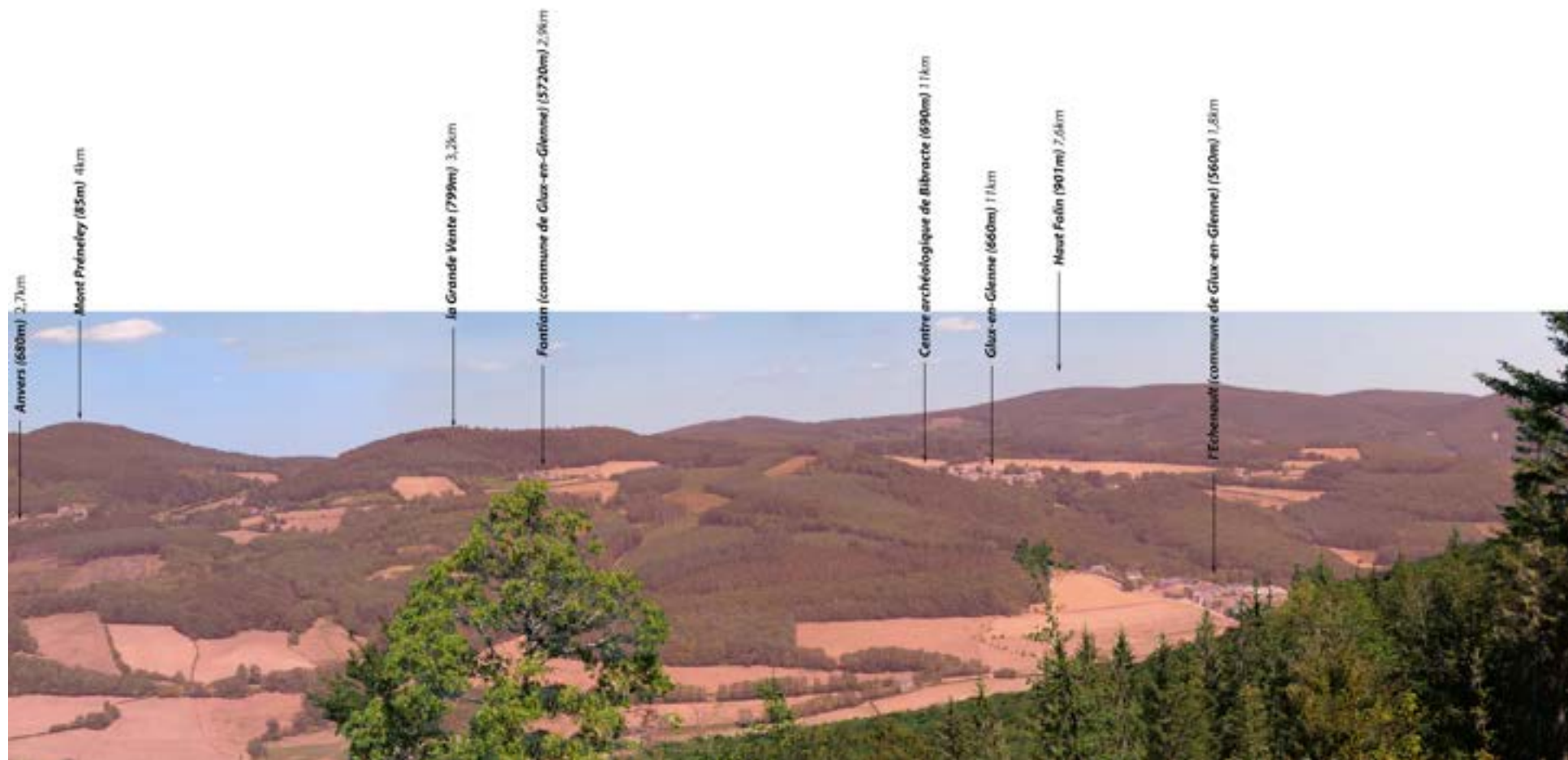


PROFIL O : structuration des paysages et enchaînement des motifs paysagers et localisation de la valeur patrimoniale



LA ROCHE SALVEE - PANORAMA ACTUEL





PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE ENTRANTS EMBLÉMATIQUES DANS LA VALEUR PATRIMONIALE

L'ensemble des points de vue entrants identifiés sont intégrés dans la délimitation de la valeur patrimoniale, et notamment les points de vue les plus emblématiques depuis les Monts élevés et touristiques (Mont Dardon, Signal de Mont, Signal d'Uchon, belvédère de Chiddes, Autun). Cela implique que tous les espaces situés entre ces points de vue et le Mont Beuvray sont pris en compte et inclus dans l'aire de la valeur patrimoniale et que toutes les vues entrantes identifiées comme étant les plus emblématiques le sont également. Il s'agit bien de points de vue depuis lesquels le Mont Beuvray est clairement identifiable.

Au-delà, les points de vue vers le Mont Beuvray s'inscrivent dans une lecture paysagère panoramique d'ensemble, où le Mont n'est plus un point focal mais un élément difficilement dissociable parmi d'autres sur la ligne de crête du massif du Morvan. En ce sens, la réalisation de photomontages en vues entrantes au-delà du périmètre de la valeur patrimoniale ne paraît pas opportun puisque le Mont Beuvray n'est plus clairement identifiable.



1. Rocher du Carnaval d'Uchon



3. Mont Dardon



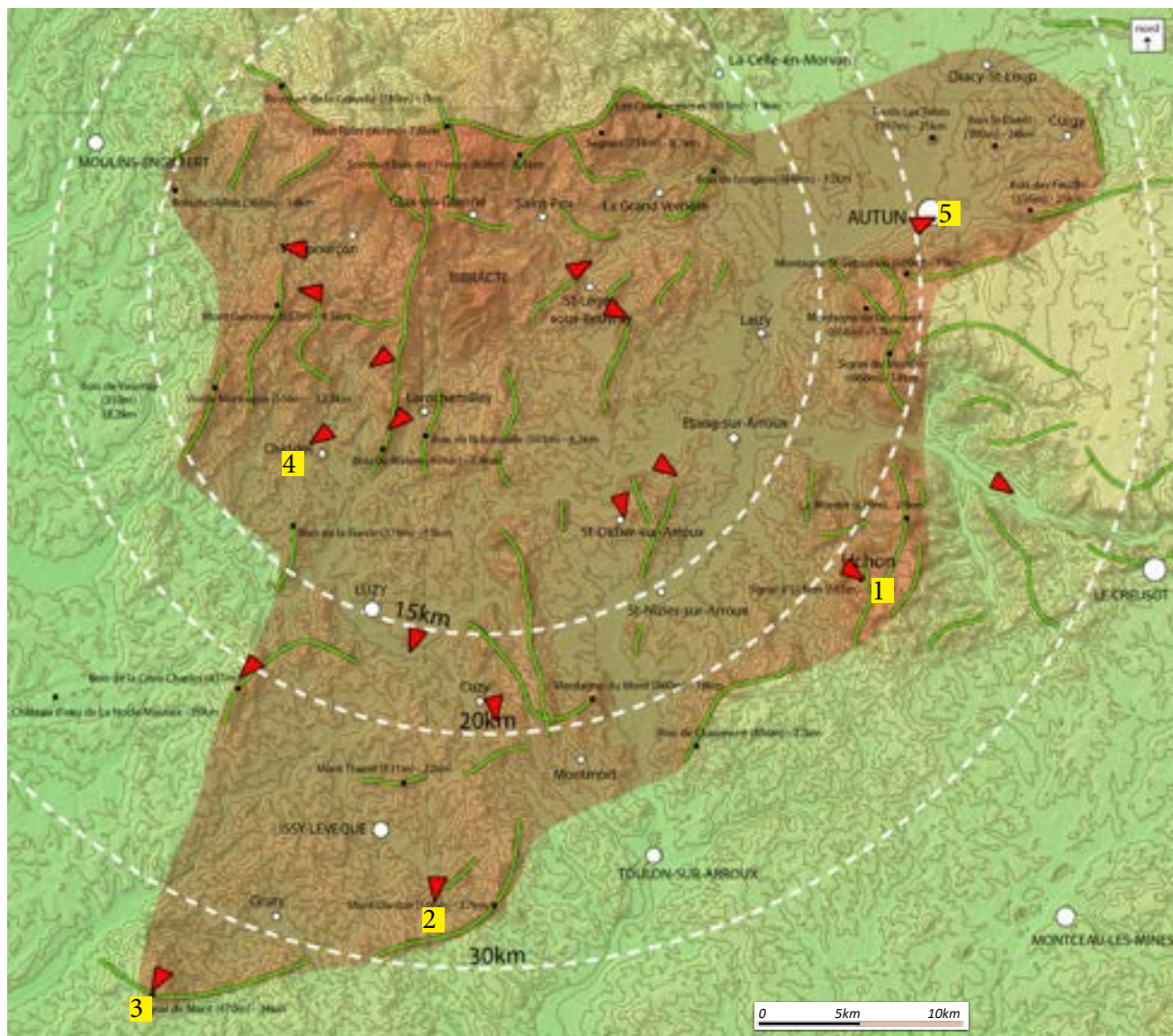
2. Signal de Mont



4. Mont Charlay



5. Hauteurs d'Autun



Points de vue en direction du site de Bibracte-Mont Beuvray

UNE CONFIRMATION DU PERIMETRE DE LA VALEUR PATRIMONIALE EN VUES ENTRANTES PAR UNE SIMULATION TEST

La valeur patrimoniale du Mont Beuvray se comprend essentiellement en vue sortante, comme l'on montré les analyses précédentes, avec une prédominance sur les vues entrantes. Nous avons cependant souhaité confirmer cette analyse par la réalisation de photomontages en vues entrantes, afin d'évaluer dans quelle mesure d'éventuels projets éoliens situés dans le périmètre de la valeur patrimoniale viendraient impacter le rapport au Mont Beuvray. Nous avons choisi de n'illustrer cet argument que sur un seul point simulé, caractéristique des situations que l'on rencontre dans tout le périmètre de la valeur patrimoniale définie.

La réalisation de ces simulations projetées s'est basée sur des hypothèses de projets théoriques mais néanmoins réalistes, sur la base de zones d'implantations définies sur la base du seul critère relatif à la contrainte d'éloignement par rapport aux habitations existantes (pas de prise en compte des contraintes d'exclusion aéronautique, écologique, etc). La simulation présentée ci-dessous illustre un semis aléatoire d'éoliennes dans le secteur de Luz, sur des zones théoriques potentiellement implantables en tenant compte de l'éloignement des habitations, avec des simulations de hauteur d'éoliennes de 180 à 300 mètres.*

En vue entrante, les projets éoliens simulés, à toutes les hauteurs (180 à 300 mètres) entrent en concurrence visuelles avec la ligne de relief des monts du Morvan.

Il y a une « mise à distance » du Morvan dont la présence est diminuée par les éoliennes qui accaparent le regard. La ligne des mât des éoliennes crée un nouveau rapport d'échelle qui diminue la hauteur perçue des monts du Morvan et brouille la lecture des différents plans, qui font l'une des caractéristiques de ce paysage.

Pour les éoliennes de très grandes hauteurs (au-delà de 240 mètres), cet effet se combine avec une impression d'écrasement des villages, notamment l'affaiblissement de la prégnance dans le paysage du clocher de l'église de Luz. Il y a aussi un effet de rapprochement entre les constructions au premier plan et les éoliennes qui a tendance à brouiller les rapports de distance

La monumentalité des éoliennes (très hautes par rapport aux écarts de reliefs réels du paysage) écrase les spécificités du paysage et annihilent la valeur patrimoniale du site

L'effet de saturation visuelle est très fort lorsqu'il y a une multiplication des parcs, mais aussi dans les simulations rayonnantes.



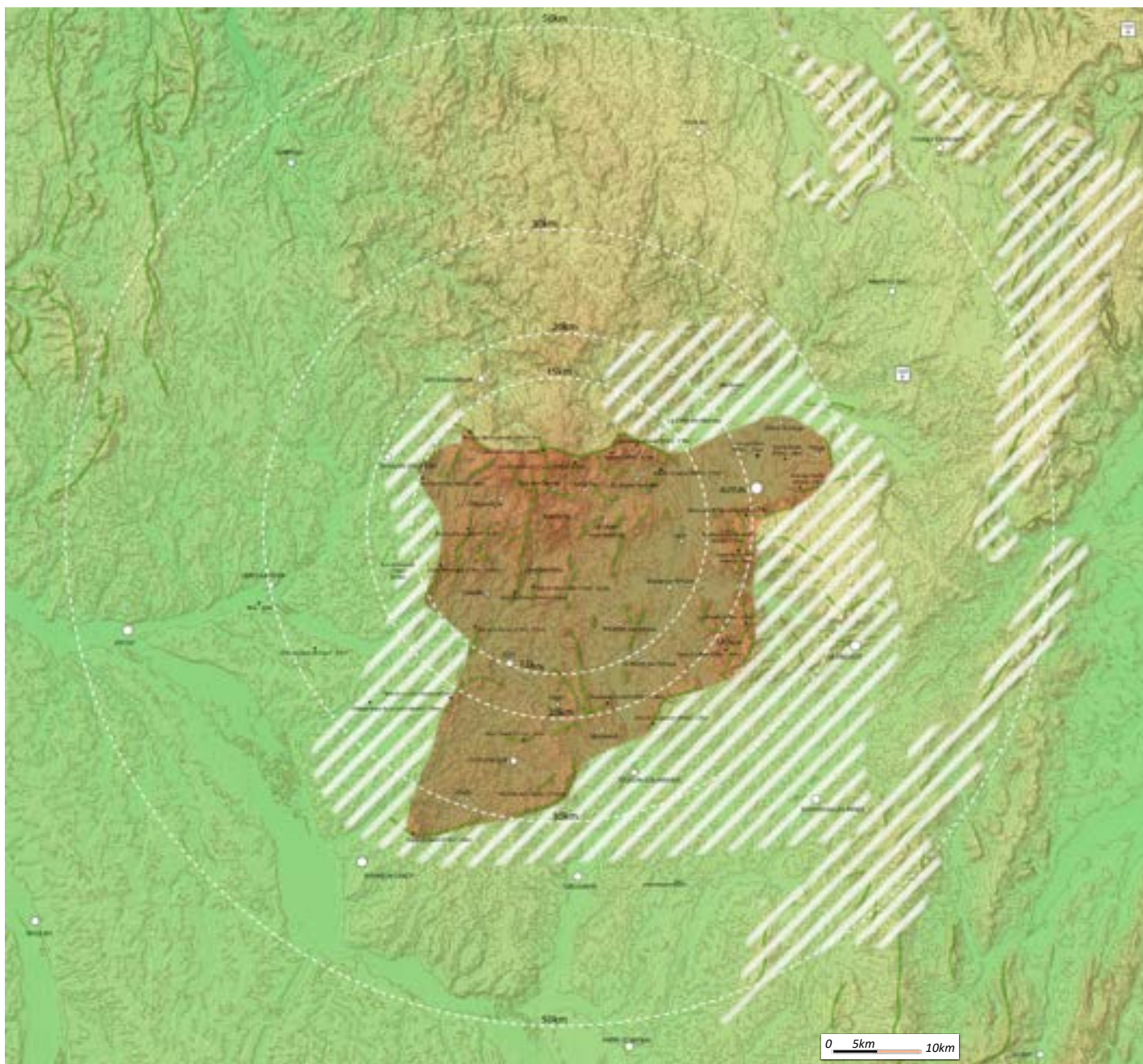
Simulation de projet éoliens autour de Luz en vues entrantes vers le Mont Beuvray. (Hauteur d'éoliennes de 240 mètres)



Simulation de projet éoliens autour de Luz en vues entrantes vers le Mont Beuvray. (Hauteur d'éoliennes de 300 mètres)

*Les critères techniques de prise de vue sont définis à la page 150

C/ Les enjeux de protection de la valeur patrimoniale et de ses composantes



La **zone centrale à enjeu** (enjeu de niveau 1) correspond au **territoire d'application de la valeur patrimoniale** du Grand Site Bibracte-Mont Beuvray.

Au sein de cette zone à enjeu de niveau 1, il s'agira de **veiller à maintenir intactes la qualité, l'authenticité et l'intégrité des paysages visibles, lisibles et perçus, depuis les différents panoramas offerts depuis le Mont.**

Pour définir l'authenticité paysagère et mettre en avant l'**enjeu de préservation de ce caractère authentique des paysages autour du site Bibracte-Mont Beuvray**, nous nous appuyons notamment sur les travaux d'Yves Luginbühl.



Zone à enjeu de niveau 1 (territoire d'application de la valeur patrimoniale)



Zone à enjeu de niveau 2 (arrière-plans, lignes de crête et horizons)

Il avance ainsi l'hypothèse, dans son article «Un paysage authentique» (article de 2011 disponible sur persee.fr) que *«les paysages les plus authentiques seraient peut-être ceux que l'histoire des rapports sociaux à la nature a élaborés, mais qui alors constituent des modèles paysagers symboliques, comme les paysages pastoraux ou bucoliques, les paysages du pays de cocagne, les paysages pittoresques et les paysages sublimes, catégories de sens qui sont passées dans les représentations collectives et que l'art pictural a consacrées»*.

Cette définition renvoyant directement à la valeur patrimoniale du site Bibracte-Mont Beuvray, il est à considérer que la **préservation de cette authenticité est un des enjeux majeurs pour** garantir la préservation de la valeur patrimoniale du Grand Site et sa gestion à venir, en lien notamment avec la démarche de renouvellement de la labellisation Grand Site.

Les **zones à enjeu de niveau 2**, quant à elles correspondent à des secteurs d'enjeu moindre au regard de la valeur patrimoniale préalablement définie.

Elles correspondent aux espaces "coulisses" de l'écrin paysager du site Bibracte-Mont Beuvray (ie l'écrin paysager correspondant à la zone d'application de la valeur patrimoniale) ainsi qu'aux grands reliefs marquants à l'est du site.

L'attention devra principalement se porter sur la question de l'**évolution paysagère de la perception de ces lignes de crête et des horizons visibles** suite à l'implantation possible d'éoliennes et à l'impact paysager depuis les panoramas du site, de leurs impacts lumineux des parcs éoliens déjà existants et leurs clignotements en situation nocturne (ex : parc éolien des Portes de Côte d'Or et parc éolien de La Chapelle-aux-Mans).

Concernant ces parcs situés dans les zones à enjeux situés à plus de 50km du Mont Beuvray, il est à noter qu'ils sont visibles depuis le site en situation nocturne et situés également dans le même angle de vision que le village de Autun, ce qui assure une meilleure insertion de leurs clignotements dans le paysage nocturne.

Au moment du renouvellement de ces parcs ou de la mise en cohérence de la synchronisation lumineuse avec les futurs parcs potentiellement construits dans aux abords du site de Bibracte-Mont Beuvray, il pourra être intéressant de porter une attention particulière à la question de la synchronisation des parcs entre eux afin d'éviter des effets de saturation nocturne dus à des desynchronisations des clignotements lumineux.

D/ L'aire d'influence visuelle depuis le Mont Beuvray

1. Analyse des panoramas paysagers depuis le Mont et analyse des impacts des projets éoliens sur la valeur patrimoniale à partir des vues sortantes en vue de la confirmation de la zone de valeur patrimoniale et des zones de vigilances associées à des critères d'acceptabilité

Les précédentes analyses sur la valeur patrimoniale ont permis de mettre en évidence que **les vues sortantes sont prégnantes et essentielles pour comprendre et préserver la valeur patrimoniale du Grand Site de Bibracte-Mont Beuvray.**

Concernant les vues sortantes, les panoramas sont analysés en tant que composants majeurs de la valeur patrimoniale du Grand Site, dont une des caractéristiques importantes est à la fois la **largeur et la profondeur de champ visuel. Les points de vue ne sont donc pas étudiés sous l'angle d'un point focal unique mais par rapport la lecture qu'ils donnent des paysages depuis le Mont Beuvray, en lien avec la valeur patrimoniale.**

En conséquence, il s'agira ici de mettre en évidence si la présence d'éoliennes serait de nature à remettre en cause la valeur patrimoniale du Grand Site au travers des panoramas, sur la base de différents critères d'analyse.

Sur cette base, il s'agira ensuite de révéler qu'elles pourraient être les conditions d'acceptabilité de ces éoliennes et donc de définir des zones d'acceptabilité différenciée pour le développement de projets éoliens, assorties de préconisations et points de vigilance.

Pour chacun des panoramas depuis le Mont Beuvray, l'analyse des éléments qui suivent, permettra de définir quelles sont les conditions d'acceptabilité de projets éoliens sur la base d'une analyse multicritère (à développer en fonction de la spécificité de chaque panorama).

Présentation de simulations de projets

Les principes retenus pour réaliser les différentes simulations sont les suivants :

- des **projets théoriques mais réalistes**, projetés dans des zones d'implantation définies sur la base du seul critère relatif à la contrainte d'éloignement par rapport aux habitations existantes.
- des **types d'implantation différentes** : en ligne rayonnante par rapport au Beuvray, en ligne face au Beuvray et en diffus dense.
- des **éloignements différents** : de 0 à 7km, de 7 à 15km et au-delà de 15km.

Précisions méthodologiques et techniques

Les photos sont réalisées sur les sites prédéfinis géoréférencés, avec une résolution de 5184x3888 pixels et une focale de 50mm pour éviter la déformation de l'objectif et se rapprocher au mieux de la vision humaine.

Le champ visuel horizontal est ainsi de 40° (et 30° en vertical). Les photos sont prises tous les 10° pour couvrir le panorama, avec un bon recouvrement des photos. Les photos sont assemblées sous Photoshop Photomerge, selon la méthode dite des tonneaux (cylindrique). La déformation est faible et les couleurs sont harmonisées.

Les porteurs de projets de parcs éoliens ayant tendance à développer et mettre en place des éoliennes de plus en plus hautes, le choix a été fait de pouvoir étudier les impacts potentiels d'éoliennes de plus ou moins grande hauteur afin d'appréhender les effets paysagers potentiels de ces évolutions techniques et technologiques sur les paysages perçus.

Les éoliennes simulées ont donc été modélisées sous Autocad 3D selon les gabarits suivants :

- Hauteur 180m : mat de 115m et rotor de 65m de rayon
- Hauteur 240m : mat de 165m et rotor de 75m de rayon
- Hauteur 300m : mat de 200m et rotor de 100m de rayon.

Pour ces vues sortantes, **la suppression des premiers écrans végétaux permet de simuler les coupes d'arbres potentielles**, mises en oeuvre dans le cadre du projet de réouverture paysagère ou dans le cadre de coupes sanitaires. L'intérêt est de **voir le nouveau paysage dégagé et d'apprécier quels pourraient être l'impact des parcs éoliens simulés dans ces nouveaux champs de vision une fois les ouvertures paysagères réalisées.**

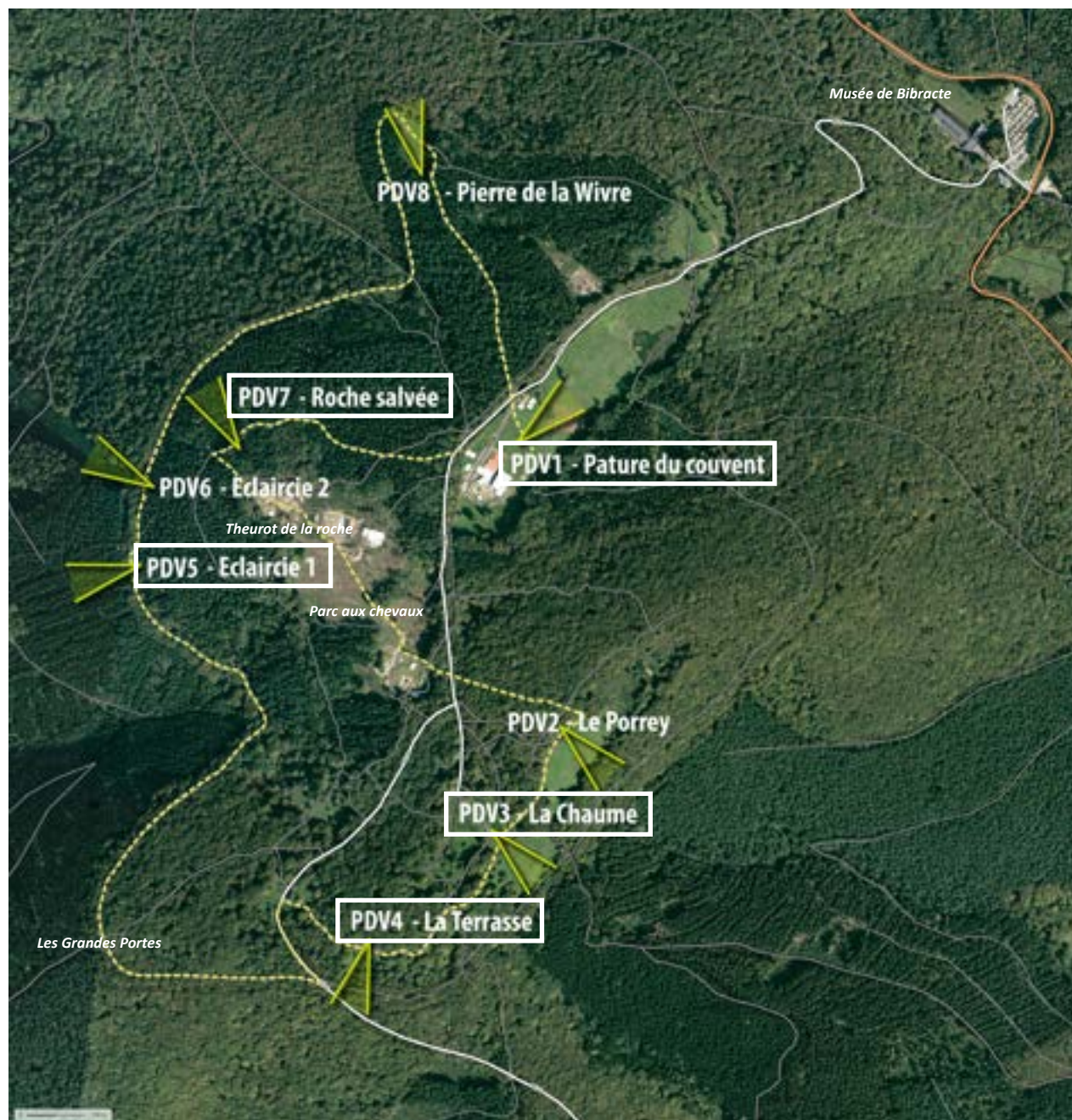
Depuis chaque point de vue, les séries de photos sont prises depuis le point central et en périphérie du site. Le photomontage réalisé depuis le point central est complété par les vues périphériques. Pour retrouver un panorama cohérent, il suffit de repérer en plan, les azimuts des éléments remarquables et de les appliquer sur la vue retouchée. Les différents plans des vues périphériques sont ainsi détournés et déplacés pour simuler la vue centrale.

Des projets simulés sur une sélection de 5 points de vue : PDV1, PDV3, PDV4, PDV5 et PDV7

L'enjeu des simulations d'implantations de projets éoliens a été de pouvoir couvrir un 360° des paysages perçus depuis le Mont Beuvray, à partir d'une sélection des points de vue existants, comprenant ceux à enjeux très forts : PDV1, PDV3 et PDV4 (à l'exception du PDV2 qui recouvre les mêmes champs de perception que les PDV1 et PDV3 en vision prospective), ainsi que les PDV5 et PDV7. Les PDV6 et PDV8 n'ont pas fait l'objet de simulation car ils recouvrent les champs de perception des PDV5 et PDV7 en vision prospective.



CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE DEPUIS LE SITE BIBRACTE-MONT BEUVRAY



Parcours



Points de vue identifiés

PDV 1 - Panorama depuis la Pâturage du Couvent

Vue actuelle sur 100°



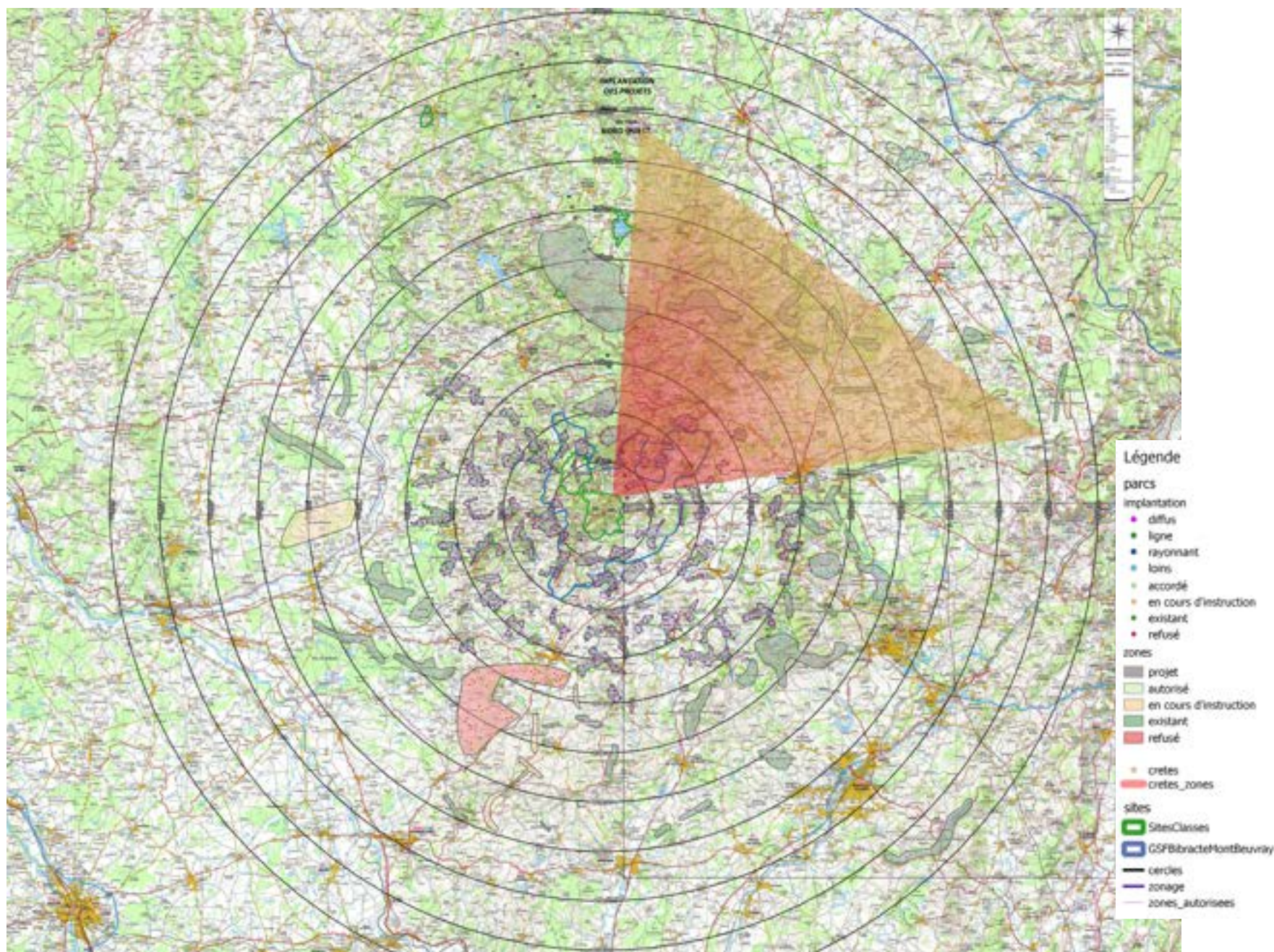
Vue prospective sur 100°



Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.

Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

CARTE DE LOCALISATION DES DIFFERENTS PROJETS DE PARCS EOLIENS SIMULES



PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale
du site de Bibracte-
Mont Beuvray***

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à moins de 7km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray en tenant
compte de l'ouverture
des boisements*

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets à **7km max**, hauteur d'éoliennes **240m** (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale
du site de Bibracte-
Mont Beuvray***

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à moins de 7km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation **rayonnant** : projets à **7km max**, hauteur d'éoliennes **240m** (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue temporaire créée par l'éclaircie forestière sanitaire mais vouée à rester permanente par rapport au plan de réouverture paysagère du Mont

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : ouverture actuelle de 90°, pouvant être menée après déboisement à 180°

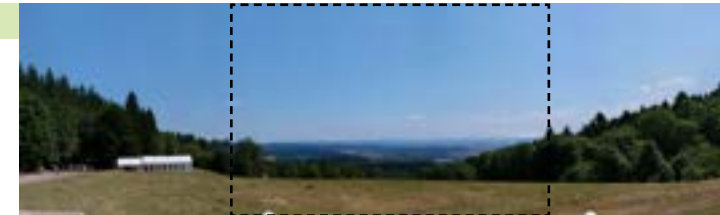
Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de quelques reliquats de boisements. Ligne boisée en contrebas mais ne masquant pas le panorama. Présence de boisements de part et d'autres de la vue qui masquent l'ouverture du panorama. Le déboisement complet pourrait offrir une vue globale sur la ligne de crête des derniers monts du Morvan.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets sous d'eau, etc)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : moins de 7 km										
Les éoliennes sont nettement visibles. La lecture des plans est perceptible mais perturbée par la présence des éoliennes qui constituent des points focaux qui limitent la compréhension des distances et des profondeurs, surtout au-delà de 180 mètres de hauteur. Le second plan est ainsi très atténué et difficilement lisible. Plus les hauteurs d'éoliennes sont importantes, plus leur prégnance est forte. L'effet se produit pour tous les modes d'implantation, mais est plus fort avec l'implantation diffuse.	Les éoliennes sont nettement visibles et ont tendance à attirer le regard. L'implantation diffuse et linéaire entraînent une multitude d'éléments verticaux qui perturbent la lecture du panorama. Les reliefs sont écrasés et perdent en lisibilité même si jusqu'à 180 mètres, l'implantation linéaire des éoliennes permet de conserver une certaine lisibilité du relief. En implantation de type rayonnante, l'effet de point d'appel visuel en direction des éoliennes est renforcé par l'accumulation des infrastructures verticales sur un même axe de vision, même si la saturation du paysage est moins forte. De plus, en mode d'implantation rayonnante la lecture du relief est perturbée par l'implantation perpendiculaire aux lignes de relief. En linéaire, les éoliennes ne participent pas à souligner la géographie ou les lignes de force du paysage telles que les lignes de crête : elles les dissimulent et atténuent leur présence dans le paysage perçu. Les structures géographiques et la compréhension du relief perdent de leur force avec l'augmentation des hauteurs d'éoliennes. La présence des éoliennes crée un nouveau rapport d'échelle qui a tendance à écraser les lignes de crêtes, surtout à 300 mètres de hauteur et fait perdre le rapport au second plan.	Jusqu'à 180 mètres, la ligne d'horizon est visible mais perturbée par les éoliennes en premier plan, qui introduisent une multitude d'éléments verticaux dans un paysage très horizontal. Au-delà de cette hauteur d'éolienne, les pales dépassent la ligne d'horizon qui devient écrasée par les machines et perd de sa force, quel que soit les modes d'implantation. En mode d'implantation rayonnante, l'accumulation d'éoliennes sur un même axe forme une multiplication du nombre de pales aux vitesses de rotations différentes qui entraîne un point d'appel focal. En mode d'implantation linéaire, l'alignement des éoliennes crée une nouvelle ligne de force qui minimise la lisibilité de l'horizon. A partir de 240 mètres, la hauteur des pales dépasse la ligne d'horizon et vient brouiller la lecture des distances.	Les motifs sont visibles mais leur lecture est perturbée, entraînant une atténuation majeure de la compréhension du paysage rural. Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères) est disproportionné quel que soit la hauteur et le mode d'implantation. En mode d'implantation rayonnante, l'alignement des éoliennes sur un même axe fixe le regard et réduit les rapports d'échelle.	La lecture des alternances entre boisements et espaces ouverts est plus difficile et entraîne une modification de la perception de la structure paysagère. Brouillage de la lecture entre les éléments verticaux des éoliennes et l'alternance horizontale des boisements et prairies.	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui atténue le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.	La présence des éoliennes fait complètement perdre le rapport aux éléments repères. La visibilité lointaine avec la ville d'Autun et les terrils des Teulôts est perdue. Tous les modes d'implantation créent de nouveaux éléments focaux qui atténuent voire annihilent complètement le rapport aux autres éléments repère du paysage.	Effet de contraste important entre le clair des machines blanches et le fond boisé sombre qui a tendance à attirer le regard. Ce contraste est renforcé avec l'implantation de type rayonnante.	Le rapport d'échelle entre les différents éléments de paysage (monts, boisements, arbres isolés, fermes) est modifié, et ce phénomène augmente en fonction de la hauteur de l'éolienne. Sensation d'écrasement du paysage et perte du rapport de distance.	Les horizons marquant les arrière-plans sont diffus et ne sont pas marqués par la présence d'éléments fortement visibles ou lisibles. Effet de saturation très fort de l'horizon quel que soit la hauteur et le type d'implantation, par la prégnance visuelle des éoliennes. Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants visibles.	

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets entre 7 et 15 km max, hauteur d'éoliennes 180m
(simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale
du site de Bibracte-
Mont Beuvray**

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation linéaire : projets entre 7 et 15 km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



**Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray**

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets entre 7 et 15 km max, hauteur d'éoliennes 240m
(simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets entre 7 et 15 km max, hauteur d'éoliennes 240m
(simulation réaliste)



**Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray**

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets entre 7 et 15 km max, hauteur d'éoliennes 300m
(simulation réaliste)



**Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray**

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets entre 7 et 15 km max, hauteur d'éoliennes 300m
(simulation réaliste)



**Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray**

Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue temporaire créée par l'éclaircie forestière sanitaire mais vouée à rester permanente par rapport au plan de réouverture paysagère du Mont

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : ouverture actuelle de 90°, pouvant être menée après déboisement à 180°

Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de quelques reliquats de boisements. Ligne boisée en contrebas mais ne masquant pas le panorama. Présence de boisements de part et d'autres de la vue qui masquent l'ouverture du panorama. Le déboisement complet pourrait offrir une vue globale sur la ligne de crête des derniers monts du Morvan.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets courts d'eau, etc.)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : de 7 à 15 km										
L'appréhension des profondeurs et la lecture des plans reste possible jusqu'à 180 mètres de hauteur L'implantation diffuse empêche cependant la lecture des différents plans en brouillant les rapports de distance	Les grands éléments structurants du relief restent lisible mais perdent de leur force à partir de 240 mètres de hauteurs d'éoliennes. La compréhension du relief est complètement brouillée par l'implantation diffuse qui casse la lecture des lignes de crêtes.	La ligne d'horizon perd de sa force. Les éoliennes entraînent un effet d'ondulation, notamment en mode d'implantation diffus. A 300 mètres les pales dépassent la ligne d'horizon et les rapports d'échelle sont modifiés.	La lecture des structures paysagères se perd avec une attirance de l'œil vers les éoliennes, entraînant une altération majeure de la compréhension du paysage rural. Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères) est disproportionné quel que soit la hauteur et le mode d'implantation, entraînant un effet d'écrasement	Brouillage de la lecture entre les éléments verticaux des éoliennes et l'alternance horizontale des boisements et prairies	Aucune infrastructure visible depuis ce point. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui altère le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale	La co-visibilité lointaine avec la ville d'Autun et les terrils des Teulots est perdue	L'alignement des éoliennes crée une nouvelle ligne claire dans le paysage qui contraste avec le vert sombre des forêts La multitude d'éolienne crée de forts effets de contrastes, qui a tendance à attirer le regard.	Les rapports d'échelles sont brouillés et augmentent avec la hauteur des éoliennes.	L'effet de saturation de l'horizon est très fort, sauf en mode d'implantation rayonnant où l'horizon reste dégagé du fait d'une implantation très regroupée	Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à partir de 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets **au-delà de 15 km**, hauteur d'éoliennes **180m** (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à partir de 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets au-delà de 20 km, hauteur d'éoliennes 240m (simulation gabarits)



**Remet en
cause la valeur
patrimoniale
du site de
Bibracte-Mont
Beuvray**

Les phomontages de cette double-page présentent deux rendus différents d'une même simulation de de projets éoliens implantés à plus de 20km :

- la version 1 à gauche présente une simulation d'éoliennes avec une approche par gabarits et rappelle le positionnement des différentes lignes de crête visibles,
- la version 2 à droite présente une simulation réaliste des éoliennes.

Cette comparaison permet de mettre en évidence l'impact des éoliennes jusqu'à environ 35km. Au-delà leur prégnance et l'effet de contraste est bien moindre.

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation linéaire : projets au-delà de 20 km, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à partir de 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

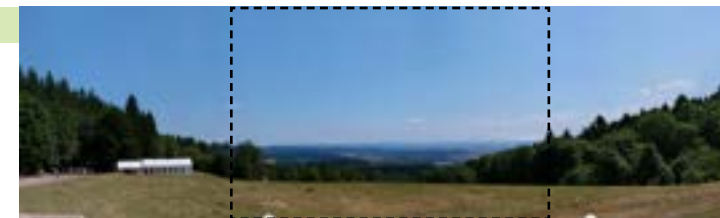
Implantation linéaire : projets au-delà de 15 km, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets au-delà de 15 km, hauteur d'éoliennes 300m
(simulation réaliste)



**Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray**

PDV 1 - Panorama depuis la Pâture du Couvent // projets à partir de 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

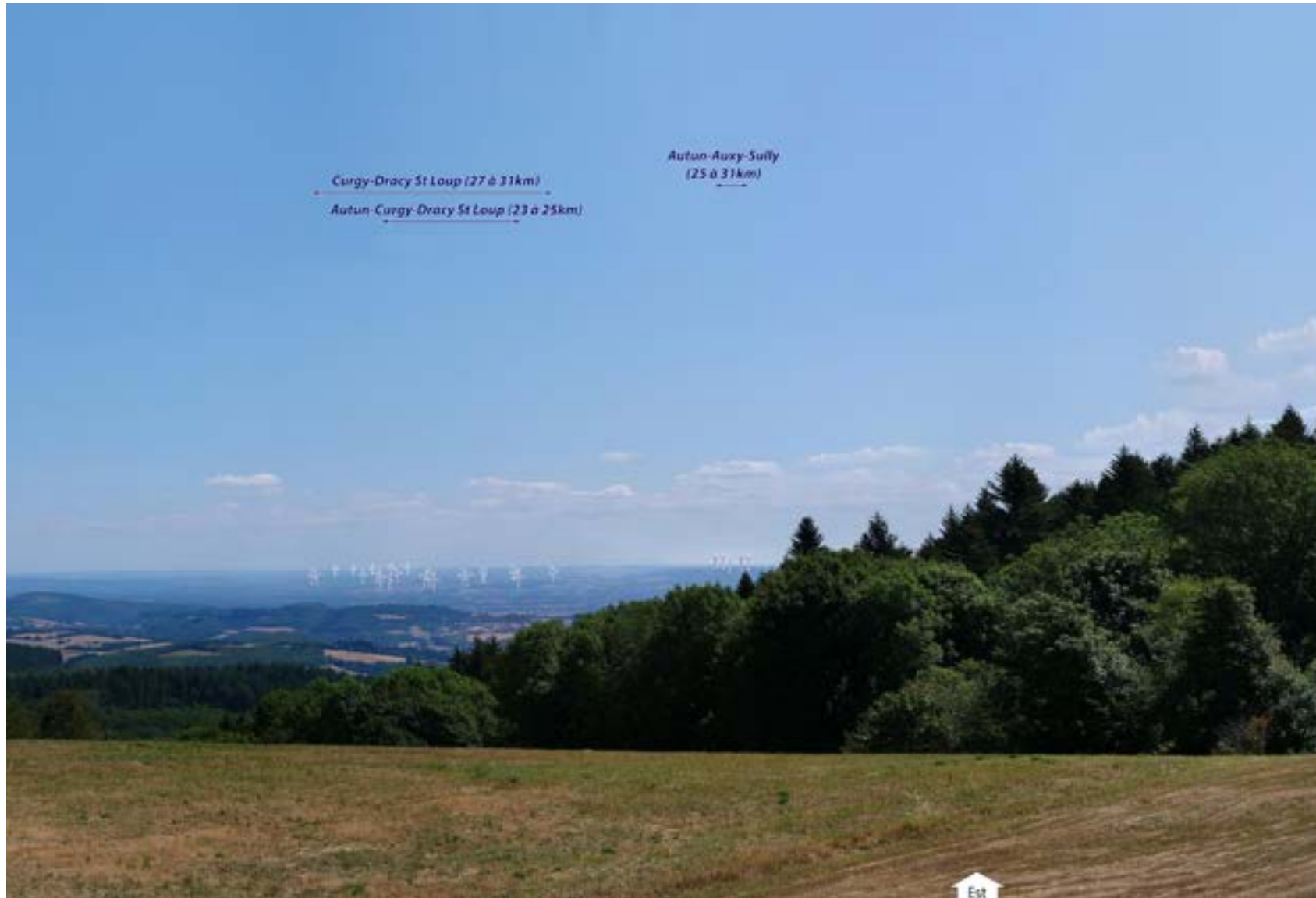
Implantation **linéaire** : projets **au-delà de 15 km**, hauteur d'éoliennes **180m** (simulation gabarits)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets **au-delà de 15 km**, hauteur d'éoliennes **240m** (simulation gabarits)



*Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray*

Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue temporaire créée par l'éclaircie forestière sanitaire mais vouée à rester permanente par rapport au plan de réouverture paysagère du Mont

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : ouverture actuelle de 90°, pouvant être menée après déboisement à 180°

Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de quelques reliquats de boisements. Ligne boisée en contrebas mais ne masquant pas le panorama. Présence de boisements de part et d'autres de la vue qui masquent l'ouverture du panorama. Le déboisement complet pourrait offrir une vue globale sur la ligne de crête des derniers monts du Morvan.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, entourage des sommets, cours d'eau, etc.)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Altérence de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : plus de 15 km										
L'appréciation des profondeurs et la lecture des plans reste possible. En mode d'implantation rayonnant, l'alignement des éoliennes sur un axe rend la lecture des profondeurs de champ plus difficile, et ce phénomène augmente avec la hauteur.	Maintien de la lecture des éléments géographiques. Les éléments structuraux sont bien lisibles, mais perdent progressivement de leur force avec l'augmentation de la taille des éoliennes, notamment en mode d'implantation diffus et linéaire.	Faible visibilité des éoliennes. La ligne d'horizon reste bien lisible et peu perturbée quel que soit la hauteur des éoliennes.	La lecture des structures paysagères reste lisible à 180 mètres, mais diminue au-delà, avec un effet d'écrasement, notamment en mode d'implantation linéaire. La lecture des structures paysagères reste lisible, sauf pour les éoliennes implantées sur les lignes de crête boisées, même au-delà de 20km. Elles impactent fortement la clarté de perception de ces structures paysagères (exemple : lignes de crête en arrière-plan de la ville d'Autun).	Les espaces ouverts sont perceptibles malgré un effet d'écrasement.	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui altère le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.	La présence des éoliennes entraîne un point focal qui perturbe la visibilité avec la ville d'Autun, surtout en mode d'implantation diffus et linéaire. En mode d'implantation rayonnant, l'espacement entre les machines permet de garder la visibilité sur certains points repères même si la présence des éoliennes entraîne un point focal qui attire le regard.	En mode d'implantation diffus et linéaire, l'effet visuel est important avec un effet de superposition des différentes éoliennes. En mode rayonnant, l'effet de contraste est atténué par la visibilité réduite du nombre d'éoliennes.	Les rapports d'échelle entre les éléments restent appréciables même s'ils diminuent avec l'augmentation de la taille des éoliennes.	L'horizon est très fortement occupé en mode d'implantation diffus et linéaire, mais reste dégagé en mode rayonnant.	Effets de concurrence possibles avec les parcs existants ou en projet.

Vue actuelle sur 120°



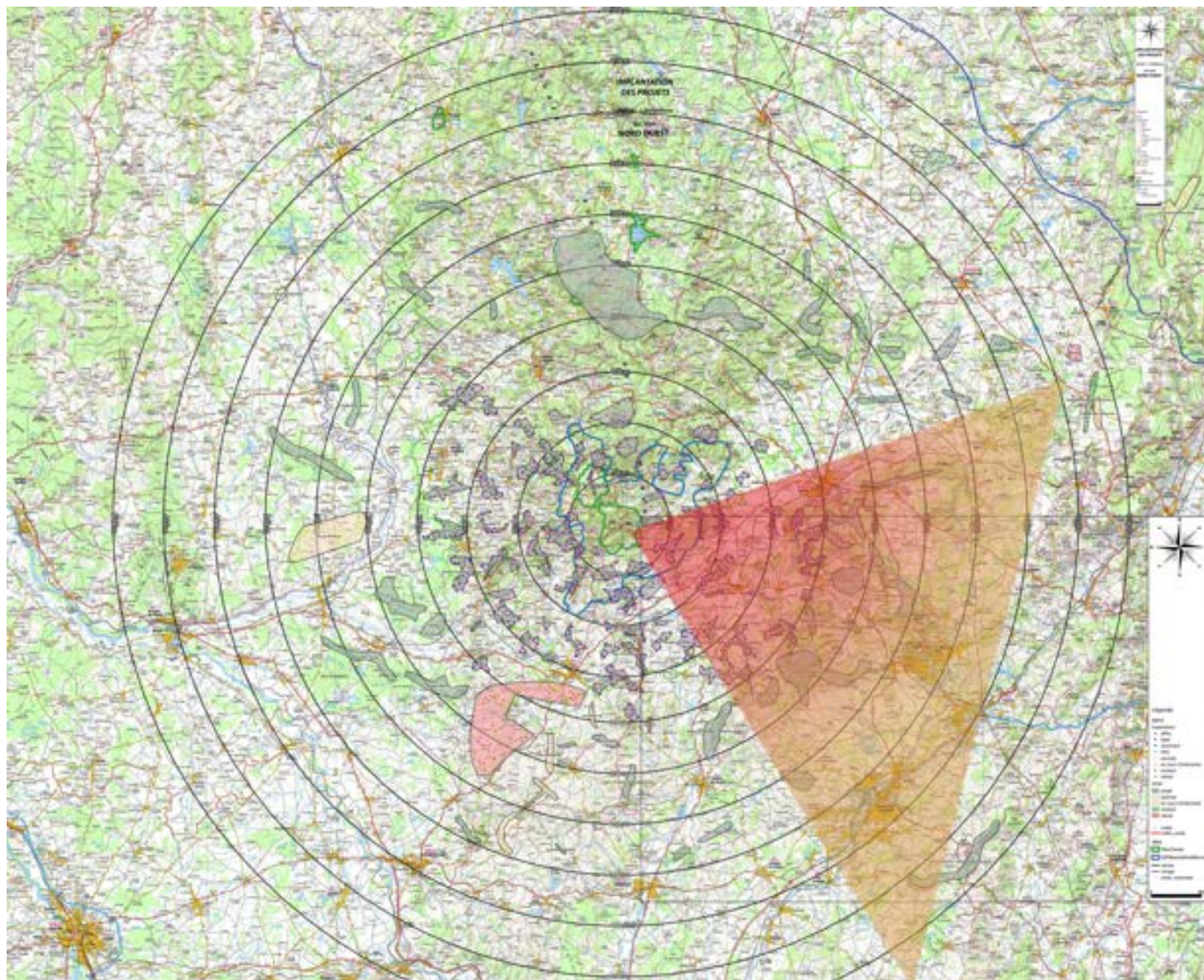
Vue prospective sur 120°



Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.

Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

CARTE DE LOCALISATION DES DIFFERENTS PROJETS DE PARCS EOLIENS SIMULES



PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets à moins de 7km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

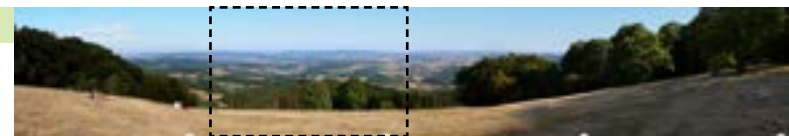
Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



*Remet en
cause la valeur
patrimoniale
du site de
Bibracte-Mont
Beuvray*

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation linéaire : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale
du site de Bibracte-
Mont Beuvray***

PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

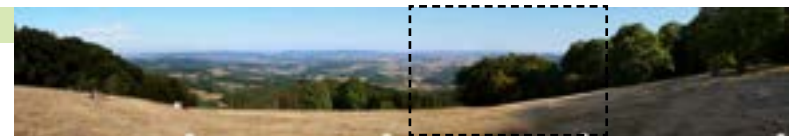
Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



**Remet
en cause
la valeur
patrimoniale
du site de
Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation rayonnante: projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



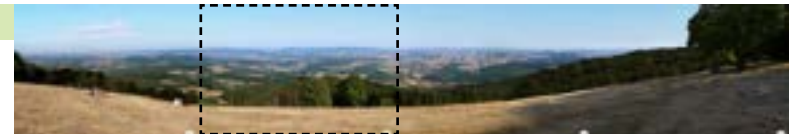
*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation linéaire : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



*Remet
en cause
la valeur
patrimoniale
du site de
Bibracte-Mont
Beuvray*

Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue permanente. Belvédère aménagé avec une table d'orientation. Lieu très fréquenté avec mobilier pour profiter du panorama

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Ouverture actuelle d'environ 100 °, pouvant être menée à termes après déboisement à 180 °

Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de boisements en contrebas du premier plan, pouvant en grandissant refermer un peu les vues basses du premier plan.

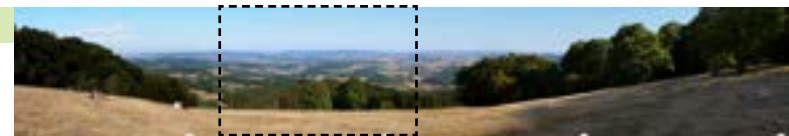
Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets, cours d'eau, etc.)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Dévoilé sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : moins de 7 km										
Les éoliennes sont peu éloignées et nettement visibles et occupent tout le premier plan. Quel que soient les modes d'implantation et les hauteurs, les éoliennes constituent de nouveaux points focaux qui empêchent la lecture des différents plans, avec un effet d'attraction. Les lignes de crêtes des derniers monts du Morvan et de la Montagne d'Aulun perdent de leur force, avec un effet de rétrécissement des distances. Plus la hauteur des éoliennes est importante, plus leur présence se fait ressentir et diminue la perception des seconds plans. En mode d'implantation rayonnant, la juxtaposition des pales forme un point d'appel visuel qui perturbe fortement la lecture du paysage.	Les éoliennes sont très proches et nettement visibles et ont tendance à attirer le regard. Les lignes de crêtes perdent toutes leur force et les éléments repères comme l'étang de Poisson, deviennent imperceptibles, d'autant plus que la hauteur des éoliennes augmente. La présence des éoliennes crée un nouveau rapport d'échelle qui éclipse les lignes de crêtes quel que soit la hauteur. Cette difficulté à lire les structures géographiques et les éléments structuraux du paysage est valable quel que soit le mode d'implantation.	La ligne d'horizon est masquée par les éoliennes en premier plan, qui introduisent une multitude d'éléments verticaux dans un paysage très arondi des monts du Morvan.	Les motifs sont complètement perturbés, entraînant une altération majeure de la compréhension du paysage rural et forestier de ce secteur. Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères, hameaux) est disproportionnée quel que soit la hauteur et le mode d'implantation.	La lecture des alternances entre boisements perd de sa force avec une attirance de l'œil vers la verticalité des éoliennes entraînant une modification de la perception de la structure paysagère. Les espaces ouverts se trouvent masqués par les pales des éoliennes, réduisant la caractéristique de l'alternance de ce paysage.	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point en dehors des hameaux. Ce panorama est dominé par un paysage bocager et forestier traditionnel, manquant la transition entre le Morvan et la plaine du Charolais. Les éoliennes introduisent des éléments verticaux nouveaux dans le paysage qui altèrent le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.	La présence des éoliennes fait complètement perdre le rapport aux éléments repères (château Conclay, hameaux et clochers des églises, ...). Tous les modes d'implantation créent de nouveaux éléments focaux qui perturbent le rapport aux autres éléments repère du paysage.	Les éoliennes sont très proches et nettement visibles et ont tendance à attirer le regard. Fort contraste entre le blanc des éoliennes et le vert sombre des monts boisés, entraînant un effet de démarcation et un effet d'attraction visuelle.	Le rapport d'échelle avec les éléments de paysage est modifié, entraînant une perte de rapport entre les crêtes boisées, les haies bocagères et l'habitat.	Les horizons marquant les arrière-plans sont diffus. Les éoliennes sont entièrement visibles quel que soit la hauteur et le mode d'implantation.	Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants.



PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation linéaire; projets entre 7 et 15 km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



**Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray**



Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets entre 7 et 15km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



*Remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray*



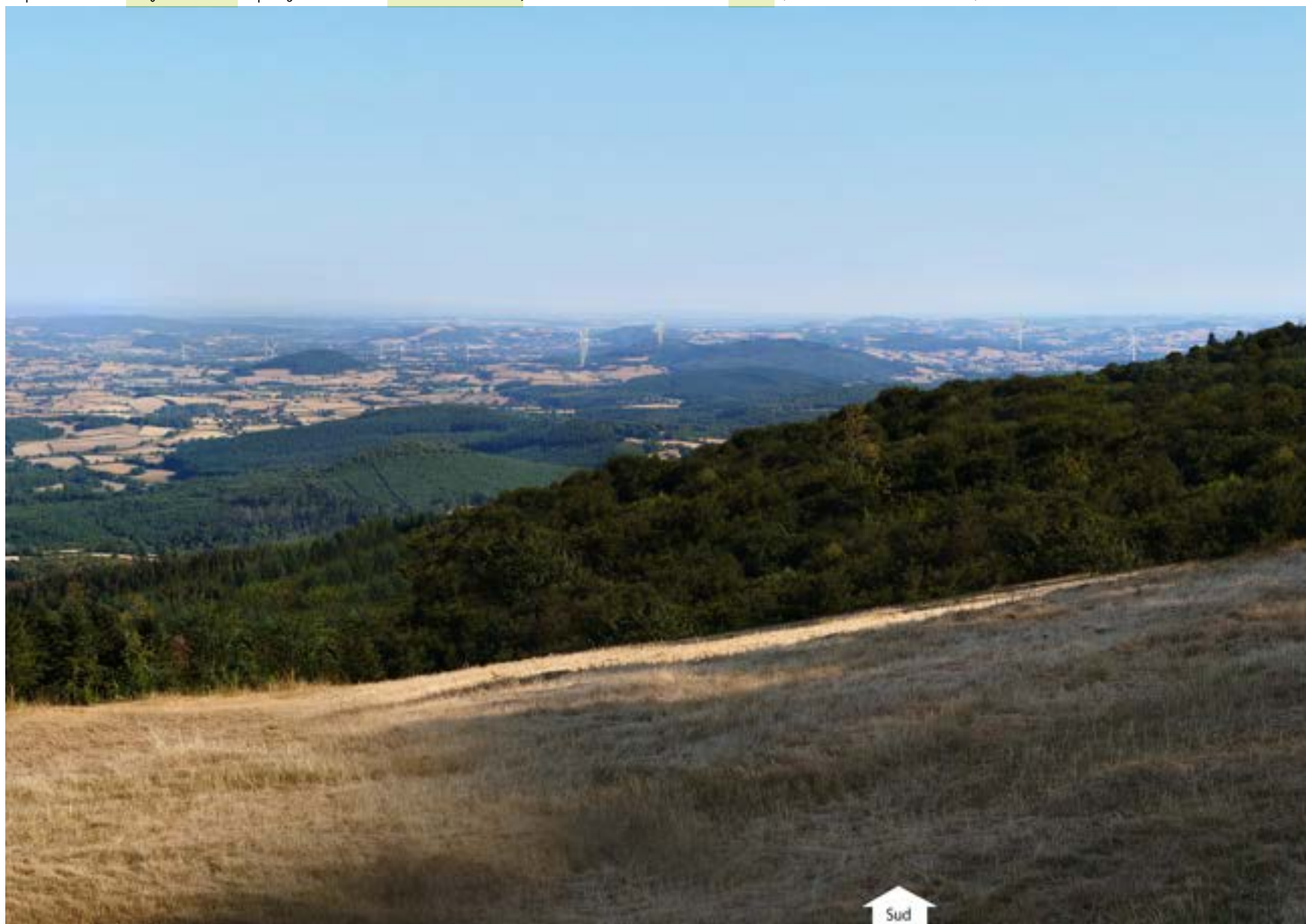
PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets entre 7 et 15km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale
du site de Bibracte-
Mont Beuvray*

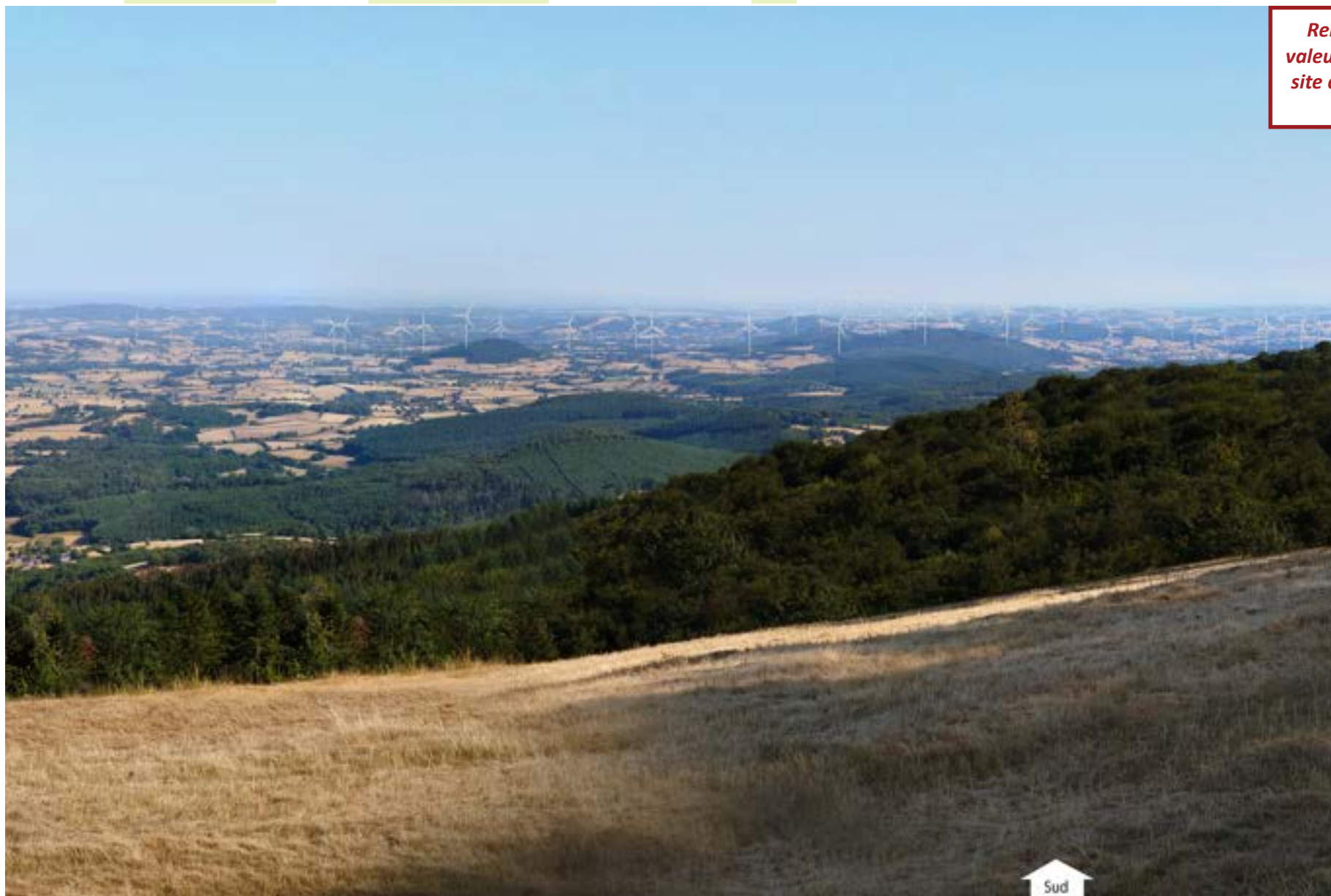


Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffus linéaire : projets entre 7 et 15km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*

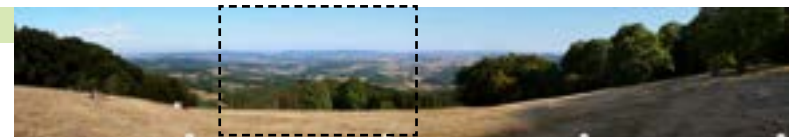


Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets cours d'eau, etc)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Devant sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : de 7 à 15 km										
Quel que soient les modes d'implantation et les hauteurs, les éoliennes constituent de nouveaux points focaux qui limite la lecture des différents plans, avec un effet d'attraction visuelle Les lignes de crêtes des derniers monts du Morvan et de la Montagne d'Autun perdent de leur force, avec un effet de rétrécissement des distances. La présence des éoliennes diminue la perception des arrière-plans En mode d'implantation rayonnant, la juxtaposition des pales forment un point d'appel visuel qui perturbe fortement la lecture du paysage	Les éoliennes ont tendance à attirer le regard. Les lignes de crêtes perdent de leur force d'autant plus que la hauteur des éoliennes augmente. La présence des éoliennes crée un nouveau rapport d'échelle qui réduit la force des lignes de crêtes de la Montagne d'Autun, notamment à partir de 240 mètres de hauteur, en particulier pour les modes d'implantation linéaire et diffus	La ligne d'horizon est brouillée par les pales des éoliennes, qui introduisent une multitude d'éléments verticaux dans un paysage très arrosé des monts du Morvan	Les motifs sont perturbés, entraînant une altération de la compréhension du paysage rural et forestier de ce secteur Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères, hameaux) est atténué quel que soit la hauteur et le mode d'implantation	La lecture des alternances entre boisements perd de sa force avec une atténuation de l'effet vers la verticalité des éoliennes entraînant une modification de la perception de la structure paysagère Les espaces ouverts se trouvent masqués par les pales des éoliennes, réduisant la caractéristique de l'alternance de ce paysage Ce phénomène est plus important pour les éoliennes à partir de 240 mètres et pour les modes d'implantation linéaire et diffus	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point en dehors des hameaux. Ce panorama est dominé par un paysage bocager et forestier traditionnel, marquant la transition entre le Morvan et la plaine du Charolais Les éoliennes introduisent des éléments verticaux nouveaux dans le paysage qui altèrent le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale	La présence des éoliennes fait perdre le rapport aux éléments repères (château Conclay, hameaux et clochers des églises,) Tous les modes d'implantation créent de nouveaux éléments focaux qui perturbent le rapport aux autres éléments repère du paysage.	Contraste entre le blanc des éoliennes et le vert sombre des prairies et des lignes de crêtes des arrière-plans, entraînant un effet d'attraction visuelle	Le rapport d'échelle avec les éléments de paysage est modifié, entraînant une perte de rapport entre les crêtes boisées, les haies bocagères et l'habitat	Les horizons marquant les arrière-plans sont diffus Les éoliennes sont entièrement visibles quel que soit la hauteur et le mode d'implantation	Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants

PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets à plus de 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation diffus dense: projets à plus de 15km, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets à plus de 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation rayonnante: projets à plus de 15km, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation linéaire: projets à plus de 15km, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***



PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets à plus de 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation diffus dense: projets à plus de 15km, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation rayonnante: projets à plus de 15km, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



PDV3 - Panorama depuis la Chaume // projets à plus de 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation linéaire: projets à plus de 15km, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



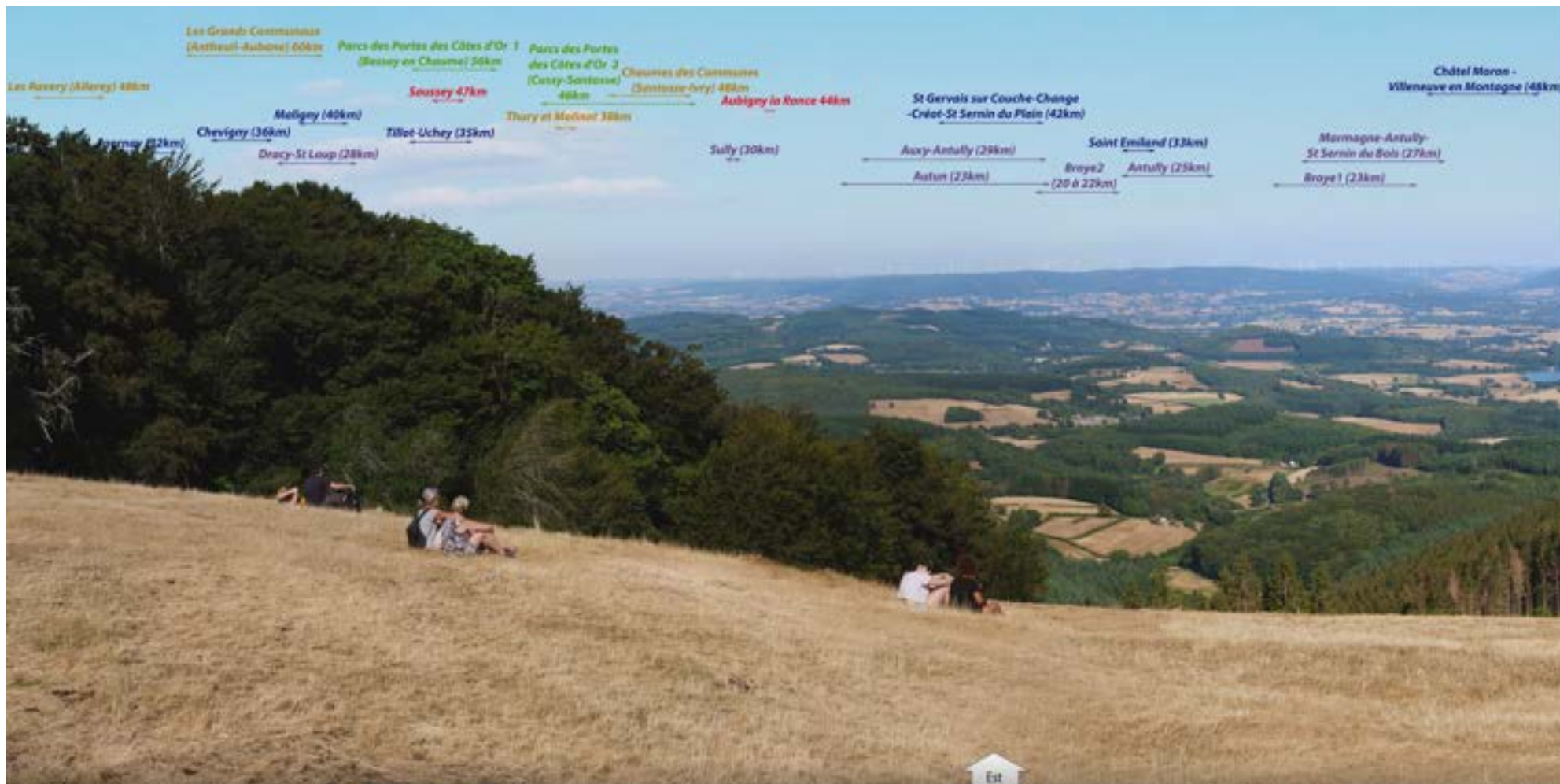
**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**



Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets courts d'eau, etc)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Devant sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parts
Distance du parc éolien : plus de 15 km										
Les lignes de crêtes des derniers monts du Morvan et de la Montagne d'Autun sont perturbées par la présence des éoliennes qui viennent brouiller la lisibilité du relief, notamment pour les modes linéaire et diffus et renforcé pour les hauteurs à partir de 240 mètres de hauteurs. La présence des éoliennes diminue la perception de la ligne d'horizon.	Les éoliennes ont tendance à attirer le regard. Les lignes de crêtes perdent de leur force surtout pour avec des éoliennes de 300 mètres de hauteur.	La ligne d'horizon est perturbée par les pales des éoliennes qui dépassent la ligne de crête de l'arrière-plan qui introduisent des points d'appel locaux.	Les motifs sont bien visibles mais altérés, entraînant une perturbation de la lecture du paysage rural en particulier pour les éoliennes de grandes hauteurs. Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères, hameaux) est possible, notamment pour les éoliennes de 180 mètres.	La lecture des alternances entre boisements est possible mais atténuée. Ce phénomène est plus important pour les éoliennes à partir de 240 mètres et pour tous les modes d'implantation.	Les éoliennes introduisent des éléments verticaux lointains dans le paysage qui perturbent le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.	La présence des éoliennes diminue le rapport avec les lignes de crêtes qui manquent l'arrière-plan. Tous les modes d'implantation créent de nouveaux éléments locaux qui perturbent le rapport aux autres éléments repère du paysage.	Les éoliennes créent des tâches lumineuses qui ressortent sur le vert des prairies et boisements.	Le rapport d'échelle avec les éléments de paysage est possible mais perturbé pour les éoliennes à partir de 240 mètres de hauteur.	Les horizons marquant les arrière-plans sont diffus. Les éoliennes sont visibles quel que soit la hauteur et le mode d'implantation.	Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parts existants.



Rappel du paysage perçu en diurne et des projets éoliens simulés, sur la base d'une prospective après déboisements / Champ visuel sur 60°



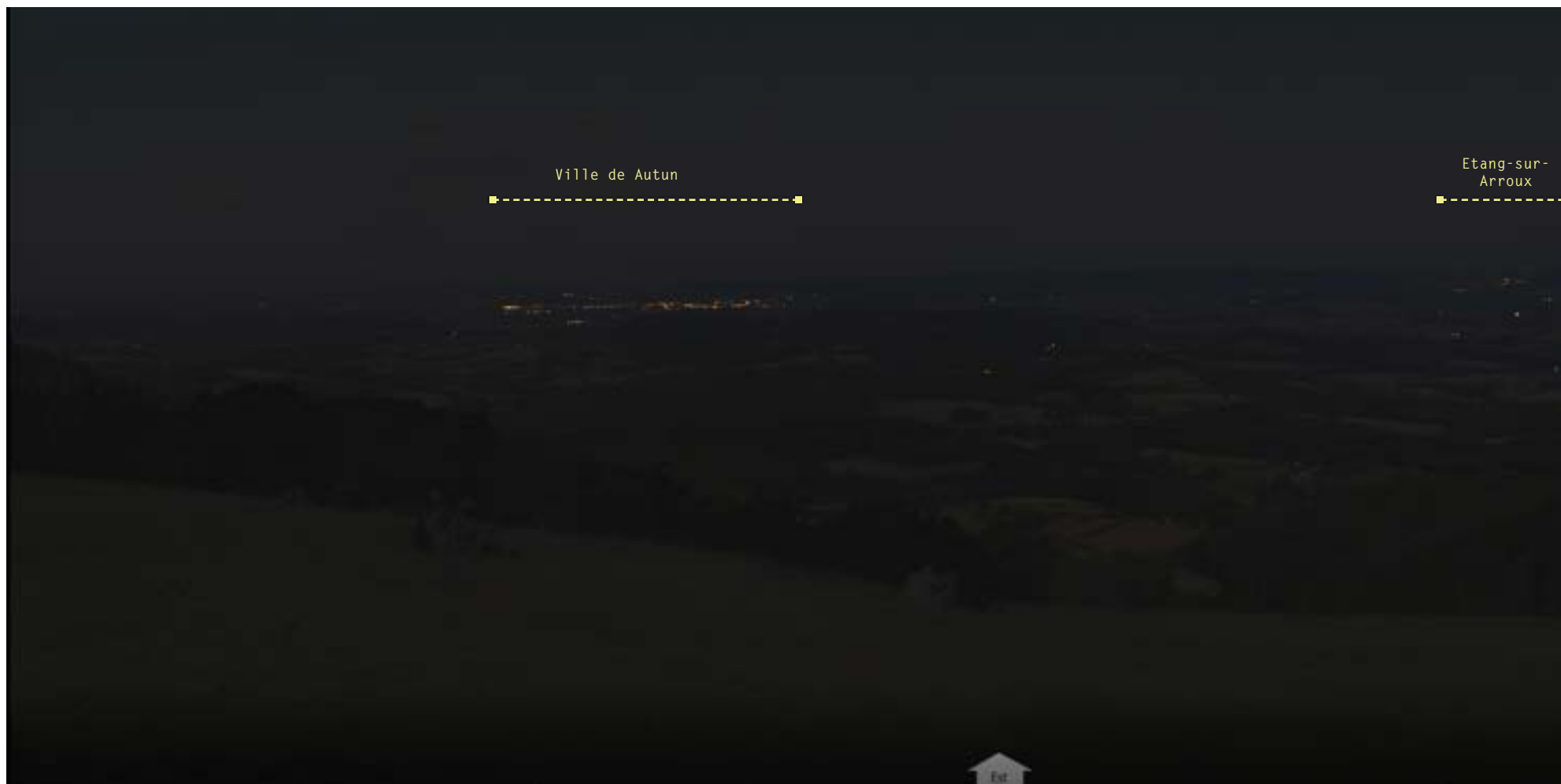
Paysage perçu en diurne et des projets éoliens simulés, sur la base d'une prospective après déboisements / Champ visuel sur 60°



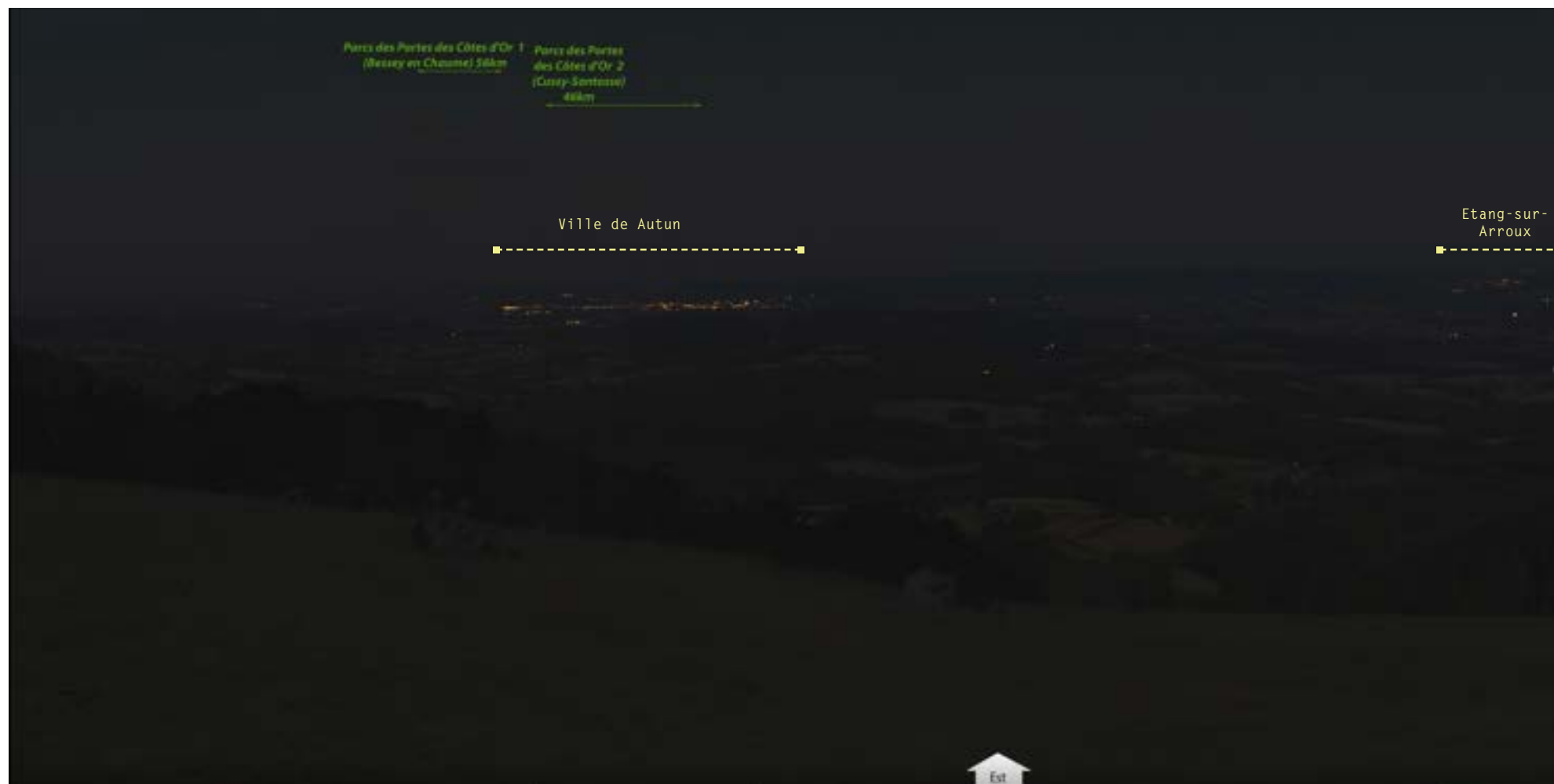
Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.

Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

Rappel du paysage perçu en nocturne / Champ visuel sur 60°



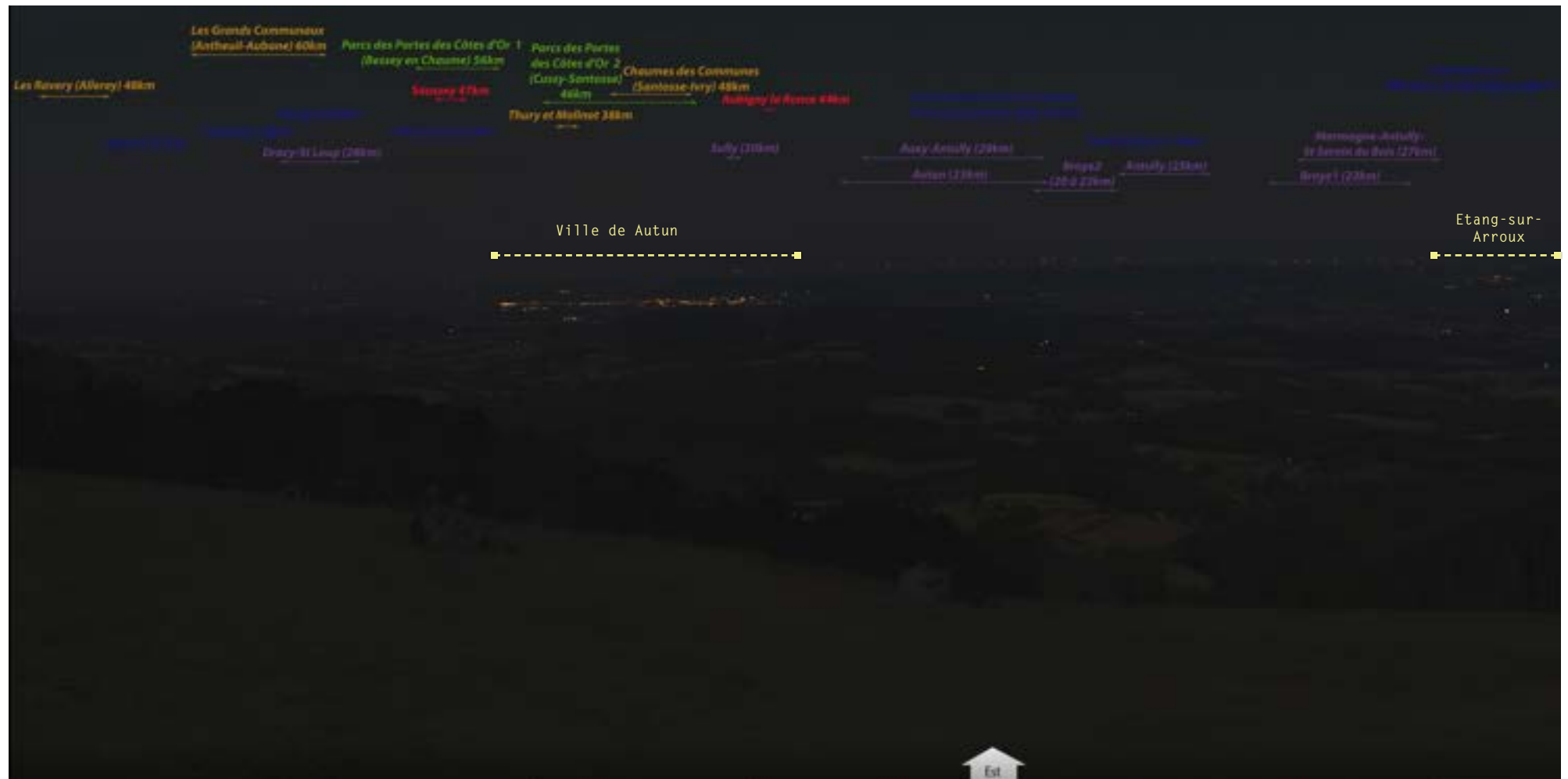
Paysage nocturne avec simulation de projets éoliens existants entre 46 et 56km / Champ visuel sur 60°



Paysage nocturne avec simulation de projets éoliens divers entre 30 et 60km / Champ visuel sur 60°



Paysage nocturne avec simulation de projets éoliens divers entre 20 et 60km / Champ visuel sur 60°



Rappel du paysage perçu en diurne et des projets éoliens simulés / Champ visuel sur 60°



Rappel du paysage perçu en nocturne / Champ visuel sur 60°

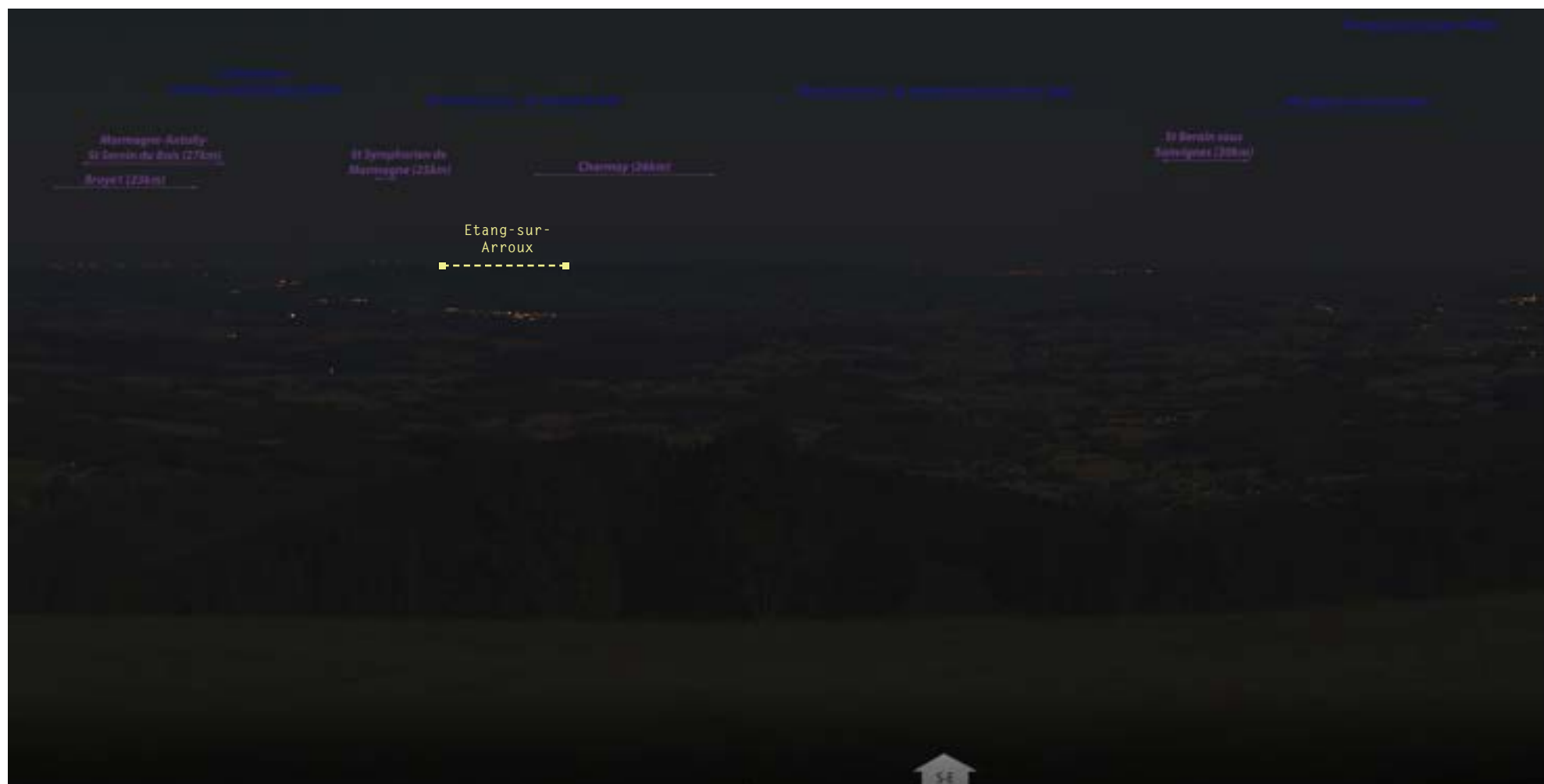


PDV3 - Panorama depuis La Chaume // analyse en vision nocturne

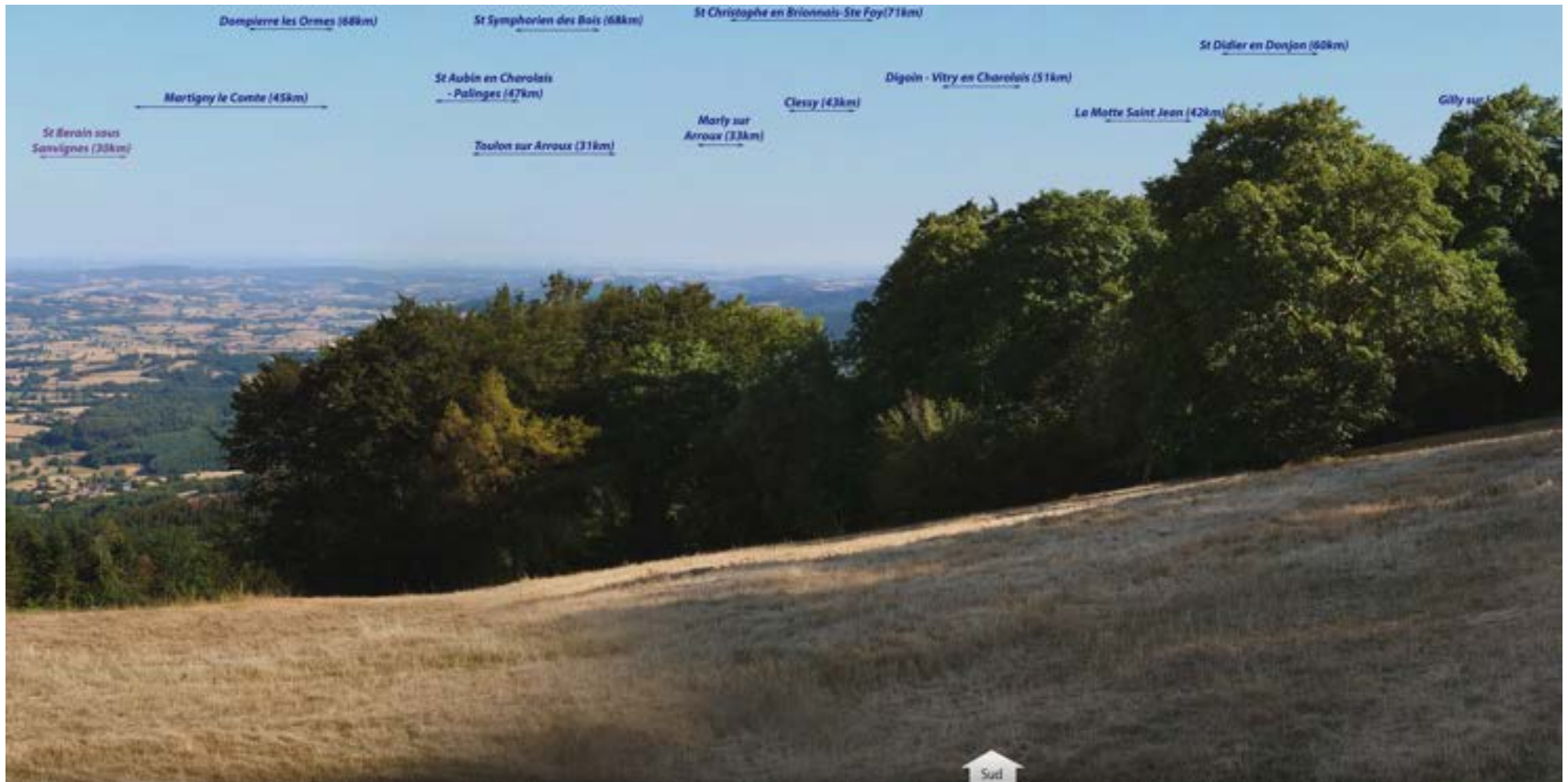
Paysage nocturne avec simulation de projets éoliens au-delà de 40km / Champ visuel sur 60°



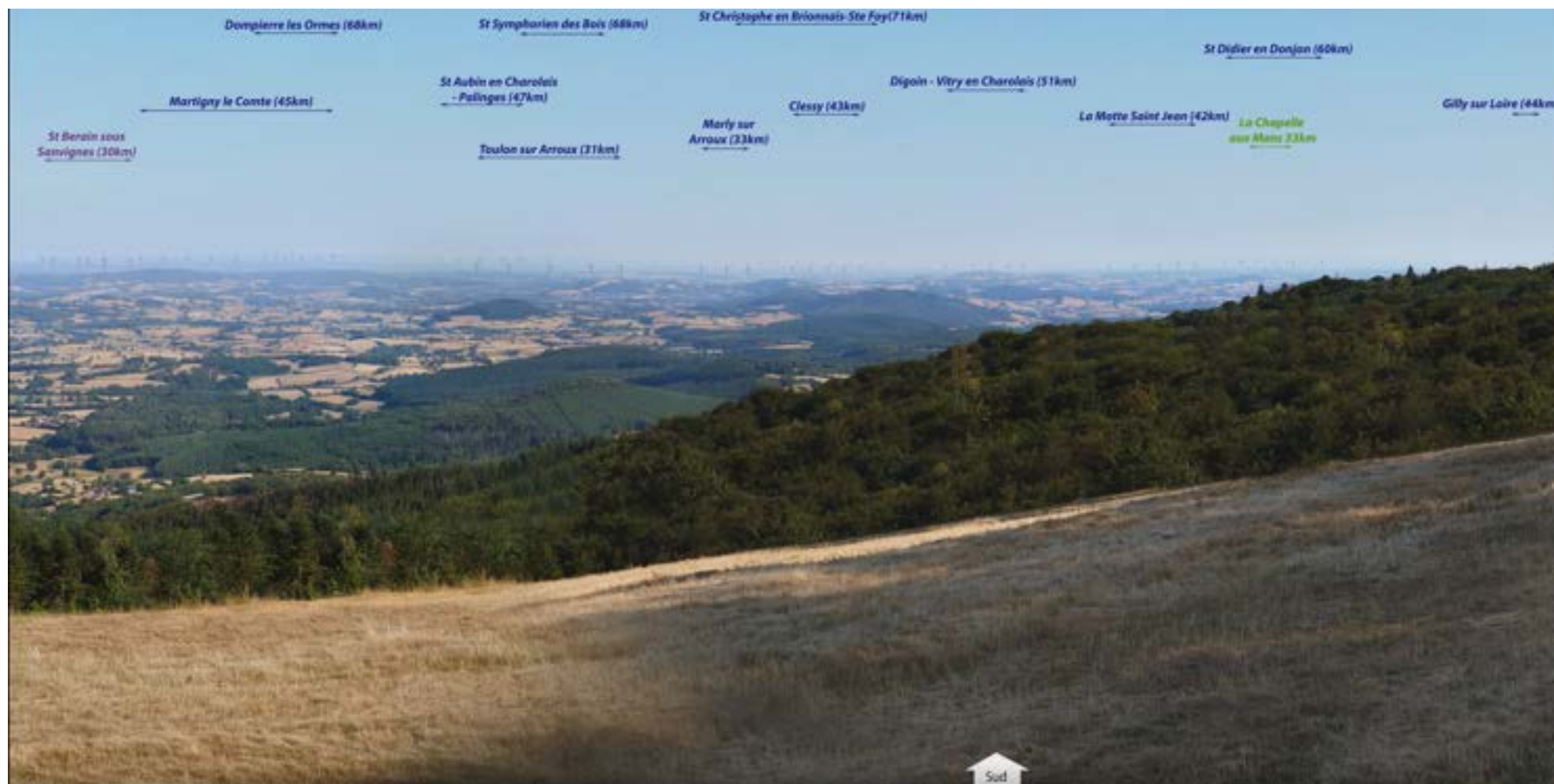
Paysage nocturne avec simulation de projets éoliens à partir de 20km / Champ visuel sur 60°



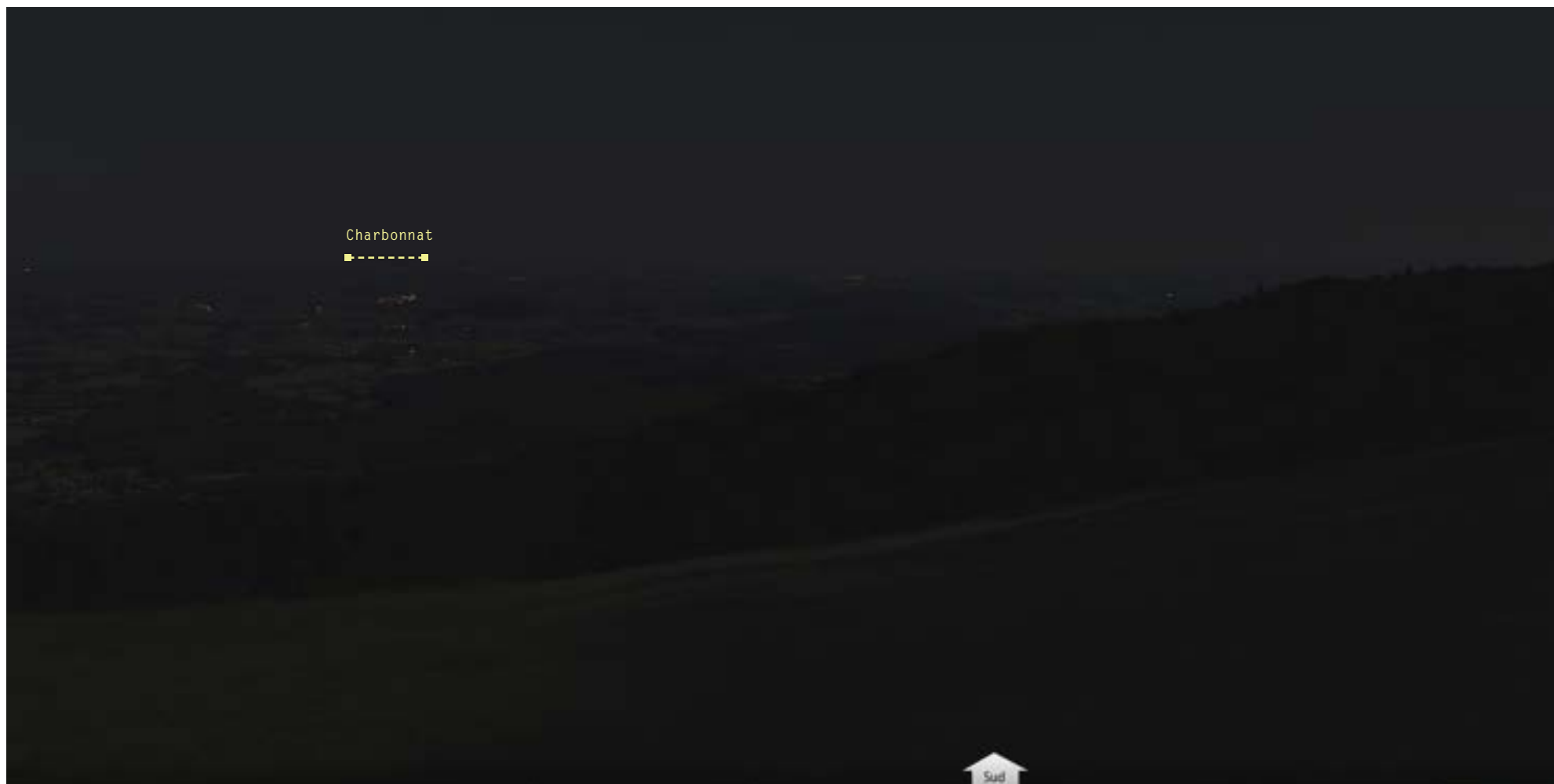
Rappel du paysage perçu en diurne et des projets éoliens simulés / Champ visuel sur 60°



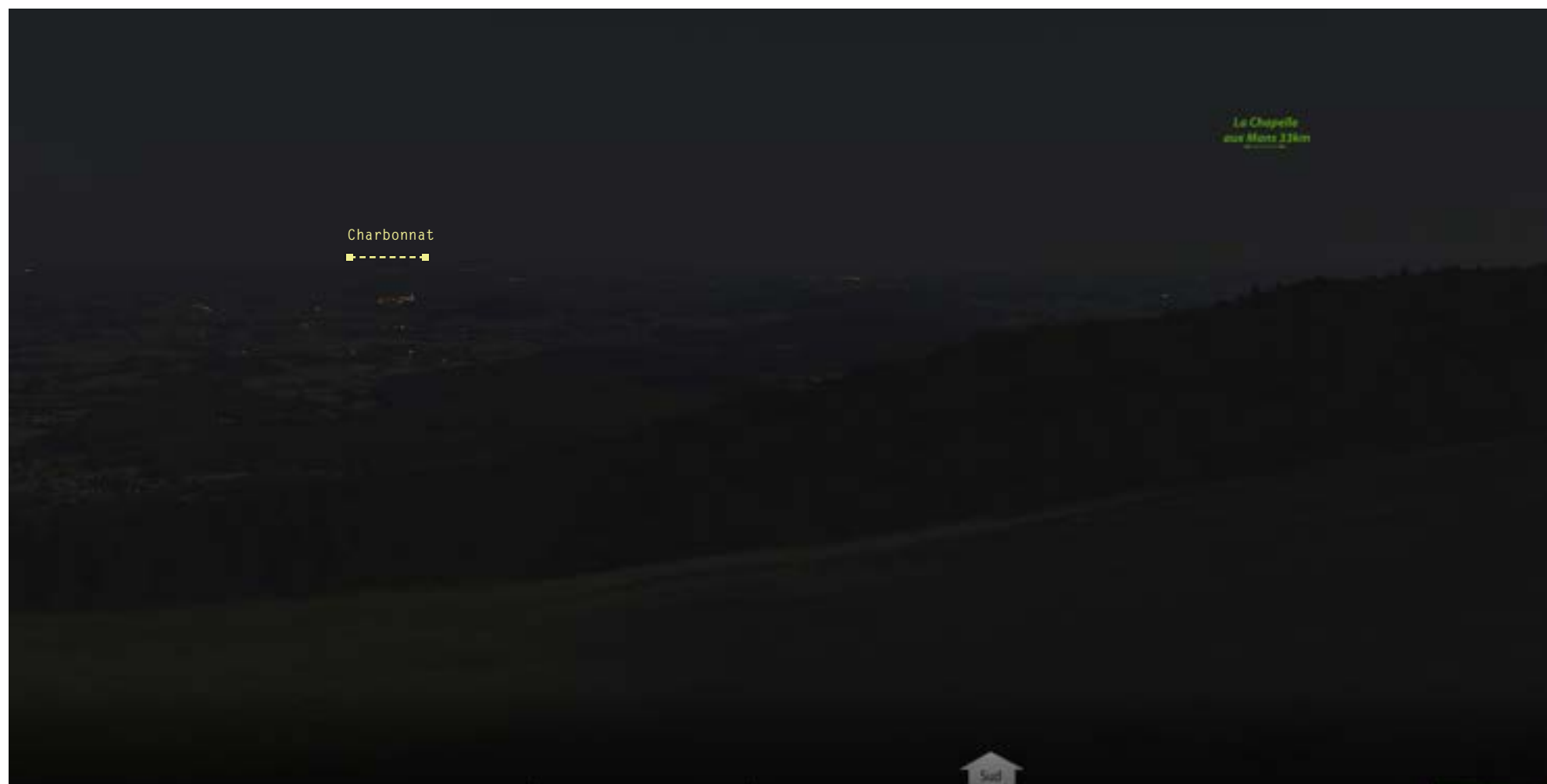
Paysage perçu en diurne et des projets éoliens simulés, sur la base d'une prospective après déboisements / Champ visuel sur 60°



Rappel du paysage perçu en nocturne / Champ visuel sur 60°

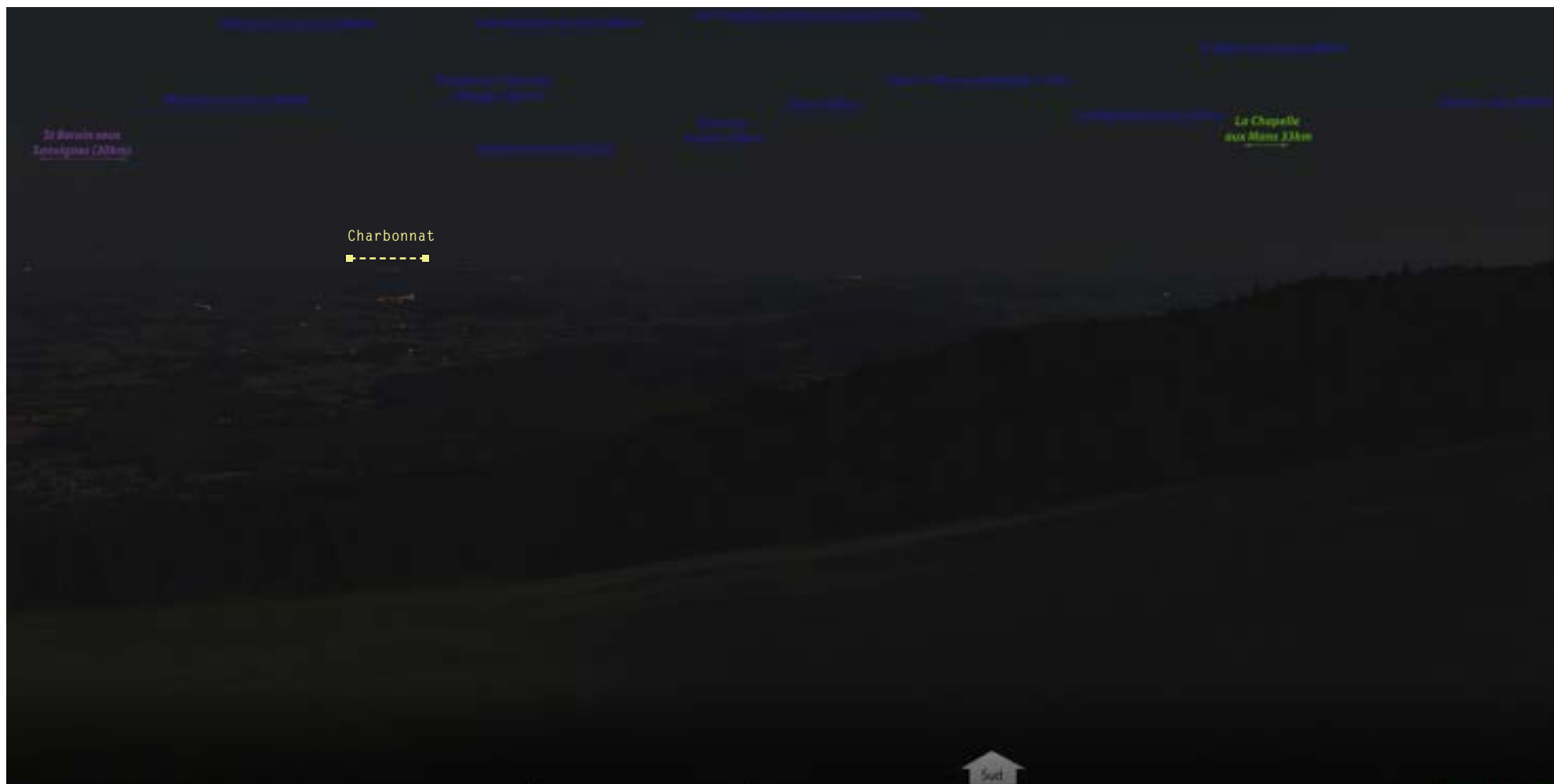


Paysage nocturne avec simulation de projets éoliens existant (33km) / Champ visuel sur 60°



PDV3 - Panorama depuis La Chaume // analyse en vision nocturne

Paysage nocturne avec simulation de projets éoliens à partir de 20km / Champ visuel sur 60°



Distance entre 20 et 30km

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets, cours d'eau, etc.)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : entre 20 et 30km			Distance du parc éolien : entre 20 et 30km				Distance du parc éolien : entre 20 et 30km			
Les éoliennes sont assez éloignées, et visibles seulement au travers de leur balisage lumineux. Elles n'ont pas d'impacts sur la lecture des différents plans ou à la profondeur de champ par rapport au contexte nocturne.	Les éoliennes sont assez éloignées, et très visibles, même si c'est seulement au travers de leur balisage lumineux. Principalement situées sur les points hauts, elles constituent des points focaux très marquant dans le paysage nocturne, points lumineux en mouvement (clignotements du balisage lumineux) qui attirent l'attention et le regard, modifiant la perception du paysage nocturne statique et marqué par la quiétude.	Les éoliennes sont assez éloignées, et visibles seulement au travers de leur balisage lumineux. Principalement situées sur les lignes de crête et les lignes d'horizon, elles soulignent les lignes d'horizon non visibles.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Fort altération du caractère préservé du paysage par un effet de clignotement particulièrement prégnant dans le paysage, surtout si le projet n'est pas situé dans le même champ de vision qu'une zone déjà éclairée ou s'il y a d'autres projets éoliens déjà existants dans le même champ de vision ou visibles depuis le même panorama.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Risque très fort de saturation des horizons occupés par des projets éoliens dans le cas où plusieurs projets se juxtaposent ou se créent. Effet d'encerclement du site et de sur-occupation des horizons. Le clignotement désynchronisé renforce les impacts des projets.	Effets de concurrence visuelle très forts avec les projets éoliens existants même s'ils sont loin car la présence lumineuse des éoliennes rend visibles de nuit des projets non impactant de jour.



Distance entre 30 et 70km

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets, cours d'eau, etc.)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : entre 30km et 70km			Distance du parc éolien : entre 30km et 70km				Distance du parc éolien : entre 30km et 70km			
Les éoliennes sont assez éloignées, et visibles seulement au travers de leur balisage lumineux. Elles n'ont pas d'impacts sur la lecture des différents plans ou à la profondeur de champ par rapport au contexte nocturne.	Les éoliennes sont assez éloignées, et visibles seulement au travers de leur balisage lumineux. Principalement situées sur les points hauts, elles constituent des points focaux en mouvement (clignotements du balisage lumineux) qui attirent l'attention et le regard, modifiant la perception du paysage nocturne statique et marqué par la quiétude. Au-delà de 50km, plus d'altération significative.	Les éoliennes sont assez éloignées, et visibles seulement au travers de leur balisage lumineux. Principalement situées sur les lignes de crête et les lignes d'horizon, elles soulignent les lignes d'horizon non visibles.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Légère altération du caractère préservé du paysage par un effet de clignotement particulièrement prégnant dans le paysage, entre 30 et 50km, surtout si le projet n'est pas situé dans le même champ de vision qu'une zone déjà éclairée ou s'il y a d'autres projets éoliens déjà existants dans le même champ de vision ou visibles depuis le même panorama. Au-delà de 50km, plus d'altération significative.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Aucun élément visible donc pas d'altération.	Risque assez fort de saturation des horizons occupés par des projets éoliens dans le cas où plusieurs projets se juxtaposent ou se créent. Effet d'encerclement du site et de sur-occupation des horizons, entre 30 et 50km. Le clignotement désynchronisé renforce les impacts des projets. Au-delà de 50km, plus de densité visible ou marquante.	Entre 30 et 50km, effets de concurrence visuelle assez forts avec les projets éoliens existants même s'ils sont loin car la présence lumineuse des éoliennes rend visibles de nuit des projets non impactant de jour. Au-delà de 50km, plus d'altération significative.

Vue actuelle sur 180°



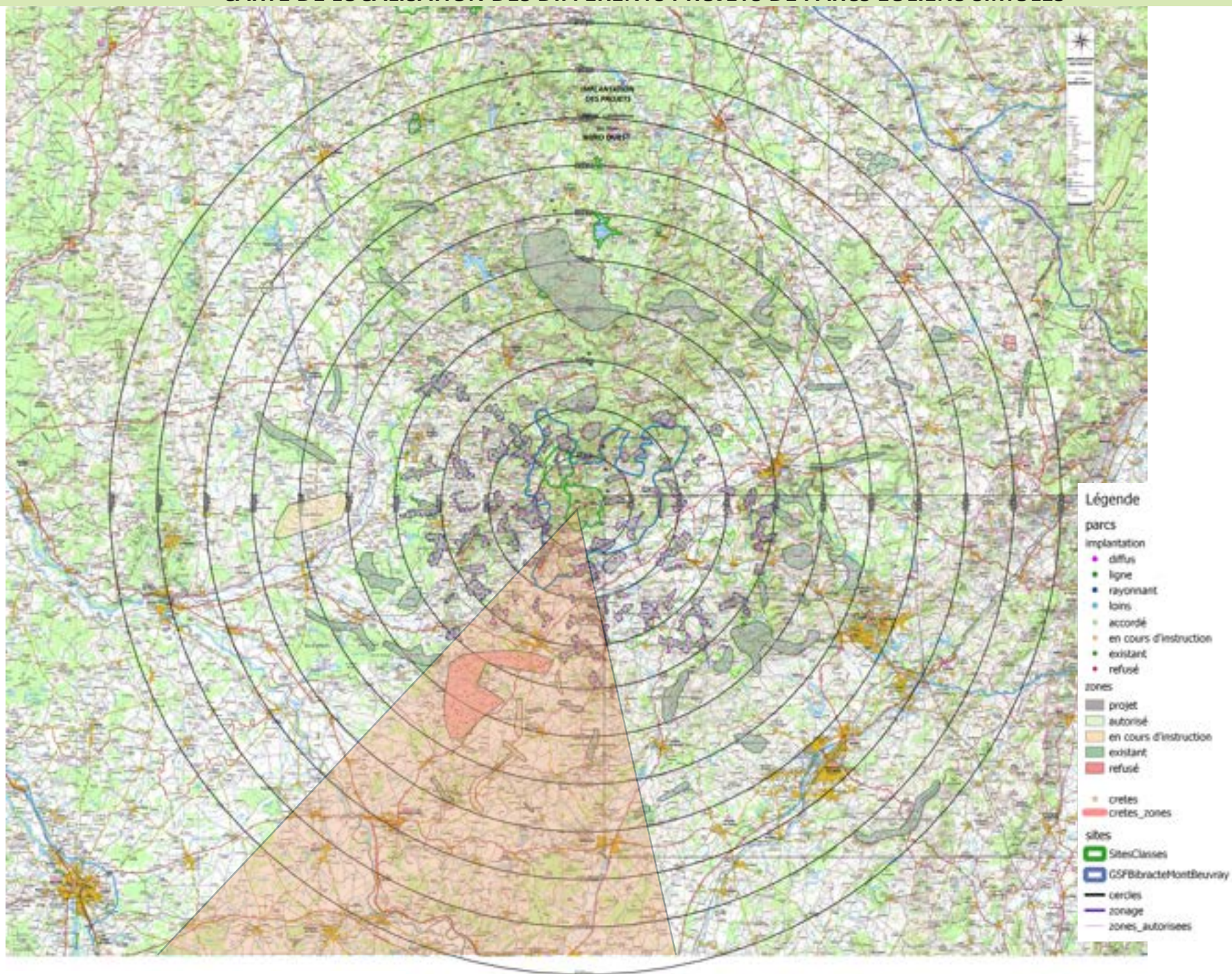
Vue prospective sur 210°



Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.

Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

CARTE DE LOCALISATION DES DIFFERENTS PROJETS DE PARCS EOLIENS SIMULES



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets à 7km maximum

Simulation sur vue actuelle - vue sur 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**



Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation prospective)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets à 7km maximum

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**



Simulation sur vue actuelle - vue sur 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets à 7km maximum

Simulation sur vue actuelle - vue sur 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**



Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets à 7km maximum

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en linéaire : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Poit Milley (5.9 à 8.1km)

Sud



Simulation sur vue actuelle - vue sur 45°

Implantation en rayonnant : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets à 7km maximum

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en rayonnant : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue permanente, panorama importante et très fréquenté du site Bibracte-Mont Beuvray.

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Angle de vue cadré par la végétation arborée existante, permettant une visibilité sur toute la partie sud du territoire en direction du Mont Dardon, Issy-Lévêque, Luzy et le Signal de Mont.

Présence de masques et d'obstacles visuels : Pas d'obstacles visuels à part la végétation arborée existante sur le 1er plan, qui cadre la vue et empêche une visibilité plus large du panorama.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets, cours d'eau, etc.)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : moins de 7 km										
Les éoliennes sont peu éloignées et nettement visibles. Dès 180m et par tout type d'implantation, elles deviennent de nouveaux points focaux qui attirent l'attention et le regard, altérant ainsi la lecture des différents plans et des profondeurs de champs. La lecture de la ligne de crête des derniers monts du Morvan perd de sa force. Il y a également un effet d'attraction visuelle qui brouille la lecture du second plan, notamment de l'habitat isolé. Plus les hauteurs d'éoliennes sont importantes, plus leur prégnance est forte. L'implantation en mode diffus participe à renforcer la sensation de brouillage de la lecture du paysage. En implantation de type rayonnante, l'effet de point d'appel visuel en direction des éoliennes est renforcé par l'accumulation des infrastructures verticales sur une axe de vision.	Les éoliennes sont peu éloignées et nettement visibles. Dès 180m, elles deviennent de nouveaux points focaux qui attirent l'attention et le regard, modifiant ainsi les conditions de perception du bassin agricole et des lignes de crêtes boisées. Plus les hauteurs d'éoliennes sont importantes, plus leur prégnance est forte, et plus elles tendent à écraser les monts boisés, déstructurant ainsi la perception du paysage depuis le panorama. L'implantation en mode diffus participe à désorganiser la lecture des différents éléments géographiques structurant le paysage. En linéaire, les éoliennes ne participent pas à souligner la géographie ou les lignes de force du paysage telles que les lignes de crête : elles les dissimulent et altèrent leur présence dans le paysage perçu. En implantation de type rayonnante, l'effet de point d'appel visuel en direction des éoliennes est renforcé par l'accumulation des infrastructures verticales sur un même axe de vision, même si la saturation du paysage est moins forte. De plus, en mode d'implantation rayonnante la lecture du relief est perturbée par l'implantation perpendiculaire aux lignes de relief.	Jusqu'à 180 mètres, la ligne d'horizon est visible mais perturbée par les éoliennes en premier plan, qui introduisent une multitude d'éléments verticaux dans un paysage très horizontal. Très forte différenciation de formes entre l'horizontalité et la linéarité du paysage, et la verticalité des éoliennes. Constat renforcé pour des éoliennes de 240m ou 300m. A partir de 240m, les pales de certaines éoliennes viennent chevaucher la ligne d'horizon, altérant ainsi la lecture de la ligne d'horizon et modifier ainsi la perception de la profondeur de champ du panorama. Constat renforcé pour les éoliennes de 300m, dont de nombreuses pales viennent « toucher » ou chevaucher la ligne d'horizon, provoquant ainsi une rupture de la lecture de la profondeur de champ et un effet distorsion dans la lecture des distances. En mode d'implantation rayonnante, l'accumulation d'éoliennes sur un même axe forme une multiplication du nombre de pales aux vitesses de rotation différentes qui entraîne un point d'appel focal. En mode d'implantation linéaire, l'alignement des éoliennes crée une nouvelle ligne de force qui minimise la lisibilité de l'horizon.	Altération majeure de la lecture et de la compréhension globale de ce paysage rural. Dès 180m de hauteur d'éoliennes, les arêtes isolées et les boisements sont écrasés. En mode d'implantation rayonnante, l'alignement des éoliennes sur un même axe fixe le regard et réduit les rapports d'échelle.	Modification de perception de la structure paysagère claire et organisée de ce panorama, constituée par l'alternance de monts boisés et d'espaces agricoles et de bocage ouvert.	Altération du caractère préservé du paysage et sans infrastructure visibles, qui participe de la valeur patrimoniale du Grand Site et de la valeur du paysage visible et perçu.	Quelle que soit leur hauteur, la présence d'éoliennes à cette distance brouille complètement la lecture des différents éléments repères du paysage perçus : châteaux de la Larochemillay, lignes de crête et mont boisés ou encore boucs de la plaine agricole (ex : Lusy). En implantation de type rayonnante, l'accumulation des infrastructures verticales sur une axe de vision renforce la concurrence visuelle avec les autres éléments repère du paysage.	Forte démarcation visuelle par rapport aux boisements des monts (effet de contraste sombre/clair de machines blanches sur un fond vert foncé). Ce contraste est renforcé avec l'implantation de type rayonnante.	Les éoliennes sont peu éloignées et modifient les rapports d'échelle de ce paysage qui est marqué par l'horizontalité et des reliefs plutôt aplatis. La hauteur des éoliennes dépasse les monts boisés existants et leur font concurrence visuelle et en remettant en cause la structure de ce paysage et la lecture des distances. A partir de 240 m de hauteur, pour tous les modes d'implantation, les éoliennes introduisent une rupture d'échelle. Les rapports d'échelle du paysage sont modifiés. Les démarcations visuelles par rapport aux boisements des monts sont encore plus marquées.	Les horizons marquant les arrière-plans sont diffus et ne sont pas marqués par la présence d'éléments fortement visibles ou lisibles. Effet de saturation très fort de l'horizon quel que soit la hauteur et le type d'implantation, par la prégnance visuelle des éoliennes.	Pas d'effet de concurrence ou de saturation visuelle en diurne avec des parcs existants. Le seul projet en visibilité est celui de La Chapelle aux Mers dont les éoliennes, en diurne, ne sont que peu visibles.

PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en diffus : projets entre 7 et 10km, hauteur d'éoliennes 180m (simulation gabarits)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*





*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue actuelle - vue sur 45°

Implantation en diffus : projets entre 10 et 15km, hauteur d'éoliennes 180m (simulation gabarits)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en rayonnant : projets entre 7 et 15km max, hauteur d'éoliennes 240m
(simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation linéaire : projets entre 7 et 15km max, hauteur d'éoliennes 180m
(simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en linéaire : projets entre 10 et 15km max, hauteur d'éoliennes 240m
(simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*





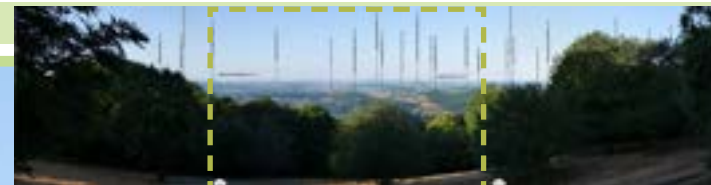
*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue actuelle - vue sur 45°

Implantation en linéaire : projets entre 10 et 15km max, hauteur d'éoliennes 300m
(simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue permanente, panorama importante et très fréquenté du site Bibracte-Mont Beuvray.

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Angle de vue cadré par la végétation arborée existante, permettant une visibilité sur toute la partie sud du territoire en direction du Mont Dardon, Issy-Lévêque, Luzey et le Signal de Mont.

Présence de masques et d'obstacles visuels : Pas d'obstacles visuels à part la végétation arborée existante sur le 1er plan, qui cadre la vue et empêche une visibilité plus large du panorama.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets, cours d'eau, etc.)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Altérence de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parts
Distance du parc éolien : de 7 km à 15km										
Que ce soit entre 7 et 10km ou entre 10 et 15km, les éoliennes sont nettement visibles. Dès 10km et en fonction de tout type d'implantation, elles deviennent de nouveaux points focaux qui attirent l'attention et le regard, altérant ainsi la lecture des différents plans et des profondeurs de champs. La lecture de la ligne de crête des derniers monts du Morvan perd soit de sa force, soit deviennent brouillées, dissolues ou invisibles. Il y a également un effet d'attraction visuelle qui brouille la lecture de l'arrière-plan. De plus, il y a un effet de rapprochement de la ligne de crête des derniers monts du Morvan et celle des crêtes Aubin-Luzey ainsi que des lignes d'horizon avec une disparition des profondeurs de champs et des effets d'enchaînements des différents plans qui fait pourtant la force et la qualité de ce panorama. Plus les hauteurs d'éoliennes sont importantes, plus leur prégnance est forte. L'implantation en mode diffus participe à renforcer la sensation de brouillage de la lecture du paysage. En implantation de type rayonnante, l'effet de point d'appel visuel en direction des éoliennes est renforcé par l'accumulation des infrastructures verticales sur une axe de vision.	Même si les éoliennes sont plus éloignées, elles restent nettement visibles. Dès 10km, elles deviennent de nouveaux points focaux qui attirent l'attention et le regard, modifiant ainsi les conditions de perception du bassin agricole et des lignes de crêtes boisées. Les éoliennes se situent ainsi dans la plaine bocagère et de cultures et au niveau des 2èmes lignes de crête des monts boisés et sont compris dans le territoire d'application de la valeur patrimoniale. Plus les hauteurs d'éoliennes sont importantes, plus leur prégnance est forte, et plus elles tendent à écraser les monts boisés, destructurant ainsi la perception du paysage depuis le panorama. L'implantation en mode diffus participe à désorganiser la lecture des différents éléments géographiques structurant le paysage. En linéaire, les éoliennes ne participent pas à souligner la géographie ou les lignes de force du paysage telles que les lignes de crête : elles les dissimulent et altèrent leur présence dans le paysage perçu. En implantation de type rayonnante, l'effet de point d'appel visuel en direction des éoliennes est renforcé par l'accumulation des infrastructures verticales sur un même axe de vision.	Fortes différenciations de formes entre l'horizontalité et la verticalité du paysage, et la verticalité des éoliennes. Constat renforcé pour des éoliennes de 240m ou 300m. A partir de 300m, les pales de certaines éoliennes viennent chevaucher ou franchir la ligne d'horizon, altérant ainsi la lecture de la ligne d'horizon et modifier ainsi la perception de la profondeur de champ du panorama. De nombreuses pales viennent ainsi « toucher » ou chevaucher la ligne d'horizon, provoquant ainsi une rupture de la lecture de la profondeur de champ et un effet dissipation dans la lecture des distances.	Comme pour les projets à 200m, les éoliennes à cette distance comportent entre 7 et 15km altèrent la lecture et de la compréhension de son caractère rural préservé. Elles modifient la perception de la structure paysagère claire et organisée de ce panorama, constituée par l'alternance de monts boisés et d'espaces agricoles de bocage ouvert, en modifiant les rapports d'échelle de ce paysage qui est marqué par l'horizontalité et des reliefs plutôt aplatis. La hauteur des éoliennes concurrence les monts boisés existants, venant ainsi en cause la structure de ce paysage. Modification de perception de la structure paysagère claire et organisée de ce panorama, constituée par l'alternance de monts boisés et d'espaces agricoles de bocage ouvert. Perte de lisibilité renforcée des espaces boisés (le boug de Luzey se retrouve par exemple complètement hors d'échelle).	Altération du caractère préservé du paysage et tant infrastructure visibles, sur le principe de la valeur patrimoniale du Grand Site et de la valeur du paysage visible et perçu.	Quelle que soit leur hauteur, la présence d'éoliennes à cette distance brouille complètement la lecture des différents éléments repères du paysage perçu, en particulier le boug de Luzey et les monts boisés. En implantation de type rayonnante, l'accumulation des infrastructures verticales sur une axe de vision renforce la concurrence visuelle avec les autres éléments repères du paysage.	Fortes démontations visuelles par rapport aux boisements des monts (effet de contraste lumière/lair de machines blanches sur un fond vert foncé). Ce contraste est renforcé avec l'implantation de type rayonnante. À partir de 240m de hauteur, pour tous les modes d'implantation, les éoliennes introduisent une rupture d'échelle : les rapports d'échelle du paysage sont modifiés. Les démontations visuelles par rapport aux boisements des monts sont encore plus marquées.	Dès 180m de hauteur d'éoliennes, les arbres isolés et les boisements sont écrasés. À 240m de hauteur d'éoliennes, il apparaît que ces infrastructures verticales sont très nettement disproportionnées à l'échelle du paysage dans lequel elles s'implantent : elles semblent écraser les éléments paysagers environnants (arbres isolés, haies, habitats), qui perdent leur place dans la lecture d'ensemble. Le paysage perd sa netteté de sa composition d'ensemble et la capacité à lire et comprendre le paysage perçu depuis le Beuvray est détériorée. La hauteur des éoliennes dépassant les monts boisés existants, leur forte concurrence visuelle et en remettent en cause la structure de ce paysage. Les horizons marquant les arrière-plans sont diffus et ne sont pas marqués par la présence d'éléments fortement visibles au horizon. Et les projets entre 7 et 15km n'ont pas d'incidence en termes de densité sur les horizons occupés.	Pas d'effet de concurrence ou de saturation visuelle en diurne avec des parcs existants. Le seul projet en visibilité est celui de La Chapelle aux Mais, dont les éoliennes, en diurne, ne sont que peu visibles.		

PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets au-delà de 15 km

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en diffus, projets entre 15 et 20km, hauteur d'éoliennes 180m, (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*





**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**



Simulation sur vue prospective - vue sur 45°
Implantation linéaire, projets entre 15 et 20km, hauteur d'éoliennes 300m, (simulation réaliste)



PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets au-delà de 15 km

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en diffus, projets entre 15 et 20km, hauteur d'éoliennes 300m, (simulation gabarits)



**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Implantation en rayonnant, projets entre 15 et 20km, hauteur d'éoliennes 300m, (simulation réaliste)



Lanty (19km)

Semelay-Lanty (17km)

S-O

**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

PDV4 - Panorama depuis La Terrasse // projets au-delà de 15 km







La Chapelle Aux Mans (32km)

Parcs de Lentefaye (17 à 27km)

**Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray**

Simulation sur vue prospective - vue sur 45°

Projets au-delà de 15km, simulation sur la base de projets refusés ou abandonnés



Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue permanente, panorama importante et très fréquenté du site Bibracte-Mont Beuvray.

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Angle de vue cadré par la végétation arborée existante, permettant une visibilité sur toute la partie sud du territoire en direction du Mont Dardon, Issy-Lévêque, Luzy et le Signal de Mont.

Présence de masques et d'obstacles visuels : Pas d'obstacles visuels à part la végétation arborée existante sur le 1er plan, qui cadre la vue et empêche une visibilité plus large du panorama.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets cours d'eau, etc.)	Horizontalité du paysage et matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : plus de 15km			Distance du parc éolien : plus de 15km				Distance du parc éolien : plus de 15km			
A partir d'une distance de 15/20km, les éoliennes sont moins prégnantes dans les paysages. Toutefois, elles continuent à constituer de nouveaux points focaux qui attirent l'attention et le regard, attirant ainsi la lecture des différents plans et des profondeurs de champs en concourant visuellement cette lecture aisée et apaisée du paysage et de ses différentes structures et composantes (effet d'attraction visuelle qui brouille la lecture de l'ensemble du panorama et des paysages). La lecture de la limite de la zone d'application de la valeur patrimoniale est moins lisible, car les différentes lignes de crête des derniers monts du Morvan perdent de leur lisibilité et de leur force. Plus les hauteurs d'éoliennes sont importantes, plus leur prégnance est forte. L'implantation en mode diffus participe à renforcer la sensation de brouillage de la lecture du paysage. En implantation de type rayonnante, l'effet de point d'appel visuel en direction des éoliennes est renforcé par l'accumulation des infrastructures verticales sur un même axe de vision. A partir de 30km, sauf sur le Signal de Mont, leur impact est nettement fort, à condition qu'elles ne soient pas trop nombreuses.	Même si les éoliennes sont situées à une distance plus éloignée du site, elles restent encore bien visibles. Dès 180m, elles sont de nouveaux points focaux qui attirent l'attention et le regard, modifiant ainsi les conditions de perception du bassin agricole et des lignes de crêtes boisées. Les éoliennes qui se situent ainsi dans la plaine bocagère et de cultures et au niveau des 2èmes lignes de crête des monts boisés sont encore comprises dans le territoire d'application de la valeur patrimoniale. Plus les hauteurs d'éoliennes sont importantes, plus leur prégnance est forte, et plus elles rendent difficile la lecture de la limite du bassin visuel du Mont Beuvray, déstructurant ainsi la perception du paysage du panorama. L'implantation en mode diffus participe à désorganiser la lecture des différents éléments géographiques structurant le paysage. En linéaire, les éoliennes ne participent pas à souligner la géographie ou les lignes de force du paysage telles que les lignes de crête : elles les dissimulent et attirent leur présence dans le paysage perçu. En implantation de type rayonnante, l'effet de point d'appel visuel en direction des éoliennes est renforcé par l'accumulation des infrastructures verticales sur un même axe de vision. A partir de 30km, sauf sur le Signal de Mont, leur présence n'altère plus la perception des éléments de relief, à condition qu'elles ne soient pas trop nombreuses.	Fortes différenciations de formes entre l'horizontalité et la verticalité des éoliennes. Constat, renforcé pour des éoliennes de 240m ou 300m. En fonction de leur lieu d'implantation, dès 180m, de nombreuses pales d'éoliennes viennent chevaucher ou franchir la ligne d'horizon, attirant ainsi la visibilité, et modifiant ainsi la perception de la profondeur de champ du panorama et de la limite de la zone d'application de la valeur patrimoniale. Les nombreuses pales qui viennent ainsi « toucher » ou chevaucher la ligne d'horizon, provoquent ainsi une rupture de la lecture de la profondeur de champ et un effet d'écrasement. Perte de lisibilité renforcée des espaces bâtis (le bourg de Luzy se retrouve par exemple complètement hors d'échelle). A partir de 30km, sauf sur le Signal de Mont, leur présence n'altère plus la perception des structures paysagères, à condition qu'elles ne soient pas trop nombreuses.	Comme pour les projets à 7km, ou entre 7 et 15km, les éoliennes situées entre 15km et 30km environ, continuent à altérer le caractère préservé de ce paysage, en dénaturant la lecture et de la compréhension de son caractère rural préservé. Elles modifient la perception de la structure paysagère claire et organisée de ce panorama, constituée par l'alternance de monts boisés et d'espaces agricoles de bocage ouvert, en modifiant les rapports d'échelle de ce paysage qui est marqué par l'horizontalité et des reliefs plutôt aplatis. La hauteur des éoliennes concurrence les monts boisés existants, remettant ainsi en cause la structure de ce paysage. Les espaces ouverts sont perceptibles malgré un effet d'écrasement.	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui altère le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.	La présence des éoliennes entraîne un point focal qui perturbe la visibilité sur le Signal de Mont. En mode d'implantation rayonnante, l'empilement entre les machines permet de garder la visibilité sur certains points repères mais la présence et la superposition des éoliennes sur un même axe crée un point focal qui attire le regard et concurrence visuelle avec les éléments existants.	Démarcation visuelle par rapport aux boisements des monts (effet de contraste sombre/clair de machines blanches sur un fond vert foncé). Ce contraste est renforcé avec l'implantation de type rayonnante.	Dès 180m de hauteur d'éoliennes, les arbres isolés et les monts boisés sont écrasés. La hauteur des éoliennes dépassant les monts boisés existants, leur font concurrence visuelle et en remettant en cause la structure de ce paysage. A 240m de hauteur d'éoliennes, il apparaît que les infrastructures verticales sont très nettement disproportionnées à l'échelle du paysage dans lequel elles s'implantent : elles semblent écraser les éléments paysagers environnants (arbres isolés, haies, habitats), qui perdent leur place dans la lecture d'ensemble. Le paysage perd sa netteté de sa composition d'ensemble et la capacité à lire et comprendre le paysage perdu depuis le Beuvray est déformée. A partir de 240 m de hauteur, pour tous les modes d'implantation, les éoliennes introduisent une rupture d'échelle. Les rapports d'échelle du paysage sont modifiés. Les démarcations visuelles par rapport aux boisements des monts sont encore plus marquées.	Les horizons marquant les arrière-plans sont diffus et ne sont pas marqués par la présence d'éléments fortement visibles ou isolés. Et Les projets entre 7 et 15km n'ont pas d'incidence en termes de densité sur les horizons occupés.	Pas d'effet de concurrence ou de saturation visuelle en diurne avec des parcs existants (le seul projet en visibilité est celui de La Chapelle aux Marais dont les éoliennes, en diurne, ne sont que peu visibles).	

Vue actuelle sur 120°



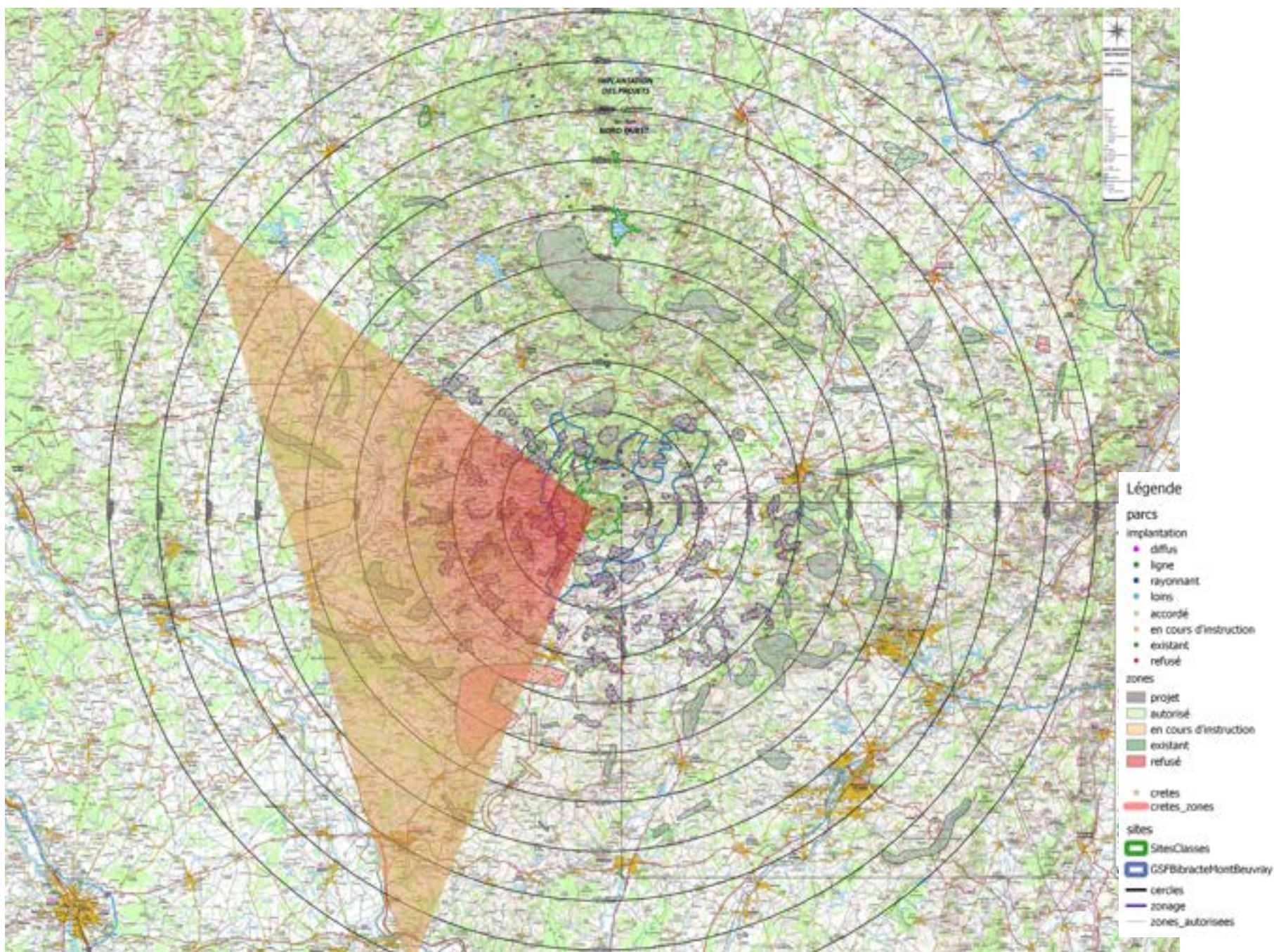
Vue prospective sur 120°



Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.

Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

CARTE DE LOCALISATION DES DIFFERENTS PROJETS DE PARCS EOLIENS SIMULES



PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets à **7km max**, hauteur d'éoliennes **240m** (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*

PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 300m
(simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue temporaire créée par l'éclaircie du couvert forestier, mais vouée à rester permanente.

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Ouverture actuelle de 90 °, pouvant être menée à termes après déboisement à 180 °

Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de quelques reliquats de boisements. Ligne boisée en contrebas mais ne masquant pas le panorama. Présence de boisements de part et d'autres de la vue qui masquent l'ouverture du panorama

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champ et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets courts d'eau, etc)	Minéralité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Altération de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle au saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : moins de 7 km										
Les éoliennes sont nettement visibles.	Les éoliennes sont nettement visibles et ont tendance à attirer le regard. L'implantation diffuse et linéaire entraînent une multitude d'éléments verticaux qui perturbent la lecture du panorama.		Les motifs sont visibles mais leur lecture est perturbée, entraînant une altération majeure de la compréhension du paysage rural.					Le rapport d'échelle avec les éléments de paysage est modifié, dans un territoire marqué par un habitat diffus et discret en lien avec les boisements environnants. Les reliefs adoucis participent aussi à former un espace homogène.		
La lecture des plans est perceptible mais perturbée par la présence des éoliennes qui constituent des points focaux qui limitent la compréhension des distances et des profondeurs, surtout au-delà de 180 mètres de hauteur. Le second plan est ainsi très atténué et difficilement lisible.	En mode d'implantation rayonnante, la saturation est moins forte mais l'accumulation d'éoliennes sur un même axe forme une multiplication du nombre de pales aux vitesses de rotations différentes qui entraîne un point d'appel local.	Jusqu'à 180 mètres, la ligne d'horizon est visible mais perturbée par les éoliennes en premier plan, qui introduisent une multitude d'éléments verticaux dans un paysage très horizontal.	La lecture des alternances entre boisements et espaces ouverts est plus difficile et entraîne une modification de la perception de la structure paysagère.	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui altère le caractère patrimonial qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.		La présence des éoliennes fait complètement perdre le rapport aux éléments repères (exemple, Châteaux d'eau situés dans la plaine, ou hameaux isolés).	Fort contraste entre le blanc des éoliennes et le vert sombre des forêts, entraînant un effet de démarcation et un effet d'attraction visuelle.	Dès 180 mètres de hauteur, les éoliennes dépassent la hauteur des monts boisés.	Jusqu'à 180 mètres, les éoliennes ne se chevauchent pas et les horizons restent assez dégagés. Au-delà, les éoliennes s'entrechoient et saturent l'horizon.	Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants.
L'effet se produit pour tous les modes d'implantation, mais est plus fort avec l'implantation diffuse.	La présence des éoliennes crée un nouveau rapport d'échelle qui a tendance à écorcher les lignes de crêtes, surtout à 300 mètres de hauteur.	Au-delà de cette hauteur d'éolienne, les pales dépassent la ligne d'horizon qui devient écorchée par les machines et perd de sa force, quel que soit le mode d'implantation.	Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères) est disproportionnée quel que soit la hauteur et le mode d'implantation.			Tous les modes d'implantation créent de nouveaux éléments focaux qui atténuent voire annulent complètement le rapport aux autres éléments repères et paysage.		Au-delà de cette hauteur, la lecture est brouillée avec une rupture d'échelle entre les éoliennes et les monts boisés sur lesquels elles s'implantent.		
	Cette difficulté à lire les structures géographiques et les éléments structure du paysage est valable quel que soit le mode d'implantation.									



PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets entre 7km et 15Km max, hauteur d'éoliennes 180m
(simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets entre 7km et 15km max, hauteur d'éoliennes 240m
(simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***



PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation linéaire : projets entre 7km et 15Km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation rayonnante : projets entre 7km et 15Km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



Remet en cause la valeur patrimoniale du site de Bibracte-Mont Beuvray

PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets **entre 7km et 15Km max**, hauteur d'éoliennes **300m**
(simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale
du site de Bibracte-
Mont Beuvray***

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets cours d'eau, etc)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : de 7 à 15 km										
La présence des éoliennes dans ce secteur empêche la lecture du paysage entre les monts et la vallée de la Loire en arrière-plan. Cet effet se ressent surtout avec les éoliennes positionnées sur les points hauts, qui forment un masque de l'arrière-plan. En mode l'implantation linéaire et diffus, la densité d'éoliennes visible est plus importante, augmentant	La ligne de Monts perd de sa force et les crêtes sont moins lissées, quel que soit la hauteur d'éolienne ou le mode d'implantation	La ligne d'horizon est perturbée par les éoliennes situées sur la ligne de crête. Les pointes des éoliennes situées sur les monts dépassent la ligne d'horizon à partir de 240 mètres de hauteur, rendant sa lecture moins lisible. La ligne d'horizon perd de sa force.	Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères) est disproportionné, surtout pour les éoliennes situées sur les monts, entraînant un effet d'écrasement du relief et une perte des repères par rapport aux motifs. La lecture des structures paysagères se perd avec une attraction de l'œil vers les éoliennes, entraînant une altération majeure de la compréhension du paysage rural.	Brouillage de la lecture entre les éléments verticaux des éoliennes et l'alternance horizontale des boisements et prairies	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui altère le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale	Les éoliennes créent des points d'appel focaux qui empêchent la lecture des seconds plans et la visibilité vers les points de repères (pylône des Boulets par exemple, château d'eau situés dans la plaine, ou hameaux isolés).	Suivant la luminosité, les éoliennes sont plus ou moins visibles, mais constituent cependant des éléments verticaux d'un blanc très lumineux qui attirent le regard par rapport au vert sombre des forêts. La multitude d'éoliennes crée de forts effets de contrastes qui a tendance à attirer le regard	Les rapports d'échelles sont brouillés surtout à partir de 240 mètres et pour les éoliennes situées sur les points hauts.	Le panorama étant très ouvert, l'effet de saturation reste limité, notamment en mode d'implantation rayonnant où l'horizon reste dégagé.	Fas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants

PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets au-delà de 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation diffus dense : projets au-delà de 15Km, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



*Ne remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets entre **au-delà de 15Km**, hauteur d'éoliennes **240m** (simulation réaliste)



*Ne remet en
cause la valeur
patrimoniale du
site de Bibracte-
Mont Beuvray*



PDV5 - Panorama depuis l'Eclaircie 2 // projets au-delà de 15km

Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets **au-delà de 15Km**, hauteur d'éoliennes **300m** (simulation réaliste)



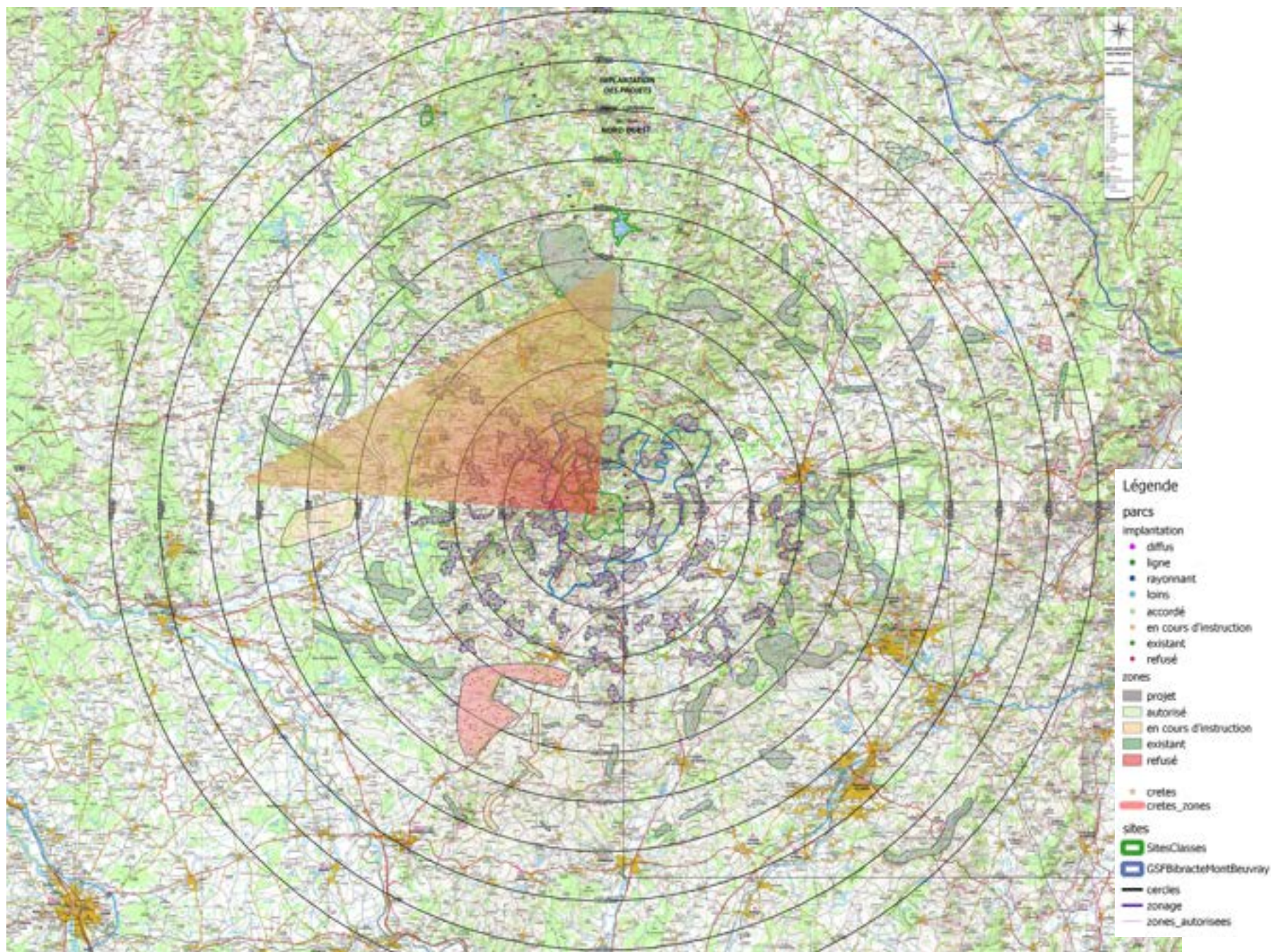
*Ne remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur des champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets courts d'eau, etc)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : plus de 15 km										
L'appréhension des profondeurs et la lecture des plans est difficile car les éoliennes à cette distance s'implantent dans la plaine, réduisant l'effet de transition avec les derniers monts du Morvan. A 300 mètres de hauteur, l'ambré-plan est complètement masqué par la présence des éoliennes qui forment une nouvelle ligne de force qui attire le regard.	La lecture des éléments géographiques du premier plan reste possible, malgré la concurrence visuelle avec les éoliennes. Les lignes de force du relief et des grandes structures géographiques perdent de leur force avec la difficulté à lire et comprendre le passage entre les monts et la plaine, surtout pour les grandes hauteurs (à partir de 240 mètres). Effet de rapprochement des distances avec le paysage ouvert de la plaine qui perd sa logique et sa profondeur.	La ligne d'horizon est dépassée des 240 mètres de hauteur et perd de sa force quel que soit la hauteur et le type d'implantation car les éoliennes créent un nouveau plan dans le paysage très ouvert de la plaine qui perturbe l'appréhension de la ligne d'horizon. En mode rayonnant, la superposition des pales, quel que soit la hauteur, créent de nouveaux points focaux très forts.	Les éoliennes, surtout à partir de 240 mètres de hauteur, perturbent la lecture des structures paysagères de la plaine. Le mode d'implantation linéaire et diffus a le plus d'impact car le nombre d'éoliennes visibles est plus important.	Les espaces ouverts du premier plan sont perceptibles, mais dans la plaine ils sont perturbés avec un effet d'écrasement et de brouillage des profondeurs.	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui altère le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.	La présence des éoliennes entraîne un nouvel élément visuel très visible dans la plaine. En mode d'implantation rayonnant, l'espacement entre les machines permet de garder la lisibilité sur certains points repères même si la présence des éoliennes entraîne un point focal qui attire le regard.	L'effet visuel est important, les éoliennes créant un nouveau plan très lumineux qui contraste avec le vert sombre des monts boisés au premier plan.	Les rapports d'échelle entre les éléments restent appréciables même si ils perturbent la lecture de la plaine. L'effet est plus important avec l'augmentation de la taille des éoliennes.	L'horizon est très fortement occupé en mode d'implantation diffus et linéaire et forme un masque de la plaine, notamment pour les grandes hauteurs.	Pas de concurrence avec les parcs existants.



CARTE DE LOCALISATION DES DIFFERENTS PROJETS DE PARCS EOLIENS SIMULES



Vue actuelle sur 120°



Vue prospective sur 120°



Le panorama projeté propose une simulation de l'état du point de vue après déboisement des versants du Mont Beuvray aux premiers plans.

Cette simulation permet d'anticiper les potentiels effets d'ouverture paysagère consécutifs d'une part, de la mise en oeuvre de projet de gestion paysagère des boisements du Mont Beuvray et d'autre part des coupes sanitaires parfois nécessaires à réaliser sur les boisements existants fragilisés.

PDV7 - Panorama - la Roche Salvée // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 180m (simulation réaliste)



Remet en cause la valeur patrimoniale du site de Bibracte-Mont Beuvray



Simulation sur vue actuelle - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



*Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



PDV7 - Panorama - la Roche Salvée // projets à moins de 7km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets à 7km max, hauteur d'éoliennes 240m (simulation réaliste)



Remet en cause la valeur patrimoniale du site de Bibracte-Mont Beuvray



Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue temporaire créée par l'éclaircie du couvert forestier, mais vouée à rester permanente

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Ouverture actuelle de 90°, pouvant être menée après déboisement à 150°

Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de quelques reliquats de boisements. Quelques nouvelles plantations ont été réalisées le long du chemin pouvant à termes créer des masques visuels.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets courts d'eau, etc)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : moins de 7 km										
Depuis ce point de vue, le regard ne porte que jusqu'à la ligne de crête des Monts du Morvan dominé par le Mont Prineley. La plaine n'est visible que sur un angle d'environ 20°. Les éoliennes sont nettement visibles et occupent tout le premier-plan des monts boisés. L'effet se produit pour tous les modes d'implantation et à toutes les hauteurs.	Les éoliennes sont très proches et nettement visibles et ont tendance à attirer le regard. Les lignes de crêtes perdent toutes leur force et les éléments repères comme le Mont Prineley deviennent imperceptibles, d'autant plus que la hauteur des éoliennes augmente. La présence des éoliennes crée un nouveau rapport d'échelle qui écrase les lignes de crêtes quel que soit la hauteur. Cette difficulté à lire les structures géographiques et les éléments structuraux du paysage est valable quel que soit le mode d'implantation.	La ligne d'horizon est masquée par les éoliennes en premier plan, qui introduisent une multitude d'éléments verticaux dans un paysage très arrondi des monts du Morvan.	Les motifs sont complètement perturbés, entraînant une altération majeure de la compréhension du paysage rural et forestier de ce secteur. Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage (boisements, haies bocagères, hameaux) est disproportionné quel que soit la hauteur et le mode d'implantation.	La lecture des alternances entre boisements perd de sa force avec une attraction de l'œil vers la verticalité des éoliennes entraînant une modification de la perception de la structure paysagère.	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point en dehors des hameaux. Ce panorama est dominé par un paysage rural et forestier traditionnel. Les éoliennes introduisent un élément nouveau dans le paysage qui altère le caractère préservé qui est un des éléments constitutifs de la valeur patrimoniale.	La présence des éoliennes fait complètement perdre le rapport aux éléments repères (Mont Prineley, église de Glux-en-Glenne). Tous les modes d'implantation créent de nouveaux éléments focaux qui perturbent le rapport aux autres éléments repères de paysage.	Les éoliennes sont très proches et nettement visibles et ont tendance à attirer le regard. Fort contraste entre le blanc des éoliennes et le vert sombre des monts boisés, entraînant un effet de démarcation et un effet d'attraction visuelle.	Le rapport d'échelle avec les éléments de paysage est modifié, entraînant une perte de rapport entre les monts boisés et l'habitat.	Les éoliennes sont entièrement visibles quel que soit la hauteur et le mode d'implantation.	Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants.
CA : Aucun critère d'acceptabilité ne peut être retenu dans un rayon de 7 Km compte tenu de la visibilité des éoliennes et de l'altération de la lecture du paysage.			CA : Aucun critère d'acceptabilité ne peut être retenu dans un rayon de 7 Km compte tenu de la visibilité des éoliennes sur les premiers monts et de l'altération de l'authenticité des panoramas.				CA : Aucun critère d'acceptabilité ne peut être retenu dans un rayon de 7 Km compte tenu de la proximité des éoliennes et de la modification des rapports d'échelle qu'elles entraînent par rapport à la lecture actuelle du paysage.			



PDV7 - Panorama - la Roche Salvée // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets entre 7km et 15 km max, hauteur d'éoliennes 180m
(simulation réaliste)



*Remet en cause la valeur
patrimoniale du site de
Bibracte-Mont Beuvray*



Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets entre 7km et 15 km max, hauteur d'éoliennes 240m
(simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***



PDV7 - Panorama - la Roche Salvée // projets entre 7 et 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation diffuse dense : projets entre 7km et 15 km max, hauteur d'éoliennes 300m
(simulation réaliste)



Remet en cause la valeur patrimoniale du site de Bibracte-Mont Beuvray



Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation rayonnant : projets entre 7km et 15 km max, hauteur d'éoliennes 300m (simulation réaliste)



***Remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray***



Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue temporaire créée par l'éclaircie du couvert forestier, mais vouée à rester permanente

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Ouverture actuelle de 90°, pouvant être menée après déboisement à 150°

Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de quelques reliquats de boisements. Quelques nouvelles plantations ont été réalisées le long du chemin pouvant à termes créer des masques visuels.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets, cours d'eau, etc.)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : de 7 à 15 km										
Les éoliennes ne sont visibles que dans la fenêtre vers la plaine ou dépassent légèrement de la ligne de crête en direction du nord-ouest à partir de 240 mètres de hauteur La lecture des différents plans est possible mais la perception vers la plaine perd de sa force	La plaine est moins lisible avec une difficulté à comprendre la transition entre les derniers monts du Morvan et la plaine Lorsque les pales dépassent les lignes de crêtes (à partir de 240 mètres de hauteur), la présence des monts boisés dans la lecture du paysage est diminuée	La ligne d'horizon est perturbée par les éoliennes situées dans la plaine ou dépassant de la ligne de crête à partir de 240 mètres de hauteur L'effet d'ouverture vers la plaine est brouillé	Le rapport d'échelle avec les motifs de paysage est perturbé dans la plaine, entraînant un effet de rétrécissement des distances et une perte des repères par rapport aux motifs.	Brouillage de la lecture entre les éléments verticaux des éoliennes et la verticalité de la plaine	Aucunes infrastructures visibles depuis ce point dans la plaine Les éoliennes dans ce secteur introduisent un élément nouveau dans le paysage qui a tendance à attirer le regard et perturber la lecture d'un lieu préservé	Les éoliennes dans la plaine créent des points d'appel visuels qui atténuent la force des repères comme le Mont Prelève	Le dépassement des pales au-dessus de la ligne de crête à partir de 240 mètres de hauteur introduit des points d'appel visuels blancs en mouvement qui contrastent avec le vert des boisements. Dans la plaine les éoliennes créent aussi un point d'appel visuel	Les rapports d'échelles entre les monts et la plaine sont perturbés avec la présence des éoliennes dans la plaine, surtout à partir de 240 mètres de hauteur car le tout des pales arrive alors en concurrence avec la ligne de crête	Pas de saturation du panorama	Pas d'effets de concurrence ou de saturation visuelle avec d'autres parcs existants
CA : Aucun critère d'acceptabilité ne peut être retenu dans un rayon de 7 Km compte tenu de la visibilité des éoliennes et de l'altération de la lecture du paysage			CA : Aucun critères d'acceptabilité ne peut être retenu dans un rayon de 7 à 15 Km dans la plaine compte tenu des effets de concurrence avec les éléments structurants du paysage				CA : Dans un rayon de 7 à 15 Km, le critère de hauteur peut être étudié, avec une hauteur limité à 180 mètres pour éviter le dépassement de la ligne de crête et les effets dans la fenêtre vers la plaine			

PDV7 - Panorama - la Roche Salvée // projets à plus de 15km

Simulation sur vue projetée - vue à 45°

Implantation **linéaire** : projets **au-delà de 15 km**, hauteur d'éoliennes **300m** (simulation réaliste)



*Ne remet en cause la
valeur patrimoniale du
site de Bibracte-Mont
Beuvray*



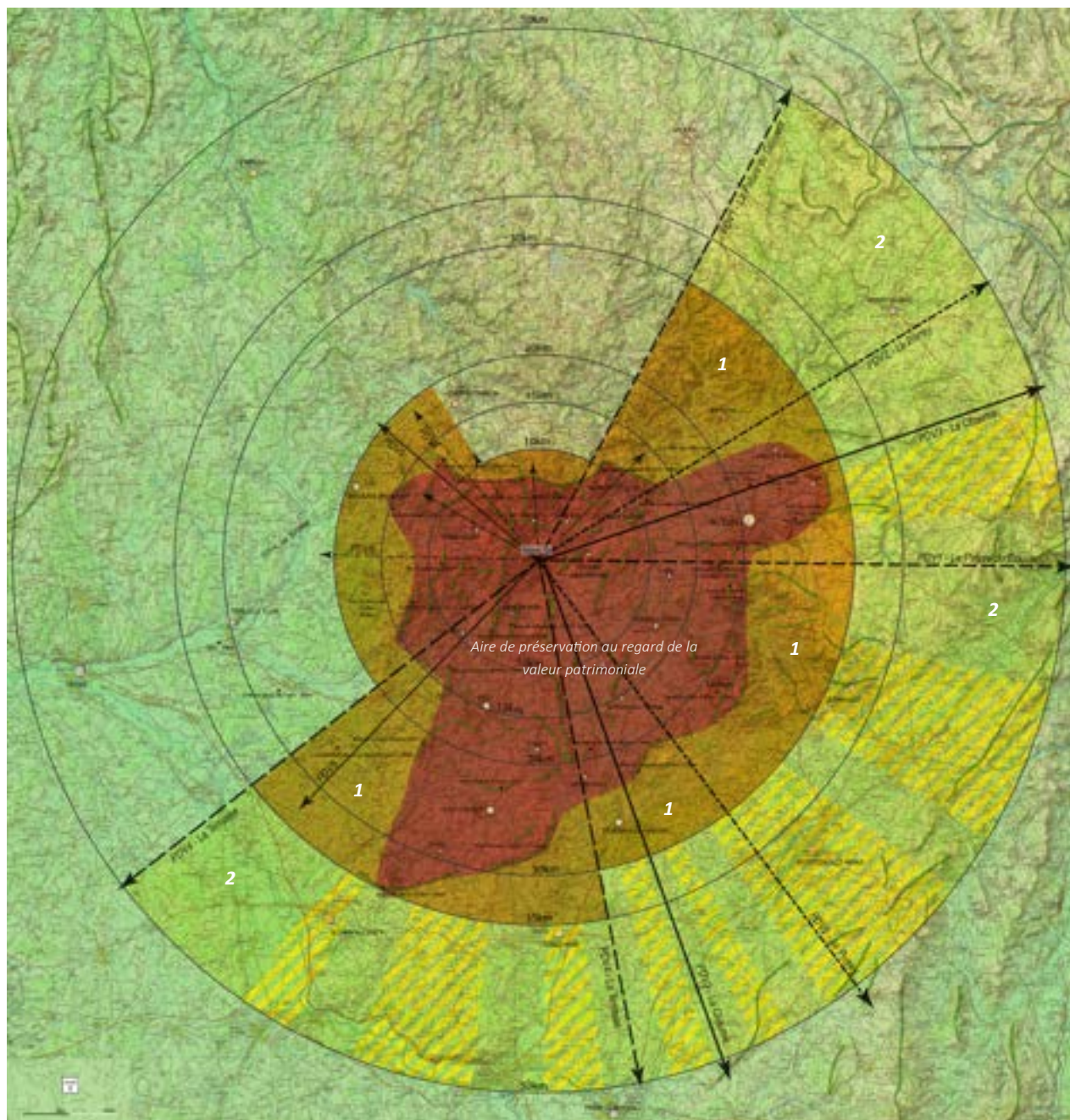
Caractéristique de la vue : (permanente, temporaire, fugace) : Vue temporaire créée par l'éclaircie du couvert forestier, mais vouée à rester permanente

Angle de vue du panorama, ouverture du champ visuel : Ouverture actuelle de 90°, pouvant être menée après déboisement à 150°

Présence de masques et d'obstacles visuels : Présence de quelques reliquats de boisements. Quelques nouvelles plantations ont été réalisées le long du chemin pouvant à termes créer des masques visuels.

Perception générale			Lecture de la vue en lien avec les éléments régulateurs de la valeur Patrimoniale				Effets Produits			
Lecture de la profondeur de champs et des différents plans	Perception des structures géographiques (relief, prégnance des sommets courts d'eau, etc)	Matérialité de la ligne d'horizon	Perception des structures paysagères et motifs paysagers remarquables	Alternance de boisements et d'espaces ouverts	Absence d'infrastructures ou de constructions visibles	Co-visibilité avec des éléments repères	Harmonie de couleurs et de formes et éventuels effets de contraste	Rapports d'échelle	Densité sur les horizons occupés	Concurrence visuelle ou saturation visuelle avec d'autres parcs
Distance du parc éolien : plus de 15 km										
L'appréhension des profondeurs et la lecture des plans est possible, même si dans le secteur de la plaine, les éoliennes de 300 mètres de hauteur perturbent la lisibilité de cet ensemble paysager	La lecture des éléments géographiques est possible et peu perturbée, même si l'implantation d'éoliennes dans la plaine, à partir d'une hauteur de 300 mètres perturbe la transition entre les monts et la plaine	La ligne d'horizon dans la plaine est dépassée pour des éoliennes de 300 mètres de hauteur La ligne de crête au niveau du Mont Prineley est aussi dépassée pour des éoliennes de 300 mètres de hauteur	Les éoliennes, surtout à partir de 240 mètres de hauteur, perturbent la lecture des structures paysagères de la plaine	Les espaces ouverts du premier plan sont perceptibles, mais dans la plaine ils sont perturbés avec un effet d'éclatement et de brouillage des profondeurs pour des éoliennes de grandes hauteurs	Les pales d'éoliennes de 300 mètres dépassant de la ligne de crête entrent en concurrence avec le sommet du Mont Prineley Dans la plaine, elles constituent un point d'appel visuel qui perturbent la vision d'ensemble, surtout pour les éoliennes à partir de 240 mètres de hauteur	La présence des éoliennes entraîne un nouvel élément visuel très visible dans la plaine En mode d'implantation rapproché, l'espacement entre les machines permet de garder la lisibilité sur certains points repères même si la présence des éoliennes entraîne un point focal qui attire le regard	L'effet visuel est important dans la plaine, les éoliennes créant un nouveau plan très lumineux qui contraste avec le vert sombre des monts boisés au premier plan	Les rapports d'échelle entre les éléments restent appréciables même si ils perturbent la lecture de la plaine. L'effet est plus important avec l'augmentation de la taille des éoliennes	L'horizon est perturbé en mode linéaire ou diffus pour des éoliennes de grande hauteur	Pas de concurrence avec les parcs existants

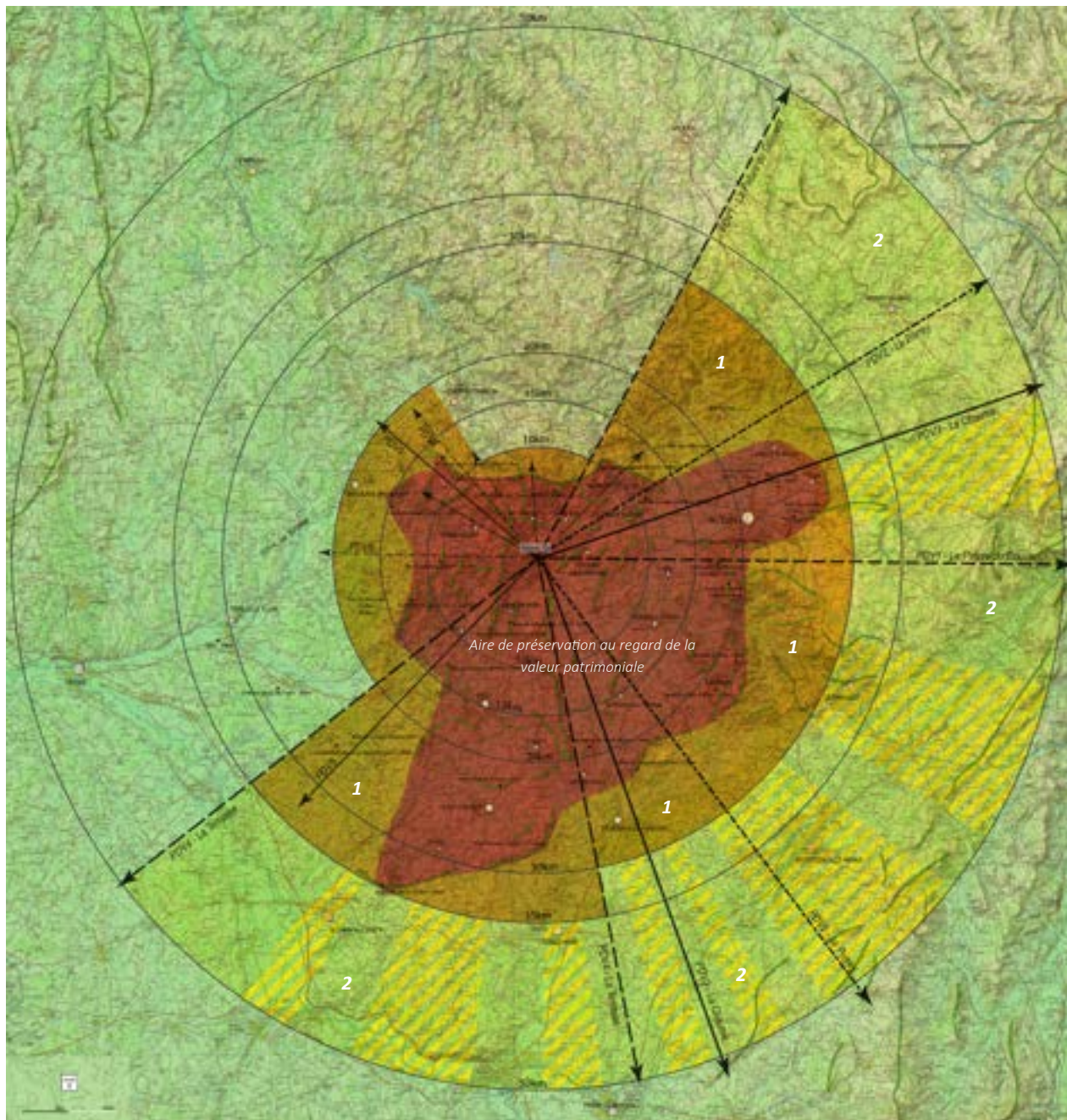
2. Aires de préservation, zones de vigilance et conditions d'acceptabilité des projets éoliens



A partir de l'analyse détaillée des effets des simulations de projets d'éoliennes sur les panorama, l'aire de préservation de la valeur patrimoniale de Bibracte a pu être définie. Au-delà, des zones de vigilance s'imposent dans lesquelles les projets éoliens pourront s'implanter sous conditions.

L'ensemble des analyses, constats et conclusions précédemment présentées ont ainsi conduit à définir trois zones différenciées aux abords du Grand Site au regard de l'éolien :

-  - une zone d'exclusion éolienne dite "aire de préservation paysagère au regard de la valeur patrimoniale",
-  - une zone de vigilance de niveau 1,
-  - une zone de vigilance de niveau 2,
-  - le principe d'implantation possible dans le même angle de vue qu'une source lumineuse déjà existante.



Aire de préservation paysagère au regard de la valeur patrimoniale / zone d'exclusion éolienne

Principes de définition de la zone et condition d'acceptabilité

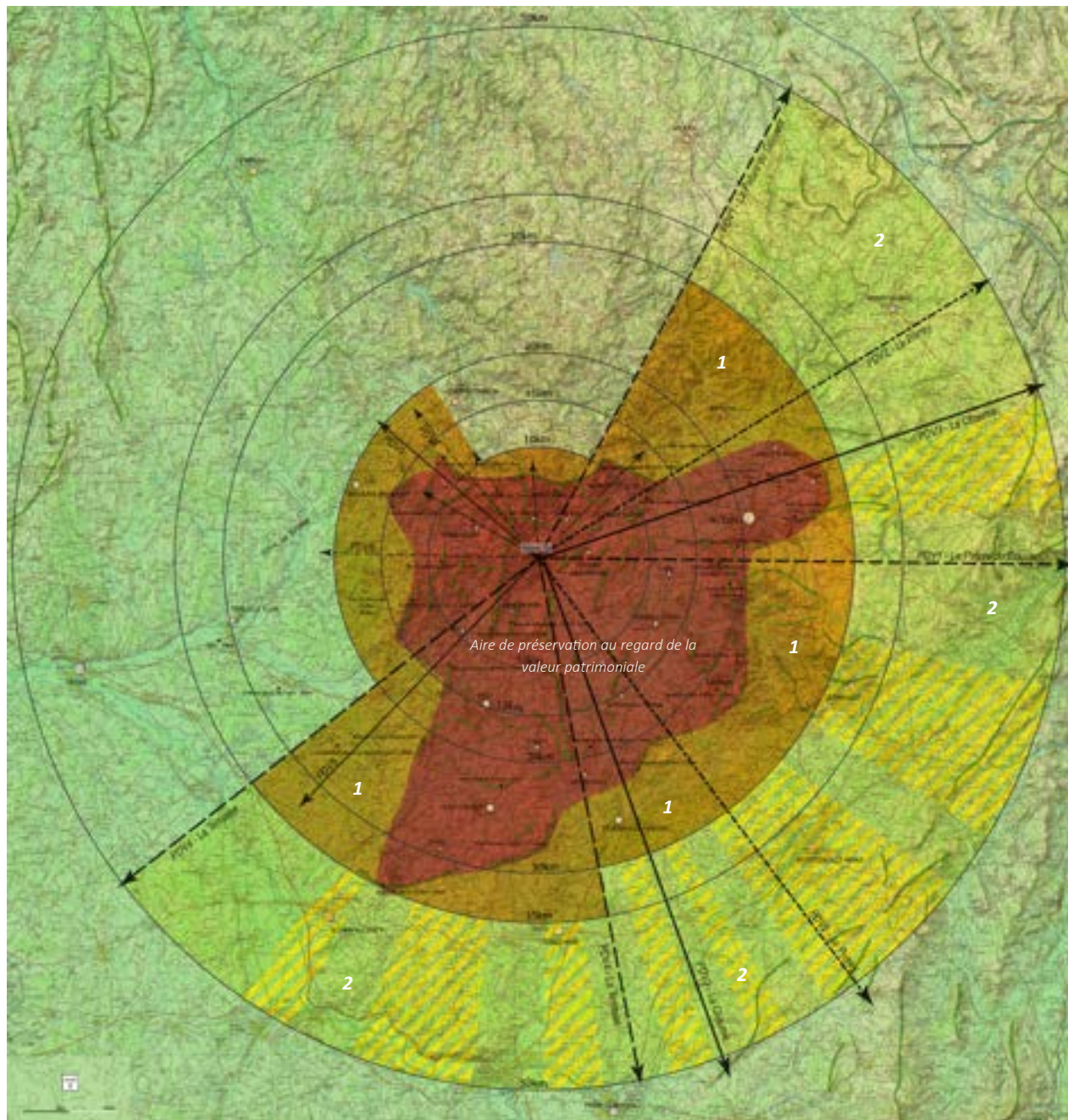
Cette zone a été définie comme l'aire de préservation de la valeur patrimoniale de Bibracte compte tenu de l'analyse paysagère et patrimoniale présentée ci-avant.

Aucun projet d'éolienne ne peut s'y implanter sans remettre en question cette valeur patrimoniale.

Ainsi, aucune condition d'acceptabilité ne peut être retenue au sein de la zone d'application de la valeur patrimoniale compte tenu de la forte proximité avec le site, de la visibilité des éoliennes et de l'altération de l'authenticité des panoramas paysagers induite par l'implantation de ces éoliennes au sein du territoire de la valeur patrimoniale du Grand Site.

Cela conduit à créer une **zone de préservation stricte des paysages** sur ce secteur (voir carte ci-contre).

L'exclusion totale des parcs éoliens dans cette zone même à plus de 15km, se justifie notamment au regard de la **pregnance dans le paysage d'éléments repères forts (continuum de mont boisés et lignes de crête en priorité)** qui délimitent un bassin visuel constituant l'écrin paysager du site.



Zone de vigilance de niveau 1

Principes de définition de la zone

Elle constitue une **zone de vigilance forte compte tenu des impacts des projets éoliens en nocturne et des risques en terme d'encerclement du site et de saturation visuelle des panoramas.**

Elle a été définie de manière différenciée selon les 8 points de vue existants sur le site, en tenant compte des profondeurs de champs spécifiques à chaque point de vue et de la façon dont les éléments repères du paysage restent lisibles par rapport à ces différentes profondeurs de champs.

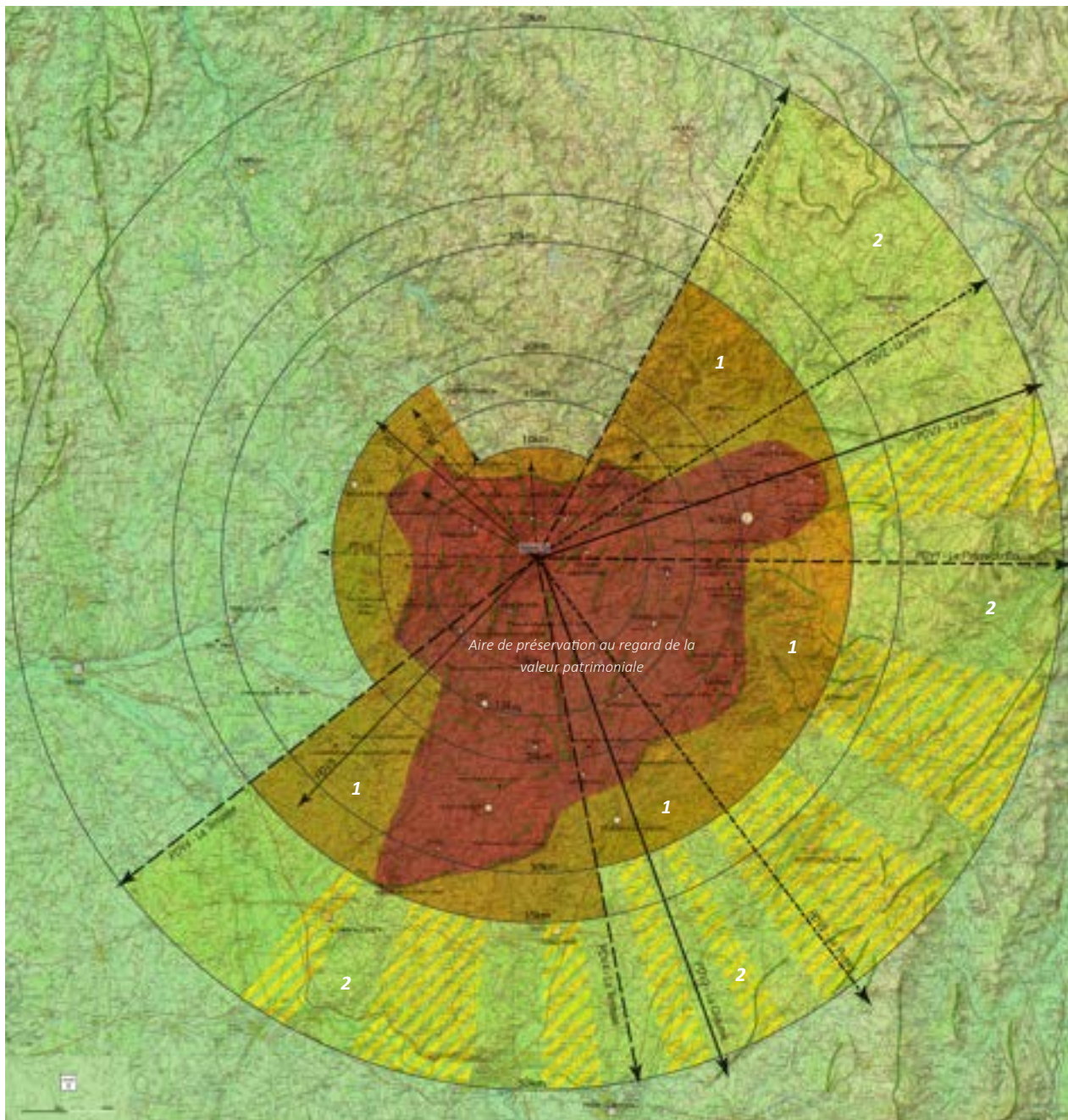
Principes d'implantation au sein de la zone

Au sein de cette zone et en dehors de la zone d'exclusion stricte, les projets éoliens pourront être autorisés aux conditions suivantes :

- > **respecter un ratio d'occupation cumulé des horizons de 10% maximum par panorama en vision prospective** (c'est-à-dire incluant les effets potentiels des futurs déboisements), incluant les parcs éoliens existants,
- > **éviter les effets de cumul entre les parcs éoliens, et notamment la covisibilité sur un même axe de vue** sortante entre des parcs présents dans la zone de vigilance 1 et d'autres parcs en arrière-plan implantés au sein de la zone de vigilance 2,
- > **respecter un espace de respiration (angle continu sans éolienne) d'un minimum de 70% de l'angle de vue global en vision prospective de chaque panorama,**
- > **les teintes claires pour les éoliennes sont à proscrire. Ne pourra être autorisée que la teinte réglementaire la plus foncée : RAL7038.**

Les projets qui s'implanteraient dans une des deux zones de vigilance, ainsi que les projets déjà construits dans ces zones, sont à prendre en compte globalement dans l'appréciation des % et des conditions de saturation visuelle.

Les projets éoliens pourront être autorisés en s'affranchissant des principes précisés ci-dessus s'ils sont implantés de façon à ce que **les pales soient les seuls éléments visibles depuis les panoramas identifiés**, en vision prospective (les rotors ne devront pas être visibles).



Zone de vigilance de niveau 2

Principes de définition de la zone

Elle constitue une **zone de vigilance** qui découle de l'impact nocturne des projets éoliens (effets d'encerclement du site et de saturation visuelle des panoramas).

Elle a été définie au niveau des 4 points de vue à enjeux forts au regard de la valeur patrimoniale.

Pour rappel, ce sont les points de vue présentant à la fois des profondeurs de champs particulièrement importantes, orientés vers l'est ou le sud du territoire et offrant aujourd'hui à voir, lire et comprendre les paysages ruraux préservés sans altération majeure et dont les rapports d'échelle des éléments composant le paysage actuellement lisibles depuis le site sont inchangés depuis l'époque de Bibracte.

Ces paysages offrent ainsi une perception conforme à celle que pouvaient avoir les fondateurs de l'ancienne capitale éduenne.

Ce sont également des lieux particulièrement fréquentés du site qui lui confèrent sa forte dimension contemplative.

La zone de vigilance de niveau 2 prend en compte une profondeur de champs de 50km, qui constitue un seuil de lisibilité et de prégnance des lumières émises par les éoliennes dans les paysages nocturnes (source : analyse des impacts visuels des clignotements à partir de vidéo-montages sur le PDV3 - La Chaume).

Principe d'implantation possible dans le même angle de vue qu'une source lumineuse déjà existante

Principes de définition

Au sein de la zone de vigilance 2, il s'agit ici de cibler les secteurs d'implantation possible dans le même angle de vue qu'une source lumineuse déjà existante, visible et prégnante depuis le site.

Les sources lumineuses existantes retenues sont :

- l'ensemble lumineux formé par Autun / Curgy,
- l'ensemble lumineux formé par Broye / Marmagne / Mesvres / Etang-sur-Arroux,
- Montceaux-les-Mines
- Charbonnat
- Toulon-sur-Arroux
- Gueugnon
- Luzy / Issy-Lévêque
- Bourbon-Lancy.

Principes d'implantation au sein de la zone

Au sein de la zone de vigilance de niveau 2 correspondant aux secteurs inclus dans un périmètre de 50km visibles depuis les points de vue PDV1, PDV2 et PDV3 et situés au-delà des deux zones précédemment citées, les projets éoliens pourront être autorisés aux conditions suivantes :

> **respecter un seuil d'occupation maximum de l'horizon de 10% par panorama en vision prospective** (c'est-à-dire incluant les effets des futurs déboisements) et incluant les parcs éoliens existants,

> **éviter les effets de cumul entre les parcs éoliens, et notamment les covisibilités sur un même axe de vue sortante** entre des parcs présents dans la zone de vigilance 1 et d'autres en arrière-plan implantés au sein de la zone de vigilance 2,

> **respecter un seuil de respiration de l'horizon (angle continu sans éolienne) d'au minimum 70% de l'angle de vue global en vision prospective de chaque panorama,**

> **les teintes claires pour les éoliennes sont à proscrire. Ne pourra être autorisée que la teinte réglementaire la plus foncée : RAL7038.**

Les projets qui s'implanteraient dans une des deux zones de vigilance, ainsi que les projets déjà construits dans ces zones sont à prendre en compte globalement dans l'appréciation des % et des conditions de saturation visuelle.

Les projets éoliens pourront être autorisés en s'affranchissant des principes précisés ci-dessus :

- s'ils sont implantés de façon à ce que **les pales soient les seuls éléments visibles depuis les panoramas identifiés**, en vision prospective (les rotors ne devront pas être visibles).

- ou s'ils sont **implantés dans le même angle de vue qu'une source lumineuse déjà existante** de type village ou espace urbain.

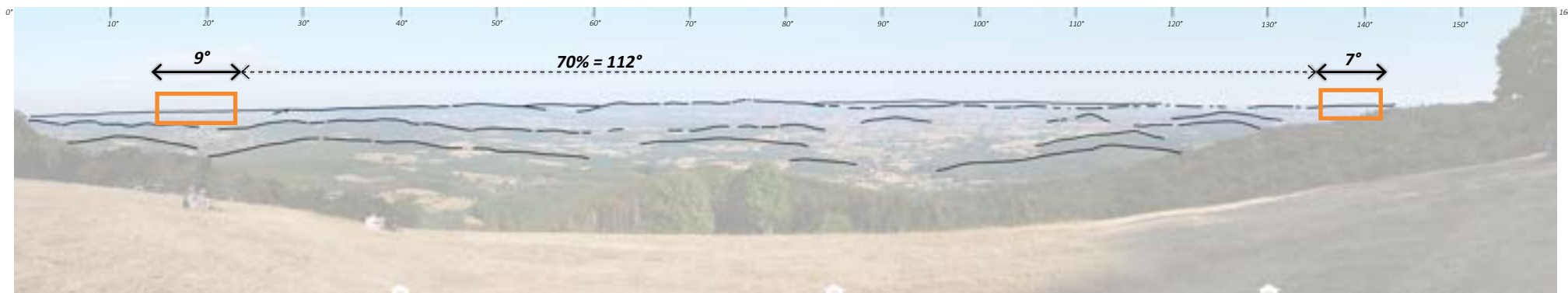
SCHEMAS DE PRINCIPE pour les REGLES D'IMPLANTATION

Panorama de la Chaume : "respecter un seuil d'occupation maximum de l'horizon de 10% par panorama en vision prospective" sur un angle de 160° en vision prospective



 Portions d'horizons pouvant être occupés par de nouveaux parcs

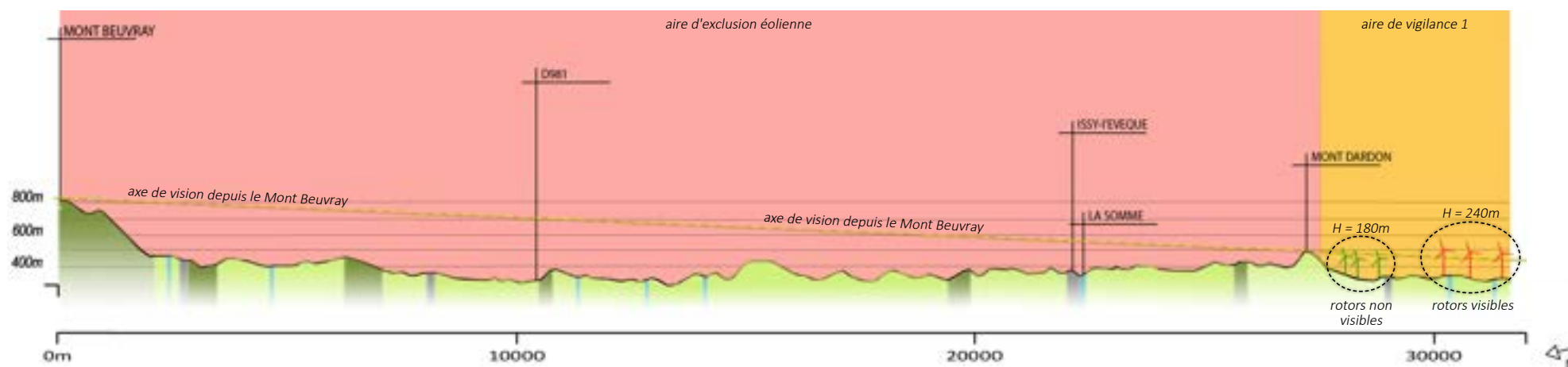
Panorama de la Chaume : "respecter un seuil de respiration de l'horizon (angle continu sans éolienne) d'au minimum 70% de l'angle de vue global en vision prospective de chaque panorama " sur un angle de 160° en vision prospective



 Portions d'horizons pouvant être occupés par de nouveaux parcs

SCHEMAS DE PRINCIPE pour les REGLES D'IMPLANTATION

Panorama de la Terrasse : "Les projets éoliens pourront être autorisés en s'affranchissant des principes précisés ci-dessus s'ils sont implantés de façon à ce que les pales soient les seuls éléments visibles depuis les panoramas identifiés, en vision prospective (les rotors ne devront pas être visibles)"



Panorama de la Chaume : " Les projets éoliens pourront être autorisés en s'affranchissant des principes précisés ci-dessus s'ils sont implantés dans le même angle de vue qu'une source lumineuse déjà existante de type village ou espace urbain."

